



MINISTÈRE  
DU COMMERCE  
EXTERIEUR



LA BANQUE  
MONDIALE

# ETUDE IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU MARCHÉ TRANSFRONTALIER DE KAVIMVIRA



ENVIRONNEMENT



SOCIAL



DURABLE



POUR UN DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE  
INCLUSIF ET DURABLE



**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**PROVINCE DU SUD KIVU**

**PROJET DE FACILITATION DU COMMERCE ET INTEGRATION DANS LA REGION DES GRANDS  
LACS  
« PFCIGL »**

**ETUDE IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU MARCHÉ TRANSFRONTALIER DE  
KAVIMVIRA**

**JUIN 2026**

## TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS .....	9
RESUME EXECUTIF .....	11
<b>I. INTRODUCTION ET CONTEXTE.....</b>	<b>25</b>
<b>1.1 Situation géographique et localisation du site.....</b>	<b>27</b>
<b>1.2 Objectifs du projet.....</b>	<b>29</b>
<b>1.3 Objectifs de l'étude d'impact environnemental et social.....</b>	<b>29</b>
<b>1.4 Approche retenue pour la rédaction de l'EIES .....</b>	<b>30</b>
<b>1.4.1. Démarche méthodologique pour réaliser l'étude.....</b>	<b>31</b>
<b>1.4.2. Évaluation des impacts environnementaux et sociaux.....</b>	<b>32</b>
<b>1.4.3. Collecte des données.....</b>	<b>35</b>
<b>1.4.4. Analyse des données recueillies .....</b>	<b>35</b>
<b>1.5. Structure de l'EIES.....</b>	<b>36</b>
<b>II. DESCRIPTION DU SOUS-PROJET .....</b>	<b>37</b>
<b>2.1. Localisation et importance stratégique du Marché de Kavimvira .....</b>	<b>38</b>
<b>2.3. Consistance des travaux.....</b>	<b>39</b>
<b>III. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DU PROJET .....</b>	<b>41</b>
<b>3.1. Constitution du 18 février 2006 .....</b>	<b>41</b>
<b>3.2. Textes en rapport avec les Violences Basées sur le Genre (VBG).....</b>	<b>46</b>
<b>3.3. Conventions et accords internationaux relatifs aux VBG et protection de l'enfant.....</b>	<b>46</b>
<b>3.4. Autorisation et permis spécifiques attendus .....</b>	<b>48</b>
<b>3.5. Normes environnementales et sociales (NES) de la Banque Mondiale .....</b>	<b>48</b>
<b>3.4. Bonnes pratiques internationales .....</b>	<b>51</b>
<b>3.5. Cadre Institutionnel .....</b>	<b>51</b>
<b>3.5.1. Ministère du commerce Extérieur .....</b>	<b>51</b>
<b>3.5.2. Ministère de l'environnement, Développement Durable et nouvelle Economie de l'Environnement .....</b>	<b>51</b>
<b>3.5.3. Agence Congolaise de l'Environnement.....</b>	<b>52</b>
<b>3.5.4. Ministère de la santé Publique, Hygiène et Prévention .....</b>	<b>53</b>
<b>3.5.5. Ministère de l'Emploi, travail et Prévoyance Sociale.....</b>	<b>54</b>
<b>3.5.6. Ministère des Transports et voies de Communications.....</b>	<b>54</b>
<b>3.5.7. Ministère du Genre, Famille et Enfant .....</b>	<b>55</b>
<b>3.5.8. Ministère des infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction.....</b>	<b>55</b>
<b>3.5.9. Ministère de l'aménagement du Territoire.....</b>	<b>56</b>
<b>3.5.10. Ministère des affaires foncières .....</b>	<b>57</b>
<b>Agence Congolaise de l'Environnement.....</b>	<b>58</b>

3.6.	Analyse des écarts entre la législation nationale et les NES.....	64
IV.	DONNEES DE BASE .....	65
4.1.	Contexte général de l’aire d’étude .....	65
4.2.	Zone d’impact du sous- projet .....	65
4.2.1.	Zone d’impact direct.....	65
4.2.2.	Zone d’impact indirect .....	66
4.3.	Milieu physique .....	66
4.3.1.	Climat .....	66
4.3.2.	Hydrologie.....	66
4.3.3.	Sismicité.....	67
4.3.4.	Relief et géomorphologie.....	68
4.3.5.	Érosion et inondations .....	68
4.4.	Milieu Biologique .....	68
4.4.1.	Flore terrestre.....	68
4.4.2.	Menaces sur la biodiversité de la zone du projet.....	69
4.5.	Milieu humain.....	70
4.5.1.	Données démographiques et sociales .....	70
4.5.2.	Santé publique.....	71
4.5.3.	Infrastructures et services.....	71
4.5.4.	Situation sécuritaire dans la zone du sous-projet .....	71
4.6.	Enjeux sociaux sensibles.....	72
4.7.	Vulnérabilités et enjeux spécifiques .....	73
4.8.	Analyse de la situation des violences basées sur le genre (VBG) .....	73
V.	ANALYSE DES VARIANTES .....	74
5.1.	Analyse des variantes .....	74
5.1.1.	Alternative 1 : (sans projet).....	74
5.1.2.	Alternative avec projet.....	75
5.1.2.1.	Conséquences sur le plan environnemental .....	75
5.1.2.2.	Conséquence sur le plan socio-économique .....	75
5.2.	Conclusion de l’analyse des options alternatives au sous-projet.....	75
VI.	ANALYSE DES IMPACTS ET PRESENTATION DES PRINCIPALES MESURES DE MITIGATION .....	77
6.1.	Impacts significatifs environnementaux et sociaux .....	77
6.1.1.	Risques potentiels et impacts environnementaux et sociaux négatifs .....	78
6.1.2.	Principales mesures prévues.....	79
6.1.2.1.	Mesures d’atténuation des impacts environnementaux négatifs.....	80
6.1.2.2.	Mesures d’atténuation des impacts sociaux négatifs.....	91

6.2. Sources des impacts environnementaux et sociaux .....	96
<b>VII. IMPACTS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX.....</b>	<b>101</b>
7.1. Impacts sociaux négatifs liés à la construction du marché de Kavimvira.....	107
7.1.1. Impacts environnementaux positifs liés à la construction du marché de Kavimvira .....	115
7.1.2. Impacts environnementaux négatifs liés à la construction du marché de Kavimvira .....	117
7.2. Impacts cumulatifs .....	125
7.2.1. Conclusion des effets cumulés.....	128
7.2.2. Evaluation des risques environnementaux et sociaux.....	128
7.2.2.1. Evaluation des risques .....	128
7.2.2.2. Identification et évaluation des risques.....	129
7.2.2.3. Présentation de la grille d'évaluation .....	129
7.2.2.4. Risques en phase des travaux .....	130
<b>VIII. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) .....</b>	<b>138</b>
8.1. Objectifs du PGES .....	138
8.2. But et contenu du PGES .....	139
8.3. Mesures d'atténuation des impacts sociaux et environnementaux négatifs .....	140
8.4. Mesures pour la gestion des risques VBG .....	173
8.5. Programme de surveillance .....	173
8.6. Activités de surveillance Environnementale .....	174
8.7. Activités de suivi environnementale .....	174
8.8. Indicateurs de suivi des plaintes EAS/HS .....	175
8.9. Plan de renforcement des capacités.....	181
8.9.1. Analyse des capacités des acteurs impliqués pour la bonne gestion environnementale et sociale	181
8.9.2. Formation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme.....	183
8.9.3. Modules de formation .....	183
8.9.4. Information et sensibilisation de la population et des acteurs concernés .....	184
8.9.5. Arrangement institutionnel de la mise en œuvre et gestion environnementale et sociale	185
8.10. Le Budget total du PGES du sous-projet.....	189
<b>IX. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES .....</b>	<b>191</b>
9.1. Caractéristiques du MGP.....	191
9.2. Structure et processus du mécanisme .....	192
<b>X. CONSULTATION PUBLIQUE.....</b>	<b>198</b>
10.1. Démarche adoptée .....	198
10.2. Synthèse des consultations .....	200

<b>XI. CONCLUSION .....</b>	<b>206</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>209</b>
<b>Annexe 1. Effectifs de la main d'œuvre à mobiliser .....</b>	<b>210</b>
<b>Annexe 2. Analyse de la situation des violences basées sur le genre (VBG) .....</b>	<b>220</b>
<b>Annexe 3. Situation actuelle .....</b>	<b>223</b>
<b>Annexe 4. Situation durant l'exécution du projet .....</b>	<b>223</b>
<b>Annexe 5. Problématique dans la réponse face aux VBG .....</b>	<b>226</b>
<b>Annexe 6. Liste des présences.....</b>	<b>229</b>
<b>Annexe 7. Vue d'en haut du Marché Transfrontalier de Kavimvira .....</b>	<b>230</b>
<b>Annexe 8. Maquette Marché de Kavimvira .....</b>	<b>231</b>
<b>Annexe 9. Engagement du Promoteur.....</b>	<b>232</b>

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1 : Démonstratif de l'évaluation des impacts .....</b>	<b>31</b>
<b>Tableau 2 : Démonstratif de l'évaluation de l'importance des impacts.....</b>	<b>32</b>
<b>Tableau 3 : Matrice d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux.....</b>	<b>32</b>
<b>Tableau 4 : Moyens Matériels.....</b>	<b>36</b>
<b>Tableau 5 : Textes Nationaux applicables au sous-Projet.....</b>	<b>40</b>
<b>Tableau 6 : Résumé des NES de la Banque Mondiale Pertinentes au sous-Projet.....</b>	<b>47</b>
<b>Tableau 7 : Pertinences de chaque institution en rapport avec le sous-projet.....</b>	<b>56</b>
<b>Tableau 8 : Principales espèces de la flore dans la zone du projet.....</b>	<b>68</b>
<b>Tableau 9 : Tableau des mesures d'atténuation des impacts négatifs.....</b>	<b>79</b>
<b>Tableau 10 : Tableau des mesures d'atténuation des impacts négatifs.....</b>	<b>89</b>
<b>Tableau 11 : Synthèse de l'analyse des impacts Environnementaux et Sociaux.....</b>	<b>94</b>
<b>Tableau 12 : Principales sources et récepteurs d'impacts environnementaux et sociaux du sous-Projet.....</b>	<b>96</b>
<b>Tableau 13. Résumé de l'évaluation des Impacts lié à la création d'emplois.....</b>	<b>101</b>
<b>Tableau 14. Résumé de l'évaluation de l'impact lié au dynamique économique et social direct et indirect, augmentation du chiffre d'affaires des pérateurs économiques.....</b>	<b>102</b>
<b>Tableau 15. Résumé de l'évaluation de l'impact lié à la Création d'emploi durable et structurants.....</b>	<b>103</b>
<b>Tableau 16. Résumé de l'évaluation de l'impact lié à l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité.....</b>	<b>103</b>
<b>Tableau 17. Synthèse de l'évaluation des impacts sociaux positifs.....</b>	<b>104</b>
<b>Tableau 18. Résumé de l'évaluation de l'impact lié au conflit sociaux, nuisances et dégradation du cadre de vie.....</b>	<b>106</b>
<b>Tableau 19. Résumé de l'évaluation de l'impact lié à l'Excavation, fouille, terrassement etc., construction.....</b>	<b>107</b>
<b>Tableau 20. Résumé de l'évaluation de l'impact lié à l'emploi et la transformation des métiers.....</b>	<b>108</b>
<b>Tableau 21. Résumé de l'évaluation de l'impact lié aux nuisances persistantes ou amplifiées.....</b>	<b>109</b>
<b>Tableau 22. Résumé de l'évaluation de l'impact lié santé et sécurité, création d'emploi et gestion du marché.....</b>	<b>109</b>

<b>Tableau 23. Résumé de l'évaluation de l'impact lié aux nuisances persistantes ou amplifiées.....</b>	<b>110</b>
<b>Tableau 24. Synthèse de l'évaluation des impacts socio-économiques négatifs.....</b>	<b>111</b>
<b>Tableau 25. Résumé de l'évaluation de l'impact lié à la Gestion durable des déchets et de l'économie circulaire.....</b>	<b>114</b>
<b>Tableau 26. Résumé de l'évaluation de l'impact lié à la Gestion durable des déchets et de l'économie circulaire.....</b>	<b>115</b>
<b>Tableau 27. Résumé de l'évaluation de l'impact lié à l'amélioration du paysage.....</b>	<b>115</b>
<b>Tableau 28. Synthèse de l'évaluation des Impacts environnementaux positifs.....</b>	<b>116</b>
<b>Tableau 29. Résumé de l'évaluation de l'impact lié à la Modification du sol sur le site du marché.....</b>	<b>117</b>
<b>Tableau 30. Résumé de l'évaluation de l'impact lié à la Modification de la structure du sol et risque d'érosion.....</b>	<b>118</b>
<b>Tableau 31. Résumé de l'évaluation de l'impact sur la Qualité de l'air et nuisances Sonores.....</b>	<b>119</b>
<b>Tableau 32. Résumé de l'évaluation de l'impact lié à la Modification du Paysage.....</b>	<b>119</b>
<b>Tableau 33. Résumé de l'évaluation de l'impact sur la Biodiversité et les Ecosystèmes.....</b>	<b>120</b>
<b>Tableau 34. Résumé de l'évaluation de l'impact sur la Nuisances perçues par les riverains par rapport aux travaux.....</b>	<b>120</b>
<b>Tableau 35. Résumé de l'évaluation de l'impact liés à la santé et la sécurité.....</b>	<b>121</b>
<b>Tableau 36. Résumé de l'évaluation de l'impact sur la Pollution du sol et atmosphérique.....</b>	<b>123</b>
<b>Tableau 37. Résumé de l'évaluation de l'impact sur la Pollution de l'air, nuisances sonores et changement climatiques.....</b>	<b>123</b>
<b>Tableau 38. Synthèse de l'évaluation des impacts environnementaux négatifs.....</b>	<b>124</b>
<b>Tableau 39. Analyse des impacts positifs cumulatifs.....</b>	<b>125</b>
<b>Tableau 40. Analyse des impacts négatifs cumulatifs.....</b>	<b>126</b>
<b>Tableau 41 : Niveaux des facteurs de la grille d'évaluation des risques.....</b>	<b>128</b>

<b>Tableau 42 : Grille d'évaluation des risques.....</b>	<b>128</b>
<b>Tableau 43 : Signification des couleurs de la grille d'évaluation des risques.....</b>	<b>129</b>
<b>Tableau 44 : Risques d'accidents liés aux mouvements des engins et équipements de chantier.....</b>	<b>129</b>
<b>Tableau 45 : Risques d'exclusion des groupes vulnérables.....</b>	<b>131</b>
<b>Tableau 46 : Risques d'incendie et d'explosion dans la base de chantier.....</b>	<b>132</b>
<b>Tableau 47 : Risque d'exploitation et abus sexuels ainsi que de harcèlement sexuel.....</b>	<b>134</b>
<b>Tableau 48. Mesures d'atténuation des impacts négatifs pendant la phase des travaux et d'exploitation.....</b>	<b>140</b>
<b>Tableau 49. Synthèse des mesures de gestion environnementale et sociale, responsabilités de mise en œuvre, de surveillance et de suivi.....</b>	<b>151</b>
<b>Tableau 50. Synthèse des mesures de gestion risques potentiels sécuritaires pendant la mise en œuvre des opérations du sous-projet.....</b>	<b>157</b>
<b>Tableau 51 : Indicateurs de suivi de Performance.....</b>	<b>175</b>
<b>Tableau 52 : Mise en œuvre du Plan de surveillance environnementale et sociale.....</b>	<b>177</b>
<b>Tableau 53 : Synthèse des activités de sensibilisation.....</b>	<b>183</b>
<b>Tableau 54. Rôle et responsabilité dans la gestion environnementale et sociale des travaux.....</b>	<b>184</b>
<b>Tableau 55. La mise en œuvre du PGES.....</b>	<b>188</b>
<b>Tableau 56 : Répartition des parties prenantes par genre et pourcentage.....</b>	<b>201</b>
<b>Tableau 57: Synthèse des résultats de la consultation.....</b>	<b>201</b>
<b>Tableau 58. Nombre et qualification de personnel à mobiliser sur le chantier pendant les travaux.....</b>	<b>209</b>
<b>Tableau 59. Moyens matériels.....</b>	<b>210</b>
<b>Tableau 60 : Politiques et Programmes en rapport avec le sous-Projet.....</b>	<b>211</b>
<b>Tableau 61 : Conventions Internationales signées par la RDC applicables au Projet.....</b>	<b>213</b>
<b>Tableau 62. Données de cas viols documentés.....</b>	<b>220</b>
<b>Tableau 63. Données des cas de viols.....</b>	<b>222</b>
<b>Tableau 64. Identification des formes des VBG dans les zones du projet (y compris les risques et vulnérabilité auxquels les enfants font face).....</b>	<b>223</b>
<b>Tableau 65. Risque d'exacerbation des VBG/EAS/HS dans la zone du sous-projet.....</b>	<b>224</b>

## Liste des figures

Figure 1 : Site du marché de Kavimvira

Figure 2 : Localisation du marché transfrontalier de Kavimvira dans la province du Sud-Kivu, ville d'Uvira

## Liste des cartes

Carte 1 : Carte de sismicité de la RDC, période du catalogue instrumental entre 1970 et 2023 (Source : Iris Earthquake Catalogue 2023)

## Liste des photos

Photo 1 : Un Hippopotame abattu dans la plaine de la Ruzizi Source : Action Chrétienne d'Initiatives pour le Développement Intégral, ACICI ASBL, Société Civile Environnementale d'Uvira)

## LISTE DES ABREVIATIONS

Sigles	Définitions
3RVE	Récupérer-réduire-réutiliser-valoriser-éliminer
ACE	Agence Congolaise de l'Environnement
ARI	Acute respiratory infections
BEGES	Bureau d'Etudes pour la Gestion Environnementale et Sociale
CAP	Comportements, attitudes et pratiques
CI	Cellule Infrastructures
CPE	Coordination Provinciale de l'Environnement
DCVI	Direction de contrôle et de vérification interne
EAD	Entité administrative déconcentrée
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
EPI	Equipements de protection individuelle
ESIA	Environmental and Social Impact Assessment
EIES	Etude Impact Environnemental et Social
HMP	Health Management Plan
ICCN	L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IEC	Information, éducation et communication
IECP	Information éducation and communication plan
IPEP	Individual Protection Equipment
IPP	Indigenous Peoples Plan
IRA	Infections respiratoires aigües
ISDR	Institut Supérieur de Développement Rural
ISEAV	Institut Supérieur des Etudes Agricoles et Vétérinaires
IST	Infections Sexuellement transmissibles
ISTCE	Institut Supérieur des Techniques Commerciales et Economiques
KAP	Attitudes and practices
LCC	Local Concertation Committees

LCCS	Land Cover Classification System
MdC	Mission de Contrôle
MEDD	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MITP	Ministère des Infrastructures et Travaux Publics
MITPR	Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction
MPE	Malnutrition Protéino-Energétique
NCRP	National Commission for Road Prevention
NR	Niveau de risque
PAE	Plan Assurance Environnement
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation
PCES	Panel Consultatif Environnemental et Social
PCSD	Plan de communication, de signalisation et de déviation
PDAER	Plan de Drainage Appropriés des eaux de ruissellement
PDAER	Plan de Drainage Appropriés des eaux de ruissellement
PFCIGL	Projet de Facilitation du Commerce et intégration dans la Région des Grands Lac
PEPI	Plan d'Équipement de Protection Individuelle
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGEDSL	Plan de Gestion Ecologique des déchets solides et liquide
PGIDC	Plan de Gestion intégrée des Déchets du chantier
PGS	Plan de Gestion de la Sécurité
PIEC	Plan d'Information Education Communication
PMCES	Plans de Mise en Conformité Environnementale et Sociale
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNAE	Plan National d'Action Environnemental
PPGED	Plan Particulier de Gestion et d'Élimination des Déchets
PPSPS	Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé
PRERC	Plan de Remise en Etat et de Reboisement Compensatoire
RDC	République Démocratique du Congo
RE	Responsables d'Environnement
SNEL	Société Nationale d'Electricité
TDR	Termes de références
TNS	Taux net de scolarisation
UES-CI	Unité Environnementale et Sociale de la Cellule Infrastructures
USGS	US Geological Survey
WRI	World Resource Institute
IRM	Institut des ressources mondiales

## RESUME EXECUTIF

Les Gouvernements de la République Démocratique du Congo (RDC) et de la République du Burundi ont reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale pour l'exécution du projet de Facilitation du Commerce dans la Région des Grands-Lacs (PFCGL), placé respectivement sous la tutelle du Ministère du Commerce Extérieur de la République Démocratique du Congo et sous la tutelle du Ministère des finances, du budget et de la planification économique du Burundi.

Le PFCGL vient en appui à la mise en œuvre de mesures en vue de répondre aux obstacles les plus contraignants le long des frontières entre la RDC et ses voisins de la Région des Grands-Lacs notamment le Burundi, à savoir la faiblesse des infrastructures, les réformes de procédures et la gestion des frontières. Un appui sera également apporté à une politique de consultation régionale ainsi qu'aux mécanismes d'harmonisation et de mise en œuvre des réglementations adoptées au niveau régional, en particulier celles développées par le Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA).

L'objectif de développement du PFCIGL RDC est de faciliter le commerce transfrontalier en augmentant la capacité de commerce et en réduisant les coûts rencontrés par les commerçants, en particulier les petits commerçants et les femmes, à des endroits ciblés aux zones frontalières du projet.

De manière globale, le PFCIGL est soumis aux exigences du nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale, entré en vigueur le 01 octobre 2018. L'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet a permis de le classer comme Projet à "**Risque élevé**" sur le plan environnemental et social conformément au Nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale et le Cadre de gestion environnemental et social (CGES) du projet.

Le screening environnemental et social effectué pour le sous-projet concerné par la présente étude a permis de le classer au niveau de risque **Substantiel** conformément au cadre environnemental et social de la Banque Mondiale.

Le site du marché de Kavimvira situé dans la ville d'Uvira, au groupement de Kagando dans la province du Sud-Kivu est un maillon stratégique du corridor commercial régional. Sa construction constitue une composante prioritaire du projet, car il assure une liaison essentielle avec le Burundi et indirectement avec d'autres pays de la sous-région par le lac Tanganyika ; la RN30 ainsi que la ville de Bukavu. Ce sous-projet se conforme à la Sous-composante 2.2. Relative à la construction des marchés frontaliers.

La construction de ce marché aura certainement des impacts positifs mais aussi des impacts négatifs sur l'environnement et sur les communautés locales. C'est dans ce contexte que la réalisation de la présente Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) a été retenue pour se conformer aux dispositions nationales en matière de la protection environnementale et sociale et à celles du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale.

Cette EIES a été préparée pour prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet de réhabilitation du Marché de Kavimvira dans la province du Sud-Kivu tout en répondant aux objectifs spécifiques suivants :

1. Elle vise à déterminer et à mesurer la nature et le niveau des risques et effets environnementaux et sociaux, y compris les risques de VBG, EAS, HS, ainsi que les risques sanitaires pouvant être générés ou transmis pendant les travaux ;
2. D'analyser le niveau de risque de contamination des infections sexuellement transmissibles (IST), du VIH/SIDA, et les épidémies de MPOX, EBOLA, etc. pendant les travaux à cause la promiscuité des ouvriers ou manque d'hygiène dans la base vie ou chantier ;
3. D'évaluer et proposer des mesures de suppression, d'atténuation et de compensation des effets négatifs, y compris celles relatives à la prévention, la minimisation et/ou l'atténuation de l'épidémie d'EBOLA, et de bonification des impacts positifs ;
4. De définir des indicateurs de suivi et de surveillance appropriés de chaque risque et mesure (prenant en compte les considérations des IST, du VIH/SIDA et du Mpx), ainsi que des dispositions institutionnelles (intégrant les considérations du Mpx et EBOLA) à mettre en place pour la mise en œuvre desdites mesures.

Sur le plan juridique et constitutionnel, cette EIES respecte principalement la Constitution de la RDC, adoptée en février 2006, telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, laquelle stipule en son article 53 que : « Toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral. Elle a le devoir de le défendre. L'État veille à la protection de l'environnement et à la santé des populations ». Elle se conforme également aux exigences de la législation nationale en matière d'évaluation environnementale et sociale, du travail, des violences basées sur le genre, de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, etc. (Loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ; Décret n° 14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de protection de l'environnement ; Loi n° 015-2002 du 16 octobre 2002 portant Code du travail modifiée par la loi n° 16/010 du 15 juillet 2016 ; Loi n° 06/018 modifiant et complétant le décret du 30 juin 1940 portant Code Pénal Congolais ; Loi n° 06/019 modifiant et complétant le décret du 06 août 1959 portant Code de Procédure Pénale Congolais). À cela s'ajoutent l'ordonnance-loi n° 71-016 du 15 mars 1971 relative à la protection des biens culturels. La mise en œuvre du projet se conformera aux exigences et dispositions de ces textes.

Le cadre légal est complété par les conventions internationales ratifiées ou signées par l'État congolais, qui font d'office partie intégrante de l'arsenal juridique du pays. Sept des dix Normes Environnementales et Sociales (NES) ont été jugées pertinentes. Il s'agit de

- NES no 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- NES no 2 : Emploi et conditions de travail ;
- NES no 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ; NES no 4 : Santé et sécurité des populations ;
- NES no 8 : Patrimoine culturel ;
- NESn°9 : Intermédiaire financier ;

## NES no 10 : Mobilisation des parties prenantes et information

Pour les aspects des VBG, le sous-projet sera mis en œuvre conformément à la Note de Bonnes Pratiques de la Banque Mondiale pour lutter contre les violences sexistes dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (septembre 2018). Une comparaison entre le Cadre environnemental et social de la RDC et les Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale jugées pertinentes pour le projet a été réalisée, et des recommandations ont été formulées pour sa mise en œuvre.

Du point de vue institutionnel, plusieurs ministères et organismes sont concernés par la mise en œuvre de ce sous projet, dont notamment : (i) le Ministère du commerce extérieur ; la tutelle du projet ; (ii) l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE), structure du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et nouvelle économie du Climat ; (MEDDNEC) qui assure la conduite et la coordination du processus d'évaluation environnementale et sociale ; (iii) le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale ; (iv) le Ministère de la Santé publique, avec le Comité Multisectoriel de Riposte contre le Mpx ; (v) le Ministère des Affaires sociales ; (vi) le Ministère du Genre, de l'Enfant et de la Famille ; (vii) Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et nouvelle économie du Climat ; (MEDDNEC) , (viii) la Mairie d'Uvira ; (ix) les ONG locales, y compris celles spécialisées dans la lutte contre les VBG.

Les consultations dans le cadre de l'EIES pour la construction du marché de Kavimvira se sont tenues en deux vagues, du 16 et 17 juillet et le 26-27 juillet 2025 avec les responsables administratifs, techniques, les populations de la ville d'Uvira et les femmes et jeunes filles du groupement de Kagando. Elles ont concerné 61 personnes, dont 50 femmes et 11 hommes.

Enfin, concernant la contribution des parties prenantes à la mise en œuvre du sous-projet, il y a des recommandations spécifiques formulées par les différentes parties prenantes et détaillées dans le chapitre sur les consultations publiques.

Les principales mesures de mitigation envisagées pour chaque impact sont prises en compte dans cette étude. L'ensemble des informations présentées sont non exhaustives et ont pour but d'identifier les principaux enjeux environnementaux et sociaux du sous -projet.

### **Les principaux impacts environnementaux et sociaux du sous projet**

Les points ci-dessous dressent un aperçu sur les risques et impacts significatifs environnementaux et sociaux liés à la construction du Marché Transfrontalier de Kavimvira.

#### ❖ Impacts positifs

#### • **Sur le plan environnemental**

Le projet va contribuer à :

- Un reboisement compensatoire à travers la plantation des espèces à croissance rapide et mieux adaptées au climat et type de sol de la zone du sous projet ;
- Gestion des déchets pendant la phase des travaux et exploitation du marché.

- **Sur le plan social**

Les impacts positifs du sous-projet portent sur :

- L'amélioration des infrastructures commerciales de base et conditions de travail (construction des bureaux) des services de l'Etat ;
- Réduction et/ou élimination des actes de discrimination sociale et des violences basées sur le genre que subissent les femmes petits commerçantes qui vendent sur dans la rue ;
- Proscription du travail des enfants, ainsi que des travaux forcés et obligatoires pendant les travaux ;
- Amélioration des conditions de vie et réduction de la pauvreté ;
- Création d'emplois temporaires et définitifs à travers la construction et l'exploitation de ces nouvelles infrastructures, ainsi que les centres de transformation de produits agricoles prévus dans le cadre du sous-projet plus, devraient générer des opportunités d'emploi pour la population locale.
- Engagement communautaire.

- ❖ Risques potentiels et impacts environnementaux et sociaux négatifs

En dépit de ces retombées positives, l'exécution du sous-projet a des risques et impacts négatifs sur le plan environnemental et social.

- ❖ **Sur le plan environnemental**

- Perte de prairie herbeuse qui sert de lieu de pâture des bétails ;
- Production des déchets biodégradables et non biodégradables et inerte ;
- Nuisance sonore avec les mouvements des engins ;
- Dégradation de la structure du sol suite aux travaux de (fouille et terrassement)
- Risque de découverte de REG,
- Risques liés à la SST (santé et sécurité au travail) et à la santé et sécurité des communautés,
- Risques liés à la contamination des épidémies telles que Ebola, IMPOX etc.

- ❖ **Sur le plan social :**

- Risque de découverte de ressource culturelle physique ;
- Risque des conflits sociaux liés à la non-utilisation de la main d'œuvre locale, non-respect de SMIG et autres avantages sociaux liés au contrat de travail conforme aux travaux ;
- Risque d'augmentation et propagation des maladies sexuellement transmissibles dont les IST/VIH/Sida occasionnée par l'afflux de la main d'œuvre non -autochtone pour des raisons de travail ;
- Risques sécuritaires (de vol, pillages, kidnapping, etc.) ;
- Risques d'exacerber les Violences Basées sur le Genre : Exploitation et Abus Sexuels (dont les rapports sexuels monnayés), harcèlement sexuel dans la zone d'intervention du projet (suite au brassage des populations et à l'afflux de la main d'œuvre non - autochtone) ;

### **Principales mesures prévues pendant la phase des travaux et exploitation du marché**

Les impacts bénéfiques du sous-projet susmentionnés seront amplifiés pour accroître les retombées positives du projet au sein des communautés. Ceci vise à améliorer leurs moyens de subsistance, à réduire la pauvreté et à améliorer les conditions de vie des populations. Néanmoins, quant aux impacts négatifs présentés de manière non exhaustive, les mesures d'atténuations sont prévues dans le chapitre 6 intitulé analyse des impacts et présentation des principales mesures de mitigation.

Ce faisant, bien que le sous- projet soit classé à risque modéré, les mesures prévues dans le PGES ainsi que le dispositif de suivi environnemental et social pendant la phase d'exploitation permettront d'éviter, de réduire et d'atténuer de façon significative les impacts négatifs potentiellement identifié.

Le coût estimatif du PGES s'élève à la somme de trois cent nonante mille dollars US (**390.000 USD**), comme l'indique le tableau sur le budget de mise en œuvre du PGES.

## EXECUTIVE SUMMARY

The governments of the Democratic Republic of the Congo (DRC) and the Republic of Burundi have received a loan from the International Development Association (IDA) of the World Bank Group to implement the Trade Facilitation Project in the Great Lakes Region (PFCGL), which falls under the jurisdiction of the Ministry of Foreign Trade of the Democratic Republic of the Congo and the Ministry of Finance, Budget, and Economic Planning of Burundi, respectively.

The PFCIGL supports the implementation of measures to address the most significant barriers along the borders between the DRC and its neighbors in the Great Lakes Region, particularly Burundi, namely weak infrastructure, procedural reforms, and border management. Support will also be provided for a regional consultation policy as well as for mechanisms to harmonize and implement regulations adopted at the regional level, particularly those developed by the Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA).

The development objective of the PFCIGL DRC is to facilitate cross-border trade by increasing trade capacity and reducing the costs incurred by traders, particularly small-scale traders and women, in targeted locations along the project's border areas.

The PFCIGL is subject to the requirements of the World Bank's Environmental and Social Framework (ESF), which came into effect on October 1, 2018. The assessment of the project's environmental and social risks and impacts classified it as a "High-Risk" project in accordance with the World Bank's Environmental and Social Framework.

The environmental and social screening conducted for the subproject covered by this study classified it as Moderate risk in accordance with the World Bank's Environmental and Social Framework.

The Kavimvira market site, located in the city of Uvira in the Kagando group of municipalities in South Kivu Province, is a strategic link in the regional trade corridor. Its construction is a priority component of the project, as it provides a vital connection to Burundi and, indirectly, to other countries in the subregion via Lake Tanganyika, the RN30 national road, and the city of Bukavu. The subproject aligns with Subcomponent 2.2 of the PFCIGL, which pertains to the construction of border markets.

The construction of this market will undoubtedly have both positive and negative impacts on the environment and local communities. It is in this context that the preparation of this Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) was undertaken to comply with national regulations and those of the World Bank's Environmental and Social Framework (ESF), Ministerial Decree No. 043/CAB/MIN/ECN-EF/2006 of December 8, 2006, is the legal framework governing the requirement to conduct an Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) in the DRC. This ESIA was prepared to address the environmental and social issues associated with the Kavimvira Market rehabilitation project in South Kivu Province while meeting the following specific objectives:

It aims to identify and assess the nature and extent of environmental and social risks and impacts, particularly on biodiversity, including risks related to GBV/EAS/HS, the incidence of Sexually Transmitted Infections (STIs), HIV/AIDS, and Mpox, that may be generated by the

activities; to assess and propose measures to eliminate, mitigate, and offset negative impacts, including those related to the prevention, minimization, and/or mitigation of coronavirus/COVID-19, and to enhance positive impacts; define appropriate monitoring and surveillance indicators (taking into account STIs, HIV/AIDS, and MPOX considerations), as well as institutional arrangements (incorporating MPOX considerations) to be established for the implementation of said measures.

From a legal standpoint, this ESIA complies with the Constitution of the DRC, adopted in February 2006, as amended by Law No. 11/002 of January 20, 2011, revising certain articles of the Constitution of February 18, 2006, which stipulates in Article 53 that: "Every person has the right to a healthy environment conducive to their full development. They have a duty to defend it. The State shall ensure the protection of the environment and the health of the population." It also complies with the requirements of national legislation regarding environmental and social assessment, labor, gender-based violence, sexual exploitation, abuse, and harassment, etc. (Law No. 11/009 of July 9, 2011, on fundamental principles relating to environmental protection ; Decree No. 14/019 of August 2, 2014, establishing the rules of operation for procedural mechanisms for environmental protection ; Law No. 015-2002 of October 16, 2002, on the Labor Code, as amended by Law No. 16/010 of July 15, 2016 ; Law No. 06/018 amending and supplementing the Decree of June 30, 1940, establishing the Congolese Penal Code ; Law No. 06/019 amending and supplementing the Decree of August 6, 1959, establishing the Congolese Code of Criminal Procedure. In addition, there is Ordinance-Law No. 71-016 of March 15, 1971, on the protection of cultural property. The implementation of the project will comply with the requirements and provisions of these texts.

The legal framework is supplemented by international conventions ratified or signed by the Congolese government, which automatically form an integral part of the country's legal system. This ESIA is also subject to the requirements of the World Bank's Environmental and Social Framework, which entered into force on October 1, 2018.

Seven of the ten World Bank Environmental and Social Standards (ESS) were deemed relevant to this ESIA. These are

- ESS No. 1: Assessment and management of environmental and social risks and impacts;
- ESS No. 2: Employment and working conditions;
- ESS No. 3: Resource efficiency and pollution prevention and management;
- ESS No. 4: Community health and safety;
- ESS No. 8: Cultural heritage;
- ESS No. 10: Stakeholder Engagement and Information

The subproject will be implemented in accordance with the World Bank's Good Practice Note on Addressing Gender-Based Violence in the Financing of Investment Projects Involving Major Civil Engineering Works (September 2018). A comparison between the DRC's Environmental

and Social Framework and the World Bank's Environmental and Social Standards deemed the Good Practice Note relevant to the project, and recommendations were formulated for its implementation.

Several ministries and agencies are involved in the implementation of this subproject, including notably : (i) the Ministry of Foreign Trade; the supervisory authority of the project; (ii) the Congolese Environment Agency (ACE), a body under the Ministry of the Environment, Sustainable Development, and the New Climate Economy , which oversees and coordinates the environmental and social assessment process; (iii) the Ministry of Employment, Labor, and Social Welfare; (iv) the Ministry of Public Health, together with the Multisectoral Response Committee against Mpox; (v) the Ministry of Social Affairs; (vi) the Ministry of Gender, Children, and Family; (vii) the Ministry of Environment, Sustainable Development, and the New Climate Economy; (MEDDNEC), (viii) the Uvira City Hall; (ix) local NGOs, including those specializing in combating GBV.

Public consultations as part of the ESIA for the Kavimvira market were held in two rounds, on July 16–17 and July 26–27, 2025, with administrative and technical officials, residents of the city of Uvira, and women and girls from the Kagando community. A total of 61 peoples participated, including 50 women and 11 men. Women accounted for 83.6% of participants (48.1% were under 35 years old and 51.9% were 35 years old and older). Men, meanwhile, accounted for 16.4% of the participants (16.3% were under 35 and 83.7% were 35 and older). Specific recommendations were made by the various stakeholders and are detailed in the chapter on public consultations.

The estimated cost of the Environmental and Social Management Plan (ESMP) is **USD 390.000**

Therefore, although the sub-project is classified as moderate risk, the measures included in the ESMP, along with the environmental and social monitoring system during the operational phase, will significantly avoid, reduce, and mitigate any potentially identified negative impacts.

## **MUHTASARI WA RIPOTI**

Serikali za Jamhuri ya Kidemokrasia ya Kongo (DRC) na Jamhuri ya Burundi zimepokea mkopo kutoka Chama cha Kimataifa cha Maendeleo (IDA) cha Kundi la Benki ya Dunia kwa ajili ya utekelezaji wa Mradi wa Kuwezesha Biashara katika Ukanda wa Maziwa Makuu (PFCIGL). Mradi huu unasimamiwa na Wizara ya Biashara ya Nje ya Jamhuri ya Kidemokrasia ya Kongo na Wizara ya Fedha, Bajeti na Mipango ya Uchumi ya Burundi.

PFCIGL inalenga kusaidia utekelezaji wa hatua za kukabiliana na vikwazo vikubwa vinavyoathiri biashara ya mipakani kati ya DRC na nchi jirani katika Ukanda wa Maziwa Makuu, hususan Burundi. Vikwazo hivyo ni pamoja na udhaifu wa miundombinu, ugumu wa taratibu za biashara na usimamizi wa mipaka. Mradi pia utatoa msaada kwa sera za mashauriano ya kikanda pamoja na mifumo ya kuratibu na kutekeleza kanuni zilizopitishwa katika ngazi ya kikanda, hasa zile zilizotengenezwa na Soko la Pamoja la Mashariki na Kusini mwa Afrika (COMESA).

Lengo kuu la maendeleo la PFCIGL nchini DRC ni kurahisisha biashara ya mipakani kwa kuongeza uwezo wa biashara na kupunguza gharama zinazowakabili wafanyabiashara, hususan wafanyabiashara wadogo na wanawake, katika maeneo maalum ya mipaka yanayohusika na mradi.

Kwa ujumla, PFCIGL inazingatia masharti ya Mfumo wa Mazingira na Jamii (Environmental and Social Framework - ESF) wa Benki ya Dunia ulioanza kutumika tarehe 1 Oktoba 2018. Tathmini ya hatari na athari za kimazingira na kijamii za mradi ilionyesha kuwa mradi huu umeainishwa katika kiwango cha “Hatari Kubwa” (High Risk) kwa mujibu wa Mfumo wa Mazingira na Jamii wa Benki ya Dunia pamoja na Mfumo wa Usimamizi wa Mazingira na Jamii (ESMF) wa mradi.

Uchunguzi wa awali wa mazingira na jamii (screening) uliofanywa kwa ajili ya mradi mdogo unaohusika katika utafiti huu uliuainisha katika kiwango cha “Hatari ya Juu ya Kati” (Substantial Risk) kwa mujibu wa Mfumo wa Mazingira na Jamii wa Benki ya Dunia.

Eneo la Soko la Kavimvira, lililoko katika Mji wa Uvira, ndani ya Kikundi cha Kagando katika Mkoa wa Kivu Kusini, ni kiungo muhimu katika ukanda wa biashara wa kikanda. Ujenzi wake ni sehemu ya kipaumbele cha mradi kwa sababu unahakikisha uhusiano muhimu wa kibiashara kati ya DRC na Burundi na, kwa njia isiyo ya moja kwa moja, na nchi nyingine za ukanda kupitia Ziwa Tanganyika, Barabara ya Kitaifa Na. 30 (RN30) pamoja na Mji wa Bukavu. Mradi huu mdogo unatekelezwa chini ya Kipengele Kidogo cha 2.2 kinachohusu ujenzi wa masoko ya mipakani.

Ujenzi wa soko hili unatarajiwa kuleta manufaa makubwa ya kiuchumi na kijamii, lakini pia unaweza kusababisha athari hasi kwa mazingira na jamii zinazolizunguka. Katika muktadha huu, Tathmini hii ya Athari za Mazingira na Jamii (EIES/ESIA) imeandaliwa ili kuhakikisha uzingatiaji wa sheria za kitaifa za ulinzi wa mazingira na jamii pamoja na masharti ya Mfumo wa Mazingira na Jamii wa Benki ya Dunia.

Tathmini hii ya Athari za Mazingira na Jamii (EIES/ESIA) imeandaliwa kwa kuzingatia masuala ya mazingira na kijamii yanayohusiana na mradi mdogo wa ukarabati wa Soko la Kavimvira katika Mkoa wa Kivu Kusini, huku ikilenga kufikia malengo mahususi yafuatayo:

Malengo mahususi ya Tathmini hii ya Athari za Mazingira na Jamii (EIES/ESIA) ni kama yafuatayo:

1. Kubaini na kutathmini aina pamoja na kiwango cha hatari na athari za kimazingira na kijamii zinazoweza kujitokeza, ikiwa ni pamoja na hatari zinazohusiana na Ukatili wa Kijinsia (GBV), Unyonyaji na Udhalilishaji wa Kijinsia (SEA), Unyanyasaji wa Kijinsia (SH), pamoja na hatari za kiafya zinazoweza kusababishwa au kusambazwa wakati wa utekelezaji wa kazi za mradi;
2. Kuchambua kiwango cha hatari ya maambukizi ya magonjwa ya zinaa (STIs), Virusi vya UKIMWI (VVU/UKIMWI), pamoja na milipuko ya magonjwa kama Mpox, Ebola na mengineyo wakati wa utekelezaji wa kazi kutokana na msongamano wa wafanyakazi au ukosefu wa usafi katika makazi ya wafanyakazi na maeneo ya kazi;
3. Kutathmini na kupendekeza hatua za kuzuia, kupunguza na kufidia athari hasi, ikijumuisha hatua za kuzuia, kupunguza au kudhibiti milipuko ya Ebola, pamoja na kuimarisha na kuongeza athari chanya za mradi;
4. Kuweka viashiria vinavyofaa vya ufuatiliaji na usimamizi kwa kila hatari na hatua za udhibiti (vikizingatia masuala ya magonjwa ya zinaa, VVU/UKIMWI na Mpox), pamoja na kupanga mifumo ya kitaasisi (ikijumuisha masuala ya Mpox na Ebola) itakayowezesha utekelezaji wa hatua hizo.

Kwa upande wa sheria na Katiba, Tathmini hii ya Athari za Mazingira na Jamii (EIES/ESIA) inazingatia hasa Katiba ya Jamhuri ya Kidemokrasia ya Kongo, iliyopitishwa mwezi Februari 2006 na kurekebisha kupitia Sheria Na. 11/002 ya tarehe 20 Januari 2011 kuhusu marekebisha ya baadhi ya vifungu vya Katiba ya tarehe 18 Februari 2006. Kifungu cha 53 cha Katiba hiyo kinaeleza kwamba:

"Kila mtu ana haki ya kuishi katika mazingira safi na yanayofaa kwa maendeleo yake kamili. Ana wajibu wa kuyalinda. Serikali inahakikisha ulinzi wa mazingira na afya ya wananchi."

Aidha, EIES hii inazingatia matakwa ya sheria za kitaifa zinazohusu tathmini za mazingira na jamii, ajira na kazi, ukatili wa kijinsia, unyonyaji wa kingono, udhalilishaji wa kingono na unyanyasaji wa kijinsia, miongoni mwa mambo mengine. Sheria hizo ni pamoja na:

- Sheria Na. 11/009 ya tarehe 09 Julai 2011 kuhusu kanuni za msingi za ulinzi wa mazingira;
- Amri Na. 14/019 ya tarehe 02 Agosti 2014 inayoweka taratibu za uendeshaji wa mifumo ya ulinzi wa mazingira;
- Sheria Na. 015-2002 ya tarehe 16 Oktoba 2002 kuhusu Kanuni ya Kazi, iliyorekebisha na Sheria Na. 16/010 ya tarehe 15 Julai 2016;
- Sheria Na. 06/018 inayorekebisha na kukamilisha Kanuni ya Adhabu ya Kongo ya tarehe 30 Juni 1940;
- Sheria Na. 06/019 inayorekebisha na kukamilisha Kanuni ya Mwenendo wa Mashauri ya Jinai ya tarehe 06 Agosti 1959.

Vilevile, kuna Amri-Sheria Na. 71-016 ya tarehe 15 Machi 1971 kuhusu ulinzi wa urithi wa kitamaduni. Utekelezaji wa mradi utazingatia masharti na matakwa ya vyombo hivi vyote vya kisheria.

Mfumo huu wa kisheria unakamilishwa na mikataba ya kimataifa iliyoridhiwa au kusainiwa na Serikali ya Kongo, ambayo ni sehemu ya mfumo wa sheria wa nchi.

Viwango saba kati ya viwango kumi vya Mazingira na Jamii vya Benki ya Dunia (Environmental and Social Standards – ESS) vimeonekana kuwa muhimu kwa mradi huu, navyo ni :

- ESS 1 : Tathmini na Usimamizi wa Hatari na Athari za Mazingira na Jamii ;
- ESS 2 : Ajira na Masharti ya Kazi ;
- ESS 3 : Matumizi Endelevu ya Rasilimali na Kuzuia pamoja na Kudhibiti Uchafuzi wa Mazingira;
- ESS 4 : Afya na Usalama wa Jamii ;
- ESS 8 : Urithi wa Kitamaduni ;
- ESS 9 : Wapatanishi wa Kifedha (Financial Intermediaries) ;
- ESS 10 : Ushirikishwaji wa Wadau na Utoaji wa Taarifa.

Kuhusu masuala ya Ukatili wa Kijinsia (GBV), mradi mdogo utatekelezwa kwa kuzingatia Mwongozo wa Benki ya Dunia wa Mbinu Bora za Kukabiliana na Ukatili wa Kijinsia katika miradi ya uwekezaji inayohusisha kazi kubwa za ujenzi wa miundombinu (Septemba 2018).

Ulinganisho kati ya Mfumo wa Mazingira na Jamii wa Jamhuri ya Kidemokrasia ya Kongo na Viwango vya Mazingira na Jamii vya Benki ya Dunia vinavyohusika na mradi huu umefanyika, na mapendekezo mahsusni yametolewa ili kuwezesha utekelezaji wake kwa ufanisi.

Kwa mtazamo wa kitaasisi, wizara na taasisi mbalimbali zinahusika katika utekelezaji wa mradi huu mdogo, zikiwemo :

(i) Wizara ya Biashara ya Nje, ambayo ndiyo taasisi ya usimamizi wa mradi; (ii) Wakala wa Mazingira wa Kongo (Agence Congolaise de l'Environnement – ACE), chini ya Wizara ya Mazingira, Maendeleo Endelevu na Uchumi Mpya wa Tabianchi (MEDDNEC), unaosimamia na kuratibu mchakato wa tathmini ya mazingira na jamii; (iii) Wizara ya Ajira, Kazi na Hifadhi ya Jamii ; (iv) Wizara ya Afya ya Umma, kwa kushirikiana na Kamati ya Kisekta Mbalimbali ya Kukabiliana na Ugonjwa wa Mpox ; (v) Wizara ya Masuala ya Kijamii ; (vi) Wizara ya Jinsia, Watoto na Familia ; (vii) Wizara ya Mazingira, Maendeleo Endelevu na Uchumi Mpya wa Tabianchi (MEDDNEC); (viii) Halmashauri ya Jiji la Uvira ; na (ix) Mashirika yasiyo ya kiserikali (NGOs) ya ndani, ikiwemo yale yanayojihusisha na mapambano dhidi ya Ukatili wa Kijinsia (GBV).

Mashauriano yaliyofanyika katika mfumo wa Tathmini ya Athari za Mazingira na Jamii (EIES/ESIA) kwa ajili ya ujenzi wa Soko la Kavimvira yalifanyika katika awamu mbili : tarehe 16–17 Julai na tarehe 26–27 Julai 2025. Mashauriano hayo yaliwahusisha viongozi wa kiutawala na kiufundi, wakazi wa Jiji la Uvira, pamoja na wanawake na wasichana wa Kikundi cha Kagando.

Jumla ya watu 61 walishiriki katika mashauriano hayo, wakiwemo wanawake 50 na wanaume 11.

Kuhusu mchango wa wadau katika utekelezaji wa mradi huu mdogo, mapendekezo maalum yalitolewa na wadau mbalimbali. Mapendekezo hayo yameelezwa kwa kina katika sura inayohusu mashauriano ya umma.

Hatua kuu za kupunguza athari hasi (mitigation measures) zilizopendekezwa kwa kila athari iliyotambuliwa zimezingatiwa katika utafiti huu.

Taarifa zote zilizowasilishwa katika ripoti hii si za mwisho wala si kamilifu kwa asilimia mia moja; lengo lake kuu ni kubainisha masuala muhimu ya kimazingira na kijamii yanayohusiana na utekelezaji wa mradi huu mdogo.

### **Athari Kuu za Kimazingira na Kijamii za Mradi Mdogo**

Vipengele vifuatavyo vinatoa muhtasari wa hatari na athari muhimu za kimazingira na kijamii zinazohusiana na ujenzi wa Soko la Mpakani la Kavimvira.

#### **Athari Chanya**

##### **Kwa upande wa mazingira**

Mradi utachangia katika:

- Urejeshaji wa uoto wa asili kupitia upandaji wa miti ya fidia yenye ukuaji wa haraka na inayolingana na hali ya hewa pamoja na aina ya udongo wa eneo la mradi;
- Usimamizi bora wa taka wakati wa kipindi cha ujenzi na wakati wa uendeshaji wa soko.

##### **Kwa upande wa kijamii**

Athari chanya za mradi mdogo ni pamoja na:

- Kuboresha miundombinu ya msingi ya biashara na mazingira ya kazi ya huduma za serikali kupitia ujenzi wa ofisi;
- Kupunguza au kuondoa vitendo vya ubaguzi wa kijamii na ukatili wa kijinsia unaowakumba wanawake wafanyabiashara wadogo wanaofanyia biashara zao barabarani;
- Kuzuia ajira ya watoto pamoja na kazi za kulazimishwa wakati wa utekelezaji wa kazi za mradi;
- Kuboresha hali ya maisha na kuchangia katika kupunguza umaskini;
- Kuunda ajira za muda na za kudumu kupitia shughuli za ujenzi na uendeshaji wa miundombinu hii mipya. Vilevile, vituo vya kuchakata mazao ya kilimo vitakavyojengwa chini ya mradi huu vitatoa fursa zaidi za ajira kwa jamii za wenyeji;
- Kuimarisha ushiriki wa jamii katika utekelezaji wa mradi.

## **Hatari na Athari Hasi Zinazoweza Kujitokeza**

Licha ya manufaa hayo, utekelezaji wa mradi mdogo unaweza kusababisha hatari na athari hasi za kimazingira na kijamii.

### **Kwa upande wa mazingira**

- Kupotea kwa maeneo ya nyasi yanayotumika kama malisho ya mifugo;
- Uzalishaji wa taka zinazooza, zisizooza na taka ngumu zisizobadilika;
- Kelele zitokanazo na matumizi na harakati za mitambo na magari ya ujenzi;
- Uharibifu wa muundo wa udongo kutokana na shughuli za uchimbaji na usawazishaji wa ardhi;
- Hatari ya kugunduliwa kwa mabaki ya vifaa vya vita au vilipuzi visivyolipuka (REG/UXO);
- Hatari zinazohusiana na afya na usalama kazini (OHS) pamoja na afya na usalama wa jamii;
- Hatari za kuenea kwa magonjwa ya mlipuko kama vile Ebola, Mpox na mengineyo.

### **Kwa upande wa kijamii**

- Hatari ya kugunduliwa kwa urithi wa kitamaduni au mali za kihistoria wakati wa kazi za ujenzi;
- Hatari ya migogoro ya kijamii kutokana na kutotumika kwa nguvu kazi ya wenyeji, kutoheshimiwa kwa mshahara wa chini wa kisheria (SMIG) na kutotekelezwa kwa haki nyingine za wafanyakazi zilizowekwa katika mikataba ya ajira;
- Hatari ya kuongezeka na kuenea kwa magonjwa ya zinaa, ikiwemo VVU/UKIMWI, kutokana na ujio wa wafanyakazi kutoka maeneo mengine;
- Hatari za kiusalama kama vile wizi, uporaji, utekaji na vitendo vingine vya uhalifu;
- Hatari ya kuongezeka kwa Ukatili wa Kijinsia (GBV), ikiwemo Unyonyaji na Udhalilishaji wa Kijinsia (SEA), mahusiano ya kingono kwa malipo, pamoja na unyanyasaji wa kijinsia (SH), kutokana na mwingiliano wa watu kutoka maeneo mbalimbali na ujio wa wafanyakazi wasio wakazi wa eneo husika.

## **Hatua Kuu za Kupunguza Athari Wakati wa Ujenzi na Uendeshaji wa Soko**

Athari chanya zilizotambuliwa hapo juu zitaimarishwa ili kuongeza manufaa ya mradi kwa jamii zinazozunguka eneo la mradi. Lengo ni kuboresha maisha ya wananchi, kupunguza umaskini na kuinua ustawi wa kijamii na kiuchumi wa wakazi wa eneo husika.

Kwa upande wa athari hasi zilizobainishwa, hatua mbalimbali za kuzuia, kupunguza na kudhibiti athari hizo zimependekezwa katika Sura ya 6 ya ripoti hii inayohusu uchambuzi wa athari na uwasilishaji wa hatua kuu za kupunguza athari (mitigation measures).

Kwa kuzingatia hatua zilizopangwa katika Mpango wa Usimamizi wa Mazingira na Jamii (PGES/ESMP), pamoja na mfumo wa ufuatiliaji wa mazingira na jamii wakati wa uendeshaji wa soko, athari hasi zilizotambuliwa zinatarajiwa kuzuiwa, kupunguzwa au kudhibitiwa kwa kiwango kikubwa.

Gharama inayokadiriwa kwa utekelezaji wa Mpango wa Usimamizi wa Mazingira na Jamii (PGES/ESMP) ni Dola za Marekani laki tatu na tisini elfu (**USD 390,000**), kama ilivyoainishwa katika jedwali la bajeti ya utekelezaji wa PGES.

## I. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Le Gouvernement de la République de la Démocratique du Congo a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque Mondiale pour l'exécution du Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la Région des Grands-Lacs (PFCIGL), placé sous la tutelle du Ministère du Commerce extérieure.

L'objectif de développement de ce projet est de faciliter le commerce transfrontalier en augmentant la capacité de commerce et en réduisant les coûts rencontrés par les commerçants, en particulier les petits commerçants et les femmes, à des endroits ciblés aux zones frontalières.

Le PFCIGL vient en appui à la mise en œuvre de mesures en vue de répondre aux obstacles les plus contraignants le long de la frontière entre la RDC et ses voisins de la Région des Grands-Lacs, à savoir la faiblesse des infrastructures, les réformes de procédures et la gestion des frontières. Un appui est également apporté à une politique de consultation régionale ainsi qu'aux mécanismes d'harmonisation et de mise en œuvre des réglementations adoptées au niveau régional, en particulier celles développées par le COMESA.

La ville d'Uvira fait face à quelques contraintes naturelles (les montées des eaux du lac, montagnes, marécages) et des défis sécuritaires. Cependant, elle est soutenue par sa position stratégique de carrefour commercial, frontalière avec le Burundi et les investissements dans les infrastructures sociales de base. Actuellement, des efforts sont déployés pour développer le secteur touristique et mettre en place un plan d'action sécuritaire afin de faire face à des problèmes tels que l'insécurité et une gouvernance déficiente.

La ville d'Uvira possède plusieurs marchés non aménagés, dont le Marché central, le Marché Maendeleo, le Marché zairois et le Marché de Mulongwe. Cependant, l'absence d'un marché transfrontalier empêche les petits commerçants de renforcer leurs conditions d'affaires en accroissant leur potentiel commercial. A la différence du marché classique, le marché transfrontalier possède un caractère stratégique, permettant aux petits commerçants congolais et burundais de commercer les produits locaux en toute sécurité grâce à sa proximité (moins de 15 km) du poste frontalier.

C'est dans ce cadre que le projet PFCIGL, envisage de construire un Marché Transfrontalier Moderne dans le quartier de Kagando (groupement Kagando), situé au Nord-Est de la ville d'Uvira, à 12Km du Poste Frontalier de Kamvivira, limité au Nord par la Route Nationale N°5 et sud Est par la Rivière Ruzizi et le lac Tanganika, dans le but :

- D'améliorer les conditions des affaires des petits commerçants transfrontaliers de la RDC et du Burundi,
- Améliorer les conditions de travail (construction des bureaux de marché) des services de l'Etat ;
- Réduction et/ou élimination des actes des violences basées sur le genre que subissent les femmes petits commerçantes qui vendent dans la rue ;
- Amélioration des transactions économiques des femmes en réduisant les coûts auxquels elles sont confrontées dans l'exercice de leur commerce etc.
- Permettre à l'état d'avoir une infrastructure commerciale moderne et la possibilité de générer des recettes ;

- Faciliter l'organisation petits commerçants en associations et coopératives ;
- Amélioration des transactions économiques des femmes en réduisant les coûts auxquels elles sont confrontées dans l'exercice de leur commerce ;
- Contribuer à la modernisation de la ville d'Uvira ;
- Aider les petits commerçants à ne plus perdre la marchandise pourrissable par manque de dispositif de conservation (chambre froide).

Sur ce, le marché transfrontalier de Kavimvira constitue un maillon stratégique du corridor commercial régional. Sa construction est conforme à l'une des composantes du projet, car il assure une liaison essentielle avec le Burundi et indirectement avec d'autres pays de la sous-région par le lac Tanganyika ainsi que la ville de Bukavu. Ce sous-projet se conforme à la Sous-composante 2.2. relative à la construction des marchés frontaliers.

La construction de ce marché générera des impacts positifs, mais également des effets négatifs sur l'environnement ainsi que sur les communautés locales. C'est dans ce contexte qu'il a été jugé nécessaire de réaliser une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES).

Cette étude vise à assurer la conformité du projet avec les dispositions réglementaires nationales, ainsi qu'avec le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale. Elle s'inscrit dans le cadre des activités liées à la préparation des sous-projets et à la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux.

L'EIES prend en compte l'ensemble des phases du projet, notamment la phase de préparation, de construction et celle d'exploitation, en intégrant également les risques spécifiques, y compris ceux liés à la Violence Basée sur le Genre (VBG), à l'Exploitation et Abus Sexuels (EAS), ainsi qu'au Harcèlement Sexuel (HS).

### **Les enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à la construction du marché de Kavimvira :**

#### *Enjeux environnementaux*

- *Garantir la stabilité du sol : Les travaux de déblais et remblais peuvent altérer la texture du sol et la configuration du terrain, ce qui peut avoir des répercussions sur la stabilité du sol et provoquer des érosions.*
- *La création d'une vaste aire de stationnement peut rendre imperméable une vaste superficie et augmenter le ruissellement des eaux de pluie, augmenter le débit des ruisseaux risquant de provoquer des inondations ou des têtes d'érosions.*
- *Protection des ouvriers contre le risque de contamination des épidémies (EBOLA et IMPOX) pendant les travaux à cause de la promiscuité.*
- *Offrir des installations sanitaires propres, accessibles et en nombre suffisant pour les usagers du marché (voyageurs, chauffeurs, commerçants), contribuant à la dignité et à la prévention des maladies pendant les travaux et exploitation.*
- *Promouvoir une gestion durable des ressources en produisant une énergie renouvelable, réduisant l'empreinte carbone du site et sa dépendance au réseau électrique (ou au groupe électrogène).*
- *Gestion intégrée des déchets : mettre en place un système de collecte, tri, et traitement des déchets (biodégradables banals, ménagers, restes d'animaux dans l'abattoir, dangereux, biomédicaux) générés dans le site pendant les travaux et exploitation du*

*marché, conformément au plan de gestion des déchets, pour éviter les nuisances et pollutions.*

#### *Enjeux sociaux*

- *Protéger les populations, les travailleurs contre les risques de santé, la sûreté et la sécurité découlant des activités du sous-projet tout au long de son cycle de vie ;*
- *Protection des ouvriers et communauté contre les formes des VBG/EAS/HS, : prévenir le risque des Violences Basées sur le Genre, l'Exploitation et les Abus Sexuels, et le Harcèlement Sexuel, causé par l'afflux des ouvriers et le pouvoir d'argent qu'aura les ouvriers dans la communauté ;*
- *Gestion des flux des commerçants(e) transfrontaliers et le parking des véhicules pour le marché : Prévoir les zones de circulations piétonnes, voies d'accès avec les entrées et sorties, séparer le parking des gros véhicules des marchandises et privés en vue de gérer/prévenir les risques accidents à la phase d'exploitation ;*
- *Création d'emploi : La construction du marché de Kavimvira, d'une durée d'un an, générera 300 emplois temporaires pendant la phase des travaux et 3000 emplois permanents lors de son exploitation ;*
- *Inclusion : lutte contre les inégalités sociales ou discrimination empêchant un groupe des personnes d'accéder aux services ou opportunités du projet en raison de leur appartenance ethnique, religion ou politique et /ou groupes vulnérables ;*
- *Implication et accompagnement communautaire.*

Les bénéficiaires du projet sont les commerçants transfrontaliers y compris les femmes et les jeunes, les producteurs y compris les petits exploitants agricoles, les prestataires de services commerciaux (par exemple les transporteurs, les exploitants de bateaux etc.), les autorités portuaires et les agents aux frontières. Le projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes suivantes : Ministère du Commerce extérieur , Ministère des Infrastructures, Ministère des Finances, Ministère des Transports des Voies de communication et du Désenclavement, Direction Générale des Migrations, Direction Générale des Douanes et Accises, Office Congolais de Contrôle, Société Nationale des Chemins de fer du Congo, Programme Nationale d'Hygiène aux Frontières, Service de Quarantaine Animale, Service de Quarantaine Végétale, la Police des Frontières, les petits commerçants et la société civile.

Les limites du site du marché Kavimvira sont définies par les positions GPS ci-après :

#### **1.1 Situation géographique et localisation du site**

Le site du marché transfrontalier de Kavimvira est situé dans le quartier Kangando à 12 km du poste frontière de Kamvivira, au nord-est d'Uvira, a une superficie de 8 000 m<sup>2</sup> (0,8 hectare) sur 80 mètres de largeur et 100 mètres de longueur. Ses coordonnées sont 9632313.08 N et 29° 10' 12.326" E. Le marché est flanqué au nord par la Route Nationale N°5, et au sud-est par la rivière Ruzizi ainsi que le lac Tanganyika.

Figure 1. Site du marché de Kamvivira



Carte du marché transfrontalier de Kangando

#### Brève description du Projet

Le PFCGL vient en appui à la mise en œuvre de mesures en vue de répondre aux obstacles les plus contraignants le long des frontières entre la RDC et ses voisins de la Région des Grands-Lacs notamment le Burundi, à savoir la faiblesse des infrastructures, les réformes de procédures et la gestion des frontières. Un appui sera également apporté à une politique de consultation régionale ainsi qu'aux mécanismes d'harmonisation et de mise en œuvre des réglementations adoptées au niveau régional, en particulier celles développées par le Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA).

L'objectif de développement du PFCIGL RDC est de faciliter le commerce transfrontalier en augmentant la capacité de commerce et en réduisant les coûts rencontrés par les commerçants, en particulier les petits commerçants et les femmes, à des endroits ciblés aux zones frontalières du projet. Il s'articule autour de 4 composantes ci-après :

- Composante 1 : Améliorer l'environnement réglementaire pour le commerce transfrontalier ;*
- Composante 2 : Améliorer les infrastructures commerciales de base ;*
- Composante 3 : Appuyer la commercialisation des chaînes de valeur transfrontalières ;*
- Composante 4 : Mise en œuvre et suivi et évaluation.*

De manière globale, le PFCIGL est soumis aux exigences du nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale, entrées en vigueur le 01 octobre 2018. L'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet ont permis de le classer comme Projet à "**Risque élevé**" sur le plan environnemental et social conformément au Nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale et le Cadre de gestion environnemental et social (CGES) du projet. En revanche pour le sous-projet de construction du Marché de Kamvivira qui fait l'objet de la présente EIES dont le screening a placé comme « à **risque Substantiel** », six normes ci-dessous ont été jugée pertinentes.

Il s'agit de

- NES no 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- NES no 2 : Emploi et conditions de travail ;
- NES no 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ; NES no 4 : Santé et sécurité des populations ;
- NES no 8 : Patrimoine culturel ;
- NES no 10 : Mobilisation des parties prenantes et information

## **1.2 Objectifs du projet**

Les objectifs spécifiques du projet consistent à l' :

- Améliorer les infrastructures commerciales :
  - Modernisation et réhabilitation des postes de frontières et des routes d'accès ;
  - Construction des marchés transfrontaliers ;
  - Amélioration des ports lacustres et construction d'infrastructures de stockage et de transformation agricole.
- Faciliter le commerce :
  - Réduire les coûts et les délais de transport ;
  - Simplifier les procédures réglementaires pour les petits commerçants et les femmes ;
  - Mettre en place des "frontières intelligentes" et des cartes pour une circulation plus libre des produits.
- Renforcer la compétitivité des produits :
  - Soutenir la commercialisation et la valorisation des produits agricoles ;
  - Aider à l'étiquetage, à la certification et à la conformité des produits ;
- Soutenir les commerçants :
  - Faciliter leur accès aux marchés locaux et régionaux ;
  - Renforcer les liens entre les petits commerçants transfrontaliers et les producteurs ruraux ;
  - Soutenir la structuration des associations de commerçantes ;

## **1.3 Objectifs de l'étude d'impact environnemental et social**

La présente Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) a pour objet d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux liés aux travaux de construction du marché de Kamvira sur le site de Kagando, proposer des mesures préventives et d'atténuation visant à minimiser les conséquences néfastes sur les infrastructures et autres récepteurs environnementaux, sociaux, et culturels.

La présente EIES va consister à :

- Déterminer et mesurer la nature et le niveau des risques et impacts environnementaux et sociaux, y compris les risques VBG, EAS/HS, susceptibles d'être générés et/ou exacerbés par les travaux du sous-projet ;
- Identifier les prestataires des services VBG/EAS/HS ainsi que la qualité de leurs prestations et le circuit de référencement pour assistance des personnes survivantes ; et proposer des mesures d'atténuation et de réponse appropriées à ces risques ;
- Évaluer et proposer des mesures de suppression et/ou d'évitement, d'atténuation et de compensation des impacts négatifs et de bonification des impacts positifs ;
- Définir le mécanisme de surveillance et de suivi socio-environnemental et proposer

des indicateurs de suivi et de surveillance appropriés, ainsi que des dispositions institutionnelles à mettre en place pour la mise en œuvre desdites mesures ;

- Déterminer le coût de gestion environnementale et sociale du sous-projet.

Par ailleurs, cette Etude d'Impact Environnemental et Social appliquera le principe de la hiérarchie d'atténuation, qui consiste à :

- Anticiper et éviter les risques et les impacts ;
- Lorsqu'il n'est pas possible de les éviter, minimiser ou réduire les risques et les impacts à des niveaux acceptables ;
- Lorsque les impacts résiduels sont importants, les compenser ou les neutraliser si cela est techniquement et financièrement possible.

#### **1.4 Approche retenue pour la rédaction de l'EIES**

EIES a pour but de déterminer l'état zéro avant que les activités du projet ne commencent, d'évaluer les impacts et effets négatifs et positifs du projet sur les composantes environnementales et sociales durant ses différentes phases (Travaux, exploitation et voire fermeture) et de proposer des mesures d'atténuation proportionnelles au niveau des risques.

La méthodologie de l'élaboration de la présente étude s'est déroulée en commençant par une réunion de cadrage de la mission en ligne en date du 11/07 2025 en ligne, avec l'ensemble des parties prenantes à savoir l'équipe de sauvegarde du PFCIGL et le Consultant (avec ses experts dont le Chef de Mission et le Socio économiste).

Il convient de signaler que la firme HDC-AC avait dans son contrat la charge de la réalisation concomitante des études techniques, environnementales et sociales conformément aux TDRs, à cette occasion, les documents techniques, environnementaux et sociaux du PFCIGL ont été consultés :

Les différents Plans ;

- ✓ Le CGES
- ✓ Le PGMO
- ✓ Le PEES
- ✓ Le PMPP
- ✓ Documents liés à la structure des Bâtiments ;
- ✓ Documents liés à la géotechnique ;
- ✓ Documents liés aux installations ;
- ✓ Documents liés aux pavements ;
- ✓ Documents liés aux budgets des travaux.

Cette revue documentaire a été complétée par les données collectées sur terrain concernés par la présente étude. Elle a alors permis de synthétiser :

- Les données relatives au cadre institutionnel, législatif et réglementaire applicables au sous-projet sur le plan national et international ;
- Les données sur le milieu biophysique ;
- Les données sur le milieu humain de la zone d'influence du sous-projet ;

### 1.4.1. Démarche méthodologique pour réaliser l'étude

La méthodologie mise en œuvre pour cette étude s'est fondée sur une démarche participative qui a intégré l'ensemble d'acteurs concernés par la mise en œuvre du sous-projet et autres étapes tel que décrit ci-dessous :

- a) L'analyse de la documentation disponible,
- b) Consultations des autorités locales, du public (société civile, structures concernées par l'implémentation du PFCIGL, personnes-ressources mais également des populations concernées).
- c) La collecte des données de terrain, l'analyse et le traitement de toutes les données recueillies.

La procédure méthodologique distincte mise en œuvre dans le contexte de la présente EIES est la suivante :

**1. Consultation des parties prenantes, organisation des focus group et consultations communautaires**

**2. Analyse du contexte du sous-projet et des parties prenantes :**

- Identifier les parties prenantes, les communautés locales, les autorités politico-administratives locales et les ONG ;
- Comprendre le contexte socio-économique et environnemental de la zone du sous-projet

**3. Collecte de données :**

- Collecter les données préliminaires sur l'environnement physique, biologique et social;
- Utiliser les méthodes qualitatives (entretiens, interviews, focus groupes) et quantitatives (enquêtes, données statistiques).

**4. Analyser les risques environnementaux et sociaux liés au sous-projet**

**5. Identification et analyse des impacts réels liés aux activités du sous-projet :**

- Évaluer les activités prévues pour déterminer leurs effets directs, indirects, temporaires ou permanents sur l'environnement et la société ;
- Considérer les aspects tels que la pollution, le déplacement de populations et l'impact sur la santé publique, etc.

**6. Évaluation des impacts :**

- Classifier et quantifier les impacts identifiés en termes de gravité et d'importance.
- Utiliser les matrices d'évaluation ou des échelles de notation pour faciliter cette évaluation.

**7. Mesures d'atténuation :**

- Décrire le contexte institutionnel, législatif et réglementaire applicable au sous-projet;
- Élaborer un programme de surveillance et de suivi environnemental et social ;
- Évaluer les coûts liés à la mise en œuvre des principales mesures environnementales et sociales ;
- Élaborer un cahier des clauses environnementales et sociales spécifique au sous-projet.

- Élaborer un plan de gestion environnementale et sociale ;
- Identifier les indicateurs de suivi et de surveillance environnementale.

Pour les aspects VBG, le sous-projet sera mis en œuvre conformément à la Note de Bonnes Pratiques de la Banque Mondiale pour lutter contre les violences sexistes dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (septembre 2018).

Une comparaison entre le Cadre environnemental et social de la RDC et les Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale jugées pertinentes pour le projet a été réalisée, et des recommandations ont été formulées pour sa mise en œuvre.

#### 1.4.2. Évaluation des impacts environnementaux et sociaux

L'analyse des impacts environnementaux et sociaux des activités du sous-projet sont déterminée selon la nature du sous projet dans ce différentes phases, les risques intrinsèques de ses opérations et la sensibilité du milieu d'accueil. L'importance des impacts est classée en fonction de son l'intensité, l'entendu et la durée qui indique la manifestation de l'impact dans le temps.

**Tableau 1 : Démonstratif de l'évaluation des impacts**

Composante E&S	Travaux de (fouille et terrassement), Impact dégradation de la structure du sol		Travaux de construction des bâtiments. Impact de Nuisance sonore		Création d'emploi	
	Trav	Exploit	Trav	Exploit	Trav	Exploit
Sol	+		++	+	-	-
Eaux	-	-	-	-	-	-
Air	+	-	+	-	-	-
Biologique	+	-	+	-	--	-
Humain	+	-	++	++	++	+++

+++ : Impact significatif où le Risque Global Potentiel (RGP) est supérieur ou égal à 4

++ : Impact modéré où le RGP est égal à 3 ;

+ : Impact faible où le RGP est inférieur à 3

Tableau 2 : Démonstratif de l'évaluation de l'importance des impacts

Activités/sources d'impacts	Composante du milieu affectée	Impacts	Nature de l'impact	Intensité			Étendue			Durée			Importance			
				Fa	M	Fo	P	Lo	R	M	T	P	Mi	Mo	Ma	
<b>Phase des travaux</b>																
Travaux de (fouille et terrassement), Impact dégradation de la structure du sol	Sol	Création d'emplois et Développement des compétences	Négatif		x		x				x			x		
	Humain	Création d'emploi	Positif			x	x			x					x	

Tableau 3 : Matrice d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux

Intensité	Étendue	Durée	Importance des impacts		
			Majeure	Moyenne	Mineure
Forte	Régionale	Permanente			
		Temporaire			
		Ponctuelle			
	Locale	Permanente			
		Temporaire			
		Ponctuelle			
	Ponctuelle	Permanente			
		Temporaire			
		Ponctuelle			
Moyenne	Régionale	Permanente			
		Temporaire			
		Ponctuelle			
	Locale	Permanente			
		Temporaire			
		Ponctuelle			
	Ponctuelle	Permanente			
		Temporaire			
		Ponctuelle			
Faible	Régionale	Permanente			
		Temporaire			
		Ponctuelle			
	Locale	Permanente			
		Temporaire			
		Ponctuelle			

Intensité	Étendue	Durée	Importance des impacts		
			Majeure	Moyenne	Mineure
	Ponctuelle	Permanente			
		Temporaire			
		Ponctuelle			

Les critères utilisés pour cette évaluation sont : la nature de l'interaction, l'intensité ou l'ampleur des risques et effets environnementaux et sociaux, l'étendue ou la portée de ceux-ci ainsi que la durée.

- ✓ **La nature de l'impact** indique si l'impact est négatif ou positif ;
- ✓ **L'intensité ou l'ampleur** exprime le degré de perturbation de la composante affectée, elle tient compte de la sensibilité du milieu ; trois classes sont considérées (forte, moyenne et faible) ;
- ✓ **L'étendue** donne une idée de la portée spatiale de l'impact ; on distingue trois classes (ponctuelle, locale et régionale) ;
- ✓ **La durée** de l'impact indique la manifestation de l'impact dans le temps ; on distingue aussi trois classes (momentanée, temporaire et permanente) ;
- ✓ **L'importance** de l'impact correspond à l'ampleur des modifications qui affectent la composante environnementale touchée ; elle est fonction de l'intensité, de l'étendue et de la durée ; on distingue trois degrés de perturbation (forte, moyenne et faible) :
  - *Forte* : lorsque l'effet altère l'intégrité de la composante et modifie de façon permanente sa qualité et son utilisation ;
  - *Moyenne* : quand l'impact compromet quelque peu l'intégrité ; la qualité et l'utilisation de la composante touchée ;
  - *Faible* : quand l'impact ne modifie pas de manière perceptible l'intégrité, la qualité et l'utilisation de l'élément affecté.

### **Consultation du Public, y compris la consultation restreinte avec les femmes et filles de la communauté**

La consultation du public a constitué l'étape durant laquelle les populations riveraines, les autorités locales et administratives ainsi que les acteurs techniques se sont prononcées sur les travaux de construction du marché de Kavimvira dans la province du Sud-Kivu.

Cette activité a permis (de) :

- Identifier les différents acteurs à consulter ;
- Informer les différentes catégories d'acteurs, les informations claires et pertinentes du sous-projet ;
- Identifier les contraintes et impacts négatifs possibles liés à la mise en œuvre des sous-projets ;
- Présenter des mesures concrètes à prendre en compte dans le Système de Gestion Environnementale et Sociale.

La firme HDC-AC suivant un planning tracé de commun accord avec la coordination du PFCIGL, s'est déployée sur terrain pour la présentation des civilités auprès des autorités politico

administratives. Ces consultations se sont tenues à UVIRA à la mairie et au site du marché de Kavimvira à Kagando

Ces consultations et focus-groups ont été l'occasion d'associer les acteurs à la base pour identifier les enjeux du sous-projet par rapport aux milieux naturels et humains, et définir un cadre opérationnel qui assure à celui-ci les bases de sa viabilité et de sa durabilité. En outre, Il a été présenté, d'une part, les termes de référence du mandat, les impacts positifs et négatifs potentiels que le sous-projet va générer ainsi que les mesures d'atténuation y relatives, et aussi recueillir les avis et considérations des parties prenantes ; et d'autre part, une rencontre avec les femmes et filles relative aux Violences Basées sur le Genre (VBG) afin d'avoir leurs avis, désidératas et considérations sur les risques sociaux et effets potentiels des sous-projets ainsi qu'aux VBG dont sont victimes les femmes dans cette partie du pays. Cette étape a permis au Consultant (firme) de se faire une idée sur les risques et effets environnementaux et sociaux.

Parallèlement au processus de consultation publique, des audiences spécifiques ont été conduites avec un groupe cible de femmes et de jeunes filles, dans le site du marché, Ces séances ont permis de recueillir le témoignage de diverses catégories, à savoir :

- (i) les filles-mères,
- (ii) les femmes au foyer,
- (iii) les femmes en situation de vulnérabilité,
- (iv) les agricultrices,
- (v) les femmes actives dans le petit commerce de la zone d'étude, et
- (vi) des leaders féminines d'organisations non gouvernementales locales.

Il ressort de ces échanges que les participantes considèrent la matérialisation de ce sous-projet comme un soulagement significatif et une solution structurelle aux défis qu'elles rencontrent de manière chronique. Pour référence, les listes des participantes sont annexées au rapport.

#### **1.4.3. Collecte des données**

L'équipe de la Firme a effectué des missions de terrain pour observer et décrire l'état actuel de l'environnement, collecter les données de terrain et repérer les zones sensibles concernés par les travaux. Ces observations et investigations de terrain conjuguées avec l'exploitation de l'imagerie satellitaire de la zone du projet ont permis de faire une caractérisation biophysique et socio-économique de la zone.

#### **1.4.4. Analyse des données recueillies**

L'analyse des informations et données recueillies ont permis de :

- Décrire le sous-projet et d'analyser ses alternatives ;
- Délimiter la zone d'étude ;
- Décrire le contexte institutionnel, législatif et réglementaire applicable au sous-projet;
- Décrire l'état actuel de l'environnement (milieux biophysique et humain) ;
- D'analyser les enjeux et risques E&S,
- Évaluer l'impact potentiel du sous-projet sur les différentes composantes des milieux biophysique et humains, y compris les risques d'accidents technologiques ;

- Proposer des mesures d'atténuation et de compensation des impacts négatifs ainsi que des mesures de renforcement des impacts positifs ;
- Élaborer un plan de gestion environnementale et sociale ;
- Identifier les indicateurs de suivi et de surveillance environnementale ;
- Élaborer un programme de surveillance et de suivi environnemental et social ;
- Évaluer les coûts liés à la mise en œuvre des principales mesures environnementales et sociales ;
- Élaborer un cahier des clauses environnementales et sociales spécifique au sous-projet.

### **1.5. Structure de l'EIES**

Conformément aux TdRs, le présent rapport de l'EIES est structuré de la manière suivante

- Page de garde ;
- Tables des matières ;
- Sigles et acronymes ; • Résumé non technique ;
- Introduction et contexte ;
- Description des activités concernées par l'EIES ;
- Cadre Juridique et institutionnel ;
- Données de base ;
- Analyse des variantes au sous Projet ;
- Risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)
- Consultation du public ;
- Conclusion

## II. DESCRIPTION DU SOUS-PROJET

La construction du marché de Kavimvira couvrira une superficie de 0,8 ha dans le quartier Kangando situé au nord-est d'Uvira, à 12 km du poste frontalier. Le chantier, qui durera 12 mois, mobilisera 300 professionnels aux compétences spécifiées Notamment : (1) Maçons, (2) Aide - Maçon (pose des gabions), (3) Coffreur, (4) Aide – Coffreur, (5) ferrailleurs, (6) Conducteur dame sauteuse, (7) Chauffeur, (8) Mécanicien, (9) Personnels administratifs, (10) Sentinelle, (11) Magasinier, (12) Chef d'équipe, (13) Nettoyeur, (14) Environnementaliste, (15) Sociologue, (16) Infirmière, (17) Conducteur des travaux, (8) Chef de chantier, (19) Directeur de projet, (20) Electricien (21) Hydraulicien.

Dans le respect du Code du travail congolais, une démarche de recrutement transparente, équitable et non discriminatoire sera initiée préalablement au démarrage des activités. Le recrutement pour les tâches non qualifiées sera prioritairement local. S'agissant des postes nécessitant des compétences particulières, les offres seront publiées sur les canaux de communication locaux et placardées à la mairie et dans les bureaux des quartiers. Si aucun candidat qualifié n'est trouvé localement, l'Entreprise aura la possibilité de rechercher les compétences nécessaires dans d'autres provinces.

La main-d'œuvre sera majoritairement issue des quartiers Kilomoni, Kavimvira, Kangando et Kalundu de la ville d'Uvira. Pendant la durée des travaux, l'Entreprise sera tenue de construire la base vie pour les employés venant d'autres provinces ou localités hors d'Uvira.

### MOYENS MATERIELS

Pendant la phase de construction du marché transfrontalier, le matériel ci-dessous, seront mobilisé pour réaliser le sous-projet. Les matériaux de construction, comprenant cailloux, graviers, pierres concassées, caillasses, moulons et sables, seront extraits des carrières d'Uvira.

Tableau 4 : Moyens Materiels

No.	Désignation	Nombre minimum requis
1	Camion-citerne	3
2	Camion benne	3
3	Camion grue	1
4	Pelle hydraulique	1
5	Niveleuse	1
6	Rouleau compresseur (compacteur)	1
7	Bétonnières <sup>1</sup>	3
8	Plaque vibrante	2
9	Dame sauteuse	2
10	Groupe électrogène transportable	1

11	Poste à souder autonome	1
12	Matériel de topographie complet (station Totale, récepteurs GPS, réflecteur, etc.)	1 complet
13	Échafaudages métalliques	5 tours (Surface à couvrir 100x15m)
14	Laboratoire GC de chantier équipé de matériels nécessaires pour le contrôle des agrégats et une presse étalonnée à béton	

## 2.1. Localisation et importance stratégique du Marché de Kavimvira

Stratégiquement situé au sein du corridor commercial régional, le marché transfrontalier de Kavimvira vise à faciliter le petit commerce transfrontalier et à valoriser les produits locaux de chaînes de valeur spécifiques (comme l'huile de palme, les tomates, le manioc, les épices, la farine, le maïs, la viande, la volaille, etc.). Sa mise en place contribue à la génération d'emplois direct et indirect, à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration des conditions de vie des populations et au développement.

Il assure une liaison essentielle avec le Burundi et indirectement avec d'autres pays de la sous-région par le lac Tanganyika ainsi que la ville de Bukavu. Ce sous-projet se conforme à la Sous-composante 2.2. Relative à la construction des marchés frontaliers. Cette position lui confère une importance capitale pour :

- ✓ Les échanges commerciaux internationaux, notamment l'import-export des produits manufacturés, agricoles et pétroliers ;
- ✓ Le commerce transfrontalier de survie, dominé par les femmes et les jeunes, qui repose sur l'approvisionnement quotidien entre Uvira et Bujumbura ;
- ✓ La connexion nationale entre le Sud-Kivu, le Katanga et l'Est de la RDC, via la RN5 et les liaisons lacustres vers Bukavu et Kalemie.

### a) Localisation du site

Le terrain choisi pour la construction du marché transfrontalier de Kavimvira se situe au Nord-Est dans le territoire d'Uvira dans le Quartier Kagando, dans la Province du Sud-Kivu. Il est limité au Nord et à l'Ouest par une servitude locale qui constitue également la voie d'accès au site et plus loin au Nord-Ouest à 1,61 Km du site où passe la Route Nationale N°5. Le site est limité au Sud et à l'Est par quelques maisons d'habitation et plusieurs champs et plus loin au Sud, nous retrouvons le Lac Tanganyika (à plus ou moins 10Km).

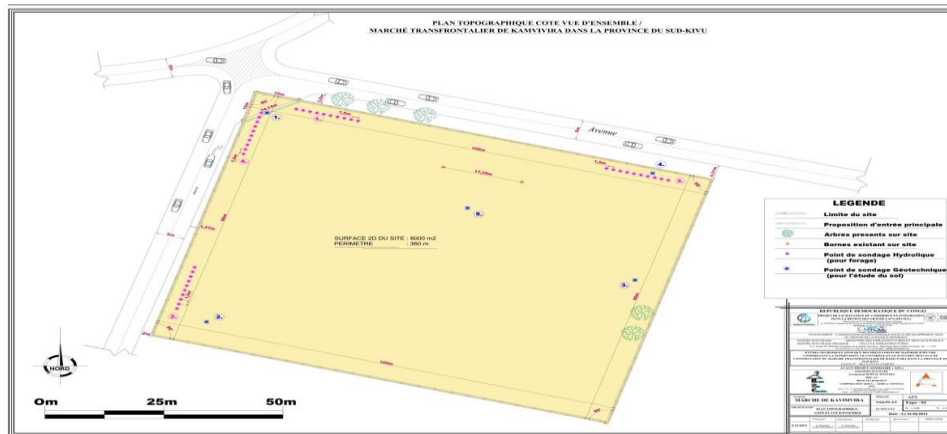
Le site qui abritera le marché est un terrain vide non exploité appartenant au gouvernement Congolais, il a une forme rectangulaire dont deux de ses cotés s'ouvrent sur des voies publiques. Après prélèvement minutieux de toutes les mesures, les dimensions du terrain se présentent de la manière suivante : Largeur du site : 80,00 mètres, Longueur du site : 100,00 mètres et La superficie de cette parcelle (S) est de 8 000,00 m<sup>2</sup> ou 0,8 ares.

### b) Accessibilité

Le marché transfrontalier de Kavimvira est situé à environ 1,61 km de la RN5, à 5 km du rond-point de Kamvira et à 12 km du poste frontalier de Kamvira. L'accès au site se fait

par une route en terre non aménagée, dont l'état nécessite des travaux d'entretien ou d'aménagement afin de prévenir une dégradation supplémentaire, notamment lors du transport des matériaux.

**Figure 2 : localisation du marché transfrontalier de Kavimvira dans la province du Sud-Kivu, ville d'Uvira**



### 2.3. Consistance des travaux

Le marché comprendra les infrastructures qui feront objet des mesures spécifiques dans le PGES, il s'agit notamment :

- Des étalages : Espace de vente au détail - légumes, fruits, poisson, bétail, produit du cru et autres produits manufacturés,
- Des espaces de ventes pour grossistes,
- Des boutiques,
- Des Boucheries /poissonneries,
- Des chambres froides,
- D'un abattoir,
- Des dépôts des différents types de produit,
- Snack/Cafétéria,
- Agence de banque,
- Une garderie/crèche /préau pour jeux enfants,
- Une administration,
- Unité de soins,
- Des sanitaires,
- Des circulations carrossables,
- Des circulations piétonnes et autres esplanades dédiées,
- Des aires de stationnement pour les différentes catégories des usagers,
- Des aires des manœuvres et circulations dédiés pour camions et flux particuliers,
- Des dépendances techniques diverses (Blocs techniques, vestiaires, château d'eau, cabine électrique, local des pompiers, etc.).

Ces infrastructures font également l'objet de mesures spécifiques détaillées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

### **c) Enjeux environnementaux et sociaux liés à la construction du marché de Kavimvira**

#### *Enjeux environnementaux*

- Artificialisation des sols : disparition d'espaces naturels, perte de biodiversité.
- Déchets : augmentation des déchets et risques de pollution.
- Eau : contamination possible de la nappe phréatique par les eaux usées mal traitées.
- Ressources naturelles : forte consommation d'eau et d'énergie.
- Pollution et nuisances : trafic accru, bruit, poussières, gaz polluants.
- Climat : risques d'inondation, tempête et vulnérabilité aux conditions climatiques

#### *Enjeux sociaux*

- Foncier : déplacements de populations, conflits liés aux terres.
- Économie : création d'emplois mais risques d'inégalités.
- Cohésion sociale : tensions entre populations locales et nouveaux arrivants.
- Travail : développement de l'informel et précarité.
- Sécurité et santé : hausse des risques sanitaires et de criminalité.
- Inclusion : inégalités d'accès pour femmes et groupes vulnérables.

Les bénéficiaires du projet sont les commerçants transfrontaliers y compris les femmes et les jeunes, les producteurs y compris les petits exploitants agricoles, les prestataires de services commerciaux (par exemple les transporteurs, les exploitants de bateaux etc.), les autorités portuaires et les agents aux frontières. Le projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes suivantes : Ministère du Commerce extérieur , Ministère des Infrastructures, Ministère des Finances, Ministère des Transports des Voies de communication et du Désenclavement, Direction Générale des Migrations, Direction Générale des Douanes et Accises, Office Congolais de Contrôle, Société Nationale des Chemins de fer du Congo, Programme Nationale d'Hygiène aux Frontières, Service de Quarantaine Animale, Service de Quarantaine Végétale, la Police des Frontières, les petits commerçants et la société civile.

### III. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DU PROJET

Le présent chapitre décrit le cadre politique, juridique, légal et institutionnel national et international de gestion environnementale et sociale et présente un aperçu des Normes Environnementales et Sociales inscrites dans le nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale, jugées pertinentes et applicables au sous-Projet.

Les informations sur le cadre politique et programme, les conventions internationales en rapport avec le sous projet, ainsi que le tableau comparatif entre les dispositions de la RDC en matière de l'environnement et le cadre environnemental et social de la BM sont en annexe du présent rapport.

#### Cadre juridique applicable au sous-projet

##### 3.1. Constitution du 18 février 2006

La Constitution de la RDC, adoptée en février 2006, telle que modifiée à ce jour par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en son article 53 dispose que : « Toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral. Elle a le devoir de le défendre. L'État veille à la protection de l'environnement et à la santé des populations » ; aussi, en son Article 14 alinéa 4 elle dispose également que : « La femme a droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales. L'Etat garantit la mise en œuvre de la parité homme-femme dans lesdites institutions ».

Les textes légaux applicables sont nombreux dans le cadre de la mise en œuvre de ce sous-projet sont détaillés dans des chapitres et points, il s'agit notamment des :

- ✓ Des textes nationaux (Lois et textes réglementaires) ;
- ✓ Des conventions ratifiées par la RDC ;
- ✓ Des politiques et programmes en rapport avec le sous-projet

**Tableau 5 : Textes Nationaux applicables au sous-Projet**

Texte	Description	Pertinence
La loi-cadre sur l'environnement « loi n°11/009 du 09 juillet 2011 » portant principes fondamentaux à la protection de l'environnement, telle que modifiée et complétée par l'ordonnance-loi n° 23/007 du 03 mars 2023.	Cette loi définit les principes et outils de gestion environnementale à mettre en œuvre en RDC. Elle vise à favoriser la gestion durable des ressources naturelles, à prévenir les risques, à lutter contre les formes de pollutions et nuisances, et à améliorer la qualité de la vie des populations dans le respect de l'équilibre écologique.  Elle met également en place un cadre de base pour la réponse nationale au changement climatique, et pour la mise en œuvre de la Contribution déterminée à l'échelle nationale de la RDC,	Dans le cadre de ce sous projet, les dispositions relatives à cette loi et ses mesures d'application devront être rigoureusement respectées.

Texte	Description	Pertinence
	<p>conformément à l'accord de Paris sur le climat de 2015.</p> <p>Elle contribue à la mise en œuvre de la Convention-cadre des nations unies sur le changement climatique ratifiée le 9 janvier 1995, et l'Accord de Paris sur le climat de 2015, ratifié le 13 décembre 2017.</p> <p>Quelques mesures d'application de ladite loi ont été promulguées, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Décret n° 14/030 du 18 novembre 2014 fixant les statuts d'un Établissement Public dénommé Agence Congolaise de l'Environnement « ACE » ;</li> <li>• Le Décret n° 14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement, notamment s'agissant des EIES ;</li> <li>• Le Décret n° 13-015 du 29 mai 2013 portant réglementation des installations classées.</li> </ul>	
<p>Loi n°73/009 du 5 janvier 1973 modifiée par la loi n°74-014 du 10 juillet 1974 portant sur le commerce</p>	<p>Cette loi définit les conditions d'exercice du commerce général ; définit et répartit les catégories des activités commerciales ; et fixe les conditions de l'exercice du commerce intérieur et extérieur en RDC.</p>	<p>Cette loi est pertinente car elle réglemente le secteur du commerce (interne et externe) en RD Congo.</p>
<p>Ordonnance-loi n°90-046 du 8 août 1990 portant réglementation du petit commerce telle que modifiée et complétée par l'ordonnance-loi n°002 du 21 septembre 2012.</p>	<p>Cette loi définit les conditions d'exercice du petit commerce celles liées à la délivrance et la validité de la patente.</p>	<p>Cette loi est pertinente car elle réglemente le secteur du petit commerce en RD Congo.</p>
<p>La Loi n°14-003 du 11 février 2014 relative à la protection de la Faune et de la Flore</p>	<p>La loi n°14/003 du 11 février 2014 fixe les règles relatives à la conservation de la diversité biologique, à l'utilisation durable de ses éléments constitutifs ainsi qu'à l'accès et au partage juste et</p>	<p>Sa pertinence est due au fait que la zone éloignée du projet héberge des espèces endémiques (dans le</p>

Texte	Description	Pertinence
	<p>équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources biologiques et génétiques. Elle concourt à assurer notamment la conservation des écosystèmes et des habitats naturels, la protection des espèces de faune et de flore sauvages ainsi que le développement durable dans les aires protégées</p>	<p>lac Tanganyika) et espèces protégées (hippopotame). Son application sera traduite dans un Plan d'Action Biodiversité (PAB)</p>
<p>Ordonnance-Loi n°71-016 du 15 mars 1971 relative à la protection du patrimoine culturel</p>	<p>Ce texte prévoit que les découvertes de vestiges immobiliers ou d'objets pouvant intéresser l'art, l'histoire ou l'archéologie, qu'elles soient faites au cours de fouilles ou qu'elles soient fortuites, doivent être déclarées immédiatement par l'inventeur ou le propriétaire à l'administrateur du territoire ou au premier bourgmestre, qui en avise le ministre de la Culture.</p> <p>Le ministre peut, par arrêté, prescrire toutes mesures utiles à la conservation des vestiges ou objets découverts. Il convient d'associer à cette ordonnance l'arrêté ministériel n°021/CAB/MIN/CA/2015 du 19 mai 2015 portant classement des biens culturels.</p> <p>Au cours de la mise en œuvre du projet, il est possible de découvrir de façon fortuite des vestiges culturels. Ainsi, le projet devra se conformer aux exigences de cette Ordonnance-loi.</p>	<p>Cette ordonnance est pertinente car elle présente la procédure en cas de la découverte fortuite et toutes mesures utiles à la conservation des vestiges ou objets découverts</p>
<p>Loi n°15/2002 du 16 octobre 2002 portant code du travail, telle que modifiée et complétée par la loi n° 16/010 du 15 juillet 2016.</p>	<p>Cette loi vise à protéger la santé et la sécurité des travailleurs, à assurer un service médical, à garantir un salaire minimum et à réglementer les conditions de travail. On notera aussi l'Arrêté départemental 004 bis du 3 janvier 1978 portant institution des comités d'hygiène et de sécurité dans les entreprises.</p>	<p>Sa pertinence dans le cadre du Projet est due au fait qu'il réglemente les relations entre l'employeur et le travailleur</p>
<p>Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier telle que</p>	<p>Tout en définissant les conditions d'ouverture et d'exploitation des gîtes de matériaux, le Code minier et son</p>	<p>Ces textes sont pertinents en cas d'ouverture des</p>

Texte	Description	Pertinence
modifiée par la loi n°18/001 du 09 mars 2018 et le Décret n°038/2003 du 26 mars portant Règlement minier tel que modifié et complété par le Décret n°18/024 du 08 juin 2019	Règlement prennent en compte les préoccupations environnementales (par exemple : « Les demandes des droits miniers ou de carrières font l'objet d'une instruction cadastrale suivie des instructions techniques et environnementale ; Les contraintes d'ordre environnemental ont conduit le législateur à imposer au requérant du Permis d'Exploitation, de présenter, à l'appui de sa demande de Permis, une Étude d'Impact Environnemental (EIE) et un Plan de Gestion Environnementale de son Projet (PGEP), etc. »); en cas d'extraction de matériaux de construction, le Projet devra respecter les dispositions du Code minier y relatives.	carrières d'emprunts des matériaux
Loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant Codes investissements	Le Code oblige tout investisseur de remplir les règlements nationaux couvrant la protection de l'environnement, la conservation de la nature et l'emploi.  Les travaux prévus dans la cadre de ce projet constituent des investissements importants qui vont susciter aux opérateurs économiques de projeter des projets d'investissement.	La présente loi est pertinente pour le projet dans le sens qu'elle fixe les conditions, les avantages ainsi que les règles générales applicables aux investissements directs, nationaux et étrangers, réalisés en RDC dans les secteurs qui ne sont pas expressément réservés à l'Etat
Ordonnance n° 74/098 du 06 juin 1974 relative à la protection de la main d'œuvre nationale contre la concurrence étrangère	Cette Ordonnance tient à la protection de la main d'œuvre nationale contre la concurrence étrangère. Le projet devra veiller à faire respecter cette Ordonnance dans l'utilisation de la main d'œuvre locale lors des travaux.	Cette ordonnance est pertinente dans le cadre du projet car elle protège la main d'œuvre locale contre l'afflux des travailleurs étrangers en quête du travail
Loi n°17/001 du 08 Février 2017 fixant les règles applicables à la	Cette loi fixe les règles applicables à la sous-traitance entre personnes physiques ou morales de droit privé. Elle	Sa pertinence serait dû en cas de recourt à la sous-traitance pour

Texte	Description	Pertinence
sous-traitance dans le secteur privé.	vise à promouvoir les petites et moyennes entreprises à capitaux congolais, à protéger la main-d'œuvre nationale.	l'exécution des travaux spéciaux
Arrêté n°058/Cab/Min. Etat/Min-UH/2022 du 13 juin 2022 portant mesures d'exécution du Décret n°22/21 du 24 mai 2022 portant création, organisation et fonctionnement d'un Établissement public dénommé Guichet Unique de Délivrance du Permis de Construire en RDC.	Ce texte établit les règles, les compétences ainsi que les conditions de l'octroi du permis de construire en RDC.	Cet arrêté est pertinent car le projet requiert les autorisations de bâtir.
La Loi n° 78-022 portant Code de la Route et la loi n° 73-013 du 5 janvier 1973	Elles réglementent le Code de la route, rendent obligatoire l'assurance couvrant la responsabilité civile en matière d'utilisation des véhicules automoteurs. Elles sont pertinentes car le Projet utilisera des engins motorisés pour réaliser les travaux du projet.	Elles sont pertinentes car le projet va utiliser des engins et véhicules pour les travaux
Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant	Cette loi présente la condition de l'enfant dans le monde et en RDC en raison de sa vulnérabilité, de sa dépendance par rapport au milieu, de son manque de maturité physique, intellectuelle et émotionnelle, nécessitant de soins spéciaux et une protection particulière n'a cessé d'interpeller depuis un certain temps la communauté internationale et nationale.	Sa pertinence se justifie du fait qu'elle protège les enfants qui risquent d'être employés sur le chantier bien que la présente étude interdit d'employer les enfants de moins de 18 ans sur le chantier.
Loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces.	Cette loi porte sur l'organisation et le fonctionnement d'une ETD, fixe les règles régissant les rapports d'une ETD avec l'Etat et la province, et le statut judiciaire des autorités des ETD.	Cette loi est pertinente car la zone du projet est située dans une ETD (Ville d'Uvira).

### **3.2. Textes en rapport avec les Violences Basées sur le Genre (VBG)**

- La Loi 06/018 modifiant et complétant le Décret du 30 juin 1940 portant Code Pénal Congolais et la Loi 06/019 modifiant et complétant le Décret du 06 août 1959 portant Code de Procédure Pénale Congolais qui répertorie les différents types de violences sexuelles et les peines prévues contre leurs auteurs des faits, y compris d'autres lois touchant les aspects de l'égalité de genre dans le Code de la Famille, le Code du Travail.
- La Loi n° 06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le Décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal congolais criminalise les violences sexuelles et alourdit les peines contre les auteurs.
- La loi n° 08/011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des personnes affectées, intégrant les questions du genre.
- Le Code du Travail révisé, qui supprime l'autorisation maritale pour les femmes mariées à la recherche d'un emploi.
- La Loi portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité (loi n° 15/013 du 1er août 2015). Cette loi établit des modalités pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes, promouvoir leur épanouissement et assurer leur pleine participation au développement national
- La promulgation de la loi sur le code de la famille modifié et complété, intégrant la dimension genre (loi n° 16/008 du 15 juillet 2016)

A ce jour la République Démocratique du Congo dispose d'un mécanisme fort de réparation des victimes des VBG et autres atrocités dues aux actions des guerres et violations des droits humanitaires au travers de la loi n°22/065 du 26 décembre 2022 fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes des violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité qui crée dans son article 21 le FONAREV.

### **3.3. Conventions et accords internationaux relatifs aux VBG et protection de l'enfant**

Sur le plan international, la RDC est signataire de plusieurs Conventions internationales en matière de genre. Les Conventions internationales signées par la RDC applicables au projet sont les suivants :

- Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.
- Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993).
- Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (2000) et résolution 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la violence sexuelle dans les situations de conflit armé (2008).
- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et le Protocole de la Charte africaine des droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo) (2003).
- Protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (2006).

- Déclaration de Goma sur l'éradication de la violence sexuelle et la fin de l'impunité dans la région des Grands Lacs (2008).
- Déclaration de Kampala sur la fin de l'impunité (2003).
- Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (Juillet 1990).
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou la déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes (1981) : A été adopté le 18 Décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a été signée en 1980 et ratifiée en 1986 par la RDC. Elle est entrée en vigueur le 3 septembre 1981 après avoir été ratifiée par 20 pays.
- Résolution 2011/33 sur la Prévention, la protection et la coopération internationale contre l'utilisation de nouvelles technologies d'information pour abuser et/ou exploiter les enfants (1981) : A été adopté le 18 Décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a été signée en 1980 et ratifiée en 1986 par la RDC. Elle est entrée en vigueur le 3 septembre 1981 après avoir été ratifiée par 20 pays.

En matière violences basées sur le genre, y compris l'exploitation et abus ainsi que le harcèlement, en plus des cadres légaux de la RDC et internationaux, il faudra aussi prendre en compte la Note sur les bonnes pratiques de la BM. Note de Bonnes Pratiques : Lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (Banque mondiale, 2ème éd, février 2020). Cette Note de bonnes pratiques a été préparée pour aider les équipes des projets financés par la Banque mondiale à définir une approche permettant de déterminer les risques d'EAS/HS, que peuvent présenter des opérations de financement de projets d'investissement (FPI) comportant des marchés de grands travaux de génie civil, et de conseiller en conséquence les Emprunteurs sur la meilleure façon de gérer ces risques. La Note s'appuie sur l'expérience de la Banque Mondiale et sur les bonnes pratiques en usage dans ce secteur au niveau international, y compris celles d'autres partenaires de développement. Si elle est destinée principalement à l'usage des équipes de projet de la Banque mondiale, elle a également pour objectif de contribuer à la constitution d'une base de connaissances grandissante sur le sujet. (CGES PFCIGL, 2021).

### **Protection du patrimoine culturel**

L'Ordonnance-Loi n °71-016 du 15 mars 1971 relative à la protection des biens culturels prévoit que les découvertes de vestiges immobiliers ou d'objets pouvant intéresser l'art, l'histoire ou l'archéologie, qu'elles soient faites au cours des fouilles ou qu'elles soient fortuites, doivent être déclarées immédiatement par l'inventeur ou le propriétaire à l'administrateur du territoire ou le bourgmestre, qui en avise le ministre de la culture et des arts. Le Ministre peut, par arrêté, prescrire toutes mesures utiles à la conservation des vestiges ou objets découverts. Lors des travaux, il est possible de découvrir de façon fortuite des vestiges culturels. Dans ces cas, le projet devra se conformer aux exigences de l'Ordonnance-Loi n° 71-016.

Il sied de signaler que les activités de construction du marché transfrontalier est susceptible d'occasionner une découverte fortuite des objets culturels, vestiges immobiliers, REG etc. Ainsi, la présente ordonnance-loi est pertinente pour le PFCIGL dans La mesure où elle fixe la procédure et toutes les mesures de la découverte fortuite des vestiges culturels en RDC.

### 3.4. Autorisation et permis spécifiques attendus

- Validation de l'EIES et du PGES par l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE),
- Autorisation d'abattage ;
- Permis d'exploitation ;
- Autorisation d'ouverture de carrières d'emprunt et réhabilitation des sites ;
- Autorisations d'hygiène et de santé publique pour le forage et la potabilisation de l'eau.

### 3.5. Normes environnementales et sociales (NES) de la Banque Mondiale

De manière globale, le PFCIGL est soumis aux exigences du nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale, entrées en vigueur le 01 octobre 2018. L'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet ont permis de le classer comme Projet à "Risque élevé" sur le plan environnemental et social conformément au Nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale et le Cadre de gestion environnemental et social (CGES) du projet.

Le screening environnemental et social effectué pour le sous-projet concerné par la présente étude a permis de le classer au niveau de risque **Modéré** conformément au nouveau cadre environnemental et social de la Banque Mondiale. Ainsi, sept sur dix Normes environnementales et sociales (NES) ont été jugées pertinentes.

Il s'agit de

- NES no 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- NES no 2 : Emploi et conditions de travail ;
- NES no 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ; NES no 4 : Santé et sécurité des populations ;
- NES no 8 : Patrimoine culturel ;
- NES
- NES no 10 : Mobilisation des parties prenantes et information.

Tableau 6 : Résumé des NES de la Banque Mondiale Pertinentes au sous-Projet

N°	Normes de performance	Résumé du contenu
1	Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux	Dans cette norme, l'importance d'une bonne gestion de la performance environnementale et sociale d'un projet est mise en avant. La norme appelle cela un Système de gestion environnementale et sociale (SGES). Celui-ci doit impliquer à la fois le client, les travailleurs, les communautés locales affectées par le projet et les autres parties prenantes. La norme établit des objectifs dont : l'identification et l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, l'adoption de mesures d'atténuations ou de compensations lorsque cela est nécessaire, la diffusion efficace des informations environnementales et sociales auprès des communautés affectées par le projet. La norme définit et détaille le contenu d'un CGES : (i) énoncé de Politique ; (ii) identification des risques et des

N°	Normes de performance	Résumé du contenu
		<p>impacts ; (iii) programme de gestion ; (iv) capacité organisationnelle et compétences ; (v) préparation et réponse aux situations d'urgence ; (vi) engagement des parties prenantes ; et (vii) suivi et évaluation.</p> <p><b>Prise en compte : le sous-projet de construction du marché transfrontalier de Kavimvira fait l'objet d'une EIES, visant à répondre aux impacts et risques environnementaux et sociaux associés au projet et à s'assurer que les mesures d'atténuation réalisables sont proposées.</b></p>
2	Emploi et de conditions de travail	<p>Cette norme œuvre en faveur de plusieurs objectifs : promouvoir l'égalité des chances des travailleurs ainsi que le respect du droit national du travail et de l'emploi, établir-maintenir-améliorer les relations entre travailleurs et direction, protéger les travailleurs (enfants, migrants, etc.), promouvoir des conditions de travail sûres et saines, protéger la santé des travailleurs et éviter le recours au travail forcé. L'applicabilité de cette norme se définit lors de la réalisation du CGES définit dans la norme n° 1.</p> <p>La norme s'applique aux travailleurs directement employés par le client et aux travailleurs employés par l'intermédiaire de tierces parties et travailleurs employés par les fournisseurs primaires du client.</p> <p><b>Prise en compte : la phase de chantier et l'exploitation du sous-projet de construction du marché transfrontalier de Kavimvira impliquerait l'embauche de nombreux travailleurs dont certains seront issus des communautés riveraines du projet.</b></p>
3	Utilisation des ressources et prévention de la pollution	<p>Les objectifs de cette norme sont d'éviter ou de réduire les impacts négatifs sur la santé humaine et l'environnement en évitant ou réduisant la pollution issue du projet, de promouvoir une utilisation durable des ressources et de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées au projet. Pour répondre à ces objectifs, des mesures doivent être prises notamment concernant les GES, la consommation d'eau, la gestion des déchets, des matières dangereuses et des pesticides.</p> <p><b>Prise en compte : le sous-projet de construction du marché transfrontalier de Kavimvira nécessitera l'apport de matières premières (matériaux de construction) et pourra être source de pollution, y compris pendant l'exploitation des ouvrages.</b></p>

N°	Normes de performance	Résumé du contenu
4	Santé et sécurité des populations	<p>La norme vise à prévoir et éviter tout au long du projet les impacts négatifs sur la santé et la sécurité des communautés affectées, mais aussi à veiller à la protection du personnel et des biens devant être conforme aux principes applicables des droits humains. L'atteinte de ces objectifs passe par la prise en compte des risques lors de la conception et la mise en sécurité des infrastructures et équipements, la gestion sécurisée des matières dangereuses, l'identification des risques et impacts potentiels sur les écosystèmes, l'exposition des communautés aux maladies ainsi que la préparation aux situations d'urgence.</p> <p><b>Prise en compte : le sous-projet de construction du marché transfrontalier de Kavimvira sera susceptible d'augmenter le risque d'accident routier dans la zone du projet et d'accroître des problèmes sécuritaires et sanitaires.</b></p>
8	Patrimoine culturel	<p>Afin de protéger le patrimoine contre les impacts négatifs des projets et de soutenir sa préservation ainsi que pour promouvoir la répartition équitable des avantages de l'utilisation du patrimoine culturel, la norme exige des procédures relatives au SGES (cf. norme n° 1) et des consultations avec les Communautés affectées. La norme préconise, des mesures d'atténuation s'il n'est pas possible d'éviter les impacts.</p> <p><b>Prise en compte : Des mesures seront prises pour protéger les éventuelles découvertes archéologiques et fortuites .</b></p>
10	Mobilisation des parties prenantes et information	<p>Cette norme reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet. Les différentes couches des communautés seront mobilisées/consultées, y compris les femmes et des autres groupes de personnes défavorisés dans le but de recueillir leurs préoccupations en matière sanitaire, sécuritaire et leur bien-être.</p> <p><b>Prise en compte : Au cours de la mobilisation des parties prenantes, consultations du public et le long de la vie du projet.</b></p>

Ces normes aident les emprunteurs à gérer et à améliorer leur performance environnementale et sociale. Les résultats recherchés sont décrits dans les objectifs énoncés pour chaque NES, suivis d'exigences particulières qui ont pour objet d'aider les clients à

parvenir à ces résultats par des moyens adaptés à la nature et à l'échelle des activités commerciales et proportionnelles à l'ampleur des risques et/ou impacts environnementaux et sociaux. Ces exigences donnent fondamentalement lieu à l'application d'une hiérarchie de mesures d'atténuation qui ont pour objet de prévoir et d'éviter les impacts négatifs que pourraient subir les travailleurs, les communautés et l'environnement et, s'il n'est pas possible d'éviter ces impacts, de les minimiser et, enfin de dédommager/compenser les risques et les impacts de manière appropriée (CES, 2018).

### **3.4. Bonnes pratiques internationales**

- Lignes directrices EHS (Environnement, Hygiène, Sécurité) de la Banque mondiale et de l'IFC.
- Note de bonne pratique contre les VBG/EAS/HS (2022) de la Banque Mondiale.
- Protocoles de gestion des risques sanitaires émergents (substitution Mpox à Covid-19).

### **3.5. Cadre Institutionnel**

Conformément à l'Ordonnance Présidentielle n°20/017 du 27 mars 2020 fixant les attributions des ministères en RDC, les Ministères ci-après ont des attributions en rapport avec le sous-projet.

#### **3.5.1. Ministère du commerce Extérieur**

Ce Ministère de tutelle a pour attributions :

- Promotion du commerce extérieur et étude des propositions sur les orientations générales et sectorielles de la politique du commerce extérieur ;
- Mesures susceptibles de contribuer à la restauration de la compétitivité extérieure des produits congolais exportables, notamment en identifiant toutes les entraves structurelles, administratives, financières, tarifaires ou humaines ;
- Recherche des voies et moyens susceptibles de procurer à l'industrie nationale des débouchés nouveaux à travers la rationalisation de la participation du pays des foires et autres manifestations extérieures, l'exploitation des informations économiques relatives au commerce avec les pays étrangers, aux conventions et usages régissant les relations commerciales internationales ;
- Négociation, contrôle et suivi des accords commerciaux ;
- Contrôle de la qualité, de la quantité et de conformité aux normes des marchandises produites localement, ainsi que des marchandises à l'import ; à l'export et au transit ;
- Politique générale des importations, des exportations et de réexportation ;
- Mesures de régulation des importations, des exportations et du commerce de transit.

#### **3.5.2. Ministère de l'environnement, Développement Durable et nouvelle Economie de l'Environnement**

Conformément à l'Ordonnance n° 22/ 003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, le MEDDNEC est en charge de/d'/du :

- Exécution des politiques nationales de gestion durable de l'environnement et de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes ;

- Elaboration des plans de mise en œuvre des dites politiques, leur suivi et évaluation ;
- Gestion durable des forêts, des ressources en eau, des ressources fauniques et de l'environnement ;
- Gestion des établissements humains ;
- Evaluation et suivi des études environnementales et sociales de tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement ;
- Réglementation de toutes les activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement, à la biodiversité et aux écosystèmes ainsi qu'à la salubrité des milieux ;
- Elaboration et mise en application des normes relatives à l'assainissement des milieux ;
- Création et aménagement des zones vertes et parcs d'attraction ;
- Elaboration des normes relatives au respect de l'environnement dans les secteurs des mines, carrières et hydrocarbures ;
- Réglementation de la chasse et de la pêche, le cas échéant en collaboration avec le ministère ayant la Pêche dans ses attributions ;
- Protection de la faune et de la flore ;
- Promotion et coordination de toutes les activités relatives à la gestion durable de l'environnement, des ressources forestières, fauniques et aquatiques, et à la conservation de la nature ;
- Suivi et audits environnementaux des établissements publics et des entreprises privées ainsi que des organisations non gouvernementales œuvrant dans les secteurs de l'environnement et conservation de la nature ;
- Détermination et gestion des écosystèmes ;
- Gestion des services environnementaux ;
- Création des aires protégées autres que les réserves naturelles intégrales et propositions de création de ces dernières ;
- Création et gestion des stations de capture de la faune sauvage ;
- Elaboration, vulgarisation et gestion des programmes d'éducation environnementale.

Le MEDDNEC compte en son sein des Directions et des Cellules. Il s'agit de la Direction de la Gestion forestière, de la Direction de la Conservation de la nature, de la Direction de Contrôle et de Vérification Interne (DCVI) pour la gestion et le suivi des activités aux postes de contrôle faunique et floristique, de la Direction du Développement Durable et de la Direction de l'Assainissement. D'autres structures sont rattachées au MEDDNEC au niveau provincial, on note les Coordinations Provinciales de l'Environnement et les Coordinations Urbaines de l'Environnement.

*Dans la conduite et le suivi des procédures des ÉIES, le MEDDNEC s'appuie sur l'ACE.*

### **3.5.3. Agence Congolaise de l'Environnement**

L'Agence est régie par la Loi n° 08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux Établissements Publics et par le Décret sus évoqué. Créée par le décret-loi n°14/030 du 18 novembre 2014, l'ACE est un établissement public à caractère technique et scientifique, doté de la personnalité juridique. L'agence est régie par la loi n° 08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux établissements publics et par le

décret précité. Elle est placée sous la tutelle du Ministère ayant l'environnement dans ses attributions.

Elle a pour missions de :

- Procéder à l'évaluation et approbation de l'ensemble des études environnementale et sociale ainsi que le suivi de leur mise en œuvre ;
- Veiller à la prise en compte de la protection de l'environnement dans l'exécution de projet de développement , d'infrastructure et aménagement, agriculture et élevage, de ressource naturelle renouvelable, de tourisme et hôtellerie, du secteur industriel, de gestion des produits, et déchets divers, du secteur minier, des hydrocarbures et énergie fossiles, ou d'exploitation de toute activité industrielle, commerciale, agricole, forestière, de télécommunication ou autre, susceptible d'avoir un impact sur l'environnement et la société ;
- Vérifier à travers les études soumises à l'évaluation et approbation, du respect par le promoteur, de la procédure et de la méthodologie relative à la communication environnementale et sociale des projets/activités comme prescrit dans les termes de référence (TDR) ;
- Organiser les formations pour le renforcement des capacités internes du personnel de l'Agence, des opérateurs de secteurs publics et privés en matière environnementale et sociale ; à acquérir la documentation et à gérer les archives, les statistiques et les publications dans le site web de l'Agence ;
- Présenter annuellement un Tableau de Bord Environnemental (TBE) du pays.

Sans préjudice des dispositions de l'article 71 de la Loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, elle veille à la prise en compte de la protection de l'environnement dans l'exécution de tout projet de développement, d'infrastructures ou d'exploitation de toute activités industrielle, commerciale, agricole, forestière, minière, de télécommunication ou autre, susceptible d'avoir un impact sur l'environnement. Elle dispose des compétences humaines requises dans le domaine des Évaluations et Études d'Impacts sur l'Environnement, pour mener à bien sa mission. Toutefois, ses capacités matérielles et financières sont relativement réduites pour lui permettre d'assurer correctement l'accomplissement de sa mission.

#### **3.5.4. Ministère de la santé Publique, Hygiène et Prévention**

- Organisation, création et contrôle des services publics médicaux et pharmaceutiques ; - Organisation de l'enseignement technique médical du niveau secondaire ; - Agrément et contrôle technique des établissements privés médico-sanitaires, pharmaceutiques, d'enseignement médical technique et laboratoires ; - Hygiène et santé publiques ; - Inspection et prévention sanitaires et médicales et actions médicales humanitaires ; - Police sanitaire aux frontières (quarantaine humaine internationale) ; - Organisation, réglementation et promotion de la médecine traditionnelle, y compris le domaine de la pharmacopée traditionnelle et des plantes médicinales ; - Organisation du système de santé ; - Gestion du personnel mis à sa disposition ; - Elaboration du programme de formation du personnel de santé, en collaboration avec le Ministère ayant l'Enseignement Supérieur et Universitaire dans ses attributions ; - Elaboration des normes à la salubrité du milieu humain, en collaboration

avec le Ministère ayant l'Environnement dans ses attributions ; - Elaboration des normes relatives à la santé ; - Analyse et contrôle des aliments, des médicaments et des produits phytosanitaires ; - Collaboration avec l'Ordre des médecins, l'Ordre des pharmaciens et avec les autres associations professionnelles de santé pour l'assainissement du milieu médical ; - Contrôle des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle.

L'action de ce Ministère dans le PFCIGL consiste à la mise en place d'un programme de sensibilisation de lutte contre le Paludisme, le VIH/SIDA, les IST et les différents modes de prévention, ainsi que la prise en charge médicale des cas de VBG.

### **3.5.5. Ministère de l'Emploi, travail et Prévoyance Sociale**

Le Ministère en charge de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale assure le contrôle de l'application des lois du travail, notamment le respect des rémunérations minimales, conformité des modèles de contrat de travail et des mesures de protection sociale des travailleurs de tous les secteurs, agricole y compris.

D'après l'ordonnance n° 20/017 du 27 mars 2020 fixant les attributions des Ministères, ce Ministère a comme attributions :

- Organisation et mise en œuvre de l'inspection en matière de travail, de la formation professionnelle et de prévoyance sociale ;
- Contrôle de l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de travail et à la protection des travailleurs dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Organisation du Conseil National du Travail ;
- Protection de la main d'œuvre nationale face à la concurrence étrangère ;05/02/2021
- Promotion de l'emploi et organisation du marché de l'emploi ;
- Santé et sécurité sociale ;
- Encadrement et gestion des organisations professionnelles d'employeurs et des travailleurs ;
- Organisation, promotion et agrément des mutuelles de prévoyance sociale ;
- Conseil et recommandations aux employeurs et travailleurs en matière de travail, d'emploi, de formation professionnelle et de prévoyance sociale, le cas échéant en collaboration avec le Ministère ayant la Formation professionnelle dans ses attributions ;
- Collecte et tenue à jour des données statistiques relatives aux conditions d'emploi, de travail et aux opérations de la prévoyance sociale ;
- Gestion des relations avec les organisations régionales et internationales en matière de travail, de formation professionnelle et de prévoyance sociale.

### **3.5.6. Ministère des Transports et voies de Communications**

Ainsi, le Ministère de transport a pour missions :

- Organisation et gestion des transports (transport aérien, terrestre, fluvial, lacustre et maritime) ;

- Aéronautique civile ;
- Météorologie ;
- Marine marchande ;
- Exploitation des infrastructures routières, ferroviaires, maritimes, fluviales, lacustres,
- Aéroportuaires et de météorologie ;
- Equipements des transports routier, ferroviaire, maritime, fluvial et lacustre et de l'aviation civile ;
- Qualification du personnel technique en transport routier, ferroviaire, maritime, fluvial et lacustre et de l'aviation civile ;
- Élaboration de la politique nationale des transports ;
- Développement coordonné de tous les moyens et équipements des transports publics
- Promotion de l'intermodalité des transports et ses plateformes ;
- Étude pour l'organisation et le développement des activités du sous-secteur des auxiliaires des transports (commissionnaires en douane, transitaires, courtiers, affréteurs, agents de fret, consignataires, groupeurs, emballeurs, manutentionnaires, agents de voyage, agents portuaires, etc.) ;
- Octroi des titres d'exploitation et de sécurité de transport et auxiliaires.
- Étude et élaboration des normes en matière de conditionnement et d'emballage des marchandises pour le transport, la manutention et le stockage.

### **3.5.7. Ministère du Genre, Famille et Enfant**

Le Ministère va appuyer le PFCIGL suivant le Décret n° 09/38 du 10 octobre 2009 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de lutte contre les violences faites à la femme, à la jeune et petite fille, mise en place, cette structure nationale devant coordonner toutes les actions en rapport avec la lutte contre les violences faites à la femme, jeune et petite fille en République Démocratique du Congo, en sigle, AVIFEM.

Sa mission générale est l'exécution de la stratégie nationale de lutte contre toutes les formes de VBG, spécialement faites à la femme, à la jeune et petite fille. A ce titre il est notamment chargé de :

- Assurer la vulgarisation des lois ;
- Renforcer la prévention et la protection ;
- Lutter contre l'impunité ;
- Appuyer les réformes de la sécurité et de la justice ;
- Formuler les réponses aux besoins des survivant(e)s ; et
- Gérer efficacement les données et les informations.

### **3.5.8. Ministère des infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction**

Le ministère des infrastructures, travaux publics et reconstruction a pour missions :

- Conception, construction, modernisation, développement, aménagement et entretien des infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, ferroviaires, hydroélectriques non concédées, scolaires, sanitaires, sociales, touristiques et

sportives, des bâtiments et des édifices publics en collaboration, le cas échéant, avec les Ministères sectoriels concernés par les projets d'infrastructures ;

- Conception, construction, aménagement et entretien des ouvrages à caractère national de drainage, d'assainissement et de lutte antiérosive ;
- Préparation, passation, contrôle et surveillance des marchés publics relatifs aux études et aux travaux de génie civil financés par le Gouvernement et les partenaires extérieurs, en collaboration avec les Ministères ayant les Finances, le Budget et le Plan dans leurs attributions ;
- Surveillance et contrôle technique et financier des études et des travaux en régie et à l'entreprise ;
- Expertise et contre-expertise en matière d'études portant sur les travaux publics et les biens mobiliers de l'État ;
- Promotion des matériaux et des techniques de construction ;
- Enregistrement et agrément d'entreprises, bureaux d'études et indépendants du secteur de la construction ;
- Inventaire, analyse et interprétation des données sur les infrastructures et les équipements ;
- Elaboration des normes en matière de construction ;
- Contrôle de l'application des normes légales, réglementaires ou techniques relatives à la construction ;
- Conception de la politique de reconstruction en collaboration avec les Ministères concernés ;
- Gestion du parc automobile de l'État ;
- Gestion des stocks et suivi de la consommation des hydrocarbures de l'État ;
- Gestion du patrimoine immobilier du domaine public de l'État ainsi que de tous les équipements y relatifs.

### **3.5.9. Ministère de l'aménagement du Territoire**

- Conception et élaboration des plans d'aménagement du territoire et suivi de leur exécution ;
- Exécution des politiques et des stratégies opérationnelles et d'orientation visant la meilleure répartition dans l'espace des activités humaines ;
- Evaluation des potentialités du territoire en ce qui concerne les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables du sol et du sous-sol national ;
- Elaboration des études en vue de la création de nouvelles villes ou de la modernisation des villes existantes, en collaboration avec les Ministères ayant dans leurs attributions l'Urbanisme et l'Habitat, les Infrastructures, Travaux publics et reconstruction et les Affaires Foncières ;
- Contrôle et surveillance de manière permanente de l'utilisation de l'espace physique du pays ;
- Etablissement des programmes et des stratégies de mobilisation des ressources tant humaines, institutionnelles que financières pour codifier, implanter et administrer le développement.

### 3.5.10. Ministère des affaires foncières

Le Ministère des affaires foncières a pour missions :

- **Application de la législation foncière** : Il assure que les lois relatives aux biens immobiliers et aux terres sont respectées.
- **Gestion des titres immobiliers** : Il gère et délivre les certificats d'enregistrement et autres titres de propriété, qui sont la seule forme légale de preuve de propriété en RDC.
- **Notariat foncier** : Il s'occupe des questions notariales liées aux transactions immobilières et cadastrales.
- **Lotissement et octroi de parcelles** : En collaboration avec d'autres ministères, il organise le lotissement des terres et l'attribution de parcelles pour leur mise en valeur.
- **Sécurisation des droits fonciers** : Il travaille à sécuriser les droits des différents groupes, y compris les communautés locales, les peuples autochtones et les femmes.

**Tableau 7 : Pertinences de chaque institution en rapport avec le sous-projet**

N*	INSTITUTION	PERTINENCE	PERIODE
1	Ministère du commerce Extérieur	<p><b>Cette institution est la tutelle du projet et de façon spécifique pour la construction du marché, :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle de la qualité, et de conformité aux normes des marchandises produites localement et qui seront vendues dans le marché transfrontalier, ainsi que des marchandises à l'import ; à l'export et au transit</li> <li>• Encadrement des commerçants transfrontaliers</li> <li>• Mise en œuvre du <b>Régime commercial simplifié (RECOS)</b></li> <li>• Régulation des pratiques (transit, transbordement, etc.)</li> <li>• Promotion des marchés comme hubs d'échanges régionaux</li> <li>• Intégration dans les politiques commerciales (export, ZLECAF)</li> <li>• Création d'opportunités économiques locales</li> </ul>	Avant, pendant et après
2	Ministère de l'environnement, Développement Durable et nouvelle Economie de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation des impacts environnementaux,</li> <li>• Suivi et du contrôle du respect des normes environnementales,</li> </ul>	Avant pendant et après

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion d'un aménagement durable du marché conforme aux principes du développement durable.</li> <li>• Prévention des risques environnementaux et sociaux pour tout projet d'infrastructure y compris le marché transfrontalier</li> <li>• Intégrer la résilience face aux catastrophes naturelles</li> </ul>	
3	<b>Agence Congolaise de l'Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délivrance des autorisations environnementales</li> <li>• Valide les <b>Études d'Impact Environnemental et Social (EIES)</b> avant la construction du marché.</li> <li>• Analyse les effets du projet sur l'air, l'eau, les sols et les populations locales.</li> <li>• Donne un avis technique (autorisation ou refus) avant le lancement des travaux.</li> <li>• Effectue des missions de contrôle environnemental, pour s'assurer de la prise en compte de mesures d'atténuations ES</li> <li>• Surveille la mise en œuvre des mesures environnementales pendant et après la construction du marché.</li> <li>• Effectue des inspections régulières sur le site du marché.</li> <li>• Sanctionne les violations (pollution, mauvaise gestion des déchets, etc.) pendant la construction du marché</li> </ul>	<b>Avant et pendant</b>
4	<b>Ministère de la santé Publique, Hygiène et Prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse les risques sanitaires liés à la construction du marché (eau, déchets, promiscuité).</li> <li>• Donne un avis technique avant le démarrage des travaux.</li> <li>• Intègre des normes d'hygiène dans la conception (latrines, drainage, ventilation) dans le marché</li> </ul>	<b>Avant, pendant et après</b>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle les conditions de stockage et de vente des produits, surtout alimentaires dans les entrepôts et chambres froides du marché.</li> <li>• Inspecte régulièrement les installations sanitaires du marché</li> <li>• Met en place des mesures pour prévenir les maladies transmissibles (choléra, paludisme, Ebola , M-POX,etc.).</li> <li>• Assure la surveillance épidémiologique dans la zone frontalière.</li> <li>• Organise des campagnes de vaccination ou de sensibilisation si nécessaire</li> <li>• Vérifie la qualité sanitaire des aliments vendus (viande, poisson, produits agricoles).</li> <li>• Lutte contre la vente de produits avariés ou dangereux dans le marché.</li> <li>• Collabore avec d'autres services (commerce, agriculture, douanes)</li> <li>• Travaille avec les autorités sanitaires du pays voisin pour prévenir les risques sanitaires communs.</li> <li>• Forme les commerçants aux bonnes pratiques d'hygiène</li> </ul>	
5	<b>Ministère de l'Emploi, travail et Prévoyance Sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadre le recrutement de la main-d'œuvre locale et étrangère.</li> <li>• Favorise l'emploi des populations locales dans les travaux de construction et dans les activités du marché.</li> <li>• Lutte contre le travail informel et illégal.</li> <li>• Veille au respect du droit du travail (contrats, salaires, SMIG, horaires).</li> <li>• Protège les travailleurs contre l'exploitation, notamment les femmes et les mineurs.</li> </ul>	<b>Avant, pendant et après</b>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure l'égalité des chances et la non-discrimination</li> <li>• Contrôle les conditions de travail sur le chantier et dans le marché.</li> <li>• Implique le respect des normes de sécurité (équipements de protection, prévention des accidents).</li> <li>• Réduit les risques professionnels</li> <li>• Assure l'affiliation des travailleurs aux systèmes de sécurité sociale.</li> <li>• Veille à la couverture en cas d'accident de travail, maladie</li> </ul>	
6	<b>Ministère des Transports et voies de Communications</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de la mobilité des personnes et des marchandises</li> <li>• Organise et régule le transport des biens et des personnes</li> <li>• Veille à la fluidité, la sécurité et la qualité des transports des matériaux et marchandises</li> <li>• Faciliter le transport des commerçants et des produits</li> <li>• Réduire les coûts logistiques des marchands</li> <li>• Assurer la circulation fluide au niveau des frontières vers le marché</li> <li>• Promouvoir le transport multimodal et les plateformes logistiques</li> <li>• Mise en place de zones logistiques (entrepôts, parkings camions)</li> <li>• Connexion entre route, rail, port ou lac (selon la région)</li> <li>• Amélioration des chaînes d'approvisionnement</li> <li>• Réglementation du transport transfrontalier</li> <li>• Contrôle des véhicules et des opérateurs</li> <li>• Sécurité des infrastructures et des usagers</li> </ul>	<b>Avant , pendant et Après</b>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elabore les lois et règlements du secteur des transports</li> <li>• Contrôle les activités de transport et délivre les autorisations</li> </ul>	
<b>7</b>	<b>Ministère du Genre, Famille et Enfant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir l'accès des femmes aux espaces de vente</li> <li>• Eviter les discriminations dans l'attribution des stands</li> <li>• Encourager la participation des femmes commerçantes</li> <li>• Formation des femmes commerçantes (gestion, commerce transfrontalier)</li> <li>• Accès au microcrédit ou aux coopératives</li> <li>• Appui aux groupements féminins</li> <li>• Lutte contre le travail des enfants</li> <li>• Protection contre les abus et l'exploitation</li> <li>• Prévention du travail des enfants dans les activités commerciales</li> <li>• Sensibilisation des commerçants</li> <li>• Mise en place de mécanismes de surveillance</li> <li>• Lutter contre les violences basées sur le genre</li> <li>• Encourager un environnement commercial respectueux</li> <li>• Veiller sur l'inclusion de différentes couches sociales dans activités commerciales du marché (femmes, jeunes filles, les personnes vivants avec handicaps, les PA)</li> <li>• Améliorer les conditions sociales autour du marché</li> </ul>	<b>Avant, pendant et après</b>
<b>8</b>	<b>Ministère des infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonne l'étude de faisabilité et la conception technique du marché</li> <li>• Planification des travaux et l'implantation des bâtiments et aménagements du marché</li> </ul>	<b>Avant et pendant</b>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration des plans du marché (stalls, hangars, zones de stockage)</li> <li>• Choix de l'emplacement optimal en fonction de l'accessibilité et de la sécurité</li> </ul>	
9	<b>Ministère de l'aménagement du Territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à choisir un site accessible aux commerçants et aux transporteurs</li> <li>• Eviter les zones à risques (inondation, érosion, zones protégées)</li> <li>• Intégrer le marché dans les plans urbains et ruraux existants</li> <li>• Assurer la cohérence avec le plan d'aménagement territorial national et régional</li> <li>• Harmonise le projet avec les communes et autorités locales</li> <li>• Coordonne avec le Ministère des Transports, le Ministère des Infrastructures et le Ministère du Commerce pour assurer la cohérence</li> <li>• Optimiser l'utilisation du territoire autour du marché</li> <li>• Intégrer le marché dans les corridors économiques et frontaliers</li> <li>• Prévoir des zones pour les commerces, entrepôts, parkings et espaces verts</li> <li>• Planifier les infrastructures publiques (eau, assainissement, voirie interne) du fait de la construction du marché transfrontalier</li> </ul>	<b>Avant et après</b>
10	<b>Ministère de l'intérieur, décentralisation et affaires coutumières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la sécurité des personnes et des biens dans les zones de marché</li> <li>• Coordonner les forces de police et de sécurité lors de la</li> </ul>	<b>Pendant et après</b>

		<p>construction, de l'ouverture et du fonctionnement du marché</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention des vols, fraudes et conflits entre commerçants, transporteurs, etc...</li> <li>• Sécurité aux points d'accès du marché et aux frontières</li> <li>• Encadrement des flux de personnes et de marchandises</li> <li>• Concilier droits traditionnels et règles administratives</li> <li>• Favoriser l'acceptation du projet par les communautés locales</li> <li>• Contrôle et la coordination des passages transfrontaliers</li> <li>• Prévention des pratiques illégales (contrebande, migration irrégulière)</li> </ul>	
11	<b>Ministère des affaires foncières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner avec ministère de l'Aménagement du Territoire (implantation du marché)</li> <li>• Coordonner avec ministère de l'Intérieur et des Affaires Coutumières (accord avec les chefs locaux)</li> <li>• Coordonner par le ministère du Commerce et des Transports (accessibilité et exploitation du marché)</li> </ul>	

**Note :** Bien que chaque institution joue un rôle spécifique dans le cadre du sous-projet de construction du marché transfrontalier de Kavimvira, le dispositif technique relatif aux aspects environnementaux et sociaux, notamment l'évaluation environnementale et sociale, la gestion des plaintes, ainsi que les questions d'hygiène, de santé et de sécurité, le CES de la banque demeure encore insuffisamment en personnel et en compétence.

En effet, ces dernières présentent des faiblesses qui nécessitent un renforcement des capacités, tant en termes de compétences techniques que de ressources humaines qualifiées, afin d'assurer une meilleure intégration et une application effective de ces exigences dans les opérations.

### **3.6. Analyse des écarts entre la législation nationale et les NES**

Cette comparaison vise à mettre en exergue les convergences ou les divergences entre les NES et la législation environnementale et sociale nationale afin de préconiser des mesures ou des options devant combler les insuffisances relevées au cours de la mise en œuvre. Un tableau reprenant les points de divergences et convergences entre les 2 cadres est joint en annexe du rapport.

## IV. DONNEES DE BASE

Dans ce chapitre, il est question de la caractérisation de l'état initial de l'environnement du milieu récepteur du projet du point de vue de ses différentes composantes biophysiques, humain et socio-économiques en vue de ressortir les éléments sensibles aux activités du Projet.

### 4.1. Contexte général de l'aire d'étude

Le site retenu pour la construction du marché transfrontalier de Kavimvira est situé au nord-est du territoire d'Uvira, dans le quartier Kavimvira, au groupement de Kagando au sein de la province du Sud-Kivu.

Il est délimité au nord et à l'ouest par une servitude locale, qui constitue également la principale voie d'accès au site. Plus au nord-ouest, à environ 1,61 km, passe la Route Nationale n°5.

Au sud et à l'est, le site est bordé par quelques habitations ainsi que par plusieurs champs agricoles. Plus au sud, à une distance approximative de 10 km, se trouve le lac Tanganyika, tandis que le poste frontalier de Kavimvira est situé à environ 12 km du site.

La ville d'Uvira est située à 29°08'40,1" de Longitude Est et 3°22'21,6" de Latitude Sud. Au plan spatial la ville occupe une portion du territoire d'Uvira qui couvre une superficie de 3 146 km<sup>2</sup> et qui relève de la province du Sud Kivu.

### 4.2. Zone d'impact du sous-projet

La zone d'influence du projet de construction du marché de Kavimvira a été délimitée selon une approche méthodologique écosystémique intégrée prenant en compte les caractéristiques biophysiques, socio-économiques et spatiales du territoire d'intervention. Cette délimitation distingue la zone d'impact directe de la zone d'impact **indirecte**, chacune présentant des enjeux spécifiques nécessitant une attention particulière dans l'évaluation des impacts et la mise en œuvre des mesures d'atténuation.

#### 4.2.1. Zone d'impact direct

La zone d'impact directe correspond à l'étendue spatiale de l'empreinte physique immédiate du projet et des installations associées sur l'environnement récepteur, Elle comprend dans le cadre de la construction du Marché :

- **Le site des travaux** : est un Terrain de 0,8ares, d'une forme rectangulaire dont deux de ses cotés s'ouvrent sur des voies publiques. Il est situé Au Nord-Est dans le territoire d'Uvira dans le Quartier Kavimvira, Groupement de Kagando, dans la Province du Sud-Kivu. Il est limité au Nord et à l'Ouest par deux servitudes locales qui constitue également les voies d'accès au site et plus loin au Nord-Ouest à 1,61 Km du site nous passe la Route Nationale N°5. I

**Le site est localisé dans** un nouveau quartier à faible densité de population, le marché n'est entouré d'aucune installation publique sur 100m<sup>2</sup>. Les maisons avoisinantes sont soit en chantier, occupées par des gardiens ou propriétaires, soit font place à des champs pour des cultures vivrières. Une voie de 7m de large, en sable, se présente devant le marché, permettant l'accès et l'approvisionnement en matériaux.

- **Installation connexes (base vie, base logistique)** ; étant donné qu'il y aura pendant les travaux les personnels recrutés par compétence hors de la ville d'Uvira,

l'Entrepreneur pourra loger son personnel dans la base vie, et cette dernière constituée une zone d'impact direct du sous-projet, ainsi que la base logistique.

- **Les routes d'accès** : L'accessibilité de deux routes vers le site sont en mauvais état et nécessite un reprofilage et traitement pour faciliter l'accès et le trafic jusqu'au marché à construire ;
- Les zones d'emprunt et carrières ( Kulongue et mulongue) se situant à 12km du site constituent ainsi la zone d'impact direct du sous projet ;

#### 4.2.2. Zone d'impact indirect

La zone d'impact indirecte recouvre les espaces potentiellement affectés par les impacts dérivés, cumulatifs et les effets de propagation du projet. La zone indirecte du sous-projet est concernée par : Bassin **versant constituer** : la chaîne des montagnes de Mitumba et le ruisseau de de Ngara et d'un **Corridor écologique** : le Lac Tanganyika, zone de déplacement de la faune aquatique, notamment les hippopotames identifiés dans la ville.

La zone de provenance des ouvriers ( Kilomoni, Kamvivira kalundu et Kangndo), étant donné que les ouvriers engagés dans le cadre du sous projet peuvent causer des incidents ou les actes des actes des VBG /EAS/HS en utilisant le pouvoir, l'argent etc..... Il s'agit aussi de la ville d'Uvira de manière générale, le sous projet pourra avoir les impacts positifs dans la création d'emploi direct et indirect.

### 4.3. Milieu physique

#### 4.3.1. Climat

Le climat de la ville d'Uvira (la zone du projet) est du type tropical. Il s'agit d'un climat semi-aride selon la classification climatique de Köppen. La température moyenne journalière varie de 26 à 28° avec une amplitude assez importante qui oscille entre 25 à 32°. La Cité d'Uvira, tout comme toute la Plaine de la Ruzizi d'ailleurs connaît un régime pluviométrique particulier avec une longue période de saison sèche qui va de mi-mai jusque pratiquement fin octobre de chaque année, suivi ensuite d'une très courte saison des pluies qui va de début novembre à février, suivi enfin d'une courte saison sèche entre février à avril.

Les hauteurs d'eau de précipitations annuelles atteignent 1600 mm. L'insolation relative mensuelle oscille généralement entre 35 et 60 % d'octobre à avril et entre 50 et 80 % de mai à septembre, juillet est le mois le plus ensoleillé.

Le vent au sol, très faible durant la nuit et la matinée, se renforce généralement dans l'après-midi. Il est également plus fort en saison sèche qu'en saison de pluie (Ilunga Lutumba 1984) (Rapport CRH inédit). A 12H00, la vitesse du vent atteint 12 à 20 Km/h en saison pluvieuse et peut dépasser 28 Km/h en saison sèche spécialement au mois de juillet (ce vent de juillet mieux connu comme dangereux pour les travailleurs et les communautés au site du marché est appelé Saba Saba (ou sept sept en swahili) par la population riveraine de la RDC pour indiquer le mois de juillet.

#### 4.3.2. Hydrologie

Le réseau hydrographique d'Uvira est organisé autour du Lac Tanganyika. Il est constitué de plusieurs rivières d'importance variable. La plus importante est la rivière Ruzizi qui relie le lac Kivu au lac Tanganyika. Les autres rivières sont : Kiliba qui se jette dans la Ruzizi et cinq autres rivières : Kavimvira, Mulongwe, Kalimabenge, Ruzozi et Kalungwe qui traversent la ville d'Uvira pour se jeter directement dans le lac Tanganyika.

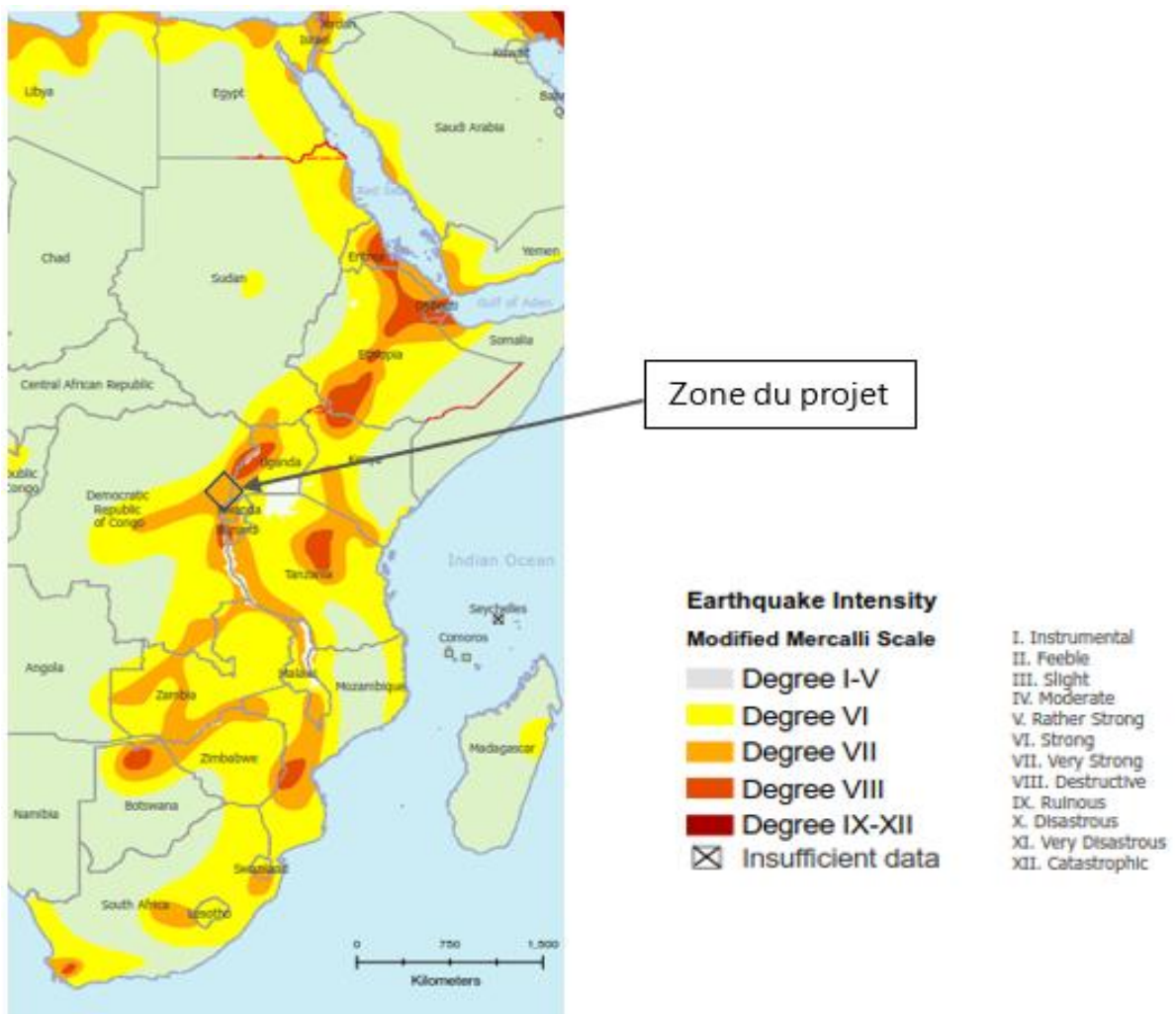
Le Marché transfrontalier de Kavimvira est alimenté par les eaux de ruissellement venant des collines de Mitumba en période de fortes crues via la rivière Kiliba et du ruisseau de Ngara.

### 4.3.3. Sismicité

La survenue de tremblements de terre en République démocratique du Congo est contrôlée par la vallée du Rift occidental en Afrique (WRA). Cette région est l'une des moins actives sismiquement même parmi les régions continentales stables du monde. Le séisme maximum connu avait une magnitude de 6,8 Ms -.

La répartition du séisme, comme le montre la figure ci-dessous, concerne aussi bien la zone projet.

**Carte 1 : Carte de sismicité de la RDC, période du catalogue instrumental entre 1970 et 2023 (Source : Iris Earthquake Catalogue 2023)**



Conformément à la carte 1 : Risque de tremblement de terre en Afrique, la zone du projet se situe dans la plage d'intensité VII MMI (échelle de Mercalli modifiée), spécifiant que le risque de tremblement de terre pour la zone du projet est significatif. La sismicité de la zone du projet est fortement influencée par la tectonique régionale et il est donc recommandé d'adapter les ouvrages en tenant compte de cet aspect.

Le dernier tremblement de terre qui a secoué la zone a eu lieu le 28 juillet 2025 et a été d'une magnitude de 5,1 dans l'échelle de Richter.

#### 4.3.4. Relief et géomorphologie

La ville d'Uvira est située à une altitude comprise entre 769 m (bordure du Lac Tanganyika et 900 m sur les flancs des collines situées à l'Ouest de la ville. Deux ensembles de relief se distinguent : la plaine au Nord et à l'est de la ville et en bordure du lac et les hauts plateaux montagneux pour le reste. Ce modèle topographique offre une pente moyenne de 15 % avec pour corollaire une disposition très favorable à l'érosion. Dans l'ensemble, le Territoire qui abrite la ville d'Uvira fait partie du bassin Nord-Ouest du lac Tanganyika. Il est caractérisé par des affleurements de roches très anciennes (Précambrien) et très récentes (Quaternaires).

Les terres du Territoire d'Uvira abritent des sols noirs du groupe de Tchernozium, des sols du genre Solontchak et des sols alcalins.

La zone d'Uvira est dominée par :

- Les **pentescarpées** des montagnes de Mitumba, qui génèrent un fort ruissellement et alimentent l'érosion ;
- Une plaine alluviale étroite où est situé le site du marché du Kagando

#### 4.3.5. Érosion et inondations

L'érosion à Uvira est principalement hydrique, causée par :

- **Le relief très accidenté** : les pentes rudes dépassent souvent les 100 %, favorisant les coulées de boue et les ravinements ;
- **Sol** : sols sableux et limoneux vulnérables à l'érosion.
- **La déforestation** : la perte du couvert végétal pour l'agriculture ou le bois de chauffe qui expose les sols aux pluies ;
- **L'urbanisation anarchique** : les constructions sur les pentes sans aménagement adéquat aggravent l'instabilité des sols ;
- **Les fortes précipitations tropicales** : elles provoquent des crues soudaines et des glissements de terrain ;
- **La montée de l'eau du lac Tanganyika** qui a provoqué l'engloutissement de la RN5 en 2024 sur un tronçon d'environ 300 mètres au nord du Marché de Kavimvira.

*Pour ce qui est des inondations, Uvira est touchée par les crues des eaux du lac Tanganyika entraînant la nécessité de déplacer le marché transfrontalier de Kavimvira vers Kagando, un site épargné par ces inondations. À l'origine, le marché de Kavimvira était censé être situé dans le périmètre frontalier avec le Burundi, zone actuellement inondé par les eaux du lac Tanganyika et Rivière Ruzizi.*

### 4.4. Milieu Biologique

#### 4.4.1. Flore terrestre

La végétation naturelle d'Uvira est quasi résiduelle au regard des aménagements structurants de l'espace, notamment les habitations. Les principaux types de végétation sont :

- Les marais et les prairies mouleuses rencontrées dans la zone transfrontalière de Kavimvira et le long de la route qui relie Kavimvira à la frontière du Burundi ;

- Les bosquets xérophiles et des reliques forestières sur les flancs des montagnes qui surplombent la ville et le site du marché transfrontalier de Kavimvira à Kagando.

Sur le plan floristique, la ville d'Uvira est principalement peuplée d'arbres de différentes espèces tant ornementales, fruitières que sylvoles. Les essences les plus rencontrées sur terre ferme sont reprises dans le tableau ci-après :

**Tableau 8 : Principales espèces de la flore dans la zone du projet**

Espèces	Famille	Statut UICN
<i>Eucalyptus grandis</i>	Myrtaceae	LC
<i>Delonix regia</i>	Fabaceae	LC
<i>Carhera manghas</i>	Apocynaceae	LC
<i>Imperata cylindrica</i>	Poaceae	NE
<i>Hyparrhenia spp</i>	Poaceae	LC
<i>Eragrostis spp</i>	Poaceae	LC
<i>Brachiaria ruzizensis</i>	Poaceae	LC
<i>Pennisetum spp</i>	Poaceae	NE
<i>Annona muricata</i>	Annonaceae	LC
<i>Terminalia catappa</i>	Combretaceae	LC

**Source : UICN**

Sur le site du sous- projet du marché transfrontalier de kavimvira à Kagando, les espèces végétales inventoriées sont ;

- ✓ **Romarin** : (Règne : Plantae (plantes), Classe : Magnoliopsida (dicotylédones), Ordre : Lamiales, Famille : Lamiaceae (famille de la menthe), Genre : *Salvia*, Espèce : *Salvia rosmarinus* (anciennement *Rosmarinus officinalis*)
  - ✓ **Cisaille** : (Règne : Plantae (végétal), Classe : Magnoliopsida (dicotylédones) Ordre : Rosales Famille : Urticaceae (Urticacées) Nom scientifique : *Urtica dioica*
  - ✓ **Euphorbes** : en quantité abondante sur le site : (Ordre : Malpighiales, Classe : Magnoliopsida, Famille : Euphorbiaceae ; Genre / Espèce : *Euphorbia* (il existe plus de 2 000 espèces ; Nom scientifique : *Euphorbia* (suivi de l'espèce, par exemple *Euphorbia hirta*, *Euphorbia tirucalli*, etc.).
- La végétation autour et dans le site du marché transfrontalier de Kavimvira est dominée par des herbacées et **des arbustes d'acacia et d'eucalyptus** (espèces à croissance rapide),
  - La déforestation liée à l'agriculture est observée à proximité du site, à l'urbanisation qui étend la ville et à l'exploitation du bois-énergie réduit la couverture forestière.

**4.4.2. Menaces sur la biodiversité de la zone du projet**

Plusieurs actions (principalement) anthropiques menacent la biodiversité de la zone du projet. On peut citer : • Le braconnage Cette pratique vise principalement les Hippopotames (*Hippopotamus amphibius*). Selon la société civile environnementale au moins 10 hippopotames ont été abattus entre mars et avril 2025 entre Katogota et Uvira.

*Il convient de noter que cette menace n'est pas évidente pour le sous-projet car le site devant abriter les travaux se trouve à une dizaine de Km et à ce jour aucune plainte n'a été adressée en ce sens par la communauté riveraine au projet.*



**Photos 1** : Un Hippopotame abattu dans la plaine de la Ruzizi Source : Action Chrétienne d'Initiatives pour le Développement Intégral, ACICI ASBL, Société Civile Environnementale d'Uvira)

#### **4.5. Milieu humain**

##### **4.5.1. Données démographiques et sociales**

La ville d'Uvira connaît une croissance démographique importante. Sa population est estimée à plus de 760 857 habitants en fin 2025, selon les estimations de World Population Review.

La structure démographique se caractérise par une forte proportion de jeunes, environ 60 % de la population ayant moins de 25 ans. Cette situation s'accompagne d'un taux de chômage élevé, notamment chez les jeunes, ce qui favorise le développement d'une économie largement informelle et une recherche accrue des moyens de subsistances.

Les moyens de subsistance de la population reposent principalement sur plusieurs activités économiques, notamment :

- Le commerce transfrontalier, facilité par la proximité avec le Burundi ;
- La pêche sur le lac Tanganyika ;

- L'agriculture vivrière pratiquée dans les zones périurbaines et rurales ;
- Les petits services et activités informelles en milieu urbain.

#### **4.5.2 Santé publique**

Le système de santé local reste confronté à plusieurs contraintes structurelles, notamment le manque d'équipements, de personnel qualifié et de ressources médicales dans les centres de santé.

La population est particulièrement exposée aux maladies hydriques, telles que le choléra et la fièvre typhoïde, en raison de l'accès limité à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement.

Par ailleurs, la Mpox (anciennement appelée variole du singe) constitue un risque sanitaire émergent, nécessitant une surveillance spécifique, notamment en raison de la mobilité transfrontalière importante dans la région.

D'autres maladies demeurent également préoccupantes, notamment :

- Le VIH/Sida ;
- Le paludisme, qui reste l'une des principales causes de morbidité.

#### **4.5.3. Infrastructures et services**

Les infrastructures urbaines de la ville d'Uvira demeurent insuffisamment développées pour répondre aux besoins d'une population en forte croissance.

L'accès aux services de base reste limité, notamment :

- L'approvisionnement en eau potable ;
- L'accès à l'électricité.

La ville fait également face à une faible capacité de gestion et de traitement des déchets solides et liquides, ce qui contribue à la dégradation des conditions sanitaires et environnementales.

En matière de transport, les infrastructures routières présentent également des déficits importants. La Route nationale 5 (RN5), axe principal reliant Uvira aux autres centres urbains, est régulièrement affectée par l'érosion, les inondations et des dégradations structurelles, ce qui perturbe la mobilité et les échanges économiques. La route nationale 30 (RN30), axe principal d'Uvira vers le poste frontalier de Kavimvira en RDC et Gatumba au Burundi.

#### **4.5.4. Situation sécuritaire dans la zone du sous-projet**

Les facteurs des risques sécuritaires dans la zone d'intervention du PFCIGL sont complexes et actuellement exacerbés par les tensions géopolitiques régionales, l'exploitation illicite des ressources naturelles par les rebelles et les conflits interétatiques.

A l'issue de l'analyse des données recueillies lors des enquêtes et la combinaison de note attribuée à chaque situation dangereuse survenue dans la zone, la gravité des dommages causés ainsi que la fréquence d'exposition, le sous projet du marché de Kamvira a été classé à risque modéré rendant indispensable la préparation d'un plan de gestion des risques de sécurité. C'est dans ce contexte que le projet avait préparé un plan de gestion des risques sécuritaires pour le sous-projet et avait été validé par l'IDA.

***Le plan de gestion de sécurité (PGS – Kavimvira) préparé par le projet s'applique au personnel, aux bénéficiaires et à l'ensemble des activités liées au PFCIGL susceptibles d'être impactées par la situation sécuritaire prévalant à Uvira.***

La cartographie des risques sécuritaires dans la zone a permis d'identifier les facteurs de risques ci-dessous :

- Conflits armés ;
- Conflits intercommunautaires et fonciers ;
- Violations des droits humains ;
- Violences basées sur le genre, EAS/HS ;
- Cambriolage ;
- Meurtre et assassinat ;
- Enlèvement et pillage ;
- Soulèvement populaire ;
- Catastrophe naturelle.

Les risques susmentionnés peuvent compromettre la sécurité : (a) du personnel, (b) des bénéficiaires, (c) aux installations et/ou équipements du sous-projet.

Le document de gestion des risques sécuritaires contient des mesures préventives spécifiques, un registre de sécurité, des procédures d'urgence à suivre en cas d'incident, et un budget substantiel afin de gérer les menaces et les risques sécuritaires auxquels sont exposés ou pouvant entraver la mise en œuvre des opérations du projet.

#### **4.6. Enjeux sociaux sensibles**

La R.D. Congo particulièrement dans sa partie Est connaît depuis plus de 3 décennies une situation des Guerres à répétition qui l'ont plongée dans une crise multiforme caractérisée par des violations des Droits Humains en général et spécifiquement ceux de l'Enfant.

Depuis le début de l'année 2025, les Provinces du Nord et Sud-Kivu se retrouvent toujours dans ce cycle des troubles et d'occupation illégale de ses quelques Villes, territoires, chefferies, groupements et autres entités ainsi que la Ville et le territoire d'Uvira qui n'en sont pas épargnées.

A travers cette situation, il s'observe un déplacement massif des populations, forces et groupes armés, occasionnant des violences de diverses formes dont : *les recrutements et utilisation d'Enfants Filles et Garçons, les Viols et violences sexuelles faites à l'égard des femmes et des jeunes filles, enlèvements des femmes et des jeunes filles, les attaques contre les écoles et hôpitaux, le refus d'accès aux assistances humanitaires et enfin les meurtres et mutilations des femmes et des jeunes fille.*

- VBG/EAS/HS : risques accrus dans le contexte de chantiers d'infrastructure et de mobilité transfrontalière.
- Vulnérabilité économique : dépendance des petits commerçants, notamment des femmes, au port.
- Conflits fonciers : tensions possibles liées aux emprises des travaux.

#### 4.7. Vulnérabilités et enjeux spécifiques

La construction du marché transfrontalier de Kavimvira devrait tenir compte des enjeux majeurs suivants :

- La gestion des déchets solides et liquides dont le mode actuel (prolifération des dépôts « sauvages ») ne répond pas aux pratiques admises en matière de protection de l'environnement. Le manque de règlements concernant l'élimination des déchets, les fuites des engins et les pratiques globales relatives à la contamination est déjà une réalité visible.
- L'érosion quasi permanente : entretenue par le décapage des terres et rivières. En effet, la nette surpopulation d'Uvira avec des densités supérieures à 9.350 hab. /km<sup>2</sup> (ACTED et Services techniques du Territoire d'Uvira, 2015) a conduit à la colonisation des pentes raides des escarpements aussi bien pour y loger (constructions anarchiques) que pour y cultiver. Cela conduit au déboisement total des pentes avec pour corollaire une accentuation de l'érosion aussi bien naturelle qu'anthropique.
- Les activités socio-économiques : cet enjeu est en rapport avec la perturbation des activités socio-économiques conduites à l'entrée du marché sur la RN5 et le long de la voie d'accès. En effet la mise en œuvre du sous-projet pourrait engendrer une perturbation des activités et ferait du même coup perdre aux populations une source de revenus importante
- La mobilisation de la main d'œuvre : elle est souvent source de conflits lorsqu'elle n'inclue pas les compétences locales (ouvriers et techniciens) ou la main d'œuvre locale non qualifiée. Par ailleurs l'afflux de personnes de divers horizons pourraient exacerber le risque des violences basées sur le genre notamment sur les femmes, sur les personnes vulnérables incluant les enfants mineurs, les personnes vivant avec un handicap et les veuves. Ceci pourrait entraîner une augmentation de la propagation du VIH-SIDA et une source de propagation de la MPOX si des mesures idoines ne sont pas prises.
- L'érosion, exacerbée par la topographie accidentée et les précipitations abondantes.
- Une érosion accrue due à la combinaison du relief et des fortes précipitations en période de crue.
- Le relief et les fortes précipitations accentuent l'érosion et les risques naturels dans la zone.
- La pauvreté et la densité de population conduisent à une pression accrue sur les ressources naturelles.
- La pauvreté, catalysée par la pression démographique, pousse à une exploitation non durable des ressources.
- Santé publique : importance d'intégrer la Mpox et Ebola dans les plans de suivi sanitaire ;
- Dimension genre : nécessité de renforcer les activités de prévention et réponses aux risques des VBG /EAS/HS contre les femmes /filles commerçantes et ouvrières.

#### 4.8. Analyse de la situation des violences basées sur le genre (VBG)

Depuis janvier 2025, la ville d'Uvira fait face à une crise humanitaire préoccupante, marquée par une insécurité persistante et des déplacements massifs de populations. Ce contexte d'urgence a entraîné une recrudescence significative des Violences Basées sur le Genre (VBG),

touchant principalement les femmes, les filles, ainsi que d'autres groupes en situation de vulnérabilité.

Les cas de Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (VBG) augmentent de manière exponentielle : depuis **janvier 2025**, plus de 807 cas de Violences sexuelles et plus de 200 autres cas de VBG ont été enregistrés dans la ville et le territoire d'Uvira. Ces chiffres incluent des cas de viol, d'abus sexuels, d'exploitation sexuelle et de mariages *précoces/forcés*.

*« Les informations développées du chapitre sont en annexe du présent rapport »*

## **V. ANALYSE DES VARIANTES**

### **5.1. Analyse des variantes**

L'analyse des variantes consiste à comparer les différentes options d'aménagement ou de localisation envisagées pour le sous-projet afin de retenir la solution la plus appropriée sur les plans technique, économique, social et environnemental. Elle vise à démontrer que le choix final du site et du mode de réalisation du marché transfrontalier de Kavimvira résulte d'une démarche rationnelle de réduction des impacts négatifs et d'optimisation des bénéfices socio-économiques.

Dans le cadre de la réalisation du sous -projet de construction du marché transfrontalier de Kavimvira dans la province du Sud Kivu, l'étude a procédé à une analyse comparative de deux alternatives envisageables au sous-projet :

#### **5.1.1. Alternative 1 : (sans projet)**

La situation « sans projet » se traduirait par le maintien de la situation actuelle ou de référence qui consiste à ne pas construire le marché transfrontalier de Kavimvira. Ce qui affecte les petits commerçants transfrontaliers, en particulier les femmes et les jeunes, les producteurs agricoles ainsi que la population locale qui vivent dans la pauvreté, manque d'une place d'affaires moderne, l'exposition aux intempéries pour faire le commerce, perte des marchandises pourrissables et revenus, violence et abus infligés aux femmes qui vendent dans les rues, gains socio-économiques très limités etc.

Cette situation va, par contre, induire à des conséquences sur le plan socio-économique qui sont à craindre. Il s'agit de :

- Pas d'opportunité d'emploi ni développement des activités commerciales dans les zones d'intervention du sous-projet ;
- Dégradation continue du cadre et des conditions de vie des populations ;
- Le manque de connectivité avec le pays voisin ;
- Manque d'opportunité économique pour les communautés locales ;
- Capacité insuffisante pour absorber les flux commerciaux croissants ;
- Maintien des problèmes d'insécurité et chômage continu ;
- Gains socio-économiques très limités

***Ainsi, l'alternative 1 « sans projet » qui consiste à ne pas exécuter les travaux de construction du marché Transfrontalier de Kavimvira dans la province du Sud Kivu, ville d'Uvira présente plus d'inconvénients que d'avantages socio-économiques pour la population bénéficiaire du sous-projet PFCIGL.***

### **5.1.2. Alternative avec projet**

Elle consiste à construire un marché transfrontalier de Kamvira moderne avec comme impacts environnementaux et sociaux économiques ci-dessous :

#### **5.1.2.1. Conséquences sur le plan environnemental**

L'option de construction du Marché de Kavimvira est une alternative à privilégier. Toutefois, elle implique des incidences négatives sur le plan environnemental. En effet, les travaux vont générer des émissions de poussières, modification du sol et de bruit qui incommoderont la population riveraine.

#### **5.1.2.2. Conséquence sur le plan socio-économique**

Les travaux de Construction du marché de Kavimvira contribueront à :

- Amélioration des infrastructures commerciales de base ;
- Réduction et/ou élimination des actes des violences basées sur le genre que subissent les femmes petits commerçantes qui vendent sur dans la rue ;
- Augmentation du volume du commerce ;
- Amélioration d'accès aux marchés transfrontaliers pour le commerce des produits agricoles ;
- Facilitation du commerce transfrontalier à de forts liens en amont et en aval avec les producteurs locaux et les marchés de distribution ;
- Amélioration des conditions du travail (construction des bureaux) des services de l'Etat ;
- Amélioration des conditions de commerce (tracasserie, exposition aux intempéries) ;
- Faciliter l'organisation des petits commerçants en associations et/ou coopératives ;
- Amélioration des transactions économiques des femmes en réduisant les coûts auxquels elles sont confrontées dans l'exercice de leur commerce ;
- Contribuer à la modernisation de la ville d'Uvira précisément à Kagando ;
- Les produits commerciaux sujets de détérioration seront écoulés et exempts d'une perte de valeur qui occasionnerait un manque à gagner pour les femmes qui exercent le petit commerce. Etc...
- Meilleures conditions de stockage et conditionnement de certaines marchandises ;
- 

Avec les activités de chantier, des risques de pollutions des sols et des ressources en eaux sont à craindre. Dans le cadre de cette alternative, la présence des travailleurs dans la zone d'intervention du sous-projet présente aussi des risques d'exacerbation des VBG/EAS/HS pour les communautés locales si des mesures de prévention et réponse pour ces risques ne sont pas mises en place et suivies.

Cependant, cette alternative est retenue car elle maximise les bénéfices socio-économiques tout en proposant des mesures robustes d'atténuation et de suivi.

### **5.2. Conclusion de l'analyse des options alternatives au sous-projet**

L'analyse comparative de ces deux variantes a permis de mettre en évidence la nécessité de construire le marché transfrontalier de Kavimvira dans la province du Sud Kivu. Ne rien faire constituera une contrainte majeure au développement local de la population d'Uvira,

particulièrement aux activités socioéconomiques des petits commerçants, y compris les femmes et jeunes.

Ainsi, l'option « avec projet » est à privilégier. Néanmoins, cette alternative comporte aussi bien des impacts négatifs que positifs qui sont identifiés et évalués dans le chapitre 6 du présent document. A ces impacts, des mesures d'atténuation appropriées sont proposées pour atténuer les impacts négatifs et bonifier les impacts positifs du sous-projet

## **VI. ANALYSE DES IMPACTS ET PRESENTATION DES PRINCIPALES MESURES DE MITIGATION**

Le présent chapitre identifie, analyse et évalue les risques et effets environnementaux et sociaux positifs et négatifs, les impacts cumulatifs, liés à la phase des travaux ainsi que celle d'exploitation du Marche transfrontalier de Kavimvira.

### **6.1. Impacts significatifs environnementaux et sociaux**

#### **Impacts positifs Sur plan environnemental**

Le projet va contribuer :

- L'amélioration de cadre de vie : construction d'un marché transfrontalier moderne,
- Aménagements environnementaux et esthétiques ; la plantation d'arbres pouvant améliorer l'esthétique du paysage.
- Un reboisement à travers la plantation des espèces à croissance rapide et mieux adaptées au climat et type de sol de la zone du sous projet ;
- Atténuation des effets et impacts du changement climatique par la séquestration du carbone à travers la reforestation.
- Gestion des eaux de pluies à travers un bon système d'assainissement.

#### **Impacts positifs Sur plan social**

Les impacts positifs du sous-projet portent sur :

- L'amélioration des infrastructures commerciales de base ;
- Réduction et/ou élimination des actes des violences basées sur le genre que subissent les femmes petits commerçantes qui vendent sur dans la rue ;
- Augmentation du volume du commerce ;
- Amélioration d'accès aux marchés transfrontaliers pour le commerce des produits agricoles ;
- Amélioration des conditions du travail (construction des bureaux) des services de l'Etat ;
- Amélioration des conditions de commerce en évitant ; les tracasseries, exposition aux intempéries) ;
- Faciliter l'organisation des petits commerçants en associations et/ou coopératives ;
- Amélioration des transactions économiques des femmes en réduisant les coûts auxquels elles sont confrontées dans l'exercice de leur commerce ;
- Contribuer à la modernisation de la ville d'Uvira précisément le groupement de Kagando ;
- Les produits commerciaux sujets de détérioration seront écoulés et exempts d'une perte de valeur qui occasionnerait un manque à gagner pour les femmes qui exercent le petit commerce.
- Amélioration des transactions économiques des femmes en réduisant les coûts auxquels elles sont confrontées dans l'exercice par manque d'infrastructures adéquates ;

- Une amélioration de l'environnement économique grâce à une gestion optimisée des flux de personnes et de biens, ce qui peut stimuler la création d'emplois et soutenir les chaînes de valeur transfrontalières.
- Amélioration du commerce et de l'économie locale,
- Le développement des infrastructures et création de l'emploi ;
- Le potentiel de création d'emplois temporaires et définitifs à travers la construction et l'exploitation de ces nouvelles infrastructures, ainsi que les centres de transformation de produits agricoles prévus dans le cadre du sous-projet plus, devraient générer des opportunités d'emploi pour la population locale.

### 6.1.1 Risques potentiels et impacts environnementaux et sociaux négatifs

En dépit de ces retombées positives, l'exécution du sous-projet a des risques et impacts négatifs sur le plan environnemental et social.

#### ❖ Sur le plan environnemental / Phase travaux :

- Perte de prairie herbeuse qui sert de lieu de pâture des bétails ;
- Déversement accidentel des huiles ou hydrocarbures sur le sol ;
- Production des déchets biodégradables et non biodégradables et inerte ;
- Nuisance sonore avec les mouvements des engins ;
- Dégradation de la structure du sol suite aux travaux de (fouille et terrassement)
- Risque d'érosion suite aux travaux de (fouille et terrassement),
- Risque d'accident de circulation ;
- Risque de découverte de REG, (reste d'explosifs de guerre)
- Pollution par la production des déchets de chantier ;
- Les blessures graves ou partielles pendant les travaux en hauteur etc.
- Pollution de l'air par les particules poussières en suspension suite aux travaux et autres installations sur les sites ;
- Production des déchets dangereux (médicaux) à l'infirmerie du chantier.

#### ❖ Sur le plan social/ Phase travaux :

- Risque de découverte de ressource culturelle physique ;
- Risque des conflits sociaux liés à la non-utilisation de la main d'œuvre locale ;
- Impact sur la santé des travailleurs causé par les travaux de génie civil de grande envergure,
- Risque de contamination ou affectation des maladies d'origine alimentaires ou hydriques par manque d'hygiène et promiscuité ;
- Risque d'augmentation et propagation des maladies sexuellement transmissibles dont les IST/VIH/Sida lors de recrutement des ouvriers ;
- Risque d'augmentation et propagation des maladies virales à cause de la promiscuité des ouvriers pendant les travaux ;
- Risque d'employer les enfants mineurs sur le chantier ;
- Risques sécuritaires (de vol, pillages, kidnapping, etc..) ;

- Risques d'exacerber les Violences Basées sur le Genre : Exploitation et Abus Sexuels (dont les rapports sexuels monnayés), harcèlement sexuel dans la zone d'intervention du projet (suite au brassage des populations et à l'afflux de la main d'œuvre non - autochtone) ;
- Risque des conflits liés au non-respect du code de travail de la RDC,
- Non-respect de SMIG et autres avantages sociaux liés au contrat de travail conforme aux travaux ;
- Accidents de travail et maladies professionnelles liées à la manipulation d'engins ;
- Risque de la découverte fortuite pendant la fouille et terrassement.

#### ❖ **Sur le plan Environnemental et social/ Phase d'exploitation**

- Production en grande quantité des déchets biodégradables et non biodégradables ;
- Production des déchets toxiques après l'usage de produits chimiques utilisés dans la conservation des produits alimentaires,
- Production des déchets dangereux (médicaux) à l'infirmerie du marché ;
- Mauvaise gestion des marchés transfrontaliers et de prélèvement des taxes auprès des usagers ;
- Risques d'incendie des marchés,
- Risques sanitaires avec la vente de produits et aliments non mal conservés ;
- Risques sanitaires en raison de l'influence de personnes malades sur l'infirmerie du marché,
- Risque de production des déchets animal décomposés en cas de coupure de courant pendant plusieurs jours.
- Imperméabiliser une superficie importante avec le pavé,
- Risque des érosions si les eaux des bâtiments ne sont bien gérées ;

#### **6.1.2. Principales mesures prévues**

### 6.1.2.1. Mesures d'atténuation des impacts environnementaux négatifs

Tableau 9 : Tableau des mesures d'atténuation des impacts négatifs

Activités/ Sources d'impact	Composante du milieu affectée	Intitulé de l'impact potentiel	Proposition de mesures d'atténuation	
			Description de l'impact	Mesures d'atténuation
<b>PHASE PREPARATOIRE</b>				
Désherbage, destruction de prairie herbeuse, Dessouchage des quelques arbustes	Air	Pollution (poussières) atmosphérique	La présence incessante et l'augmentation des mouvements de véhicules pour la livraison de matériaux se déroulent dans le contexte d'une route d'accès en terre non bâtie sur une distance d'un kilomètre.	Utilisation de véhicule en bon état ; Arrosage de la route d'accès
Désherbage, destruction de prairie herbeuse, Dessouchage des quelques arbustes	Végétation	Destruction de prairie qui servait de pâturage aux animaux sur une superficie d'un Hectare ; Risque de morsure d'un serpent venimeux ; X l'augmentation de l'érosion due à un sol dénudé	Pendant la phase préparatoire du chantier, les travaux préparatoires de nettoyage du site pourraient entraîner la réduction du couvert végétal qui servait de pâturage aux bétails	Prévoir un reboisement ; Délimiter la zone d'intervention ; Port obligatoire des EPI adaptés selon la tâche Mise en place de l'infirmier du chantier
Désherbage, destruction de prairie herbeuse, Dessouchage des quelques arbustes	Santé et sécurité au travail	Chutes, troubles musculosquelettiques et psychosociaux (stress, épuisement professionnel) ; bruit excessif, vibrations, températures extrêmes, utilisation des machines dangereuses	Accidents directs et immédiats (chutes de hauteur ou de plain-pied, électrocution, utilisation de machines ct... stress, épuisement pendant les travaux	Port obligatoire des EPI adaptés selon la tâche, sensibilisation hebdomadaire sur les mesures SST 15minutes avant les travaux, respecter les heures de pause, affecter le personnel compétant à chaque tâche

Activités/ Sources d'impact	Sources	Composante du milieu affectée	Intitulé de l'impact potentiel	Proposition de mesures d'atténuation	
				Description de l'impact	Mesures d'atténuation
					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une convention avec un centre de santé de référence le plus proche, l'infirmierie du chantier doit être approvisionné avec personnel comptant pour les premiers soins. Le chantier doit être bien éclairé ;</li> <li>- Chaque groupe affecté pour une tâche doit avoir un chef d'équipe.</li> </ul>
Installation chantier		Sol et paysage	Encombrement du sol par la production de déchets, déversement accidentel des hydrocarbure, modification de la structure du sol pendant la fouille.	<p>L'installation de la base vie pourrait entraîner une destruction de la végétation modifiant ainsi le paysage. Aussi le fonctionnement de la base vie va générer des déchets solides (morceau des bois, des ferrailles, emballages plastiques, etc.) et des déchets liquides (eaux usées)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un Plan de Gestion et d'Élimination des Déchets (PGED) ;</li> <li>- Limiter les engins aux seuls endroits nécessités,</li> <li>- Plantation des arbres dans les cours intérieures,</li> <li>- En cas de déversement accidentel d'hydrocarbures : décapier la partie affectée soit utiliser les matériaux absorbants (terre, sables) pour le nettoyage, récupérer les</li> </ul>

Activités/ Sources d'impact	Composante du milieu affectée	Intitulé de l'impact potentiel	Proposition de mesures d'atténuation	
			Description de l'impact	Mesures d'atténuation
				déchets contaminés dans fut et éliminé conformément à la loi, Mise en place d'un plan d'information Education et Communication (IEC) la cible est Les ouvriers et la population avoisinante du chantier de manière générale.
<b>PHASE DE CONSTRUCTION</b>				
Mouvement des engins, Transport et circulation de la main d'œuvre, de la machinerie et des matériaux dans les carrières d'emprunts	Qualité de l'air et ambiance sonore	Pollution atmosphérique (poussières et gaz d'échappement)	La présence permanente et l'augmentation du matériel roulant, notamment les engins lourds, pendant les travaux, travaux de terrassement et de transport des matériaux dans les zones d'emprunts et zone des travaux contribueront à la dégradation temporaire et locale de la qualité de l'air par les émissions des gaz à effet de serre (SO <sub>2</sub> , NO <sub>x</sub> , CH <sub>4</sub> , CO, CO <sub>2</sub> , etc.) et les poussières, particulièrement pendant les mois de saison sèche. Cet impact sera plus ressenti par les populations se trouvant dans la zone du sous-projet.	Mise en œuvre d'un plan de réduction ou suppression des émissions atmosphériques. Utiliser les véhicules en en bonne état, veiller à l'entretien des engins, arroser le site des travaux, organiser et planifier les heures de livraison des matériaux.
	Santé et sécurité des communautés	Chutes, troubles musculosquelettiques) et psychosociaux (stress, épuisement professionnel) ; bruit excessif, vibrations, températures extrêmes,	Pendant la phase des travaux La nature des activités peut causer les accidents directs et immédiats (chutes de hauteur ou de plain-pied, électrocution, utilisation de machines ct... stress, épuisement pendant les travaux.	Port obligatoire des EPI adaptés selon la tâche, Sensibilisation hebdomadaire sur les mesures SST 15minutes avant les travaux,

Activités/ Sources d'impact	Composante du milieu affectée	Intitulé de l'impact potentiel	Proposition de mesures d'atténuation	
			Description de l'impact	Mesures d'atténuation
		utilisation des machines dangereuses ; Bruits, nuisance sonore	Accident de circulation lors de l'acheminement des matériaux, vibration des machines, nuisance sonore etc....	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les heures de pause, affecter le personnel compétant à chaque tâche ;</li> <li>- Encourager la méthode manuelle à faible vibration, entretien de engins et véhicules, utiliser les machines et véhicules en bonne état.</li> <li>- Mettre en place les consignes et normes réglementaires de conduite pour les chauffeurs des véhicules et engins.</li> </ul>
		Accès des personnels étrangers dans le site	La présence non autorisée ou non encadrée expose le personnel étranger aux dangers inhérents aux travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le chantier doit être clôturé, imposer le contrôle strict à l'entrée du site,</li> <li>- Mise en place permanente de personnel de sécurité,</li> <li>- Afficher les consignes de l'interdiction de personnel étranger d'accéder au chantier sans autorisation,</li> <li>- Encadrer ou accompagner le visiteur au lieu de rendez-vous ;</li> <li>- S'assurer que tous les travailleurs possèdent une autorisation de travail valide.</li> </ul>

Activités/ Sources d'impact	Composante du milieu affectée	Intitulé de l'impact potentiel	Proposition de mesures d'atténuation	
			Description de l'impact	Mesures d'atténuation
		Manque d'eau potable en quantité suffisante au chantier	Pendant les travaux, le manque ou l'insuffisance d'eau potable peut conduire les ouvriers à consommer l'eau non potable et de trouver les maladies d'origine hydrique (Diarrhée, amibe etc.) ; il peut aussi causer la déshydratation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à disposition des ouvriers de l'eau potable en quantité suffisante,</li> <li>- Déposer de l'eau dans un endroit propre et non exposé au soleil,</li> <li>- Chaque ouvrier doit avoir son gobelet personnel pour consommer l'eau.</li> </ul>
	Hygiène santé et sécurité	Insuffisance des installations sanitaires	<p>Pendant les travaux, le nombre des installations sanitaires doivent être suffisantes en nombre pour les femmes et les hommes et adaptés, elles seront détruites après les travaux.</p> <p>L'insuffisance ou l'absence d'installations sanitaires sur un chantier entraîne des conséquences graves : risques d'infections et de maladies pour les ouvriers, baisse importante de la productivité, dégradation de l'environnement (pollution locale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction des installations sanitaires suffisantes en nombre pour les femmes et hommes.</li> <li>- Instaurer des mesures strictes d'hygiène et de dépistage. L'employeur doit fournir les équipements de protection (ÉPI) et organiser des formations de sécurité et hygiène.,</li> <li>- Installer des stations de lavage des mains avec de l'eau et du savon ou du gel hydroalcoolique et de l'eau chlorée, désinfectant,</li> </ul>

Activités/ d'impact	Sources	Composante du milieu affectée	Intitulé de l'impact potentiel	Proposition de mesures d'atténuation	
				Description de l'impact	Mesures d'atténuation
					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces, les outils et les bases de vie avec des produits homologués pour les virus non enveloppés.</li> <li>- Sensibilisation des ouvriers sur QHSE.</li> </ul>
			Contamination ou prolifération des maladies, épidémie ou virus à cause de la promiscuité.	Pendant la phase des travaux, 300 ouvriers seront mobilisés et tailleront en équipe dans le cadre de la construction du marché, le manque d'hygiène peut causer ou favoriser la prolifération ou contamination des infections, épidémie (EBOLA IMPOX) qui se vit l'Est de la RDC, soit d'autres maladie d'origine sanitaire : (typhoïde, cholera etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place les mesures d'hygiène stricte sur le chantier,</li> <li>- Mettre au chantier les points de lavage de main avec le savon, désinfectant,</li> <li>- Il est crucial d'instaurer des mesures strictes d'hygiène et de dépistage. L'employeur doit fournir les équipements de protection (ÉPI) et organiser des formations de sécurité.,</li> <li>- Avoir les objets (gobelets, seaux, vêtement), individualisés,</li> <li>- Prendre la température des ouvriers chaque matin avant les travaux ;</li> </ul>

Activités/ Sources d'impact	Composante du milieu affectée	Intitulé de l'impact potentiel	Proposition de mesures d'atténuation	
			Description de l'impact	Mesures d'atténuation
				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les travailleurs sur l'interdiction de manipuler ou de consommer de la viande de brousse, et les sensibiliser aux modes de transmission (contact avec les fluides corporels)..</li> </ul>
Exploitation des sites des carrières	Sol	Détérioration des sites d'emprunt où les carrières ont été exploitées. Risque d'érosion.	Ces impacts sont dus à l'extraction des matériaux aux niveaux des carrières	Remise en état sans faute après exploitation.
Terrassement, Décapage fouille etc.	Sol	Risque d'érosion. Perturbation de structure du sol	Pendant les travaux de terrassement et fouille, la structure du sol risque d'être fragilisée et provoquer les érosions, fissures etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compactage adapté, délimiter la zone de travail, encourager la fouille manuel</li> </ul>
	Santé et sécurité des communautés	Chutes, troubles musculosquelettiques et psychosociaux (stress, épuisement professionnel) ; bruit excessif, vibrations, températures extrêmes, utilisation des machines dangereuses ;	<p>Pendant la phase des travaux</p> <p>La nature des activités peut causer les accidents directs et immédiats (chutes de hauteur ou de plain-pied, électrocution, utilisation de machines ct... stress, épuisement pendant les travaux.</p> <p>Accident de circulation lors de l'acheminement des matériaux, vibration des machines, nuisance sonore etc....</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer des révisions périodiques des véhicules</li> <li>- Employer des conducteurs expérimentés et les former à la conduite défensive.</li> <li>- Port obligatoire des EPI adaptés selon la tâche,</li> <li>- Sensibilisation hebdomadaire sur les mesures SST 15minutes avant les travaux,</li> </ul>

Activités/ Sources d'impact	Composante du milieu affectée	Intitulé de l'impact potentiel	Proposition de mesures d'atténuation	
			Description de l'impact	Mesures d'atténuation
				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les heures de pause, affecter le personnel compétant à chaque tâche ;</li> <li>- Encourager la méthode manuelle à faible vibration, entretien de engins et véhicules, utiliser les machines et véhicules en bonne état.</li> <li>- Mettre en place les consignes et normes réglementaires de conduite pour les chauffeurs des véhicules et engins.</li> </ul>
Construction des ouvrages d'arts ou infrastructures du marché et Aménagement des circulations carrossables	Sol, cadre de vie	<p>La destruction de prairie herbeuse</p> <p>Dégradation du cadre de vie ;</p> <p>Déversement accidentel des huiles ou hydrocarbures sur le sol ;</p> <p>Production des déchets biodégradables et non biodégradables et inerte ;</p> <p>Risque d'accident avec les ouvriers pendant les travaux</p>	<p>La réalisation de certains ouvrages du marché, peut causer quelques risques ou impact sur le sol et cadre de vie.</p> <p>Erosion, accident des ouvriers, déversement accidentel des hydrocarbures, production des déchets pendant la construction : dégradables et non dégradables, inertes.</p>	<p>Mise en œuvre du plan d'hygiène santé et sécurité,</p> <p>Obtenir la validation du formulaire d'autorisation des travaux pour chaque activité,</p> <p>Aligner les ouvriers selon les compétences et qualification,</p> <p>Limiter les engins aux seuls endroits nécessités ;</p> <p>-prévoir ou planifier les travaux de lutte contre l'érosion (construction des caniveaux, plantation des vétivers, des graminées ou de haies,</p>

Activités/ Sources d'impact	Composante du milieu affectée	Intitulé de l'impact potentiel	Proposition de mesures d'atténuation	
			Description de l'impact	Mesures d'atténuation
				<p>reboisement, Le creusement de rigoles ou de bassins de rétention pour canaliser l'eau de pluie et éviter qu'elle ne creuse la terre ;</p> <p>La maintenance des véhicules doit se faire au garage.</p> <p>Disposer des poubelles au chantier selon la nature des déchets.</p> <p>Signer la convention avec l'ONG chargée de gestion de déchets, obtenir les autorisations de la mairie pour le site d'évacuation des déchets inerte, biodégradables et non biodégradables. Les déchets médicaux seront gérés au centre sante ayant contracté avec l'Entreprise</p>
Circulation des engins et véhicules	Humain et cadre de vie Sante et sécurité de communauté	Pollution de l'air par le trafic et augmentation des gaz à effet de serre, risque d'accident de circulation, Détérioration de l'état de la route, nuisance sonore	La mise en service de la route va augmenter le trafic et donc entrainer une concentration dans l'air en CO, CO2, O3 et autres particules comme le plomb, provenant des mouvements des véhicules et de l'envol des poussières de la route latéritique,	Utiliser les véhicules en bon état, Régulariser et imposer la vitesse aux chauffeurs chargés de livraison des matériaux 15 à 20 km /h. Effectuer des révisions périodiques des véhicules

Activités/ Sources d'impact	Sources du milieu affectée	Intitulé de l'impact potentiel	Proposition de mesures d'atténuation	
			Description de l'impact	Mesures d'atténuation
			Les engins mal entretenus pendant l'approvisionnement sur le chantier peuvent produire des bruits qui contribuent à la nuisance sonore, risque d'accident de circulation et la détérioration de l'état de la route de la RN5 qui initialement dans un état délabré ou la route d'accès qui est en terre.	Employer des conducteurs expérimentés et les former à la conduite défensive
<b>PHASE D'EXPLOITATION DU MARCHÉ</b>				
Mise en œuvre du projet	Sol, cadre de vie	Production considérable des déchets biodégradables et non biodégradables provenant du marché transfrontalier ; Risque de décomposition des produits, viandes, poissons mal conservés dans la chambre froide ; Production des déchets dangereux médicaux issus de l'infirmierie du marché, Production des eaux usées en provenance du marché ; Augmentation de la quantité des eaux de pluies provenant des infrastructures ou surface imperméables dans le marché,	Au cours de la phase d'exploitation du marché transfrontalier, en tenant compte de la capacité d'accueil du marché, type du marché et du nombre prévu de petits commerçants, on pourrait estimer une production quotidienne de 10 tonnes de déchets biodégradables et quelques kilos des déchets solides.  Les marchés de produits frais, de viande ou de poisson produisent plus de déchets organiques.  Les engins mal entretenus pendant l'approvisionnement sur le chantier peuvent produire des bruits qui contribuent à la nuisance sonore.	Mise en place du plan de gestion de déchets ; mise en place des poubelles selon la nature des déchets, tri des déchets avant évacuation. Signature d'une convention avec une ONG chargée de gestion des déchets du marché. Les déchets médicaux seront gérés au centre de santé de référence ayant signé le contrat avec l'administration du marché Construire des ouvrages assainissement adaptés ; Organisation de l'administration du marché en vue d'éviter les accidents. (il consiste à : la planification des espaces, la

Activités/ Sources d'impact	Sources	Composante du milieu affectée	Intitulé de l'impact potentiel	Proposition de mesures d'atténuation	
				Description de l'impact	Mesures d'atténuation
			<p>Augmentation du niveau du bruit des petits commerçants et usagés du marché</p> <p>Dégradation de cadre de vie</p>	<p>Une superficie d'un hectare sera imperméabilisée avec la construction des infrastructures, zone de stationnement d'où une bonne quantité des eaux seront recueillies.</p> <p>Les jours du marché, il aura l'augmentation des trafic et bruit des petits commerçants et usagés.</p> <p>Risque d'accident pendant l'exploitation.</p>	<p>sécurité incendie, la gestion des flux et la formation continue.</p> <p>Zonage strict : Séparer physiquement les activités à risque (vente de produits inflammables, secteur de la restauration, boucheries) des zones de passage fluide.</p> <p>Dégagement des voies : indiquer des allées de sécurité infranchissables pour garantir le passage rapide des secours.</p> <p>Normes de construction : Utiliser des matériaux ininflammables et imposez des structures aérées pour éviter l'effet de confinement en cas d'incident</p>

### 6.1.2.2. Mesures d'atténuation des impacts sociaux négatifs

Tableau 10 : Tableau des mesures d'atténuation des impacts négatifs

Activités/ d'impact	Sources	Composante du Milieu affectée	Intitulé de l'impact potentiel	Proposition de mesures d'atténuation	
				Description de l'impact	Mesures d'atténuation
<b>PHASE PREPARATOIRE</b>					
Installation de la base vie,		Humain	Risque d'augmentation et propagation des maladies sexuellement transmissibles dont les IST/VIH/Sida, Mpox, infection de la peau, maladie hydrique	L'Installation base-vie, peut générer des maladies soit exacerber les risques de VBG/EAS /HS à cause de la promiscuité des ouvriers	Mettre en place un plan de Sensibilisation sur les VBG/EAH /HS, Formation et sensibilisation sur les IST/VIH. Sensibilisation sur L'hygiène et sécurité, Sensibilisation et mettre en place Un MGP fonctionnel et accessible, Veiller à une alimentation saine pour les ouvriers. Signer une convention avec un Centre de santé pour les soins des Ouvriers.
Recrutement des ouvriers		Humain	Création d'emploi	La non-utilisation de la main d'œuvre locale et le non-respect des us et coutumes des populations riveraines par les employés venus d'ailleurs (afflux des travailleurs) pourront engendrer des	Recrutement de la main d'œuvre locale pour les travaux

Activités/ d'impact	Sources	Composante du Milieu affectée	Intitulé de l'impact potentiel	Proposition de mesures d'atténuation	
				Description de l'impact	Mesures d'atténuation
Recrutement du personnel du Chantier		Humain	<p>Conflits sociaux entre les populations locales et le personnel de chantier (Afflux des travailleurs) ;</p> <p>Non utilisation de la main d'œuvre locale.</p> <p>Le risque d'employer les mineurs de moins de 18 ans et les enfants sur le chantier,</p> <p>Risque de non-respect code de travail ;</p>	<p>La non-utilisation de la main d'œuvre locale et le non-respect des us et coutumes des populations riveraines par les employés venus d'ailleurs (afflux des travailleurs) pourront engendrer des conflits.</p> <p>Le risque d'employer les mineurs de moins de 18 ans et les enfants sur le chantier conflits.</p> <p>La mise en œuvre du projet va nécessiter de la main d'œuvre qualifiée ou non. La présence d'ouvriers salariés pourrait entraîner des incidents d'Exploitation et Abus Sexuel et Harcèlement Sexuel (EAS/HS) notamment sur les groupes vulnérables (veuves, les mineurs). Aussi le brassage des ouvriers avec les populations pourrait augmenter la prévalence des IST/Sida dans la zone du projet.</p>	<p>Concevoir et mettre en place, un Plan de recrutement du personnel qui soit transparent et tient compte de genre ;</p> <p>Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale pour les tous travaux,</p> <p>Non utilisation des enfants mineurs sur le chantier,</p> <p>Respect strict de code du travail de la RDC,</p> <p>Tous les ouvriers devraient passer au texte d'aptitude physique pour les travaux à risque, formation sur les VBG/EAS /HS, restes d'explosifs de guerre, IST/VIH</p>
<b>PHASE DE CONSTRUCTION</b>					

Activités/ d'impact	Sources	Composante du Milieu affectée	Intitulé de l'impact potentiel	Proposition de mesures d'atténuation	
				Description de l'impact	Mesures d'atténuation
Terrassement, Décapage, construction des infrastructures du marché, Mouvement des engins et		Milieu Humain	<p>Risque de prévalence des infections respiratoires aigües (IRA),</p> <p>Risque d'employer les enfants mineurs sur le chantier pendant les travaux ;</p> <p>Risques sécuritaires (de vol, pillages, kidnapping) pendant la phase des travaux et exploitation ;</p> <p>Risques d'exacerber les Violences Basées sur le Genre : Exploitation et Abus Sexuels (dont les rapports sexuels monnayés), harcèlement sexuel dans la zone d'intervention du projet (suite au brassage des populations et à l'afflux de la main d'œuvre non - autochtone) ;</p> <p>Conflits sociaux liés à la non-utilisation de la main d'œuvre locale pendant la phase des travaux ;</p> <p>Risque des conflits liés au non-respect des clauses du code de</p>	<p>La poussière et les particules polluantes (SO<sub>2</sub> et NOX), générées par le mouvement et le fonctionnement des engins, pourraient entraîner l'augmentation des infections respiratoires aigües (asthme,).</p> <p>Pendant les travaux, l'afflux des ouvriers peut être l'origine des conflits sociaux (non utilisation de la main d'œuvre locale, non-respect de us et coutume du milieu) contamination ou augmentation des maladies MPOX, IST....</p>	<p><b>Mise en œuvre :</b></p> <p>Un Plan d'Information Education Communication (PIEC) sur les maladies respiratoires aigües à l'endroit des Populations et les travailleurs</p> <p>Doter les ouvriers ou personnel sur chantier des EPI appropriés ;</p> <p>Mise en place du plan de sécurité ;</p> <p>Mise en œuvre du plan d'hygiène santé et sécurité ;</p> <p>Non utilisation des mineurs de moins de 18 ans sur le chantier.</p> <p>En cas de la découverte d'une ressource culturelle physique ; stopper les travaux sur le lieu de la découverte, sécuriser le lieu avec ruban, informer les autorités et UGP</p>

Activités/ d'impact	Sources	Composante du Milieu affectée	Intitulé de l'impact potentiel	Proposition de mesures d'atténuation	
				Description de l'impact	Mesures d'atténuation
			travail de la RDC pendant les travaux ; Découverte d'une ressource culturelle physique, Accidents de travail et maladies professionnelles liées à la manipulation d'engins		
<b>PHASE EXPLOITATION</b>					
		Augmentation du niveau du bruit des petits commerçants et usagés du marché, Création d'emploi ; Augmentation de capacité de commerce, Risques d'exacerber les Violences Basées sur le Genre : Exploitation et Abus Sexuels (dont les rapports sexuels monnayés), harcèlement sexuel, risque d'accident, Risque d'incendie, Risques sécuritaires (de vol, pillages, kidnapping), Risque d'utilisation des enfants mineurs,	Pendant l'exploitation, l'afflux des petits commerçants transfrontaliers peut être à l'origine des conflits sociaux, contamination ou augmentation des maladies MPOX, IST.... La Mauvaise gestion de plateforme logistique peut causer l'accident ou incendie	Mettre en place un plan de sensibilisation sur le VBG, IST Promouvoir avec les services de L'état, la sécurité et hygiène du marché, Avec les associations des petits commerçants organise les sensibilisations et encadrement en vue d'éviter les conflits sociaux, Encourager le système d'organisation et maintenance du marché par les ONG.	

Activités/ d'impact	Sources	Composante du Milieu affectée	Intitulé de l'impact potentiel	Proposition de mesures d'atténuation	
				Description de l'impact	Mesures d'atténuation
			Contamination des maladies (MPOX, IST etc., Conflits sociaux entre les petits commerçants congolais et étrangers (Burundais et rwandais), Mauvaise gestion du marché		

**Tableau 11 : Synthèse de l'analyse des impacts Environnementaux et Sociaux**

Composante E&S	Impact sur la qualité de l'air (poussières)		Impact sur le niveau sonore		Impact sur la qualité des eaux de surface et souterraines		Impact sur les sols		Impact sur la gestion des déchets inertes		Impact sur la gestion des déchets biodégradables ou non		Impact sur la gestion des déchets dangereux	
	Trav	Exploit	Trav	Exploit	Trav	Exploit	Trav	Exploit	Trav	Exploit	Trav	Exploit	Trav	Exploit
Sol	+	+	++	++			++	++	++	++	++	+++	+	+
Eaux					+	+								
Air	+	+					+	+						
Biologique	+	+												
Humain	+	+	++	++	+	+			++	++	++	++	+	+

+++ : Impact significatif où le Risque Global Potentiel (RGP) est supérieur ou égal à 4

++ : Impact modéré où le RGP est égal à 3 ;

+ : Impact faible où le RGP est inférieur à 3

## 6.2. Sources des impacts environnementaux et sociaux

Les principales sources des impacts environnementaux et sociaux ainsi que les récepteurs d'impacts les plus significatifs sont consignés dans le **tableau ci- dessus**. Le processus d'identification des sources d'impacts consiste, en fonction de chaque phase des travaux qui seront exécutés dans le cadre du sous-projet des travaux de construction du marché transfrontalier de Kavimvira dans la province du Sud Kivu, cité d'Uvira ; groupement Kagando, à identifier les principales activités à réaliser et les Impacts relatifs aux milieux biophysique et humain qui seront touchés.

Tableau 12 : Principales sources et récepteurs d'impacts environnementaux et sociaux du sous-Projet

PHASE	Désignation	Milieu biophysique									Milieu humain					
	Récepteurs d'impacts	Qualité de l'air	Ambiance sonore	Eaux superficielles et souterraines	Sol	Paysage	Flore	Faune	Santé et sécurité	Emploi	Activités économiques	Sites culturels et archéologiques	Foncier urbain	Habitat et structures		
	Sources d'impacts															
Préparation	Installation du chantier	N	N	N	N	N	N	O	N	P	P	N	N	N		
	Défrichage et dessouchage	N	N	O	N	O	N	O	N	P	O	N	O	O		
	Préparation du terrain	N	N	O	N	P	N	O	N	P	O	N	N	O		
	Mobilisation de la main d'œuvre	N	N	O	O	O	O	O	O	P	O	N	O	O		
Travaux	Construction et aménagement d'étalage	N	N	O	N	N	N	N	N	P	P	O	O	N		
	Construction des boutiques	N	N	O	N	N	N	N	N	P	P	O	O	O		
	Construction des installations sanitaires	N	N	O	N	N	N	N	N	P	P	O	O	O		
	Construction bureau OPJ	N	N	N	N	N	N	N	N	P	P	O	O	O		
	Construction dépôt matériel	N	N	P	N	N	N	N	N	P	P	O	O	O		
	Construction cachot F	N	O	O	N	O	O	O	N	P	P	O	O	O		
	Construction cachot H	N	N	O	O	P	O	O	N	P	O	O	O	O		
	Construction et aménagement vestiaire agent F	N	N	N	N	P	N	N	N	P	P	O	O	O		
	Construction et aménagement Vestiaire Agent H	N	N	N	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O		
	Construction réception et Plainte	N	N	N	N	P	N	N	N	P	P	O	O	O		
	Construction SAS	N	N	N	N	P	N	N	N	P	P	O	O	O		
	Construction couloir	O	O	O	N	P	P	O	P	P	P	O	O	O		
	Construction et aménagement dépôt 1	N	N	N	N	N	N	N	N	P	N	O	O	O		
	Construction et aménagement terrasse/dépôt	N	N	N	N	N	N	N	N	P	P	O	O	O		
Construction et aménagement poissonnerie	N	N	N	N	N	N	N	N	P	P	O	O	O			

PHASE	Désignation	Milieu biophysique								Milieu humain					
	Récepteurs d'impacts	Qualité de l'air	Ambiance sonore	Eaux superficielles et souterraines	Sol	Paysage	Flore	Faune	Santé et sécurité	Emploi	Activités économiques	Sites culturels et archéologiques	Foncier urbain	Habitation et structures	
	Sources d'impacts														
	Construction et aménagement dépôt 2	N	O	O	O	O	O	O	O	P	O	O	O	O	
	Construction et aménagement dépôt 3	N	N	N	N	N	N	N	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement dépôt 4	O	O	O	O	P	O	O	N	P	O	O	O	O	
	Construction et aménagement dépôt 5,6,7	N	N	N	N	N	O	O	N	P	N	N	O	O	
	Construction et aménagement chambre froide	N	N	N	N	N	N	N	N	P	N	N	O	O	
	Construction et aménagement SAS 2	N	N	N	N	N	N	N	N	P	P	N	N	O	
	Construction et aménagement guichet	N	N	O	N	P	O	O	N	P	p	O	O	O	
	Construction et aménagement salle d'abattage	N	N	O	N	P	O	O	N	P	p	O	O	O	
	Construction stockage caprin	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement vestiaire F2	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement vestiaire H2	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction entrée principale	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction entrée latérale droite	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction entrée postérieure	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction entrée latérale gauche	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement d'espace de circulation externe	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement d'espace de circulation externe	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement d'espace de circulation véhiculée	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement d'espace parking	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement salle de jeu pour enfant	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	

PHASE	Désignation	Milieu biophysique								Milieu humain					
	Récepteurs d'impacts	Qualité de l'air	Ambiance sonore	Eaux superficielles et souterraines	Sol	Paysage	Flore	Faune	Santé et sécurité	Emploi	Activités économiques	Sites culturels et archéologiques	Foncier urbain	Habitation et structures	
	Sources d'impacts														
	Construction et aménagement bureau responsable	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement salle d'attente	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction magasin 1	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction magasin 2	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement installations sanitaires	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction magasin 3	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction magasin 4	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction magasin 5	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction magasin 6	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction magasin 7	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement cafétaria	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement cuisine	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement salle d'accueil et d'attente	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement bureau chef	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement bureau de compte	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement guichet	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement SAS	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement Pr charge	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement salle d'infirmier	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement salle médecin	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement salle d'observation	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement SAS	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	

PHASE	Désignation	Milieu biophysique									Milieu humain				
	Récepteurs d'impacts	Qualité de l'air	Ambiance sonore	Eaux superficielles et souterraines	Sol	Paysage	Flore	Faune	Santé et sécurité	Emploi	Activités économiques	Sites culturels et archéologiques	Foncier urbain	Habitation et structures	
	Sources d'impacts														
Construction	Construction et aménagement salle d'attente et réception	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement impôt et taxe	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement secrétariat du marché	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction du couloir	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement bureau	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement bureau de compte	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction étalage	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement coursive	N	P	O	N	P	O	O	N	P	P	O	P	N	
	Construction et aménagement local technique 1	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement Local technique 2	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement terrasse 1	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement terrasse 2	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Construction et aménagement terrasse 3	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
Exploitation	Maintenance du marché	N	N	O	N	N	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Circulation libre des véhicules	N	N	O	N	P	O	O	N	P	P	O	O	O	
	Manutention et stockage des marchandises	O	O	O	O	O	O	O	O	P	O	O	O	O	
	Circulation libre des piétons	O	O	O	O	O	O	O	O	P	O	O	O	O	

**Légende :** P : Impact positif ; N : Impact négatif ; O : Impact nul P : Impact Positif

## VII. IMPACTS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Le présent chapitre identifie, analyse et évalue les risques et effets environnementaux et sociaux positifs et négatifs, les impacts cumulatifs, liés à la phase des travaux ainsi que celle d'exploitation du Marché de Kavimvira.

Les tableaux ci-dessous permettent de lister les principales activités génératrices d'impacts sur l'environnement au cours des différentes périodes du Projet.

La variante technique pour la construction du marché frontalier de Kavimvira est celle de la construction d'un bâtiment R+2. (Source rapport final APD du marché de Kavimvira, PFCIGL), la superficie du site de construction du marché transfrontalier est **de 8.000m<sup>2</sup>** (80m de largeur et 100m de Longueur).

### : Activités du sous-projet source d'impacts environnementaux et sociaux

- Des étalages : Espace de vente au détail - légumes, fruits, poisson, bétail, produit du cru et autres produits manufacturés,
- Des espaces de ventes pour grossistes,
- Des boutiques,
- Des Boucheries /poissonneries,
- Des chambres froides,
- D'un abattoir,
- Des dépôts des différents types de produit,
- Snack/Cafétéria,
- Agence de banque,
- Une garderie/crèche /préau pour jeux enfants,
- Une administration,
- Unité de soins,
- Des sanitaires,
- Des circulations carrossables,
- Des circulations piétonnes et autres esplanades dédiées,
- Des aires de stationnement pour les différentes catégories des usagers,
- Des aires des manœuvres et circulations dédiés pour camions et flux particuliers,
- Des dépendances techniques diverses (Blocs techniques, vestiaires, château d'eau, cabine électrique, local des pompiers, etc.).

**Tableau 13. Résumé de l'évaluation des Impacts lié à la création d'emplois**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du sous-Projet	Recrutement de la main d'œuvre locale				
Types d'impacts	Création d'emplois				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans bonification	Forte	Locale	Temporaire	Moyenne	Non réversible
Mesures de bonification	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avantager le recrutement de la main d'œuvre locale dont 30% des femmes à travers la technique de haute intensité de la main d'œuvre locale ;</li> <li>- Prévoir des formations et encadrements des jeunes pendant les travaux ;</li> <li>- Informer la population sur les activités du sous-projet et du processus de recrutement qui doit être clair et transparent tenant compte</li> <li>- des prescrits et procédures de gestion de la main d'œuvre du sous-projet PFCIGL ;</li> <li>- Mettre en œuvre un programme IEC (information, éducation et communication) afin de prévenir les Impacts et effets sociaux ;</li> <li>- Sensibiliser la population (femmes et hommes) sur les risques de VBG/EAS/HS et les violences domestiques ;</li> <li>- Recourir au MGP en cas de conflits ou plaintes, y compris celles liées à l'EAS/HS.</li> </ul>				
Avec bonification	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne	Non réversible

- ✓ Dynamique économique et social Indirect, augmentation du chiffre d'affaires des opérateurs économiques

L'afflux de travailleurs sur le chantier bénéficie aux restaurants, hôtels, cafés, et autres commerces de proximité alentour. Les entreprises locales sont sollicitées pour fournir des services divers : location d'engins, nettoyage, gardiennage, fourniture des matériels et matériaux, etc. Cette injection de capitaux stimule l'économie de toute la région.

**Tableau 14. Résumé de l'évaluation de l'impact lié au dynamique économique et social direct et indirect, augmentation du chiffre d'affaires des opérateurs économiques**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activité du sous-Projet	Travaux de construction du marché transfrontalier de Kavimvira				
Types d'impacts	Augmentation du chiffre d'affaires des opérateurs économiques				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans bonification	Faible	Locale	Courte	Mineure	Non réversible
Mesures de bonification	<p>Les entreprises doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier l'achat des matériaux locaux (sable, callasse, brouettes ; pelles, pioches) et le recrutement des PME locales répondant aux spécificités techniques requises ;</li> <li>- Associer L'entreprise dirigée par les femmes à saisir cette opportunité et éviter la discrimination à l'égard des PME féminines ;</li> <li>- Aménager une cantine pour les ouvriers en privilégiant les vendeuses locales.</li> <li>- Sensibiliser les ouvriers sur les règles d'hygiène alimentaire.</li> <li>- Prioriser les entreprises locales pour la sous-traitance et les travaux le cas échéant ;</li> </ul>				
Avec bonification	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne	Non réversible

➤ Impacts sociaux positifs en phase d'exploitation

- ✓ Création d'emploi durable et structurants

Contrairement aux emplois temporaires des travaux, la phase d'exploitation génère des emplois **stables et diversifiés** sur le long terme avec les avantages suivants ;

- Modernisation du site de Kagando ;
- Facilitation du commerce frontalier ;
- Ravitaillement régulier des autres marchés de la ville d'Uvira (Kiliba, etc...)
- Réduction des tracasseries, fraude et corruption ;
- Augmentation de recette fiscale ;
- Meilleurs traitements des migrants et marchandises ;
- Canalisation de flux de migrants et biens ;
- Protection et amélioration de la sécurité ;
- Amélioration de la capacité d'approvisionnement des marchandises ;
- Facilitation du commerce pour les petits commerçants y compris les femmes et jeunes filles ;
- Amélioration des conditions du travail des services commis au marché de Kavimvira ; (construction des bureaux) administration du marché ;
- Développement de la ville d'Uvira ainsi que son économie.

- Réduction des actes des VBG auxquels sont exposés les femmes et jeunes petits commerçants.

Il sied de noter que le site de Kagando modernisée attirera des activités commerciales à forte valeur ajoutée (logistique avancée, centres de distribution, industries de transformation), créant un bassin d'emploi large et varié, pour tous les niveaux de qualification.

**Tableau 15. Résumé de l'évaluation de l'impact lié à la Création d'emploi durable et structurants**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du sous-Projet	Maintenance du marché de Kavimvira				
Types d'impacts	Réduction de la pauvreté (augmentation des revenus)				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans bonification	Forte	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible
Mesures de bonification	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier le recrutement des locaux</li> <li>- Impliquer et sensibiliser la population sur la pérennisation du Marché de Kavimvira ;</li> <li>- Sensibiliser les autorités politico-administratives sur l'appropriation du sous-projet ;</li> <li>- Sensibilisation des jeunes qui ont travaillé pendant la phase de construction du marché de Kavimvira à s'approprier du sous-projet ;</li> <li>- Mettre en place une équipe formée et chargée de l'entretien et de la maintenance du Marché de Kavimvira</li> </ul>				
Avec bonification	Forte	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible

✓ Amélioration des conditions de travail, du paysage et de la sécurité

**Tableau 16. Résumé de l'évaluation de l'impact lié à l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du Projet	Fonctionnement et Maintenance du marché de Kavimvira				
Types d'impacts	Amélioration des conditions de travail et de la sécurité				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans bonification	Forte	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible

Mesures de bonification	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les actions de responsabilité sociétale pour le marché (gestion des déchets, sécurisation des ouvrages) ;</li> <li>- Sensibiliser la population sur la protection et la pérennisation des ouvrages ;</li> <li>- Éviter de dégrader les installations aménagées par le sous-projet,</li> <li>- Mettre en place un service d'assainissement et d'entretien permanent ;</li> <li>- Mettre en place une équipe formée et chargée de l'entretien et maintenance du marché ;</li> <li>- Impliquer la population dans la protection et la pérennisation des installations ;</li> <li>- Afin de protéger les arbres plantés, sensibiliser les travailleurs sur l'importance des espaces verts ;</li> <li>- Elaborer un manuel de pérennisation à remettre au maitre d'ouvrage une semaine avant la remise provisoire.</li> </ul>				
Avec bonification	Forte	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible

**Tableau 17. Synthèse de l'évaluation des impacts sociaux positifs**

Activités/sou rces d'impacts	Composant e du milieu affectée	Impacts	Nature de l'impac t	Intensité			Étendu e			Durée			Importan ce		
				Fa	M	Fo	P	Lo	R	M	T	P	M i	M o	Ma
<b>Phase des travaux</b>															
Recrutement de la main d'œuvre	Humain	Création d'emplois et Développement des compétences	Positif	x				x			x				x
Achat des matériaux locaux	Humain	Dynamique économique et social direct et indirect (augmentation du chiffre d'affaires des opérateurs)	Positif		x			x			x				x
Mise en œuvre	Humain	Formation des ouvriers, société civile, ONG sur l'éducation environnementale et sociale	Positif		x			x			x				
<b>Phase d'exploitation</b>															
	Humain	Création d'emploi et structurant	Positif	x				x			x				x

Activités/sou rces d'impacts	Composant e du milieu affectée	Impacts	Nature de l'impac t	Intensité			Étendu e			Durée			Importan ce		
				Fa	M	Fo	P	Lo	R	M	T	P	M i	M o	Ma
	Humain	Amélioration des conditions de travail, du paysage et de la sécurité	Positif	X				X			X			X	
	Humain	Réduction et/ou élimination des actes des violences basées sur le genre que subissent les femmes petits commerçants qui vendent sur dans la rue	Positif		x			X				x			
	Humain	Augmentation de volume du commerce ; Amélioration d'accès aux marchés transfrontaliers pour le commerce des produits agricoles ;	Positif		x			X		x					
	Humain	Faciliter l'organisation des petits commerçants en associations et/ou coopératives	Positif		x			X				x			
	Humain	Amélioration des transactions économiques des femmes en réduisant les coûts auxquels elles sont confrontées dans l'exercice de leur commerce	Positif		x			X				x			
	Humain	Une amélioration de l'environnement économique grâce à une gestion optimisée des flux	Positif Positif			x		X				x			

Activités/sou rces d'impacts	Composant e du milieu affectée	Impacts	Nature de l'impac t	Intensité			Étendu e			Durée			Importan ce			
				Fa	M	Fo	P	Lo	R	M	T	P	M i	M o	Ma	
		de personnes et de biens, ce qui peut stimuler la création d'emplois et soutenir les chaînes de valeur transfrontalières														

### 7.1. Impacts sociaux négatifs liés à la construction du marché de Kavimvira

➤ Impacts sociaux négatifs en phase des travaux

- ✓ Conflits sociaux, nuisances et dégradation du cadre de vie

Le processus de recrutement de la main d'œuvre locale risque d'être source des conflits si l'entreprise en charge des travaux embauche une main d'œuvre venue d'ailleurs. Cependant, la non-utilisation de la main d'œuvre locale lors des travaux pourrait susciter des frustrations ou des conflits, compte tenu du taux de chômage élevé qui sévit dans la zone, ce qui peut nuire à la bonne marche des travaux. Aussi, le non-respect des us et coutumes locales par le personnel étranger et allochtone de la zone des travaux peuvent entraîner des conflits avec les populations locales. Il sied de noter également les Impacts liés aux VBG/EAS-HS qui peut être exacerbé par l'afflux des ouvriers.

Les travaux de génie civil (terrassement, fouille en utilisant la pelle chargeuse, tronçonneuse), mouvements des véhicules qui approvisionnent les matériaux au chantier vont générer le bruit intense et prolongé, perturbant la quiétude des riverains et des employés.

Les travaux lourds peuvent causer des vibrations ressenties dans les maisons alentours, source d'inconfort et potentiellement de micro-dégâts sur les constructions anciennes et précaire. L'afflux de camions de chantier, la fermeture partielle de voies d'accès et la réorganisation des flux logistiques du marché exacerbent souvent les embouteillages aux heures de pointe, allongeant les temps de trajet des habitants et des travailleurs locaux.

**Tableau 18. Résumé de l'évaluation de l'impact lié au conflit sociaux, nuisances et dégradation du cadre de vie**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du sous - projet	Recrutement de la main d'œuvre				
Types d'impacts	Conflits sociaux, nuisances et dégradation du cadre de vie,				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans atténuation	Moyenne	Locale		Moyenne	Réversible

Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale pour les travaux d'aménagement dont 30% pour les femmes ;</li> <li>- Utiliser des engins moins bruyants ;</li> <li>- Recourir au MGP en cas de conflits ou plaintes, y compris celles liées à l'EAS/HS ;</li> <li>- Sensibiliser la population riveraine (femmes et hommes) sur les VBG/EAS/HS, la violence domestique ;</li> <li>- Informer la population sur les activités du sous-projet et du processus de recrutement 15 jours avant le démarrage des travaux ;</li> <li>- Sensibiliser le personnel du chantier sur le respect des us et coutumes locales.</li> <li>- Ne pas engager les enfants mineurs au chantier,</li> <li>- Privilégier la méthode d'HIMO,</li> <li>- Sensibilisation sur respect de code de travail, SMIG, règlement d'ordre intérieure de l'entreprise,</li> <li>- Signature de code de bonne conduite.</li> </ul>				
Avec atténuation	Mineure	Locale	Temporaire	Mineure	Réversible

**Tableau 19. Résumé de l'évaluation de l'impact lié à l'Excavation, fouille, terrassement etc., construction**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du sous - projet	Excavation, fouille, terrassement etc., construction				
Types d'impacts	Affectation de la santé physique des travailleurs suite aux travaux de génie civil de grande envergure, contamination ou affectation des maladies d'origine alimentaires ou hydriques par manque d'hygiène et promiscuité, transmission des IST/VIH/Sida, à cause de la promiscuité des ouvriers pendant les travaux.				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans atténuation	Moyenne	Locale		Moyenne	Réversible
Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mettre en place un plan de Sensibilisation sur les VBG/EAH /HS,</li> <li>○ Formation et sensibilisation sur les IST/VIH. Sensibilisation sur L'hygiène et sécurité,</li> <li>○ Organiser et attribuer les taches aux ouvriers selon aptitude de chacun, donner le temps de pause ;</li> <li>○ Veiller à une alimentation saine pour les ouvriers.</li> <li>○ Signer une convention avec un centre de santé pour les soins des ouvriers.</li> <li>○ Respecter les recommandations sur des règles d'hygiène ainsi que les consignes de sécurité sur les mesures barrières ;</li> <li>○ Formation et sensibilisation sur les actes de VBG/EAS/HS , signature du code de bonne conduite.</li> </ul>				

Avec atténuation	Mineure	Locale	Temporaire	Mineure	Réversible
------------------	---------	--------	------------	---------	------------

✓ Impacts économiques et sociaux sur les activités existantes

Les travaux de construction du marché de Kavimvira Même peuvent réduire temporairement la capacité opérationnelle des marchés locaux à proximité (circulation des engins lourds, ravitaillement logistique vers le site de Kagando). Cela peut entraîner des retards dans la livraison des marchandises, des surcoûts logistiques pour les clients, perturber les mouvements des migrants et marchandises, affecter la libre circulation de voyageurs et une perte temporaire de compétitivité. Les nuisances (bruit, poussière, difficultés d'accès) peuvent décourager la clientèle des bistros, cafés et magasins situés à proximité immédiate du chantier, affectant ainsi leur chiffre d'affaires. Les zones de chantier sur le site de Kagando peuvent restreindre l'accès aux zones d'agriculture ou cultures vivrières, perturber le fonctionnement des écoles à proximité et affecter les activités génératrices de revenus dans le court terme, menaçant les revenus des communautés locales.

**Tableau 20. Résumé de l'évaluation de l'impact lié à l'emploi et la transformation des métiers**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du sous -projet	Recrutement de la main d'œuvre				
Types d'impacts	Emploi et la transformation des métiers				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans atténuation	Moyenne	Locale		Moyenne	Réversible
Mesures d'atténuation et/ou d'indemnisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les jeunes sur d'autres métiers afin de leur permettre d'exercer d'autres activités ;</li> <li>- Financement des parcours de reconversion leurs permettant d'évoluer vers d'autres postes ;</li> <li>- Renforcer les dispositifs de chômage partiel par des formations pour permettre aux salariés de se former sans perte de revenu pendant la transition.</li> </ul>				
Avec atténuation	Mineure	Locale	Temporaire	Mineure	Réversible

✓ Nuisances Persistantes ou amplifiées

Un marché plus fonctionne et attractif génère naturellement un volume d'activité plus important. Cela peut se traduire par une hausse du trafic de poids lourds aux abords du marché, exacerbant les problèmes de congestion, de bruit, de pollution atmosphérique et de risques accidentels pour les riverains, annulant parfois les bénéfices escomptés des mesures d'atténuation. Une activité du marché transfrontalier qui s'intensifie et fonctionne plusieurs heures peut significativement augmenter la pollution lumineuse, affectant le sommeil des riverains et altérant l'environnement nocturne.

**Tableau 21. Résumé de l'évaluation de l'impact lié aux nuisances persistantes ou amplifiées**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du sous -projet	Fonctionnement du marché (circulation des véhicules)				
Types d'impacts	Nuisances persistantes ou amplifiées				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans atténuation	Moyenne	Locale		Moyenne	Réversible
Mesures d'atténuation et/ou d'indemnisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imposer l'utilisation des luminaires LED avec des shields qui dirigent la lumière vers le sol et les zones de travail nécessaires, limitant la diffusion vers le ciel et les habitations</li> <li>- Adapter les plages horaires des éclairages et les intensifiés uniquement dans les zones d'activité nocturne effective ;</li> <li>- Installer des capteurs des bruits et de qualité de l'air pour mesurer objectivement les impacts et les mesures mises en place.</li> <li>- Mettre en place un système de rendez-vous pour les camions pour lisser leur arrivée sur la journée et éviter les pics de congestion aux entrées du marché.</li> </ul>				
Avec atténuation	Mineure	Locale	Temporaire	Mineure	Réversible

**Tableau 22. Résumé de l'évaluation de l'impact lié santé et sécurité, création d'emploi et gestion du marché**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du sous -projet	Fonctionnement du marché				
Types d'impacts	Mauvaise gestion du marché transfrontaliers ; abus et exploitation des petits commerçants spécialement les femmes et enfants en échange d'une place d'affaire, transmission des maladies d'origine hydrique, alimentaire etc.... transmission des IST/VH/SIDA.				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans atténuation	Moyenne	Locale		Moyenne	Réversible
Mesures d'atténuation et/ou d'indemnisation	<p>Sensibilisation des petits commerçants, spécialement les femmes et jeunes sur les actes de VBG, IST/VIH, mise en œuvre des mesures sanitaires et hygiénique par une ONG spécialisée,</p> <p>Assurer la bonne gestion du marché par les autorités, organiser et mettre en place les activités de sensibilisation et éducation sanitaire, environnementale et sociale.</p>				
Avec atténuation	Mineure	Locale	Temporaire	Mineure	Réversible

➤ Détérioration de l'environnement et de la santé

La pollution globale peut donc stagner ou même augmenter, avec des impacts négatifs sur la santé publique (asthme, maladies cardiovasculaires, infections respiratoires aiguës).

**Tableau 23. Résumé de l'évaluation de l'impact lié aux nuisances persistantes ou amplifiées**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du sous -projet	Fonctionnement du marché (circulation des véhicules)				
Types d'impacts	Nuisances persistantes ou amplifiées				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans atténuation	Moyenne	Locale		Moyenne	Réversible
Mesures d'atténuation et/ou d'indemnisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Majorer significativement les tarifs pour les camions les plus polluants ;</li> <li>- Interdire progressivement l'accès au marché à tous les équipements (camions, engins) ne répondant pas aux normes environnementales les plus strictes.</li> </ul>				
Avec atténuation	Mineure	Locale	Temporaire	Mineure	Réversible

**Tableau 24. Synthèse de l'évaluation des impacts socio-économiques négatifs**

Activités/sources d'impacts	Composante du milieu affectée	Impacts	Nature de l'impact	Intensité			Étendue			Durée			Importance				
				Fa	M	Fo	P	Lo	R	Mo	T	P	Mi	M	Ma		
Phase des travaux																	
Recrutement de la main- d'œuvre	Humain	Conflits sociaux, nuisances et dégradation du cadre de vie	Négatif			X		X		X				X			
Construction des étalages, entrepôts, chambre froide, aires des manœuvres et circulations dédiés pour camions et flux particuliers,	Humain	Conflits sociaux, nuisances et dégradation du cadre de vie	Négatif			X		X		X					X		
Construction des étalages, entrepôts, chambre froide, aires des manœuvres et circulations dédiés pour camions et flux particuliers etc.	Humain	Affectation de la santé physique des travailleurs suite aux travaux de génie civil de grande envergure, contamination ou affectation des maladies d'origine alimentaires ou hydriques par manque d'hygiène et promiscuité, transmission des IST/VIH/Sida, à cause de la promiscuité des ouvriers pendant les travaux.	Négatif		X		X			X							
Construction des étalages, entrepôts, chambre froide,	Humain	Mauvaise gestion du marché transfrontaliers ;	Négatif		X		X			X							

Activités/sources d'impacts	Composante du milieu affectée	Impacts	Nature de l'impact	Intensité			Étendue			Durée			Importance		
				Fa	M	Fo	P	Lo	R	Mo	T	P	Mi	M	Ma
aires des manœuvres et circulations dédiés pour camions et flux particuliers etc.		abus et exploitation des petits commerçants spécialement les femmes et enfants en échange d'une place d'affaire, transmission des maladies d'origine hydrique, alimentaire etc.... transmission des IST/VH/SIDA.													
Construction des étalages, entrepôts, chambre froide, aires des manœuvres et circulations dédiés pour camions et flux particuliers	Humain	Nuisances persistantes ou amplifiées	Négatif		X		X			X					
<b>Phase d'exploitation</b>															
	Humain	Mauvaise gestion du marché transfrontaliers ; abus et exploitation des petits commerçants spécialement les femmes et enfants en échange d'une place d'affaire, transmission des	Négatif		X		X			X					

Activités/sources d'impacts	Composante du milieu affectée	Impacts	Nature de l'impact	Intensité			Étendue			Durée			Importance		
				Fa	M	Fo	P	Lo	R	Mo	T	P	Mi	M	Ma
		maladies d'origine hydrique, alimentaire etc... transmission des IST/VH/SIDA.													
	Humain	Nuisances sonore persistantes ou amplifiées	Négatif		X		X			X					

### 7.1.1. Impacts environnementaux positifs liés à la construction du marché de Kavimvira

- ✓ Gestion Durable des déchets et de l'économie circulaire

Le projet peut inclure la valorisation des déchets, non seulement pour le port mais aussi pour la ville d'Uvira, réduisant ainsi la pollution terrestre qui finit par polluer le marché.

**Tableau 25. Résumé de l'évaluation de l'impact lié à la Gestion durable des déchets et de l'économie circulaire**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du sous -projet	Construction du marché transfrontalier de Kavimvira				
Types d'impacts	Gestion durable des déchets et de l'économie				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans Bonification	Moyenne	Locale		Moyenne	Réversible
Mesures de Bonification et/ou d'indemnisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des dispositifs de gestion des déchets selon leurs natures,</li> <li>- Signer la convention avec l'ONG chargée de gestion de déchets, obtenir les autorisations de la mairie pour le site d'évacuation des déchets inerte, biodégradables et non biodégradables.</li> <li>- Les déchets médicaux seront gérés au centre sante ayant contracté avec l'Entreprise</li> <li>- Les déchets inertes du chantier seront réutilisés pour le remblai,</li> <li>- Valider le site de décharge ultime par la mission de contrôle,</li> <li>- Les déchets dangereux d'origine médicale seront gérés par le centre santé ayant signé le contrat avec l'entreprise pendant la phase des travaux.</li> <li>- Mettre en place un système de récupération des eaux de pluie pour le nettoyage des camions ou l'arrosage d'espaces verts ;</li> <li>- Mettre en place des campagnes de communication massives à Kagando et dans le marché pour éduquer les citoyens et les occupants/travailleurs sur le tri (poubelles de différentes couleurs, guides de tri multilingues) ;</li> <li>- Identifier des débouchés locaux pour les matières triées (plastique, papier, carton, métal, verre, reste des légumes et autres) ;</li> <li>- Minimiser la part des déchets ultimes non valorisables ;</li> <li>- S'assurer que le projet respecte intégralement la législation nationale et locale en matière d'environnement, de déchets et d'installations classées.</li> </ul>				
Avec Bonification	Mineure	Locale	Temporaire	Mineure	Réversible

- ✓ Réduction des gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique

La construction du marché et la logistique ont un impact direct sur l'air.

Le remplacement régulier des équipements et engins de manutention diesel par des modèles électriques ou hybrides réduira considérablement les émissions de CO2 et de particules fines. Un marché fonctionnel et efficace réduit le temps d'attente et de manutention des camions, diminuant ainsi leur temps de ralenti moteur, une source majeure de pollution inutile.

**Tableau 26. Résumé de l'évaluation de l'impact lié à la Gestion durable des déchets et de l'économie circulaire**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du sous -projet	Construction du marché de Kavimvira				
Types d'impacts	Réduction des gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans Bonification	Moyenne	Locale		Moyenne	Réversible
Mesures de Bonification et/ou d'indemnisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction progressive des moteurs diesel, obligation de couper les moteurs à l'arrêt, incitation à utiliser l'alimentation à quai ;</li> <li>- Remplacement régulier des équipements et engins de manutention diesel par des modèles électriques ou hybrides réduira considérablement les émissions de CO2 et de particules fines.</li> <li>-</li> </ul>				
Avec Bonification	Mineure	Locale	Temporaire	Mineure	Réversible

- ✓ Amélioration du paysage

La construction du marché de Kavimvira va améliorer le paysage en donnant une vue plus attrayante dans la ville d'Uvira où seront effectués les travaux.

**Tableau 27. Résumé de l'évaluation de l'impact lié à l'amélioration du paysage**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du Projet	Exploitation du marché				
Types d'impacts	Amélioration du Paysage				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans bonification	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible

Mesures de bonification	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les autorités politico administratives de la ville d'Uvira, sur la pérennisation des infrastructures ;</li> <li>- Appuyer et sensibiliser les travailleurs qui seront recrutés sur la pérennisation des ouvrages et infrastructures ;</li> <li>- Sensibiliser les travailleurs sur la gestion des déchets ;</li> <li>- Mettre en place des panneaux interdisant le rejet des déchets au sol tant sur le site qu'à l'entrée du site;</li> </ul>				
Avec bonification	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible

**Tableau 28. Synthèse de l'évaluation des Impacts environnementaux positifs**

Activités/sources d'impacts	Composante du milieu affectée	Impacts	Nature de l'impact (positif soit négatif)	Intensité			Étendue			Durée			Importance		
				Fa	M	Fo	P	L	R	C	M	L	Mi	M	Ma
Phase des travaux															
Construction du marché de Kavimvira	Humain	Gestion Durable des déchets et de l'économie circulaire	Positif	x				x			x				x
	Humain	Réduction des gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique	Positif	x				x			x				x
Phase d'exploitation															
Exploitation du marché de Kavimvira	Humain	Réduction de la pollution de l'air et des émissions des gaz à effet de serre	Positif	x				x			x				x
	Humain	Amélioration du paysage,	Positif	x				x			x				x

### 7.1.2. Impacts environnementaux négatifs liés à la construction du marché de Kavimvira

Les impacts négatifs suivants ont été identifiés :

- Déversement accidentel des huiles ou hydrocarbures sur le sol ;
- Production des déchets biodégradables et non biodégradables et inerte ;
- Nuisance sonore avec les mouvements des engins ;
- Dégradation de la structure du sol suite aux travaux de (fouille et terrassement) ;
- Risque d'érosion suite aux travaux de (fouille et terrassement) ;
- Risque d'accident de circulation ;
- Risque de découverte de REG ;
- Production moyenne de la quantité des déchets inerte ;
- Les blessures graves ou partielles pendant les travaux en hauteur etc. ;

- Risque de morsure d'un serpent venimeux ;
- Pollution de l'air par les particules poussières en suspension suite aux travaux et autres installations sur les sites ;
- Production des déchets dangereux (médicaux) à l'infirmierie du chantier.

### Impacts environnementaux négatifs en phase des travaux

- ✓ Impacts liés à la modification de la qualité du sol sur le site de Kagando

Les travaux de terrassement, de déblai, compactage et de construction de nouvelles installations ou des aires de circulation piétonnes et véhiculées vont remuer le sol. Cela entraîne :

- Destruction de la microfaune et flore ;
- L'étouffement des habitats terrestres,
- Modification de la texture du sol,
- Transformer une large surface perméable en l'imperméabilisant par la construction de parking, aire de stationnement, etc.
- Perte de prairie herbeuse qui sert de lieu de pâture des bétails ;
- Déversement accidentel des huiles ou hydrocarbures sur le sol ;
- Pollution du sol due au déversement accidentel des hydrocarbures ;
- Production d'ordures lors des travaux de construction ;

Il sied de noter que le déversement accidentel des hydrocarbures et huiles pendant le ravitaillement des matériaux ou de leur fonctionnement dans le site risque de modifier la qualité du sol.

**Tableau 29. Résumé de l'évaluation de l'impact lié à la Modification du sol sur le site du marché**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du Projet	Compactage, fouille, terrassement, construction des étalages ; magasins et bureaux				
Types d'impacts	Modification de la qualité du sol				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans Atténuation	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible
Mesures d'atténuation	Mise en place d'un Plan de Gestion et d'Élimination des Déchets (PGED) ; Limiter les engins aux seuls endroits nécessités, Plantation des arbres dans les cours intérieures, En cas de déversement accidentel d'hydrocarbures : décaper la partie affectée soit utiliser les matériaux absorbants (terre, sables) pour le nettoyage, récupérer les déchets contaminés dans fut et éliminé conformément à la loi, Mise en place d'un plan d'information Education et Communication (IEC).				

Avec Atténuation	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible
------------------	---------	--------	------------	---------	------------

✓ *Modification de la structure du sol et risque d'érosion*

La fouille et le compactage causent l'érosion en modifiant la structure du sol, ce qui réduit son infiltration et augmente le ruissellement de surface. Le compactage empêche l'eau de pénétrer, la forçant à s'écouler et à emporter les particules de sol, surtout sur les terrains en pente. De même, la fouille expose le sol et peut perturber son organisation naturelle, créant des zones vulnérables au ruissellement.

En plus, le ruissellement des eaux de pluie provenant de la chaîne de montagne de Mitumba (eaux de Kiliba) vers le chantier augmente encore la fragilité du site du projet aux érosions

**Tableau 30. Résumé de l'évaluation de l'impact lié à la Modification de la structure du sol et risque d'érosion**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du Projet	Construction des bureaux et circulation des engins				
Types d'impacts	Modification de la structure du sol et risque d'érosion				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans Atténuation	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible
Mesures d'atténuation	<p>Entretien des engins en vue d'éviter les déversements accidentels des hydrocarbures sur le sol;</p> <p>Adapter les infrastructures du marché selon la forme, fragilité et risques environnants de la zone,</p> <p>Stabiliser les zones à risques d'érosion ;</p> <p>Augmenter la couverture végétale de manière permanente en utilisant des espèces anti-érosives (Vétiver, Pennisetum et Miscanthus ect.)</p> <p>Construire des infrastructures d'assainissement,</p> <p>Encourager les travaux HIMO,</p> <p>Limiter les engins aux seuls endroits nécessaires,</p> <p>Dans la mesure du possible, les terres provenant des fouilles seront utilisées pour la réalisation des aménagements annexes (modèles de terrains, aménagements paysagers, ...). Dans le cas contraire, elles seront éliminées conformément à la réglementation en vigueur en République Démocratique du Congo ;</p> <p>Les déchets issus de l'aménagement des érosions seront acheminés vers les aires de dépôt provisoire et les sites de destination finale seront indiqués par le PFCIGL.</p>				
Avec Atténuation	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible

✓ *Impacts sur la Qualité de l'air et nuisances Sonores*

L'utilisation intensive d'engins de chantier lourds (pelleuses, camions, barges) fonctionnant au diesel génère des émissions de particules fines (PM2.5, PM10) et d'oxydes d'azote (NOx), dégradant la qualité de l'air localement et bruit.

Les activités de terrassement, compactage et le mouvement des camions génèrent la nuisance sonore affectant le bien être des travailleurs et des populations avoisinantes.

**Tableau 31. Résumé de l'évaluation de l'impact sur la Qualité de l'air et nuisances Sonores**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du Projet	Construction des infrastructures du marché, aire de stationnement bureaux et circulation des engins				
Types d'impacts	Perturbation de la Qualité de l'air et nuisances sonores				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans Atténuation	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible
Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arroser d'eau sur les zones sensibles pour limiter les poussières ;</li> <li>- Maintenance régulière des engins ;</li> <li>- Limitation des heures de travail bruyant ;</li> <li>- EPI contre le bruit,</li> <li>- Installer des dispositifs qui réduisent les vibrations et les chocs ;</li> <li>- Installer un système de surveillance du niveau sonore en temps réel pour ajuster les opérations si les seuils sont dépassés ;</li> <li>- Informer la population environnante en cas des travaux bruyant;</li> <li>- Eviter d'effectuer des travaux bruyant pendant les heures de repos.</li> </ul>				
Avec Atténuation	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible

✓ *Modification du Paysage*

Les travaux de construction du marché de Kavimvira entraîneront une modification temporaire des perceptions paysagères. Il sied de noter que cette modification temporaire est due à la circulation des engins, aux stockages des matériels et matériaux aux terrassements et autres travaux de génie civil, de la production de déchets, la formation de nuages de poussières, ainsi que la destruction de couverture végétale.

**Tableau 32. Résumé de l'évaluation de l'impact lié à la Modification du Paysage**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du Projet	Construction des aires de stationnement et circulation des engins				
Types d'impacts	Modification du Paysage				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans Atténuation	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible

Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vider régulièrement les déchets produits dans les sites des travaux vers la décharge ; reboisement;</li> <li>- Assurer la maintenance du site des travaux ;</li> <li>- Régilage des lieux et aménagement paysagers après les travaux</li> <li>- Contrôler le parage des engins et des matériaux de construction des ouvrages d'art.</li> </ul>				
Avec Atténuation	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible

✓ *Impacts sur la Biodiversité et les Écosystèmes (Faune et Flore)*

Les travaux de compactage, fouille ou terrassement auront l'impact sur la microfaune terrestre et prairie herbeuse. La microfaune participe à la formation de l'humus, à l'amélioration de la structure du sol grâce aux galeries qu'elle creuse, et au contrôle des populations de parasites et de pathogènes.

**Tableau 33. Résumé de l'évaluation de l'impact sur la Biodiversité et les Ecosystèmes**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du Projet	Réhabilitation du quai et circulation des engins				
Types d'impacts	Biodiversité et Ecosystèmes				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans Atténuation	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible
Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimiser l'impact de l'activité sur le sol en utilisant des techniques de construction à faible impact (HIMO),</li> <li>- Bonne gestion des déchets du chantier,</li> <li>- Eviter le deversement accidentel des hydrocarbures et huile,</li> <li>- Délimiter les activités de compactage et fouille sur la zone nécessaire,</li> <li>- Protéger les zones végétalisées.</li> </ul>				
Avec Atténuation	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible

✓ *Nuisances perçues par les riverains par rapport aux travaux*

Il s'agit de gênes et désagréments ressentis par les populations situées à proximité des sites travaux. Ces gênes concernent essentiellement : les salissures et poussières ; le risque d'accident en rapport avec la circulation des engins et les nuisances sonores.

**Tableau 34. Résumé de l'évaluation de l'impact sur la Nuisances perçues par les riverains par rapport aux travaux**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du Projet	Circulation des engins				
Types d'impacts	Nuisances perçues par les riverains par rapport aux travaux				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans Atténuation	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible

Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un panneau de signalisation ;</li> <li>- Réduire autant que possible les travaux de nuit ;</li> <li>- Baliser les sites des travaux ;</li> <li>- Maintenance régulière des engins ;</li> <li>- Limitation des heures de travail bruyant ;</li> <li>- Assurer l'entretien régulier des sites de travaux.</li> </ul>				
Avec Atténuation	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible

✓ *Impacts liés à la santé et à la sécurité*

Les travaux de construction du marché de Kavimvira ainsi que la circulation non règlementée des engins et/ou équipements du sous-projet vont générer des envols des poussières et émissions gazeuses qui peuvent indisposer les ouvriers et les populations riveraines, en particulier chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées et augmenter les infections respiratoires aiguës (IRA). Aussi, le brassage des ouvriers venant de plusieurs quartiers accentuera le risque de propagation des infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH/SIDA, de grossesses non désirées (grossesse précoce chez les jeunes filles des communautés concernées, etc.), découlant des rapports sexuels monnayés, de sexe transactionnel, qui font partie des rapports sexuels à risque. Les travaux envisagés vont générer des déchets, de pollution et de nuisances pour les populations et notamment pour les travailleurs du chantier. La perturbation des sols et la création de zones d'eau stagnante (ornières) peuvent favoriser la prolifération de moustiques, augmentant potentiellement le risque de maladies comme le paludisme. Si elle n'est pas contrôlée, la production de déchets (déblais, ferraille, emballages, huiles usagées) peut conduire à des dépôts sauvages et à une pollution des sols.

**Tableau 35. Résumé de l'évaluation de l'impact liés à la santé et la sécurité**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du Projet	Circulation des engins				
Types d'impacts	Nuisances perçues par les riverains par rapport aux travaux				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans Atténuation	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible

Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Équiper tout le personnel des chantiers de masques anti-poussières, exiger et s'assurer de leur port obligatoire ;</li> <li>- Délimiter et clôturer avec des palissades les zones des travaux pour éviter et/ou minimiser les incidents ;</li> <li>- Sensibiliser les ouvriers/travailleurs ainsi que les riverains sur les risques liés aux travaux ;</li> <li>- Mettre en place les panneaux de régularisation de vitesse,</li> <li>- Prévoir des endroits spécifiques pour le mélange du béton afin d'éviter de polluer le sol ;</li> <li>- Evaluer les risques HSE liés aux postes professionnels, préparer et mettre en œuvre un plan HSE ;</li> <li>- Afficher les consignes de sécurité sur les sites des travaux ;</li> <li>- Sensibiliser les ouvriers/travailleurs du chantier sur les mesures d'hygiène santé sécurité et environnement au travail et baliser le chantier (plan de circulation) ;</li> <li>- Doter le chantier d'un kit de secours médical ;</li> <li>- Souscrire à une assurance liée aux risques d'accidents auprès d'un organisme agréé ;</li> <li>- Mettre en place un dispositif pour les soins d'urgence sur le chantier ;</li> <li>- Informer et sensibiliser les populations sur la nature et le programme des travaux ;</li> <li>- Limiter la vitesse des camions lors de transport, notamment dans les agglomérations ;</li> <li>- Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale pour mieux régler la question de l'afflux des travailleurs sur le chantier ;</li> <li>- Sensibiliser les travailleurs et les riverains sur la lutte contre la violence basée sur le genre ;</li> <li>- Superviser l'interdiction des travaux des mineurs sur le chantier ;</li> <li>- Distribuer des préservatifs au personnel et à la population locale ;</li> <li>- Mettre en place un système de gestion des déchets adéquats;</li> <li>- Impliquer le programme national de lutte contre les IST et le VIH/SIDA.</li> </ul>				
	Avec Atténuation	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne

✓ Pressions sur les ressources et gestion des déchets

Un marché génère d'importantes quantités de déchets : déchets domestiques des bureaux, déchets industriels (huiles usagées, batteries, moteurs endommagés, etc.). Sans une filière de traitement et de recyclage adaptée, ces déchets risquent d'être brûlés à l'air libre ou mis en décharge sauvage, créant une pollution secondaire.

**Tableau 36. Résumé de l'évaluation de l'impact sur la Pollution du sol et atmosphérique**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du Projet	Ravitaillement des marchandises et maintenance du marché				
Types d'impacts	Pollution du sol et atmosphérique, dégagement des odeurs				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans Atténuation	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible
Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdire de brûler les déchets à l'aire libre;</li> <li>- Interdire d'enfouir les déchets sur site;</li> <li>- Mettre en place une filière de collecte, tri, recyclage et élimination certifiée pour tous les types de déchets du marché ;</li> </ul>				
Avec Atténuation	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible

✓ Pollution de l'air, nuisances sonores et changement climatiques

Les moteurs des engins et surtout les moteurs auxiliaires (générateurs) brûlent du fioul lourd, un combustible très polluant. Ils émettent :

- Oxydes de soufre (SOx) et Oxydes d'azote (NOx) : contributeurs majeurs aux pluies acides et aux problèmes respiratoires.
- Particules fines (PM2.5) : nocives pour la santé humaine (problèmes cardiopulmonaires).
- Gaz à effet de serre (CO2) : contributeur au changement climatique.

Les activités de manutention de vrac (ciment, matériaux, etc.) peuvent générer des poussières fines qui se dispersent dans l'air et se déposent sur les sols.

**Tableau 37. Résumé de l'évaluation de l'impact sur la Pollution de l'air, nuisances sonores et changement climatiques**

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du Projet	Ravitaillement des matériaux et maintenance du marché				
Types d'impacts	Pollution de l'air, nuisances sonores et changement climatiques				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans Atténuation	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible
Mesures d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdire de brûler les déchets à l'aire libre;</li> <li>- Périmètres de protection, maintenance des silencieux, arrosage des zones sensibles ;</li> <li>- Veuillez à l'entretien régulier des engins;</li> </ul>				
Avec Atténuation	Moyenne	Locale	Permanente	Moyenne	Réversible

**Tableau 38. Synthèse de l'évaluation des impacts environnementaux négatifs**

Activités/sour ces d'impacts	Composant e du milieu affectée	Impacts	Nature de l'impact (positif soit négatif)	Intensité			Étendue			Durée			Importance			
				F	M	Fo	P	L	R	C	M	L	M i	M	M a	
<b>Phase d'installation et des travaux</b>																
Mouvements des engins	Sol	Modification de la structure du sol et risque des érosions	Négatif	x			x		x					x		
	Air	Impacts sur la Qualité de l'air	Négatif	x			x		x							
	Paysage	Modification du Paysage	Négatif	x			x		x					x		
	Faune et Flore	Impacts sur la Biodiversité et les Écosystèmes	Négatif	x			x		x				x			
	Humain	Nuisances perçues par les riverains par rapport aux travaux	Négatif	x			x			x			x			
	Humain	Impacts liés à la santé et à la sécurité	Négatif		x		x		x				x			
<b>Phase d'exploitation</b>																
Circulation des véhicules	L'eau	Pollution du sol et atmosphérique	Négatif		x		x				x			x		
Circulation des véhicules	Humain	Pressions sur les ressources et gestion des déchets	Négatif		x		x				x			x		
Circulation des véhicules	Air	Pollution de l'air, nuisances sonores et changement climatiques	Négatif		x		x				x			x		

## 7.2. Impacts cumulatifs

Cette section présente de manière succincte plusieurs sous-projets actuellement en cours dans la ville d'Uvira. Il est important de souligner que sept sous-projets sont en cours, parmi lesquels figurent la construction du Poste Frontalier de Kamvivira, le marché transfrontalier de Kamvivira, ainsi que la réhabilitation du Marché de Kavimvira financée par le projet PFCIGL avec le financement de la Banque Mondiale, sans oublier la route Kamvivira financée par l'Union européenne et la RN5 soutenue par le gouvernement congolais.

La réalisation de ce sous-projet aura certainement des effets environnementaux et sociaux cumulatifs tant positifs que négatif.

- Augmentation d'emploi créés dans la ville qui peut soulagement la population, spécialement les jeunes et femmes qui croupissent dans la misère et l'insécurité ;
- Modernisation de la ville,
- Amélioration de cadre de vie,
- Augmentation de nombre des infrastructures socioéconomiques de base améliorées

La présence ou l'afflux de travailleurs non autochtones pourrait entraîner des conflits communautaires et une augmentation des incidents de violences basées sur le genre (VBG) ainsi que des problèmes liés à la transmission de maladies sexuellement transmissibles, accentués par les échanges monétaires pendant les paiements. De plus, cela pourrait entraîner une augmentation des poussières, une détérioration du cadre de vie avec les mouvements de vibration et véhicules, nuisance sonore en raison des travaux, et un accroissement des risques d'accidents de circulation dus aux déplacements des véhicules des chantiers dans la ville.

**Tableau 39. Analyse des impacts positifs cumulatifs**

Composante de l'environnement		Description de l'Impact cumulé pendant la phase des travaux et d'exploitation	Intensité
Milieu humain	Activités socio-économiques	Le sous-projet lié aux travaux de construction du marché de Kavimvira va induire des effets cumulés positifs sur la création d'emplois dans la ville d'Uvira.	Fort
		Les différents sous- projets exécutés dans la ville d'Uvira auront un impact cumulé positif par rapport au recrutement de la main d'œuvre locale temporaire (création d'emploi ± 1000 emplois dont une estimation de ± 300 femmes) et permanente (création d'emploi ± 500 emplois dont une estimation 100 femmes).	Fort
	Patrimoine et paysage	Les infrastructures des sous-projets seront comptabilisées comme patrimoine de la province du Sud Kivu. Ils pourront induire un impact cumulé positif à travers des aménagements paysagers appropriés pour chaque projet.	Fort

**Tableau 40. Analyse des impacts négatifs cumulatifs**

Composante de l'environnement		Description de l'Impact cumulé pendant la phase des travaux et d'exploitation	Intensité (Forte/Moyenne/Faible)
Milieu physique	Air	Le sous-projet lié aux travaux de construction du marché de Kavimvira tout comme les différents sous-projets qui sont en cours de réalisation dans la ville d'Uvira dans la province du Sud Kivu vont induire des effets cumulatifs négatifs sur la qualité de l'air et de l'eau pendant la phase des travaux et d'exploitation. À travers l'émission des poussières et nuisances sonores suite aux multiples mouvements de passages des véhicules et navires, aux bruits de générateurs, etc.	Moyenne
	Nuisance sonore	La réalisation de travaux de construction du marché de Kavimvira va induire à un cumul d'impacts sur la santé des populations à travers l'émission de la poussière et aux multiples mouvements des engins en vue d'approvisionner les chantiers, etc.	Moyenne
	Sol	La réalisation de travaux de construction du marché de Kavimvira et les autres sous projets dans la ville vont avoir l'impact sur le sol, avec les travaux de terrassement, compactage qui peuvent impact sur la texture du sol et causer les érosions.	Faible
	Eaux pluviales/ruissellement	Effets cumulés relatifs à la pollution des eaux superficielles, et souterraines de la zone d'intervention.	Faible
Milieu biologique	Flore	Effets cumulés négatifs relatifs à la destruction de la végétation de la zone d'intervention	Faible
	Faune	Effets cumulés négatifs relatifs à la faune de la zone d'intervention.	Faible
Milieu humain	Santé et sécurité	Pendant les travaux, le sous-projet de construction du marché de Kavimvira pourront induire un impact cumulé négatif lié aux risques d'accidents, et de contamination des maladies respiratoires si les travailleurs et usagers n'observent pas les mesures de prévention. Pendant la phase des travaux, les sous-projets pourront générer un impact cumulé négatif de la nuisance sonore (bruits).	Fort

Composante de l'environnement		Description de l'Impact cumulé pendant la phase des travaux et d'exploitation	Intensité (Forte/Moyenne/Faible)
		Préparation et mise en application d'un Plan d'hygiène Santé et sécurité permettra de réduire cet impact négatif cumulé. Exacerbation des risques de VBG/EAS /HS	
	Activités socio-économiques	Les sous- projets vont induire des effets cumulés négatifs de déplacement des biens et des personnes dans les emprises de trois sous-projets connus.	Faible

### 7.2.1. Conclusion des effets cumulés

Le sous-projet va contribuer à générer des impacts cumulés tant positifs que négatifs par rapport aux différentes interventions des sous-projets en cours de réalisation dans la zone du sous-Projet. Par conséquent, les mesures d'atténuation, de réduction et de bonification qui sont proposées dans chaque sous-projet doivent prendre en compte les impacts tant positifs que négatifs d'autres sous-projets situés dans la ville d'UVIRA territoires.

### 7.2.2. Evaluation des risques environnementaux et sociaux

#### 7.2.2.1. Evaluation des risques

L'évaluation des risques **environnementaux et sociaux** a pour objectif de planifier les actions de prévention pendant les travaux de construction, en se concentrant sur les priorités identifiées.

Cette approche repose sur trois étapes principales :

#### 1. Identification des situations dangereuses

On recense toutes les situations susceptibles de provoquer un accident ou un dommage pendant les travaux. Il s'agit de lister les scénarios de danger liés aux différentes opérations, aux équipements utilisés, aux matériaux manipulés, et aux interactions avec l'environnement du chantier.

#### 2. Évaluation des risques environnementaux et sociaux)

Pour chaque situation identifiée, on évalue le **niveau de risque** en combinant :

- La **gravité des conséquences** possibles si un incident survient (blessure, dommage matériel, interruption des travaux...).
- La **probabilité d'occurrence** ou la fréquence d'exposition au danger.

Cette étape permet de quantifier les risques de façon plus précise que la simple appréciation qualitative.

### 3. Priorisation des risques et plan d'action

Une fois tous les risques évalués, on les hiérarchise selon leur niveau (de très élevé à faible). Cette hiérarchisation sert à :

- Déterminer les actions préventives ou correctives à mettre en place en priorité.
- Optimiser les ressources et les efforts pour réduire efficacement les risques les plus critiques avant les moins importants.

#### 7.2.2.2. Identification et évaluation des risques

L'identification des risques a été basée sur le retour d'expérience (accidents, brûlures et maladies professionnelles sur les chantiers, activités du projet, etc.) et les visites de terrain. Pour l'évaluation des risques, un système de notation a été adopté. Cette notation est faite dans le but de définir les risques importants et prioriser les actions de prévention. Les critères qui ont été pris en compte dans cette évaluation sont : la fréquence de la tâche à accomplir qui contient le risque et la gravité de l'accident/incident.

#### 7.2.2.3. Présentation de la grille d'évaluation

L'estimation du risque consiste à considérer, pour chaque situation dangereuse, deux facteurs : la fréquence d'exposition au danger et la gravité des dommages potentiels. Les niveaux de fréquence peuvent aller de faible à très fréquente, les niveaux de gravité de faible à très grave (cf. tableau ci-dessous).

**Tableau 41 : Niveaux des facteurs de la grille d'évaluation des risques**

Échelle de probabilité (P)		Echelle de gravité (G)	
Score	Signification	Score	Signification
<b>P1</b>	Très improbable	<b>G1</b> = faible	Accident ou maladie sans arrêt de travail
<b>P2</b>	Improbable	<b>G2</b> = moyenne	Accident ou maladie avec arrêt de travail
<b>P3</b>	Probable	<b>G3</b> = grave	Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle
<b>P4</b>	Très probable	<b>G4</b> = très grave	Accident ou maladie mortelle

Le croisement de la fréquence et de la gravité donne le niveau de priorité.

**Tableau 42 : Grille d'évaluation des risques**

	P1	P2	P3	P4
G4				
G3				
G2				
G1				

**Tableau 43 : Signification des couleurs de la grille d'évaluation des risques**

Code couleur	Niveau de priorité
	Priorité 1
	Priorité 2
	Priorité 3

#### 7.2.2.4. Risques en phase des travaux

- ✓ *Risques d'accidents liés aux mouvements des engins et équipements de chantier*

Pendant la phase des travaux, il surviendra des risques d'accidents liés aux mouvements/déplacements des engins/instruments de chantier, transport du personnel, de la main d'œuvre et à la présence de matériaux de construction mal protégés ou mal utilisés. Le risque d'accident existe pour toutes les personnes autorisées et non autorisées sur le chantier.

**Tableau 44 : Risques d'accidents liés aux mouvements des engins et équipements de chantier**

<b>Dangers et /ou situations dangereuses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Incompétence des conducteurs</li> <li>• Conduite en état d'ébriété</li> <li>• Défaillance des fé</li> <li>• Absence de vision panoramique depuis le poste du conducteur</li> <li>• Circulation des véhicules</li> <li>• Certaines manœuvres notamment la marche arrière</li> <li>• Mauvais états des routes ;</li> <li>• Comportement ou Incompétences des autres chauffeurs et motocyclistes.</li> <li>• Comportement des piétons</li> </ul>	<b>Évaluation qualitative du risque :</b> Ces situations dangereuses peuvent bien être rencontrées dans la zone de travail.	
	Probabilité : Probabilité faible	P3
	Gravité : Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle	G3
	Niveau de risque : réinstallation	1
<b>Mesures de prévention</b> Les personnes les plus exposées sont naturellement les conducteurs, les piétons (généralement les populations riveraines) susceptibles d'être heurtés. Les principaux facteurs de réduction de ces risques sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer réinstallation de la bonne formation des conducteurs, à prouver par un test lors du recrutement ;</li> <li>• Interdire aux conducteurs la consommation des stupéfiants et des produits alcoolisés pendant les heures de service ;</li> <li>• Entretien de manière adéquate les engins et effectuer des essais réguliers pour réduire la possibilité d'une défaillance des freins ;</li> </ul>		

- Le risque de chutes des conducteurs qui accèdent à la cabine ou en descendent peut-être éliminer dans une large mesure en installant et entretenant des systèmes appropriés d'accès aux cabines et, le cas échéant, aux autres parties des gros engins ;
- Tous les engins devront être équipés d'une structure de protection associée à une ceinture de sécurité maintenant le conducteur lors d'un renversement éventuel, de système de visualisation et de signalement marche arrière, d'accès ergonomique, de cabines adaptées, d'une protection contre les chutes d'objets.
- Établir un règlement intérieur et, afficher les consignes de sécurité sur le chantier.

Les risques de blessure par l'action mécanique (coupure, écrasement, etc.) d'une machine ou d'un outil ne doivent pas aussi être négligés. Pour prévenir ce risque, les actions principales à mener sont :

- Organiser des séances de Formation du personnel à la sécurité pour le poste de travail ;
- Mettre en place des fiches de procédure d'utilisation des machines ;
- S'assurer que tous les engins ont des documents de bords en cours de validité
- Veiller au port de la ceinture de sécurité pendant la conduite
- Assurer que toutes les machines ont un système de sécurité adapté
- Préparer un plan de gestion du trafic et de sécurité routière par l'entreprise dans le cadre des études d'exécution :
- Véhicules : recensement du parc circulant sur l'axe routier, état des véhicules, équipements de sécurité de ces véhicules, politique de contrôle, politique d'entretien,
- Déplacements : politiques de limitation ou d'optimisation des déplacements
- Compétences : actions de formation et de sensibilisation des conducteurs et des travailleurs
- Intégration du risque dans la démarche qualité des différents acteurs : existence d'une politique/règles « risque routier », identification du risque dans le document unique ou dispositif équivalent, actions de communication spécifiques, plan d'actions, etc.

✓ *Risques d'exclusion des groupes vulnérables comme les personnes vivant avec handicap, les personnes à mobilité réduite, les vieillards, les jeunes filles/femmes etc...*

C'est un risque qui s'avère évident dans le cadre du présent sous-projet

**Tableau 45 : Risques d'exclusion des groupes vulnérables**

<b>Dangers et /ou situations dangereuses :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des groupes vulnérables dans la pauvreté</li> </ul>	<b>Évaluation qualitative du risque :</b> L'exclusion des personnes vivant avec handicap fait aussi partie des principaux dangers liés à la construction du marché de Kavimvira	
	Probabilité : événement probable	P3
	Gravité : maladie avec arrêt de travail	G2
	Niveau de risque	2
<b>Mesures de prévention</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indiquer tous les groupes vulnérables (personnes de troisième âge, veuf, veuve et les personnes vivant avec handicap) conformément au PMPP à la prise de décision avant d'entreprendre toute activité les concernant ;</li> <li>Assurer des consultations indépendantes avec les populations vulnérables y compris les femmes/filles dans les conditions sûres et confidentielles.</li> </ul>		

✓ *Risques de conflits sociaux liés au non-recrutement de la main d'œuvre locale*

<b>Dangers et /ou situations dangereuses :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non recrutement de la main-d'œuvre locale</li> </ul>	<b>Évaluation qualitative du risque :</b> Le non-recrutement de la main d'œuvre locale ou résidente lors des travaux pourrait susciter des frustrations ou des conflits compte tenu du taux de chômage élevé qui sévit dans la zone du sous-projet. Or, le recrutement local permettrait une appropriation plus nette des infrastructures en même temps qu'il constituera une expression de fierté quant à la participation de l'expertise locale aux travaux. La frustration née de la mise à l'écart des « locaux » peut entraîner des actes de vandalisme pendant et après les travaux	
	Probabilité : événement probable	P3
	Gravité : maladie avec arrêt de travail	G3
	Niveau de risque	3
<b>Mesures de prévention</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recruter la main-d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés ;</li> <li>Tenir compte du genre lors de recrutement du personnel en favorisant l'embauche des femmes</li> <li>Sensibiliser les travailleurs sur la prévention des conflits conformément au PMPP et MGP ;</li> <li>Non à la discrimination à l'égard de la femme (<math>\pm</math> 30% des femmes seront embauchées sur le chantier) ;</li> <li>Interdire d'employer les enfants mineurs de moins de 18 ans sur le chantier et mettre en place des sanctions et/ou amendes en cas de violation de cette mesure ;</li> </ul>		

- Mettre en place un système transparent de recrutement.

✓ *Risques d'incendie et d'explosion dans la base de chantier*

C'est un risque grave de brûlure ou de blessure de personnes consécutives à un incendie ou une explosion. Ils peuvent entraîner des dégâts matériels et corporels (pour le personnel et même pour les populations établies dans la zone).

Résumé de l'évaluation de l'impact					
Activités du sous - projet	Excavation, fouille, terrassement etc.				
Types d'impacts	Découverte de ressource culturel physique, REG, Risque de la découverte fortuite pendant la fouille et terrassement ;				
Critères	Intensité	Étendue	Durée	Importance	Réversibilité
Sans atténuation	Moyenne	Locale		Moyenne	Réversible
Mesures d'atténuation et/ou d'indemnisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Balisage de l'endroit suspect,</li> <li>• Suspension momentanée des activités,</li> <li>• Mettre les ouvriers dans un endroit sécurisé loin du danger ou fossile ;</li> <li>• Signalisation immédiate de l'incident au projet,</li> <li>• Information aux autorités,</li> <li>• Faire appel au service spécialisé de déminage, / cultures</li> <li>• Disposition des matériels de lutte anti-incendie ;</li> <li>• Formation sur la prévention des risque REG ;</li> <li>• Détection et déminage des UXO si possible avant les débuts des travaux,</li> <li>• Prise en charge médicale en cas accident.</li> </ul>				
Avec atténuation	Mineure	Locale	Temporaire	Mineure	Réversible

Types d'impacts	Risques sécuritaires (de vol, pillages, kidnapping, etc.) ;
-----------------	---

**Tableau 46 : Risques d'incendie et d'explosion dans la base de chantier**

<b>Dangers et /ou situations dangereuses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence sur le chantier de combustibles : gasoil, fuel, gaz butane ;</li> </ul>	<b>Évaluation qualitative du risque :</b> Ces situations dangereuses peuvent bien être rencontrées dans la zone de travail. En effet, dans le chantier on aura un stockage plus ou moins de gasoil pour le besoin de
--	--

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inflammation d'un véhicule ou d'un engin ;</li> <li>• Mélange de produits incompatibles ou stockage non différenciés ;</li> <li>• Incendie dû aux rejets de mégot de cigarettes non éteint sur le chantier</li> <li>• Présence de source de flammes ou d'étincelles : Soudure, particules incandescentes, étincelles électriques etc. ;</li> </ul>	fonctionnement des engins et véhicules, de gaz à usage ménager par les travailleurs	
	Probabilité : événement probable	P3
	Gravité : maladie ou accident mortel	G4
	Niveau de risque	1
<b>Mesures de prévention et de protection</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser les stockages (citerne à gazoil, ou aménagement d'une pompe),</li> <li>• Mettre en place des moyens de détection de fumée, d'incendie, système d'alarme.</li> <li>• Établir des plans d'intervention et d'évacuation ;</li> <li>• Disposer sur le chantier et dans les engins de moyens d'extinction (extincteurs, bacs à sable, émulseurs et moyens de pompage) suffisants pour circonscrire rapidement le feu avant qu'il ne se développe ;</li> <li>• Placer les extincteurs de façon visible et accessible à tous (les chemins menant à leur accès doivent être dégagés de tout obstacle)</li> <li>• Former le personnel et l'entraîner à l'utilisation des extincteurs</li> <li>• Interdiction de fumer à des endroits bien spécifiés (près des zones de stockage par exemple).</li> <li>• Renforcer les mesures de surveillance</li> <li>• Implanter la base de chantier en dehors des habitations</li> <li>• Mettre en place un plan d'évacuation d'urgence et médicale</li> </ul>		
<b>Mesures d'atténuation en cas d'échec de la prévention</b>		
Appliquer les articles 64 à 80 de la Loi N° 16/009 du 15 juillet 2016 fixant les règles relatives au régime général de la sécurité sociale qui traite de la réparation des risques professionnels.		

✓ **Risque d'Exploitation et Abus Sexuel (EAS) et Harcèlement Sexuel (HS) et maladies sexuellement transmissibles**

- L'arrivée du sous-projet dans la ville d'Uvira dans la province du Sud Kivu peut engendrer l'augmentation des cas d'EAS/HS et des maladies sexuellement transmissibles. Puisqu'il est probable qu'il y est des contacts entre les employés et la communauté riveraine ;
- Les travaux de génie civil peuvent aggraver le risque de violences basées sur le genre exercé de différentes manières par un éventail d'auteurs dans les sphères publiques et privées. Par exemple :
  1. Les projets impliquant un grand afflux de travailleurs peuvent accroître la demande de prostitution — et même augmenter le risque de traite des femmes aux fins de prostitution — ou le risque d'union précoce forcée dans une communauté où le mariage à un homme salarié est considéré comme la meilleure stratégie de subsistance pour une adolescente. En outre, dans une communauté, de meilleurs salaires pour les travailleurs peuvent conduire à une augmentation de rapports sexuels monnayés qui peuvent entraîner des maladies sexuellement transmissibles dans les cas où les travailleurs ne mettent en application les méthodes de protection. On peut également

assister à une augmentation du risque de rapports sexuels, même s'ils ne sont pas monnayés, entre des ouvriers et des mineurs.

2. Les projets provoquent des changements dans les communautés où ils ont lieu et peuvent modifier la nature du rapport de pouvoir entre les membres de ladite communauté ainsi qu'au sein des ménages. La jalousie des hommes, un facteur clé qui souligne les VBG, peut être déclenchée par l'afflux de la main-d'œuvre sur un projet dès qu'on croit que les travailleurs fréquentent les femmes de la communauté. Ainsi, on peut observer des comportements violents non seulement entre les travailleurs du projet et les personnes vivant dans la zone du projet et à proximité, mais aussi chez celles qui sont touchées par le projet.
3. Lorsqu'on procède à une redistribution des terres, par exemple en cas de réinstallation pour cause de travaux de génie civil, les femmes peuvent être extrêmement vulnérables aux VBG. Cela est particulièrement vrai dans les pays où le droit ne permet pas aux femmes d'accéder à la propriété foncière. (Hypothèse à prendre en compte dans le cadre d'un PAR).
4. Les femmes courent un risque accru des violences lorsqu'elles effectuent des déplacements sur de longues distances pour avoir accès à un emploi ou lorsqu'elles sont tenues de se déplacer la nuit dans des zones non éclairées qui constituent des poches d'insécurité.
5. Le processus de recrutement pourra engendrer des tendances discriminatoires ou limitatives à l'accès à l'emploi pour les femmes. Le risque d'exploitation et abus sexuels ainsi que de harcèlement sexuel par les responsables d'entreprises par usage abusif du pouvoir perçu ou réel qu'ils détiennent sur l'accès à l'emploi.
6. La présence des filles (élèves)/femmes marchandes (petits commerces) sur les chantiers pouvant donner lieu à des abus sexuels.

**Tableau 47 : Risque d'exploitation et abus sexuels ainsi que de harcèlement sexuel**

<b>Dangers et /ou situations dangereuses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence des ouvriers en phase des travaux et leur interaction avec les populations riveraines ;</li> <li>• Cohabitation des ouvriers de sexes opposés ;</li> <li>• Proximité des certains chantiers avec les écoles ;</li> <li>• Proximité des nombreux débits de boisson et bars dancing ;</li> <li>• Récurrence de l'insécurité dans la ville.</li> </ul>	<b>Évaluation qualitative du risque :</b> Ces situations dangereuses peuvent bien être rencontrées dans la zone de travail.	
	Probabilité : événement très probable	P4
	Gravité : violence, traumatisme, viol	G4
	Niveau de risque	<b>1</b>
<b>Mesures de prévention</b>		
Protections collectives <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le Plan d'action VBG/EAS/HS avec l'appui des ONG locales ;</li> <li>• Mettre en place un dispositif pour la réception et réponse des allégations des survivantes afin de signaler tous incidents d'EAS/HS commis par un employé du projet, soit personnel d'entreprise, UGP, sous-traitants, etc. Le mécanisme développera des procédures spécifiques pour la gestion éthique et confidentielle de plaintes d'EAS/HS, avec une approche centrée sur la survivante ;</li> </ul>		

- Actualiser la Cartographie des services VBG dans la zone d'intervention du sous-projet, ainsi qu'évaluer la qualité des services offerts. Élaboration des circuits de référencement pour une assistance de qualité aux survivantes VBG, y compris l'EAS/HS. S'assurer des mesures de soutien aux survivantes : fournisseurs de services VBG pour le référencement et paquet des services disponibles ;
- Divulguer le circuit de référencement auprès des communautés riveraines et les personnels évoluant dans les différents chantiers du sous-projet ;
- Divulguer la sous-commission VBG/EAS/HS ainsi que ses différentes portes d'entrée (points focaux communautaires, points focaux au sein des entreprises et missions de contrôle ;
- Prévoir un code de bonne conduite (à traduire en Tshiluba, qui est la langue parlée dans le site du sous-projet) qui sera signé pour les gestionnaires du projet, de l'entreprise ainsi que tous les travailleurs dédiés au projet (toutes les parties prenantes) avec des clauses spécifiques pour l'interdiction de comportements liés à l'EAS/HS, ainsi que les sanctions en cas de non-respect ;
- Mettre en place une stratégie de formation régulière (séance initiale accompagnée des séances de recyclage) des travailleurs et sensibilisation des communautés, sur les risques et conséquences des VBG, y compris EAS/HS, responsabilités du travailleur au titre du Code de bonne conduite dans le cadre de redevabilité/responsabilisation et le fonctionnement de la sous-commission VBG/EAS/HS du MGP ;
- Signature du code de bonne conduite par tous les prestataires du sous-projet ;
- Sensibiliser les élèves et les enseignants sur les risques et conséquences des VBG/EAS/HS ;
- Prévoir des actions pour adresser les risques d'EAS/HS au niveau des entreprises et sous-traitants ;
- Prendre en compte les aspects EAS/HS lors de l'élaboration des clauses contractuelles environnementales et sociales ;
- Former les sensibilisateurs communautaires pour informer la communauté sur les risques VBG/EAS/HS, l'existence du MGP sous-commission VBG/EAS/HS et comment y recourir ;
- Aménager, dans la base-vie et le chantier, des toilettes et vestiaires séparés pour les hommes et les femmes et verrouillables de l'intérieur ;
- Assurer l'éclairage des chantiers pour éviter des poches d'insécurité ;
- Inclure les comportements interdits liés à l'EAS/HS ainsi que les sanctions dans les conditions particulières du contrat ;
- Prévoir une évaluation des risques EAS/HS ainsi que des évaluations à mi-parcours pendant la mise en œuvre pour s'assurer de la bonne gestion de risques en définissant leur cause et évaluant les mesures de mise en œuvre, leur pertinence et efficacité, ainsi qu'en proposant d'autres mieux adaptées aux risques identifiés, dans le cas échéant.

#### **Mesures d'atténuation en cas d'échec de la prévention**

Appliquer les articles 64 à 80 de la Loi N° 16/009 du 15 juillet 2016 fixant les règles relatives au régime général de la sécurité sociale qui traite de la réparation des risques professionnels.

- ✓ *Risque de travail de travail (violence contre les enfants et de discrimination dans le recrutement*

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dangers et /ou situations dangereuses :</b> Non recrutement des enfants en âge du travail</li> </ul>	<b>Évaluation qualitative du risque :</b> Il y a risque de recrutement des enfants de moins de 18 ans par les entreprises en charge des travaux. Ceux-ci vont toujours tenter à avoir un emploi pour leur survie et souvent avec une rémunération faible ; ce qui profite aux entrepreneurs véreux. Le recrutement des enfants constitue une violence faite aux enfants. Ce recrutement pourrait susciter des frustrations et des conflits. En outre, ceux-ci risquent d'être objet de discrimination et de violence	
	Probabilité : événement probable	P3
	Gravité : maladie avec arrêt de travail	G2
	Niveau de risque	2
<b>Mesures de prévention</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre les lignes directives de la Banque Mondiale en matière de recrutement de la main d'œuvre en l'occurrence la NES 2. ;</li> <li>• Développer des dépliants, des affiches interdisant les enfants dans le chantier qui seront utilisés et vulgarisés lors de la sensibilisation ;</li> <li>• Solliciter les identités complètes des candidats lors des recrutements ;</li> <li>• Vulgariser les dispositions de la loi portant protection de l'enfant (normes et valeurs prônées dans la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle) ;</li> <li>• Faire appliquer les lois par l'interdiction des violences à l'encontre des enfants (normes et valeurs légitimes sur les abus sexuels et sur les filles ou le comportement agressif contre les jeunes garçons) ;</li> <li>• Faire signer le code de bonne conduite contre toutes sortes de violence à l'encontre des enfants, y compris les actes d'EAS/HS ;</li> <li>• Vulgariser le code de travail et le Code de bonne conduite à l'intention des entrepreneurs ;</li> <li>• Sensibiliser la communauté sur la loi portant protection des enfants en ses articles y relatifs ;</li> <li>• Mettre en place un mécanisme d'alerte de surveillance sur le recrutement des mineurs ;</li> <li>• Sensibiliser la communauté riveraine sur l'exploitation par le travail et l'exploitation sexuelle de l'enfant ;</li> <li>• Respecter le principe de non-discrimination lors de recrutement, notamment pour les enfants en Age de travail ;</li> <li>• Empêcher le recours à toute forme de travail forcé et au travail des enfants ;</li> <li>• Inclure des clauses relatives au travail des enfants dans les accords de négociation collective ;</li> <li>• Mettre en place un système transparent de recrutement.</li> </ul>		

## VIII. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

### 8.1. Objectifs du PGES

L'objectif général du PGES est de guider les interventions du projet de manière à ce que les aspects environnemental et social soient pris en compte, gérés et mis en œuvre suivant les exigences de la législation nationale/RDC et celles du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale.

Spécifiquement, il s'agit de :

- S'assurer que le projet se fasse en conformité avec toutes les exigences légales découlant du processus d'autorisation environnementale du projet ;
- S'assurer que les installations seront conçues et aménagées de façon à rencontrer et même, si possible, avoir de meilleures performances environnementales que celles prévues dans l'étude d'impact ;
- S'assurer que les engagements environnementaux et sociaux du projet sont bien compris par le personnel de chantier et le personnel d'exploitation incluant les sous-contractants ;
- S'assurer que la politique environnementale de la RDC ainsi que les NES du CES de la Banque Mondiale soient respectées pendant toute la durée de vie du projet.

Plus spécifiquement, le PGES permet de :

- Concrétiser tous les engagements du promoteur vis-à-vis de l'environnement et des communautés locales riveraines ;
- Préciser les problématiques environnementales et sociales relatives à l'installation, aux travaux et à l'exploitation du projet et d'élaborer une planification et des procédures pour gérer ces problématiques ;
- Déterminer les responsabilités de chaque acteur, y compris le promoteur du projet, relatives au PGES ;
- Communiquer les informations issues du PGES aux autorités gouvernementales, aux ouvriers sur chantier et aux populations riveraines concernées ;
- Établir les actions correctives à mettre en place le cas échéant ;
- Recensement et résumé de tous les risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs envisagés, y compris les EAS/HS.
- Établir les mesures d'atténuation et réponse EAS/HS en ligne avec celles identifiées par le plan d'action EAS/HS du projet
- Évaluation de tout risque et impact environnemental et social que pourrait générer ces mesures ;
- Évaluer le coût de mise en œuvre du PGES.

Le PGES sera révisé au besoin pour s'assurer de sa pertinence et de son efficacité. Les changements proposés seront discutés avec les autorités politico-administratives concernées.

## 8.2. But et contenu du PGES

Le PGES a pour but de proposer un programme de mise en œuvre des mesures de prévention d'atténuation préconisées dans l'EIE à différentes phases du projet. Il comprend également les dispositions de surveillance et de suivi permettant d'assurer sa mise en œuvre dans la phase d'exécution du projet. Dès l'engagement du projet, Le PGES devient le document de référence pour l'ensemble des parties prenantes tant pour le suivi des mesures que pour la résolution de conflits.

Le PGES décrit le cadre dans lequel toutes les mesures correctives proposées doivent être mises en œuvre. Il s'agit notamment de :

- Mise en œuvre du Plan de prévention et de réponse aux VBG ;
- Plan de Gestion de la circulation afin d'assurer la sécurité des communautés locales eu égard au trafic généré par le chantier.
- Mise en œuvre du plan d'Hygiène Santé Sécurité (PHSS) ;
- Mesures relatives à la gestion de sécurité (PGS),
- Mesures de gestion de la base-vie ;
- Plan d'Information des riverains au site des travaux ;
- Plan de remise en état des sites (PRES) Plan de Gestion de la main d'œuvre (PGMO) ;
- Mesures de gestion de circulation pendant les travaux ;
- Plan d'action relatif aux ressources culturelles ;
- Mesures de gestion des afflux sociaux ;
- Stratégies pour obtenir les permis ou approbations requis avant le démarrage des travaux, tels que l'ouverture de carrières et sites d'emprunts
- Le suivi de la qualité des eaux et des sols ;
- Sensibilisation de la population de la zone sur risques et impacts liés aux travaux de construction du marché, gestion(appropriation) de l'ouvrage ;
- L'organisation à établir afin d'assurer la mise en place effective des mesures correctives et le suivi environnemental ;
- Le rôle et les responsabilités des diverses parties impliquées dans le Projet, en incluant notamment les autorités nationales et locales ;
- Les principaux plans à engager pendant les phases de préparation, de construction et d'exploitation du sous-Projet ;
- Les moyens financiers à mobiliser et leur source.
- Rédiger les clauses environnementales et sociales ainsi que les mesures d'atténuation à incorporer dans les AMI et contrats de prestataires ;
- Formation des travailleurs et prestataires sur différentes thématiques ;
- Organiser de campagnes de sensibilisation à la cohabitation pacifique, de prévention aux IST, VIH-SIDA, de l'hygiène, santé et sécurité aux sites des activités ;
- La dotation et port obligatoire des EPI et EPC ;
- Le respect des mesures d'Hygiène, sécurité et environnement (HSE) sur le site d'activités ;
- Mise en œuvre et vulgarisation du plan de gestion des déchets ;
- Sensibilisation et vulgarisation du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)
- Les activités pendant la reproduction, de gérer les déchets et d'empêcher l'accès aux zones potentiellement dangereuses.

### **8.3. Mesures d'atténuation des impacts sociaux et environnementaux négatifs**

Le programme d'atténuation comprendra les mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux négatifs d'importance Majeure ou moyenne constituant des actions à prendre.

**Tableau 48. Mesures d'atténuation des impacts négatifs pendant la phase des travaux et d'exploitation**

Milieu récepteur	Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Période de mise en œuvre	Responsable	
					Mise en application	Suivi - évaluation
<b>Impacts sociaux Négatifs</b>						
Humain	Conflits sociaux, nuisances et dégradation du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale pour les travaux d'aménagement dont 30% pour les femmes ;</li> <li>–</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre d'employés locaux recrutés et inscrits dans le registre, avec leur adresse physique.</li> </ul>	– Pendant la phase des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'entreprise, la Mission de Contrôle et autres prestataires de services pris en charge dans l'appel d'offre et dans le PGES de chantier</li> </ul>	PFCIGL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira
		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Utiliser des engins moins bruyants ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre des engins en bon état, respect du programme d'entretien</li> </ul>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Recourir au MGP en cas de conflits ou plaintes, y compris celles liées à l'EAS/HS ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre de plaintes simples et sensibles enregistrées dans le MGP</li> </ul>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Sensibiliser la population riveraine (femmes et hommes) sur les VBG/EAS/HS, la violence domestique ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de formations organisées sur les VBG /EAS/HS</li> </ul>			

Milieu récepteur	Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Période de mise en œuvre	Responsable	
					Mise en application	Suivi - évaluation
			<p>Nombre de personnes présentes (Hommes et femmes) à la formation et sensibilisation</p> <p>– Informer la population sur les activités du sous-projet et du processus de recrutement 15 jours avant le démarrage des travaux ;</p>			
		– Sensibiliser le personnel du chantier sur le respect des us et coutumes locales.	<p>– Nombre de sensibilisations organisées ;</p> <p>– Nombre de personnes présentes (homme, femme)</p> <p>– Liste de présence</p>	–	–	
Humain	Impacts économiques et sociaux sur les activités du	– Informer la population sur les heures d'exécution des travaux, processus de	– Nombre de sensibilisation,	– Pendant la phase des	– L'entreprise, la Mission	PFCIGL, ACE,

Milieu récepteur	Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Période de mise en œuvre	Responsable	
					Mise en application	Suivi - évaluation
	projet Création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> <li>recrutement, comment postuler etc.</li> <li>– Informer et publier les postes disponibles dans le cadre du sous-projet</li> <li>– Mettre en place le Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) du PFCIGL ;</li> <li>– Mettre en œuvre le Mécanisme de Gestion des Plaintes sensible à l'EAS/HS (MGP-EAS/HS) avant le début des travaux,</li> <li>–</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>voies et moyens utilisés pour la sensibilisation et information sur le processus de recrutement ;</li> <li>– Nombre d'emplois direct et indirect créés.</li> <li>– Nombre de plaintes simples et sensibles enregistrées dans le MGP</li> </ul>	travaux	de contrôle , ONG et structure chargée dans la sensibilisation sur les VBG/IST/SIDA	Mairie de la ville d'Uvira
Humain	Impacts socioéconomiques et sanitaire directs	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Informer la population sur le processus et conditions de recrutement de la main d'œuvre ;</li> <li>– Sensibiliser sur les normes d'hygiène santé et sécurité (mesures préventives à respecter en vue de lutter contre les Virus d'EBOLA IMPOX</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre de sensibilisation ;</li> <li>– Nombre de personnes présentes (homme, femme)</li> <li>– Liste de</li> </ul>	– Pendant la phase des travaux	– L'entreprise, la Mission de Contrôle l'appel d'offre et dans le PGES de chantier	PFCIGL , ACE, Mairie de la ville d'Uvira

Milieu récepteur	Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Période de mise en œuvre	Responsable	
					Mise en application	Suivi - évaluation
			présence – Mise en place des dispositifs ou stations de lavage des mains avec le savon au chantier ; – Affichage des images d'hygiène sante et sécurité			
Humain	Impacts sur l'emploi et transformation des métiers	– Former les jeunes sur d'autres métiers afin de leur permettre d'avoir toujours les opportunités d'emploi et diversité d'activité ; – Organiser les formations sur la gestion financière en vue de permettre aux ouvriers d'épargner de l'argent et tirer profit du projet. – Organiser les formations sous la responsabilité du projet en vue de permettre aux salariés de se former sans perte de revenu pendant la.	– Nombre de formations organisées permettant aux ouvriers de faire d'autres activités, – Nombre de personnes formées.	– Pendant la phase d'exploitation	– L'entreprise, la Mission de Contrôle et autres prestataires (les ONG locales)	– PFCI GL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira

Milieu récepteur	Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Période de mise en œuvre	Responsable	
					Mise en application	Suivi - évaluation
Humain	Nuisances persistantes ou amplifiées	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Imposer l'utilisation des luminaires LED avec des shields qui dirigent la lumière vers le sol et les zones de travail nécessaires, limitant la diffusion vers le ciel et les habitations</li> <li>– Adapter les plages horaires des éclairages et les intensifiés uniquement dans les zones d'activité nocturne effective ;</li> <li>– Installer des capteurs des bruits et de qualité de l'air pour mesurer objectivement les impacts et les mesures mises en place.</li> <li>– Organiser les heures d'approvisionnement, les mouvements des engins pour lutter contre les embouteillages</li> </ul>	<p>Mise en place des dispositifs luminaires adaptés au chantier pour les activités nocturnes ;</p> <p>Fiche de gestion des engins ;</p> <p>Fiche d'entretien des engins ;</p> <p>Affichage de l'horaire de prestations des chauffeurs véhicules et machines</p>	Pendant la phase d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'entreprise, la Mission de Contrôle et autres prestataires (les ONG locales)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– PFCI GL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira</li> </ul>
Humain	<p>Pendant la phase des travaux</p> <p>La nature des activités peut causer les accidents directs et immédiats (chutes de hauteur ou de plain-pied, électrocution, utilisation de machines ct... stress,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Port obligatoire des EPI adaptés selon la tâche,</li> <li>- Sensibilisation hebdomadaire sur les mesures SST 15minutes avant les travaux,</li> <li>- Respecter les heures de pause, affecter le personnel compétant à chaque tache ;</li> <li>- Encourager la méthode manuelle à faible vibration, entretien de engins et véhicules,</li> </ul>	<p>Affichage des consignes sécuritaires,</p> <p>Affiche du ROI,</p> <p>Nombre de sensibilisation sur SST,</p>	Pendant la phase d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'entreprise, la Mission de Contrôle et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– PFCI GL, ACE, Mairie de la ville</li> </ul>

Milieu récepteur	Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Période de mise en œuvre	Responsable	
					Mise en application	Suivi - évaluation
	<p>épuisement pendant les travaux.</p> <p>Accident de circulation lors de l'acheminement des matériaux, vibration des machines, nuisance sonore etc....</p>	<p>utiliser les machines et véhicules en bonne état.</p> <p>– Mettre en place les consignes et normes réglementaires de conduite pour les chauffeurs des véhicules et engins.</p>	<p>Affichage de l'horaire de prestations des chauffeurs véhicules et machines ;</p> <p>Rapport ou bilan d'incident ou accident sur le chantier</p>			d'Uvira
<b>Impacts environnementaux Négatifs</b>						
Physique	<p>Modification de la structure du sol et risque d'érosion,</p> <p>Pollution du sol</p>	<p>– Entretien des engins en charge des travaux afin d'éviter les déversements accidentels des hydrocarbures sur le sol ;</p> <p>La maintenance des véhicules doit se faire au garage.</p> <p>– Stabiliser les zones à risques d'érosion ;</p> <p>– Les déchets issus de l'aménagement des érosions seront acheminés vers les aires de dépôt provisoire et les sites de destination finale indiqués par les autorités ;</p> <p>prévoir ou planifier les travaux de lutte contre l'érosion (construction des caniveaux, plantation des vétivers, des graminées ou de haies, reboisement, Le</p>	<p>Respect du programme d'entretien,</p> <p>Présence de la fiche d'entretien des engins ;</p> <p>Contrat avec l'ONG chargée de gestion des déchets ;</p> <p>Mise en place du plan de reboisement (plantation des</p>	<p>Pendant la phase des travaux</p>	<p>– L'entreprise, la Mission de Contrôle et</p>	<p>– PFCI GL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira</p>

Milieu récepteur	Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Période de mise en œuvre	Responsable	
					Mise en application	Suivi - évaluation
		<p>creusement de rigoles ou de bassins de rétention pour canaliser l'eau de pluie et éviter qu'elle ne creuse la terre ;</p> <p>Disposer des poubelles au chantier selon la nature des déchets.</p> <p>– Signer la convention avec l'ONG chargée de gestion de déchets, obtenir les autorisations de la mairie pour le site d'évacuation des déchets inerte,</p>	arbres a croissance rapide, vétivers.			
Physique	Qualité de l'air et émissions sonores	<p>– Arrosage d'eau sur les zones sensibles pour limiter les poussières ;</p> <p>– Maintenance régulière des engins ;</p> <p>– Limitation des heures de travail bruyant ;</p> <p>– Mettre en place un plan de contrôle des poussières et autres émissions atmosphériques en installant des capteurs pour surveiller en temps réel les niveaux de poussières, en réalisant des audits périodiques pour évaluer l'efficacité et en vérifiant les normes locales ou internationales applicables. ;</p> <p>– Informer la population environnante en cas des travaux bruyant ;</p> <p>– Eviter d'effectuer des travaux bruyants pendant les heures de repos.</p>	Arrosage pendant les heures de travaux, fiche entretien des engins et véhicules	Pendant la phase des travaux	– L'entreprise , la Mission de Contrôle et autres prestataires (les ONG locales)	– PFCI GL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira

Milieu récepteur	Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Période de mise en œuvre	Responsable	
					Mise en application	Suivi - évaluation
	Modification du paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Enlever régulièrement les déchets produits dans les sites des travaux vers la décharge ;</li> <li>– Compenser les arbres coupés en les replantant ;</li> <li>– Assurer la maintenance du site des travaux ;</li> <li>– Régilage des lieux et aménagement paysagers après les travaux</li> <li>– Contrôler le parcage des engins et des matériaux de construction des ouvrages d'art.</li> </ul>	Fiche de gestion des déchets,	Pendant la phase des travaux	– L'entreprise , la Mission de Contrôle	– PFCI GL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira
Humain	Santé et sécurité des communautés	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mettre en place un panneau de signalisation ;</li> <li>– Interdire aux travailleurs de consommer l'alcool pendant les heures de travail ;</li> <li>– Réduire autant que possible les travaux de nuit ;</li> <li>– Baliser les sites des travaux ;</li> </ul>	Présence de l'Ethylotests au chantier, Sensibilisation sur SST Affichage des consignes de	Pendant la phase des travaux	– L'entreprise, la Mission de Contrôle	– PFCI GL, ACE, Mairie de la ville

Milieu récepteur	Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Période de mise en œuvre	Responsable	
					Mise en application	Suivi - évaluation
		– Assurer l'entretien régulier des sites de travaux.	sécurité, ROI			d'Uvira
Humain	Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Équiper tout le personnel des chantiers de masques anti-poussières, exiger et s'assurer de leur port obligatoire ;</li> <li>– Délimiter et clôturer avec des palissades les zones des travaux pour éviter et/ou minimiser les incidents ;</li> <li>– Sensibiliser les ouvriers/travailleurs ainsi que les riverains sur les risques liés aux travaux ;</li> <li>– Prévoir des endroits spécifiques pour le mélange du béton afin d'éviter de polluer le sol ;</li> <li>– Evaluer les risques HSE liés aux postes professionnels, préparer et mettre en œuvre un plan HSE ;</li> <li>– Afficher les consignes de sécurité sur les sites des travaux ;</li> <li>– Sensibiliser les ouvriers/travailleurs du chantier sur les mesures d'hygiène santé sécurité et environnement au travail et baliser le chantier (plan de circulation) ;</li> <li>– Doter le chantier d'un kit de secours</li> </ul>	<p>Contrat avec ONG chargée des questions des VBG et IST /SIDA</p> <p>Affiche d'approvisionnement de EPI des ouvriers,</p> <p>Nombre de sensibilisation organisées sur SST, liste de présence ;</p> <p>Rapport d'incident ou accident pendant les travaux ;</p> <p>Fiche d'entretien des engins</p>	Pendant la phase des travaux	– L'entreprise, la Mission de contrôle	– PFCI GL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira

Milieu récepteur	Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Période de mise en œuvre	Responsable	
					Mise en application	Suivi - évaluation
		<p>médical ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Souscrire à une assurance liée aux risques d'accidents auprès d'un organisme agréé ;</li> <li>– Mettre en place un dispositif pour les soins d'urgence sur le chantier ;</li> <li>– Informer et sensibiliser les populations sur la nature et le programme des travaux ;</li> <li>– Limiter la vitesse des camions lors de transport, notamment dans les agglomérations ;</li> <li>– Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale pour mieux régler la question de l'afflux des travailleurs sur le chantier ;</li> <li>– Sensibiliser les travailleurs et les riverains sur la lutte contre la violence basée sur le genre ;</li> <li>– Superviser l'interdiction des travaux des mineurs sur le chantier ;</li> <li>– Distribuer des préservatifs au personnel et à la population locale ;</li> <li>– Mettre en place un système de gestion des déchets adéquats;</li> <li>– Impliquer le programme national de lutte contre les IST et le VIH/SIDA.</li> </ul>				

Milieu récepteur	Impacts	Mesures d'atténuation	Indicateurs	Période de mise en œuvre	Responsable	
					Mise en application	Suivi - évaluation
Cadre de vie environnement	Pressions sur les ressources et gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Interdire de brûler les déchets à l'air libre;</li> <li>– Interdire d'enfouir les déchets sur site;</li> <li>– Mettre en place une filière de collecte, tri, recyclage et élimination certifiée pour tous les types de déchets du marché</li> </ul>	Contrat avec l'ONG ou structure chargée de gestion des déchets	Pendant la phase d'exploitation	– Prestataires (les ONG locales)	– Mairie de la ville d'Uvira
Amélioration des conditions de travail, cadre de vie, Santé et sécurité	<p>Détérioration du bâtiment du marché, Abatage d'arbres du marché,</p> <p>Nuisance visuelle due à des détritiques non dangereux éparpillés.</p>	<p>Développer les actions de responsabilité sociétale (gestion des déchets, sécurisation des ouvrages) ;</p> <p>Sensibiliser la population sur la protection et la pérennisation des ouvrages ;</p> <p>Éviter de dégrader les espaces verts aménagés par le sous-projet,</p> <p>Mettre en place un service d'assainissement et d'entretien permanent ;</p> <p>Mettre en place une équipe formée et chargée de l'entretien et maintenance des axes routiers ;</p> <p>Impliquer la population dans la protection et la pérennisation des ouvrages ;</p> <p>Afin de protéger les arbres plantés, sensibiliser communautaire sur l'importance des espaces verts ;</p>	Contrat avec une structure d'assainissement et gestion de déchet, entretien permanente du bâtiment	Pendant la phase d'exploitation	– Mairie, gestionnaire du marché	– Mairie de la ville d'Uvira

Tableau 49. Synthèse des mesures de gestion environnementale et sociale, responsabilités de mise en œuvre, de surveillance et de suivi

Activités	Risques	Impacts	Indicateur de mise en œuvre et/ou d'efficacité de la mesure	Calendrier de mise en œuvre	Coûts (USD)	Responsable		
						Surveillance	Exécution de la mesure	Suivi
<b>Phase d'installation et des travaux</b>								
Circulations des véhicules sur le site	Risques d'accidents liés aux mouvements des engins et équipements de chantier	Blessures traumatiques, fractures, coupures, brûlures et des contusions. Fatalité (la mort)	<p>Nombre de jours de travail perdus par les ouvriers pour cause d'accident de travail</p> <p>Proportion de personnel de chantier doté et portant des EPI adéquats ;</p> <p>Existence de l'infirmierie. Existence d'une Convention de santé signée avec une Institution de santé, pour la pris en charge des maladies professionnelles et/ou des cas d'accidents dans les chantiers.</p>	Tout au long du déroulement du chantier	<p>Inclus dans le marché de l'entreprise (par ex. Panneau d'affichage consignes de sécurité et santé ; Panneaux de signalisation ; Rouleau de ruban fluorescent ;</p> <p>Trousse de premiers soins) dans chaque chantier.</p>	Mission de Contrôle	Entreprises chargées des travaux, MOD	PFCIGL, ACE, Mairie de la Ville d'Uvira
Réhabilitation du quai	Risques d'exclusion des groupes vulnérables comme les			Tout au long du déroulement du chantier		Inclus dans les marchés des entreprises	Mission de Contrôle	Entreprises chargées des travaux, MOD

Activités	Risques	Impacts	Indicateur de mise en œuvre et/ou d'efficacité de la mesure	Calendrier de mise en œuvre	Coûts (USD)	Responsable		
						Surveillance	Exécution de la mesure	Suivi
	personnes vivant avec handicap, les personnes à mobilité réduite, les vieillards, les jeunes filles/femmes etc...							
	Risques d'incendie et d'explosion dans la base de chantier	Incendie difficile à maîtriser suite aux produits chimiques ; Perte de véhicules ; Risque de morts d'hommes.	100% d'extincteurs installés et testés; Nombre de campagnes d'information/sensibilisation menées ; Pourcentage d'ouvriers utilisant les EPI adéquats.	Durant toutes les phases des travaux	Inclus dans les marchés des entreprises	Mission de Contrôle	Entreprises chargées des travaux, MOD	PFCIGL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira
Recrutement de la main d'œuvre	Risques de conflits sociaux liés au non-recrutement de la main d'œuvre locale	Conflits avec les populations locales. Sabotages	Nombre de plaintes enregistrées concernant le non-recrutement de la main-d'œuvre locale ;	Dès le début des travaux et tout au long de la durée de travaux.	Inclus dans le marché de l'entreprise	Mission de contrôle	Entreprises chargées des travaux, MOD PFCIGL, Communauté locale	PFCIGL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira

Activités	Risques	Impacts	Indicateur de mise en œuvre et/ou d'efficacité de la mesure	Calendrier de mise en œuvre	Coûts (USD)	Responsable		
						Surveillance	Exécution de la mesure	Suivi
Recrutement de la main d'œuvre	Risque d'Exploitation et Abus Sexuel (EAS) et Harcèlement Sexuel (HS) et maladies sexuellement transmissibles	Troubles sociaux, psychologiques, arrêt de la scolarité, stigmatisation, délocalisation de la survivante pour une nouvelle vie ailleurs, abandon des activités économiques, etc.	Nombre de cas d'EAS/HS enregistrés, Nombre de plaintes VBG/EAS/HS traitées en respectant l'approche centrée sur la victime, L'existence d'un protocole de collaboration opérationnel avec les fournisseurs de services VBG/EAS/HS, Nombre des personnes sensibilisées sur les VBG/EAS/HS. Pourcentage des travailleurs temporaires et permanents ayant reçu la formation sur le Code de conduite et l'EAS/HS Pourcentage des travailleurs temporaires ayant signé le Code de bonne conduite.	Avant démarrage et tout au long des travaux	Inclus dans le PMPP du Projet PFCIGL	Mission de Contrôle	Entreprises chargées des travaux, MOD	PFCIGL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira
	Risque de travail et de discrimination/	Abandon de la scolarité, Les conditions de travail néfastes	Nombre des personnes sensibilisées sur l'interdiction de l'emploi des	Avant démarrage et tout au	Inclus dans le budget de l'entreprise	Mission de Contrôle	Entreprises chargées des travaux, MOD	PFCIGL, ACE, Maire de la ville d'Uvira

Activités	Risques	Impacts	Indicateur de mise en œuvre et/ou d'efficacité de la mesure	Calendrier de mise en œuvre	Coûts (USD)	Responsable		
						Surveillance	Exécution de la mesure	Suivi
	violence contre les enfants	peuvent causer : des blessures avec des outils inadaptés à leur âge, subir les conséquences de la manipulation de substances toxiques, porter des charges lourdes qui nuisent à leur développement physique, troubles psychologiques. Maltraitements, violences physiques et morales, etc.	enfants mineurs sur les chantiers et travaux forcés.	long des travaux				
Circulation des véhicules	Émission des poussières et des gaz d'échappement	Altération de la qualité de l'air par les poussières et les gaz	100 % des véhicules utilisés sont en bon état et ont moins de 5 ans d'âge ;	Tout au long du déroulement du chantier.	Inclus dans le marché de l'Entreprise pour les ouvriers ;	Mission de Contrôle	Entreprises chargées des travaux, MOD	PFCIGL, ACE, Mairie de la ville

Activités	Risques	Impacts	Indicateur de mise en œuvre et/ou d'efficacité de la mesure	Calendrier de mise en œuvre	Coûts (USD)	Responsable		
						Surveillance	Exécution de la mesure	Suivi
		d'échappement des engins et véhicules ; Maladies pulmonaires pour le personnel de chantier et les communautés locales	Nombre de campagnes d'information/sensibilisation menées ; Pourcentage d'ouvriers utilisant les EPI adéquats contre la poussière.		Inclus dans le PMPP du Projet PFCIGL (pour l'information et sensibilisation communautaire)			
	Bruits	Génération de nuisances sonores pour les habitants proches des chantiers	Nombre de plaintes enregistrées concernant le bruit et mesures mises en place pour satisfaire la population.	Durant toutes les phases des travaux	Inclus dans les marchés des entreprises	Mission de Contrôle	Entreprises chargées des travaux, MOD	PFCIGL, ACE, Mairie de la ville
	Déversements accidentels et causés par les travaux de bétons, d'hydrocarbures et autres produits	Risque de pollution des sols et des eaux par les déversements accidentels d'hydrocarbures et autres	Nombre de fuites graves de produits dangereux enregistrés.	Phase installation de chantier (avant démarrage effectif des travaux) et	Inclus dans les marchés des entreprises	Mission de Contrôle	Entreprises chargées des travaux, MOD	PFCIGL, ACE, Mairie de la ville

Activités	Risques	Impacts	Indicateur de mise en œuvre et/ou d'efficacité de la mesure	Calendrier de mise en œuvre	Coûts (USD)	Responsable		
						Surveillance	Exécution de la mesure	Suivi
	polluants et par les déchets spéciaux (huiles usagées, filtres à huile, chiffons souillés, etc.)	produits polluants		pendant les travaux.				
	Transmission des maladies contagieuses notamment, des IST, du VIH/SIDA et des maladies hydriques.	Accroissement du risque de propagation des IST et du VIH/SIDA du fait de l'afflux et/ou des mouvements de travailleurs pour la population riveraine. Cas des maladies hydriques sur le chantier.	<p>Nombre de campagnes d'information/sensibilisation menées sur les IST/VIH/SIDA et les maladies vectorielles et maladies d'origine hydrique auprès du personnel et riverains ;</p> <p>100% de personnel de chantiers sensibilisés contre les IST/VIH/SIDA, etc.</p> <p>Existence et/ou nombre des points d'eau potable opérationnels sur le chantier ;</p> <p>Taux prévalence de maladies (IRA) liées aux travaux</p>	Tout au long du déroulement du chantier	16.000 USD	Mission de Contrôle	Entreprises chargées des travaux, MOD	PFCIGL, ACE, Mairie de la ville

Activités	Risques	Impacts	Indicateur de mise en œuvre et/ou d'efficacité de la mesure	Calendrier de mise en œuvre	Coûts (USD)	Responsable		
						Surveillance	Exécution de la mesure	Suivi
	Risque de destruction des patrimoines ou ressources culturelles physiques.	Dégradation de vestiges découverts de façon fortuite	Nombre de chantiers arrêtés après découverte de vestiges ; Nombre de sites découverts et protégés ; Services compétents saisis.	Pendant les travaux	Inclus dans le marché de l'entreprise	Mission de contrôle	Entreprises chargées des travaux, MOD	ACE/ Mairie de la ville

**Tableau 50. Synthèse des mesures de gestion risques potentiels sécuritaires pendant la mise en œuvre des opérations du sous-projet**

Risques potentiels	Intensité	Impact sur le projet	Phase du projet	Mesures préventives/atténuations	Responsables d'exécution et surveillance
Conflits armés	Majeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt des activités,</li> <li>• Retard dans l'exécution des travaux.</li> <li>• Pertes des matériels du chantier,</li> <li>• Chaumages des ouvriers,</li> <li>• Délocalisation du personnel du projet</li> </ul>	Avant et pendant la mise en œuvre des opérations du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre régulièrement les consignes de sécurité et les alertes signalées par les services de sécurité ainsi les points focaux ;</li> <li>• Saisir par écrit les autorités compétentes. Notamment : (le Ministère du commerce extérieur, autorités locales pour avoir les orientations) ;</li> <li>• Informer par écrit et sans délai l'IDA ;</li> <li>• Suspendre les opérations du projet jusqu'à nouvel ordre des autorités et l'IDA,</li> </ul>	Le maitre d'ouvrage via l'UGP, les bailleurs de fonds, Mission de contrôle

Risques potentiels	Intensité	Impact sur le projet	Phase du projet	Mesures préventives/atténuations	Responsables d'exécution et surveillance
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Possibilité de pertes des vies humaines</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les voies et moyens d'évacuation en cas d'urgence ;</li> <li>Signaler ou informer le point de rassemblement en cas d'urgence ;</li> <li>Préparer la cartographie d'évacuation ;</li> <li>Déplacer à temps les membres de l'équipe ainsi que les équipements du projet vers un lieu protégé, à l'abri du danger ou menace ;</li> <li>Garder contact avec le chargé de sécurité durant l'évacuation ;</li> <li>Enregistrer et mémoriser le numéro d'urgence ;</li> <li>Avoir les outils de communication opérationnels (téléphones portables, satellitaire etc.</li> <li>Avoir une enveloppe de sécurité ;</li> <li>Disposer les boites de secours dans le véhicule et bureau ;</li> <li>Disposer des produits alimentaires fondamentaux au bureau et véhicules.</li> <li>Rendre opérationnel les points focaux de chargés de sécurité, identifiés par le projet ;</li> <li>S'assurer que tous les membres de l'équipe du projet et leurs dépendants sont enregistrés dans le registre de</li> </ul>	

Risques potentiels	Intensité	Impact sur le projet	Phase du projet	Mesures préventives/atténuations	Responsables d'exécution et surveillance
				<p>personnel et disposent des documents de voyage à jour ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le personnel d'appui : (chaque chauffeur doit avoir : le permis de conduire national et international à jour en son nom, passeport, carte d'identité) ;</li> <li>• S'assurer régulièrement que les véhicules du projet sont en bon état de fonctionnement et que tous les documents requis sont en règle (assurance, carte comesa, plaque d'immatriculation, carte rose, document de contrôle technique, fiche d'entretien),</li> <li>• Mettre dans le véhicule le dispositif de géolocalisation.</li> <li>• Organiser régulièrement les formations sur le HEAT » (Hostile Environment Awareness Training) au bénéfice de personnel, Entreprises, MC, bénéficiaires du projet.</li> <li>• Renforcer les capacités des points focaux en : (VBG, information, communication et enquête etc.)</li> </ul> <p>En cas d'incident, Informer les autorités locales sans délai ; Saisir la police sans délai ;</p>	

Risques potentiels	Intensité	Impact sur le projet	Phase du projet	Mesures préventives/atténuations	Responsables d'exécution et surveillance
				<ul style="list-style-type: none"> <li>La MC doit informer l'UGP sans délai via le rapport circonstancier ;</li> <li>Le projet informer l'IDA via le formulaire d'incident sans délai</li> </ul>	
Tensions Politiques	Majeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Occupation de la zone par les rebelles, M23 et alliés ; assassinat, meurtre, déplacement forcé de la population</li> </ul>	Avant et pendant la mise en œuvre des opérations du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre régulièrement les consignes de sécurité et les alertes signalées par les services de sécurité ainsi les points focaux ;</li> <li>Saisir par écrit les autorités compétentes. Notamment : (le Ministère du commerce extérieur, autorités locales pour avoir les orientations) ;</li> <li>Informer par écrit et sans délai l'IDA ;</li> <li>Suspendre les opérations du projet jusqu'à nouvel ordre des autorités et l'IDA,</li> <li>Identifier les voies et moyens d'évacuation en cas d'urgence ;</li> <li>Signaler ou informer le point de rassemblement en cas d'urgence ;</li> <li>Préparer la cartographie d'évacuation ;</li> <li>Déplacer à temps les membres de l'équipe ainsi que les équipements du projet vers un lieu protégé, à l'abri du danger ou menace ;</li> </ul>	Le maitre d'ouvrage via l'UGP, les bailleurs de fonds, Mission de contrôle

Risques potentiels	Intensité	Impact sur le projet	Phase du projet	Mesures préventives/atténuations	Responsables d'exécution et surveillance
				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garder contact avec le chargé de sécurité durant l'évacuation ;</li> <li>• Enregistrer et mémoriser le numéro d'urgence ;</li> <li>• Avoir les outils de communication opérationnels (téléphones portables, satellitaire etc.</li> <li>• Avoir une enveloppe de sécurité ;</li> <li>• Disposer les boites de secours dans le véhicule et bureau ;</li> <li>• Disposer des produits alimentaires fondamentaux au bureau et véhicules.</li> <li>• Rendre opérationnel les points focaux de chargés de sécurité, identifiés par le projet ;</li> <li>• S'assurer que tous les membres de l'équipe du projet et leurs dépendants sont enregistrés dans le registre de personnel et disposent des documents de voyage à jour ;</li> <li>• Le personnel d'appui : (chaque chauffeur doit avoir : le permis de conduire national et international à jour en son nom, passeport, carte d'identité) ;</li> <li>• S'assurer régulièrement que les véhicules du projet sont en bon état de fonctionnement et que tous les</li> </ul>	

Risques potentiels	Intensité	Impact sur le projet	Phase du projet	Mesures préventives/atténuations	Responsables d'exécution et surveillance
				<p>documents requis sont en règle (assurance, carte comesa, plaque d'immatriculation, carte rose, document de contrôle technique, fiche d'entretien),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre dans le véhicule le dispositif de géolocalisation.</li> <li>• Organiser régulièrement les formations sur le « HEAT » (Hostile Environment Awareness Training) au bénéfice de personnel, Entreprises, MC, bénéficiaires du projet.</li> <li>• Renforcer les capacités des points focaux en : (VBG, information, communication et enquête etc.)</li> </ul> <p>En cas d'incident, Informer les autorités locales sans délai ; Saisir la police sans délai :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La MC doit informer l'UGP sans délai via le rapport circonstancier ;</li> </ul> <p>Le projet informer l'IDA via le formulaire d'incident sans délai</p>	
VBG/EHS	Majeur	Risques réputationnels, Arrêt des travaux	Pendant les travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement d'une ONG chargée de mise en œuvre des mesures VBG/EAS/HS pour assurer les formations et sensibilisations des ouvriers, prestataires, Entreprise et MC et des riverains,</li> </ul>	Entreprise, Mission de contrôle, projet

Risques potentiels	Intensité	Impact sur le projet	Phase du projet	Mesures préventives/atténuations	Responsables d'exécution et surveillance
				<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre des activités de réponses au cas de VBG /EAS/HS,</li> <li>Signature du code de bonne conduite avant la signature du contrat de travaux,</li> <li>Chaque ouvrier doit avoir un numéro matricule</li> </ul>	
Présence d'engin explosif improvisé (EEI) /REG	Majeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrêt immédiat des travaux</li> <li>Cessation momentanée des activités,</li> <li>Retard dans l'exécution des opérations du projet.</li> </ul>	Pendant les travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Balisage de l'endroit suspect,</li> <li>Les activités seront mises en pause jusqu'à ce que le chargé de la sécurité du projet ou MC communique un nouvel ordre par écrit.</li> <li>Mettre les ouvriers dans un endroit sécurisé loin du danger ;</li> <li>Signalisation immédiate de l'incident au projet,</li> <li>Information aux autorités,</li> <li>Faire appel au service spécialisé de déminage,</li> <li>Disposition des matériels de lutte anti-incendie</li> <li>Formation sur la prévention des risque REG</li> <li>Détection et déminage des UXO si possible avant les débuts des travaux,</li> </ul>	Mission de contrôle, projet, autorités, UNMAS

Risques potentiels	Intensité	Impact sur le projet	Phase du projet	Mesures préventives/atténuations	Responsables d'exécution et surveillance
				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge médicale en cas accident.</li> </ul>	
Meurtres, Assassinats du personnel, ouvriers ou contractants du projet pendant les heures de service	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cessation momentanée des activités,</li> <li>• Retard dans l'exécution des travaux ;</li> <li>• Meurtre d'un personnel du projet ou bénéficiaires</li> </ul>	Avant et pendant les travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'un enclos hermétique avec des dispositifs de fermetures solides,</li> <li>• Suivre et respecter les consignes de sécurité ;</li> <li>• Organiser et mettre en place le service de transport des ouvriers et personnel ;</li> <li>• Identifier l'heure et le lieu du rassemblement pour le ramassage 8h 30-15h 45' ;</li> <li>• Définir les heures de travail Pas trop tôt ni tard (9h' à 15h 30) ;</li> <li>• Affecter un policier compétant au service de ramassage des ouvriers et personnel ;</li> <li>• Disposer des outils de communication opérationnels (téléphone satellite, portable etc.).</li> <li>• Communiquer aux ouvriers ou afficher à la valve du chantier les numéros de contact d'urgence ;</li> <li>• Organiser régulièrement les formations sur HEAT ;</li> <li>• Affectation des agents de la police au chantier et base vie,</li> </ul>	Entreprise, Mission de contrôle, projet

Risques potentiels	Intensité	Impact sur le projet	Phase du projet	Mesures préventives/atténuations	Responsables d'exécution et surveillance
				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir des agents de sécurités aguerris, disciplinés,</li> <li>• Disposer d'une équipe d'intervention mobil et armé</li> </ul> En cas d'incident, Informer les autorités locales sans délai ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisir la police sans délai :</li> <li>• La MC doit informer l'UGP sans délai via le rapport circonstancier ;</li> <li>• Le projet informer l'IDA via le formulaire d'incident sans délai</li> </ul>	
Conflits intra-communautaires	Moyen	Cessation momentanée des activités, Retard dans l'exécution des opérations du projet Déplacement forcé des populations touchées.	Pendant les travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités seront mises en pause jusqu'à ce que le chargé de la sécurité du projet ou MC communique un nouvel ordre par écrit.</li> <li>• Rassurer les ouvriers et personnel en respectant le consignes de sécurité</li> <li>• Recruter dans les différentes ethnies/tribus qui composent la population de Luvungi ;</li> <li>• Publier le processus de recrutement,</li> <li>• Favoriser ou encourager le Barza communautaire à se réunir pour créer une entente mutuelle ;</li> <li>• Mettre en place et communiquer le MGP pour les plaintes liées au projet ;</li> </ul>	Entreprise, Mission de contrôle, projet

Risques potentiels	Intensité	Impact sur le projet	Phase du projet	Mesures préventives/atténuations	Responsables d'exécution et surveillance
				<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir et encourager la communication avec les parties prenantes y compris les femmes ;</li> <li>Sensibiliser sur le règlement d'ordre intérieure de l'Entreprise / prestataires des services <ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les us et coutume du milieu.</li> </ul> </li> </ul> <p>En cas d'incident, Informer les autorités locales sans délai ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Saisir la police sans délai ;</li> <li>La MC doit informer l'UGP sans délai via le rapport circonstancier ;</li> <li>Le projet informer l'IDA via le formulaire d'incident sans délai</li> </ul>	
Les conflits fonciers communautaires, /ou Acquisition des terres pour le projet, Réinstallation	Moyen	Cessation momentanée des activités, Retard dans l'exécution des opérations du projet, Perte d'équipements, perte en vie humaine, des blessures ou	Avant ou pendant les travaux	<p>Faire une bonne identification et évaluation des actifs touchés au prix de remplacement de l'actif touchés, paiement des indemnités avant les travaux</p> <p>Pris en compte des personnes vulnérables de fait du projet</p> <p>Suivi évaluation.</p> <p>Gestion des conflits par le MGP</p> <p><b>Pour les conflits fonciers communautaires :</b></p>	UGP

Risques potentiels	Intensité	Impact sur le projet	Phase du projet	Mesures préventives/atténuations	Responsables d'exécution et surveillance
		déplacement forcé des populations touchées.		<ul style="list-style-type: none"> <li>Éloignement des travailleurs du chantier ou déplacement vers une zone sécurisée.</li> <li>Les activités seront mises en pause jusqu'à ce que le chargé de la sécurité du projet ou MC communique un nouvel ordre par écrit.</li> <li>Suivre et respecter les consignes de sécurité ;</li> <li>Informers sans délai les autorités et la police :</li> <li>Suivre les orientations des autorités ;</li> </ul> <p>En cas d'incident, Informer les autorités locales sans délai ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Saisir la police sans délai :</li> <li>La MC doit informer l'UGP sans délai via le rapport circonstancier ;</li> <li>Le projet informer l'IDA via le formulaire d'incident sans délai</li> </ul>	
Mouvement des populations et ou Manifestations publiques	Moyen	Cessation momentanée des activités, Retard dans l'exécution des opérations du projet,	Avant et pendant les travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déplacement et éloignement des travailleurs du chantier ou déplacement vers une zone sécurisée ;</li> <li>Déclencher l'alarme de sécurité ;</li> <li>Les activités seront mises en pause jusqu'à ce que le chargé de la sécurité</li> </ul>	Entreprise, Mission de contrôle, projet

Risques potentiels	Intensité	Impact sur le projet	Phase du projet	Mesures préventives/atténuations	Responsables d'exécution et surveillance
		des attaques au personnel du projet, destruction méchante de matériels du projet, coup et blessure etc.		<p>du projet ou MC communique un nouvel ordre par écrit.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les autorités et police pour sécuriser les matériels du projet ;</li> <li>• Affecter les agents de sécurité / ou police à la base vie ;</li> </ul> <p>En cas d'incident, Informer les autorités locales sans délai ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisir la police sans délai ;</li> <li>• La MC doit informer l'UGP sans délai via le rapport circonstancier ;</li> <li>• Le projet informer l'IDA via le formulaire d'incident sans délai</li> </ul>	
Enlèvement d'un agent ou personnel du projet	Moyen	Perturbation des activités du projet ; Affectation psychologique des collègues	Avant ou pendant les travaux, mission service	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre les consignes de sécurité pendant la mise en œuvre des opérations ou mission du projet ;</li> <li>• Préparation de la mission avec le chargé de sécurité ;</li> <li>• Obtenir l'autorisation officiel du chargé de sécurité du projet ;</li> <li>• Garder contact avec le chargé de sécurité durant la mission ;</li> <li>• Enregistrer et mémoriser le numéro d'urgence ;</li> </ul>	UGP , MC , Entreprise

Risques potentiels	Intensité	Impact sur le projet	Phase du projet	Mesures préventives/atténuations	Responsables d'exécution et surveillance
				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir les outils de communication opérationnels (téléphones portables, satellitaire etc.</li> <li>• Avoir une enveloppe de sécurité) ;</li> <li>• Rendre opérationnel les points focaux de sécurité identifiés par le projet ;</li> <li>• Renforcer les capacités des points focaux en : (VBG, information, communication et enquête etc.)</li> <li>• Mettre dans le véhicule le dispositif de géolocalisation.</li> </ul> <p>En cas d'incident, Informer les autorités locales sans délai ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisir la police sans délai ;</li> <li>• La MC doit informer l'UGP sans délai via le rapport circonstancier ;</li> <li>• Le projet informer l'IDA via le formulaire d'incident sans délai</li> </ul>	
Criminalité et Contrebande ;Vols/Cambriolage/ Extorsion Pillages des matériels du projet	Faible	Perte des matériaux et matériels, ralentissement des travaux	Pendant les travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'un enclos hermétique avec des dispositifs de fermetures solides,</li> <li>• Suivre et respecter les consignes de sécurité ;</li> <li>• Organiser et mettre en place le service de transport des ouvriers et personnel ;</li> </ul>	Entreprise, Mission de contrôle, projet

Risques potentiels	Intensité	Impact sur le projet	Phase du projet	Mesures préventives/atténuations	Responsables d'exécution et surveillance
				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier l'heure et le lieu du rassemblement pour le ramassage 8h 30-15h 45' ;</li> <li>• Affecter un policier compétant au service de ramassage des ouvriers et personnel ;</li> <li>• Disposer des outils de communication opérationnels (téléphone satellite, portable etc.).</li> <li>• Avoir des agents de sécurités aguerris, disciplinés,</li> <li>• Disposer d'une équipe d'intervention mobil et armé</li> <li>• Mettre en place l'alarme de sécurité à la base vie et chantier ;</li> <li>• Communiquer aux ouvriers ou afficher à la valve du chantier les numéros de contact d'urgence :</li> <li>• Affectation des agents de la police au chantier,</li> <li>• Avoir des agents de sécurités aguerris, disciplinés,</li> <li>• Disposer d'une équipe d'intervention mobil et armé</li> <li>• En cas d'incident, Informer les autorités locales sans délai ;</li> <li>• Saisir la police sans délai :</li> </ul>	

Risques potentiels	Intensité	Impact sur le projet	Phase du projet	Mesures préventives/atténuations	Responsables d'exécution et surveillance
				<ul style="list-style-type: none"> <li>La MC doit informer l'UGP sans délai via le rapport circonstancier ;</li> <li>Le projet informer l'IDA via le formulaire d'incident sans délai</li> </ul>	
	Moyen		Pendant les travaux	Prise en charge du transport du personnel par l'entreprise. Revoir la prime de transport des ouvriers	Entreprise, Mission de contrôle
Catastrophes naturelles (inondation et pluie diluvienne)	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cessation momentanée des activités,</li> <li>Retard dans l'exécution des opérations du projet,</li> <li>Difficulté d'accéder au site</li> </ul>	Pendant les travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les recommandations des études Hydrologique, topographiques, Hydrauliques et différentes études.</li> <li>Suivre et respecter les consignes de sécurité ;</li> <li>Organiser et mettre en place le service de transport des ouvriers et personnel ;</li> </ul>	Entreprise, Mission de contrôle
Pandémies/Épidémie /Endémique	Faible	Contamination des ouvriers, Faible rendement	Pendant les travaux	Respecter les recommandations sur des règles d'hygiène ainsi que les consignes de sécurité sur les mesures barrières.	Entreprise, Mission de contrôle

#### **8.4. Mesures pour la gestion des risques VBG**

Les mesures pour l'atténuation et réponse aux risques VBG, EAS/HS sont :

- Mettre en œuvre le plan d'action VBG/EAS/HS ;
- Inclure dans le mécanisme de gestion des plaintes, procédures spécifiques pour traiter les plaintes liées aux VBG, à l'EAS/HS de manière éthique et confidentielle, avec une approche centrée sur le/la survivant/e ;
- Plaider auprès des acteurs du secteur de la sécurité pour mettre en place des mécanismes visant à atténuer les risques VBG, EAS/HS (p.ex., en effectuant des patrouilles de sécurité) et protéger les survivant(e)s de la VBG contre le risque de nouvelle violence ;
- Réserver un quota de recrutement de plus de 30 % aux femmes et filles mères ;
- Tous les employés (y compris l'entrepreneur, les gestionnaires, consultants.es, et les ouvriers) devront suivre une formation sur cette thématique avant de commencer les travaux, afin de renforcer leur compréhension, entre autres sur le VIH/sida, la Violence Basée sur le Genre (VBG), y compris l'EAS/HS et l'Abus/Exploitation des Enfants (AEE), le Code de Conduite et le Mécanisme de gestion de Plaintes sensible à l'EAS/HS. La formation sera intégrée par une séance initiale et de séances du recyclage pendant toute la durée du projet ;
- Signature du code de bonne conduite du projet par toute personne engagée au projet, y compris les journaliers, les ingénieurs, coordinateurs, chauffeurs, etc.
- Tous les employés, y compris les bénévoles et les sous-traitants sont fortement encouragés à signaler des actes réels ou suspects d'EAS/HS par un collègue de travail. Les rapports doivent être pris en conformité avec la procédure spécifique pour la gestion de plaintes d'EAS/HS. L'entreprise doit favoriser, par des politiques et pratiques, un environnement sans craintes de représailles et qui encourage l'établissement de rapports et de responsabilité pour ceux qui commettent des actes d'EAS/HS ;
- Les superviseurs et les gestionnaires ont le mandat de faire rapport et de prendre des mesures à l'encontre de l'action supposée ou réelle d'EAS/HS comme ils ont la responsabilité de faire respecter les engagements de l'entreprise et tiennent leurs subordonnés directs responsables. À défaut de le faire, ils s'exposent à des sanctions ; et
- En définitive, le fait de répondre efficacement aux incidents d'EAS/HS sur le chantier par les gestionnaires de l'entreprise ou le Directeur Général n'empêchent pas des éventuelles actions judiciaires qui pourraient être engagé par les autorités compétentes.

#### **8.5. Programme de surveillance**

Le programme de surveillance et de suivi vise à s'assurer que les mesures d'atténuation et de bonification sont mises en œuvre, qu'elles produisent les résultats attendus et qu'elles sont modifiées, interrompues ou remplacées si elles s'avéraient inadéquates. De plus, il permet d'évaluer la conformité aux politiques et aux normes environnementales et sociales nationales, ainsi qu'aux NES de la Banque mondiale.

### **Supervision :**

La supervision sera effectuée par le Spécialiste en suivi de Sauvegarde Environnementale et le Spécialiste en Sauvegarde Sociale du PFCIGL. Les services techniques de la Mairie d'Uvira pourront aussi participer au suivi.

### **Évaluation :**

L'Évaluation est faite par un Consultant indépendant à la fin du PFCIGL.

### **Dispositif de rapportage :**

Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre du PGES, le dispositif de rapportage suivant est proposé :

- Des rapports périodiques mensuels ou circonstanciés de mise en œuvre du PGES produits par les environnementalistes de l'entreprise adjudicataire des travaux ;
- Des rapports périodiques (mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel) de surveillance de la mise en œuvre du PGES à être produits par le MOD ;
- Des rapports trimestriels de l'ACE sur les paramètres environnementaux (érosion, végétation, qualité des eaux, qualité de l'air, niveau du bruit, etc.) et les infractions enregistrées dans la zone du projet.
- Des rapports hebdomadaires sur les doléances et/ou les plaintes des populations locales et des usagers des routes seront transmises et traitées par le PFCIGL avec le soin requis (préconisation des solutions adéquates aux différents problèmes soulevés)
- Des rapports semestriels (ou circonstanciés) de supervision de la mise en œuvre du PGES produit par le PFCIGL et transmis à la Banque Mondiale.

#### **8.6. Activités de surveillance Environnementale**

La surveillance environnementale et sociale est une activité qui vise à s'assurer que les entreprises respectent leurs engagements et obligations en matière d'environnement tout au long du cycle du projet. Elle vise aussi à s'assurer que les mesures de bonification et d'atténuation proposées sont effectivement mises en œuvre pendant la phase d'exécution. La surveillance a donc comme objectif de réduire les désagréments pour les populations résidentes et les effets sur le milieu de différentes activités du projet. Chaque activité du projet fera l'objet de surveillance environnementale et sociale par le maître d'ouvrage qui pourra déléguer une partie de ses prérogatives à un bureau de contrôle agréé. L'entreprise ayant la responsabilité de mise en œuvre des mesures assure aussi son auto-surveillance pour se rassurer que le système de management mis en place fonctionne normalement ou que les prescrits du PGES sont bel et bien mis en œuvre.

#### **8.7. Activités de suivi environnementale**

Le programme de suivi définit les indicateurs à utiliser pour assurer le suivi des mesures d'atténuation et de bonification qui ont besoin d'être évaluées pendant l'exécution et/ou l'opérationnalisation du projet. Il fournit également les détails techniques sur les activités de

suivi telles que les méthodes à employer, les lieux d'échantillonnage, la fréquence des mesures, les limites de détection ainsi que la définition des seuils permettant de signaler le besoin de mesures correctives.

Les principaux indicateurs de performance identifiés sont :

- 100 % des plaintes enregistrées sont traitées dans le temps imparti et à la satisfaction du plaignant ;
- 100 % d'ouvriers respectant le port d'EPI ;
- Rapport de mise en œuvre du Plan de Sécurité et d'Hygiène ;
- Rapport de mise en œuvre du plan de gestion des déchets ;
- 100% des déchets traités selon les normes,
- Aucun matériel usagé ou produits périmés vendus illégalement,
- 100 % des travailleurs sensibilisés sur la lutte contre les IST/VIH/SIDA ;
- 100 % de travailleurs sensibilisés sur la conservation de la nature et la protection de l'environnement ;
- 100 % d'accidents enregistrés sont pris en charge ;
- 100% des travailleurs sont sensibilisés sur le MGP ;
- Nombre de campagnes de sensibilisations des communautés sur le MGP ;
- Nombre de campagnes de sensibilisation des communautés sur la conservation de la nature et la protection de l'environnement ;
- 100 % des travailleurs sont sensibilisés sur la lutte contre les VBG/EAS/HS ;
- 100% de travailleurs ont signé le code de bonne conduite ;
- Nombre d'entrepreneurs locaux ayant vendu des matériaux de construction à l'entrepreneur ;
- Nombre de sous-traitant ayant signé des contrats et des codes de bonne conduite avec l'entrepreneur.

#### **8.8. Indicateurs de suivi des plaintes EAS/HS**

- 100% des plaintes d'EAS/HS reçues sont traitées dans le délai de 8 semaines ;
- Nombre de plaintes d'EAS/HS reçues et liées au PFCIGL ;
- Nombre de plaintes non recevables ;
- Nombre de victimes notifiées sur les résultats du traitement de leurs plaintes ;
- Existence d'une base des données opérationnelle et mise à jour sur les plaintes EAS/HS reçues et traitées dans les mécanismes locaux de gestion des plaintes sensible à l'EAS/HS ;
- % des plaintes enregistrées par l'entreprise disposant d'un mécanisme interne de rapportage et gestion des plaintes contre les EAS/HS.

**Tableau 51 : Indicateurs de suivi de Performance**

Éléments de suivi	Indicateurs	Moyen de vérification	Responsable de suivi	Suivi 1 fois par mois
Air	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % des personnes sensibilisées sur la qualité de l'air ;</li> <li>• 100 % d'ouvriers utilisent correctement les EPI ;</li> <li>• 100% de véhicules de chantier en bon état de fonctionnement ; 100 % du linéaire de tronçon arrosé deux à trois fois / jour.</li> <li>• Les camions transportant des matériels fins sont couverts des bâches.</li> </ul>	Contrôle visuel lors des visites de terrain, enquêtes et rapports de mission ; Nombre de plaintes sur la pollution d'air provenant des riveraines. Existence du rapport de contrôle technique des véhicules de chantier	Mission de Contrôle (Durant les travaux)	Mission de contrôle, PFCIGL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira
Sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de ravinements et points d'érosion des sols ;</li> <li>• Absence de déversement accidentel de déchets le long du trajet de transfert ;</li> <li>• Absence 100 % de sites contaminés par les déchets liquides traités.</li> </ul>	Contrôle visuel lors des visites de terrain, enquêtes et rapports de mission.	Mission de Contrôle (Durant les travaux)	Mission de contrôle, PFCIGL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira
Végétation/	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficie aménagée après les travaux ;</li> </ul>	Contrôle visuel lors des visites de terrain, enquêtes et rapports de mission ; Contrôle inopiné.	Mission de Contrôle (Durant les travaux)	Mission de contrôle, PFCIGL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira

Environnement humain	<u>Activités sociales et économiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % des travailleurs ont suivi des séances d'IEC menées ;</li> <li>• 100 % de personnes affectées sont indemnisées/compensées ;</li> <li>• 100 % de la main d'œuvre locale est recrutée localement ;</li> <li>• 100 % de conflits sociaux reçus liés au projet sont traités ;</li> <li>• 100 % d'incidents d'EAS / HS sur les personnes sont traités et pris en charge ; et</li> <li>• 100 % des plaintes reçues sont traitées et résolues à la satisfaction des plaignants.</li> </ul>	Contrôle visuel lors des visites de terrain, enquêtes et rapports de mission.	Mission de Contrôle (Durant les travaux)	Mission de contrôle, PFCIGL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira
Mesures sanitaires, d'hygiène et de sécurité	<u>Hygiène et santé/Pollution et nuisances :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % d'entreprises recrutées respectant les mesures d'hygiène ;</li> <li>• Existence d'un système de gestion des déchets au niveau des chantiers ;</li> <li>• 100 % des travailleurs accidentés sont pris en charge ;</li> </ul>	-Contrôle visuel lors des visites de terrain, enquêtes et rapports de mission ;  -Contrôle dans les Zones sanitaires (IRA et VIH/SIDA). -Existence d'un plan de gestion des déchets -L'existence d'une police d'assurance -L'existence d'une convention médicale	Mission de Contrôle (Durant les travaux)	Mission de contrôle, PFCIGL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira

	<b>Sécurité dans les chantiers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de consignes de sécurité ;</li> <li>• 100 % d'ouvriers respectant le port d'EPI ;</li> <li>• Niveau de conformité technique acceptable des équipements et véhicules de chantier ;</li> <li>• Formation du personnel aux premiers soins et à la lutte anti-incendie ;</li> <li>• Disponibilité d'un Poste de Santé sur le chantier ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle visuel lors des visites de terrain, enquêtes et rapports de mission ;</li> <li>- Rapport de police/gendarmerie ;</li> <li>- L'existence de l'assurance chantier ;</li> <li>- L'existence d'une trousse médicale adaptée ;</li> <li>- Consultation des communautés locales.</li> </ul>	Mission de Contrôle (Durant les travaux)	Mission de contrôle, PFCIGL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira
--	--	---	--	--

Le Tableau ci-dessous présente le suivi à travers la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.

**Tableau 52 : Mise en œuvre du Plan de surveillance environnementale et sociale**

Éléments à surveiller	Méthodes et Dispositifs de surveillance	Moyen de vérification	Responsables	Fréquence de suivi
Mesures environnementales prescrites dans le PGES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle de l'effectivité des mesures prescrites (conformité ; niveau de réalisation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle visuel lors des visites de terrain, enquêtes et rapports de mission ;</li> <li>- Rapports mensuels de mise en œuvre de PGES ;</li> <li>- Rapports mensuels et trimestriels de suivi environnemental et social de PGES.</li> </ul>	MdC, PFCIGL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira	1 fois / mois
Mesures de réduction des effets induits par les activités du projet	La surveillance portera sur le contrôle : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité de l'air ;</li> <li>• Le niveau d'ambiance sonore aux postes de travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appareil de mesure de la qualité de l'air (sonde) ;</li> <li>- Appareil de mesure du bruit (Sonomètre).</li> </ul>	MC, PFCIGL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira	1 fois / mois

Éléments à surveiller	Méthodes et Dispositifs de surveillance	Moyen de vérification	Responsables	Fréquence de suivi
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'incidents de travail ;</li> <li>• Les plaintes enregistrées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes et rapports de mission ;</li> <li>- Rapports mensuels de mise en œuvre du PGES ;</li> <li>- Rapports mensuels et trimestriels de suivi environnemental et social du PGES.</li> </ul>		
Actions sécuritaires, sanitaires et sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le suivi médical sera assuré de façon permanente pour vérifier l'état de santé du personnel de chantier et le respect des mesures d'hygiène sur le site</li> <li>• La disponibilité de consignes de sécurité en cas d'accident ;</li> <li>• L'existence d'une signalisation appropriée ;</li> <li>• Le respect des dispositions de circulation ;</li> <li>• La conformité des équipements et véhicules de chantier ;</li> <li>• Le respect de la limitation de vitesse ;</li> </ul>	Contrôle médical du personnel et contrôle visuel lors des visites de terrain, enquêtes et rapports de mission	MdC, PFCIGL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira	1 fois / mois

Éléments à surveiller	Méthodes et Dispositifs de surveillance	Moyen de vérification	Responsables	Fréquence de suivi
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le respect des horaires de travail ;</li> <li>• Le port d'équipements adéquats de protection.</li> <li>• Un programme d'information et de sensibilisation du personnel et des populations est élaboré et mis en œuvre.</li> <li>• Tenir un registre d'accidents et incidents aux postes de travail.</li> </ul>			
<p>La prévention et réponse aux VBG, EAS/HS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérationnalité du circuit de référencement ;</li> <li>• Opérationnalité des portes d'entrée communautaires et au sein des entreprises de plaintes d'EAS/HS ;</li> <li>• Existence des codes de bonne conduite signés ;</li> <li>• Existence d'un plan de formation et recyclage du personnel ;</li> <li>• Existence d'un plan de sensibilisation de la population sur les VBG/EAS/HS.</li> </ul>	<p>Rapports du prestataire spécialisé en VBG, EAS/HS du PFCIGL ; Rapport des experts de sauvegarde environnementale et sociale de la mission de contrôle et entreprises.</p>	<p>MC, PFCIGL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira</p>	<p>1 fois / mois</p>

Éléments à surveiller	Méthodes et Dispositifs de surveillance	Moyen de vérification	Responsables	Fréquence de suivi
Aptitude physique à travailler	<ul style="list-style-type: none"> <li>Test d'aptitude physique</li> </ul>	Certificat octroyé par un médecin légiste.	MdC, PFCIGL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira	1 fois / mois
Bruit, visibilité et vibrations	Utilisation des équipements appropriés pour mesurer le Bruit, visibilité et vibrations	Contrôle lors des visites de terrain, enquêtes et rapports de mission.	MC, PFCIGL, ACE, Mairie de la ville d'Uvira	1 fois / mois

## 8.9. Plan de renforcement des capacités

### 8.9.1. Analyse des capacités des acteurs impliqués pour la bonne gestion environnementale et sociale

La prise en compte de la dimension environnementale et sociale dans le cadre des activités du sous-projet constitue une préoccupation majeure. Toutefois, en dehors de l'ACE, le fonctionnement et l'efficacité des autres acteurs étatiques ainsi que de la société civile restent à améliorer dans le domaine des sauvegardes environnementales et sociales (manque de moyens humains suffisants et compétents en gestion environnementale et sociale). Il a été noté les points repris ci-après les échanges avec les agents de l'Etat et d'autres acteurs :

- L'insuffisance de moyens matériels et financiers ;
- L'insuffisance du personnel qualifié dans le secteur de l'environnement, surtout sur les aspects règlementaires ;
- L'absence d'une structure de formation du personnel dans le domaine de l'environnement ;
- L'insuffisance de maîtrise de la Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication (NTIC), permettant une communication performante, fiable et rapide, entre les structures locales, provinciales et nationales.

Néanmoins les atouts ci-dessous ont été relevés lors des entretiens avec les agents de l'Etat du secteur de l'environnement et d'autres acteurs notamment :

- L'existence d'une volonté auprès des agents ;
- L'implication du secteur privé et des ONG dans les activités de l'environnement
- **Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat.**

Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat (MEDDNEC) prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines de l'environnement et de la protection de la nature. À ce titre, il est directement responsable

de la lutte contre les pollutions de toutes natures et de la lutte contre la désertification, de la protection et de la régénération des sols, des forêts et autres espaces boisés, de l'exploitation rationnelle des ressources forestières, ainsi que de la défense des espèces animales et végétales et des milieux naturels. Il a autorité sur les parcs et sur les réserves. Au niveau provincial, on note les Coordinations Provinciales de l'Environnement (CPE). Dans la conduite et le suivi des procédures des EIES, le MEDDNEC s'appuie sur l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE). À travers les structures sus-indiquées, le MEDDNEC dispose de capacités réelles (humaines et matérielles) en termes de gestion des ressources naturelles, de gestion environnementale et d'évaluation environnementale et sociale.

- **L'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE)**

L'ACE a été créée par le décret N° 14/030 du 18 novembre 2014 fixant les Statuts d'un Établissement Public dénommé Agence Congolaise de l'Environnement (ACE), chargée de la conduite et de la coordination du processus d'évaluation environnementale et sociale en RDC. L'Agence a pour mission l'évaluation et l'approbation de l'ensemble des études environnementales et sociales ainsi que le suivi de leur mise en œuvre. L'agence est assistée par les Responsables d'Environnement (RE), qui se retrouvent au sein des Entités et Ministères, dispose désormais d'une antenne au niveau de chaque chef-lieu de chaque province pour l'évaluation environnementale et sociale des projets. L'ACE dispose des compétences humaines requises dans le domaine des Évaluations environnementales (Études d'Impacts sur l'Environnement, etc.) pour mener à bien sa mission. Toutefois, ses capacités matérielles et financières sont relativement réduites pour lui permettre d'assurer correctement l'accomplissement de sa mission, notamment concernant la validation des TDR, la validation des rapports d'EIES ; le suivi des PGES. Dans ces domaines, l'Agence devrait être appuyée par le projet.

- **UG-PFCIGL**

En tant que promoteur du projet, son rôle est de s'assurer que chaque partie impliquée joue efficacement le rôle qui lui est dévolu. Dans la préparation du PGES, son rôle est de: informer les parties prenantes ; organiser le séminaire de restitution et de validation du PGES ; consulter la société civile pendant la mise en œuvre du PGES ; suivre la mise en œuvre du PGES par l'intermédiaire des Missions de contrôle qui lui rendent compte régulièrement et rapportent en temps réel sur les problèmes soulevés pendant la réalisation du projet et du PGES ; assurer la mise en œuvre de certaines mesures complémentaires à exécuter pour corriger des problèmes environnementaux et sociaux qui concernent l'espace couvert par la zone d'influence du projet.

Le Responsable en charge des Sauvegardes Environnementale et Sociale de l'UGP-PFCIGL assurera la supervision environnementale et sociale des travaux. Compte tenu des enjeux environnementaux, sociaux et fonciers du projet, l'UGP-PFCIGL et la MdC vont veiller à l'effectivité de la prise en compte de ces aspects par les entreprises lors des travaux. Dans ce cadre, des rapports sur la gestion environnementale et sociale des travaux devront être produits tous les mois et transmis à l'UGP-PFCIGL afin de permettre de suivre l'évolution de la gestion environnementale et sociale du chantier.

### **8.9.2. Formation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme**

Les mesures de formation visent le renforcement des capacités des cadres des services du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat (MEDDNEC) impliqués dans le Programme, notamment dans le domaine de la planification, de la gestion et du suivi/évaluation des volets environnementaux et sociaux, mais aussi les services techniques locaux, communauté locale, les Entreprises de travaux et les Bureaux de Contrôle. Il s'agira d'organiser un atelier de formation et de mise à niveau, pour permettre aux structures impliquées dans la mise en œuvre et le suivi des travaux, de s'imprégner des dispositions de l'ÉIES et des responsabilités dans la mise en œuvre, etc. Les sujets seront centrés autour : (i) des enjeux fonciers, environnementaux et sociaux des travaux ; (ii) de l'hygiène et la sécurité ; et (iii) des réglementations environnementales appropriées ; (iv) de la réglementation en matière d'évaluation environnementale ; des politiques opérationnelles et les outils de sauvegarde de la Banque Mondiale ; des bonnes pratiques environnementales et sociales ; de la gestion des déchets industriels ; du contrôle environnemental des chantiers et du suivi environnemental.

### **8.9.3. Modules de formation**

#### ***Évaluation Environnementale et Sociale***

- Connaissance des procédures environnementales et sociales nationales et de la Banque Mondiale ;
- Formation sur le Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale ;
- Formation sur le Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Formation sur les risques et conséquences de VBG, y compris EAS/HS, contenue du code de bonne conduite, y compris les procédures établies pour la gestion de plaintes EAS/HS ;
- L'engagement des parties prenantes à travers les affiches, organisation des émissions à travers les médias locaux ;
- Appréciation objective du contenu des rapports d'EIES ;
- Connaissance du processus de suivi de la mise en œuvre des ÉIES.

#### ***Formation sur le suivi environnemental et social***

- Méthodologie de suivi environnemental et social ;
- Indicateurs de suivi/évaluation environnemental et social ;
- Respect et application des lois et règlements sur l'environnement ;
- Sensibilisation des populations sur la protection et la gestion de l'environnement ;
- Formation sur le rapport de suivi environnemental et social

#### ***Formation sur la gestion des déchets***

- Risques et dangers liés aux produits chimiques ;
- Risques et dangers liés aux déchets solides et liquides ;
- Collecte et gestion des déchets.

#### 8.9.4. Information et sensibilisation de la population et des acteurs concernés

Le PFCIGL devra coordonner la mise en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des collectivités locales, les populations riveraines et des usagers des ouvrages et aménagements, notamment sur la nature des travaux et les enjeux environnementaux et sociaux lors de la mise en œuvre des activités du sous-projet de sorte que l'engagement citoyen des communautés locales soit effectif afin que ces dernières s'en approprient pour sa pérennité.

Dans ce processus, les associations locales, les organisations des usagers et les ONG environnementales et sociales devront être impliqués au premier plan. Les Collectivités locales devront aussi être étroitement associées à l'élaboration et la conduite de ces stratégies de sensibilisation et de mobilisation sociale.

Les objectifs spécifiques de cette prestation sont de préparer les populations à bien recevoir et cohabiter avec les aménagements et ouvrages à réaliser, car devant subir au premier plan les effets négatifs potentiels. La sensibilisation va aussi porter sur les questions foncières, la gestion des conflits, les facteurs de vulnérabilité tels que le VIH/SIDA, les maladies d'origine hydrique, les risques d'accidents ; etc. Il s'agira d'organiser des séances d'information et d'animation dans chaque communauté ciblée ; d'organiser des assemblées populaires, par les biais d'ONG ou d'animateurs locaux préalablement formés. Les autorités locales devront être des relais auprès des populations pour les informer et les sensibiliser sur les enjeux du Projet. L'information au niveau local (quartiers, écoles, etc.) pourrait être confiée à des Associations ou ONG avec une expertise confirmée dans ce domaine. Le tableau ci-dessous donne la synthèse des activités de sensibilisation.

**Tableau 53 : Synthèse des activités de sensibilisation**

Acteurs concernés	Thèmes de la sensibilisation
<b>Populations Bénéficiaires</b>	<b>Campagnes d'information, de sensibilisation et de formation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aspects environnementaux et sociaux des activités du sous-Projet ;</li><li>• Normes d'hygiène et de sécurité des travaux ;</li><li>• Les enjeux du sous-Projet conformément au PMPP ;</li><li>• IST/VIH/SIDA et maladies respiratoires ;</li><li>• Le Code de la Route (circulation routière) ;</li><li>• Les risques et conséquences de VBG, y compris EAS/HS, les comportements interdits par le code de bonne conduite et le fonctionnement du MGP sensible à l'EAS/HS ;</li><li>• Les effets délétères de la construction anarchique sur l'emprise du site ;</li><li>• Engagement citoyen sur la pérennisation des ouvrages.</li></ul>

**8.9.5. Arrangement institutionnel de la mise en œuvre et gestion  
environnementale et sociale**

**Tableau 54. Rôle et responsabilité dans la gestion environnementale et sociale des travaux**

Catégories d'acteurs	Responsabilité sur le plan environnemental et social	Responsabilité à la fin des travaux
ACE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider les ÉIES et le suivi-contrôle environnemental et social ;</li> <li>- Assister le PFCIGL dans la préparation des DAO et dossiers d'exécution et de surveillance des travaux ;</li> <li>- Appuyer Le PFCIGL dans le renforcement des capacités des Services Techniques ;</li> <li>- Veiller au respect de l'application de la réglementation environnementale ;</li> <li>- Veiller à la préservation des intérêts des populations riveraines ;</li> <li>- Mener des contrôles environnementaux périodiques sur le chantier ;</li> <li>- Transmettre un rapport trimestriel d'inspection au PFCIGL ;</li> <li>- Assistance au PFCIGL dans le cadre du suivi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exiger un rapport global sur l'état de mise en œuvre des mesures de gestion environnementale et sociale permettant de certifier l'exécution conforme du PGES.</li> </ul>
PFCIGL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exiger une supervision, tous les deux mois, des travaux par l'UES et lui donner des moyens appropriés de supervision ;</li> <li>- Appuyer l'ACE et la CPE dans l'assistance et le suivi environnemental et social ;</li> <li>- Exiger un PGES-chantier aux entreprises dans les DAO ;</li> <li>- Exiger un Plan de surveillance environnementale et sociale détaillé aux MdC ;</li> <li>- Instruire les bureaux pour assurer la surveillance environnementale de proximité ;</li> <li>- Appuyer la Mairie d'Uvira en matériels d'entretien et de nettoyage ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exiger de la MdC un rapport global sur l'état de mise en œuvre des mesures de gestion environnementale et sociale permettant de certifier l'exécution conforme du PGES.</li> </ul>

Catégories d'acteurs	Responsabilité sur le plan environnemental et social	Responsabilité à la fin des travaux
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités des agents des Services de la Mairie d'Uvira ;</li> <li>- Exiger un recrutement préférentiel de la main-d'œuvre locale ; et</li> <li>- Transmettre les rapports de surveillance et suivi à l'ACE et à la Banque Mondiale.</li> </ul>	
Unité environnementale et sociale du PFCIGL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exiger de la MdC un rapport mensuel de surveillance et apprécier leur contenu ;</li> <li>- Effectuer des missions de supervision tous les deux mois ;</li> <li>- Assurer la supervision environnementale et sociale des travaux, compte tenu des enjeux environnementaux, sociaux et fonciers du Projet ;</li> <li>- Accompagnement technique des différents prestataires pour de bonnes orientations ;</li> <li>- Valider le PGES-chantier ;</li> <li>- Veiller au respect de la sécurité et de la qualité de vie des populations dans la zone des travaux ;</li> <li>- Servir d'interface entre le Projet, les populations riveraines et les autres acteurs concernés par le Projet identifiés dans le PMPP ;</li> <li>- Veiller à la mise en œuvre du PMPP ;</li> <li>- Veiller à la mise en œuvre du Plan d'Action VBG du Projet PFCIGL</li> <li>- Veiller à la mise en œuvre du MGP sensible à l'EAS/HS du projet PFCIGL</li> <li>- Veiller à la mise en œuvre des PGMO ;</li> <li>- Veiller au respect par l'entreprise des recommandations de l'étude environnementale et sociale ;</li> <li>- Conduire le renforcement des capacités des Services Techniques des communes ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associer les Services Techniques dans la réception provisoire et définitive des infrastructures ;</li> <li>• Exiger de la Mission de Contrôle un rapport global sur l'état de mise en œuvre des mesures de gestion environnementale et sociale (à transmettre à ACE).</li> </ul>

Catégories d'acteurs	Responsabilité sur le plan environnemental et social	Responsabilité à la fin des travaux
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la coordination de la mise en œuvre et du suivi interne des aspects environnementaux et sociaux des activités.</li> </ul>	
Entreprise de travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer un PGES-C approuvé par la MdC, le PFCIGL et l'ACE ;</li> <li>- Exécuter les mesures environnementales et sociales y relatives, y compris les mesures relatives à la gestion de risques EAS/HS ;</li> <li>- Recruter un Responsable en environnement et un Responsable des questions sociales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repli de chantier ;</li> <li>• Garantie de l'exécution.</li> </ul>
Mission de Contrôle (MdC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recruter deux experts en environnement et un sociologue ;</li> <li>- Préparer un plan de surveillance environnementale et sociale détaillé et approuvé par le PFCIGL, ACE et l'exécuter ;</li> <li>- S'assurer de la prise en compte des mesures environnementales et sociales y relatives, y compris les mesures relatives à la gestion de risques EAS/HS</li> <li>- Assurer la surveillance environnementale et sociale des travaux (contrôle de l'effectivité et de l'efficacité des mesures environnementales et sociales contenues dans les marchés de travaux).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de fin de mission</li> </ul>
Consultants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du Projet.</li> <li>- Coordonner la surveillance de proximité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de fin de mission</li> </ul>

Catégories d'acteurs	Responsabilité sur le plan environnemental et social	Responsabilité à la fin des travaux
Mairie de la ville d'Uvira -	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer, éduquer et conscientiser les populations locales conformément au PMPP ;</li> <li>- Assurer la mobilisation sociale.</li> <li>- Assurer la Médiation entre le sous-Projet et les populations locales en cas de conflits à travers le MGP ;</li> <li>- Sécuriser les différents chantiers contre les vols ;</li> <li>- Sensibiliser les riverains sur l'engagement citoyen ;</li> <li>- Accompagner le sous-Projet dans la surveillance environnementale ;</li> <li>- Participer aux séances de renforcement des capacités ;</li> <li>- Participer à la réception provisoire et définitive des travaux.</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la surveillance après les travaux</li> <li>• Veiller à la pérennité de l'ouvrage contre les agressions anthropiques.</li> </ul>
Société Civile y compris les ONG environnementales et celles de lutte contre les VBG/	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer, éduquer et conscientiser les acteurs du système de transport et les populations des zones bénéficiaires sur les aspects environnementaux et sociaux liés aux travaux et à la route</li> <li>- Participant à la phase préparatoire du Projet ;</li> <li>- Participant pleinement aux consultations du public et au séminaire de restitution ;</li> <li>- Examinant le document du PGES et en transmettant ses commentaires au PFCIGL ;</li> <li>- Suivant les résultats et les problèmes qui surgissent, et en donnant ses réactions et suggestions à tous les intervenants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la conscientisation des populations riveraines</li> </ul>
Missions de supervision de la Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer des missions de supervision permettant de veiller à la prise en compte de toutes les exigences environnementales et sociales dans la mise en œuvre et le suivi du sous-Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de fin de mission</li> </ul>

### 8.10. Le Budget total du PGES du sous-projet

Le coût estimatif de la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) relative au sous-projet de construction du marché de Kavimvira s'élève à **390 000 \$ US**. Ce coût couvre la mise en œuvre des actions d'atténuation et d'accompagnement, des initiatives complémentaires et tout autre disposition institutionnelle et mesures liées à la gestion ainsi que la protection de l'environnement durant la phase de la mise en œuvre et exploitation du sous-projet.

**Tableau 55. La mise en œuvre du PGES est estimée à 390 000 USD comme indiqué dans le tableau ci-dessous.**

N°	Libellé	PU (USD)	PFCIGL	Entreprise	P.T(USD)
1	Elaborer et mettre en œuvre un Plan d'IEC sur les risques de dépravation des mœurs et <u>IST</u> /VIH/Sida avec une (ONG)	30 000	0	30 000	15000
2	Développement et mise en œuvre d'un plan de prévention contre la Monkey Pox (Mpox)ect... ((ONG spécialisé)	20000	0	20000	20 000
3	Formation et sensibilisation sur les mesures de santé, sécurité et l'hygiène au travail et sensibilisation du personnel sur les mesures HSS au travail	10 000	0	10000	20 000
4	Gestion des impacts résiduels liés aux travaux (réparation des dommages liés aux travaux)	30 000	0	30000	30 000
5	Provisions pour mesures spécifiques liées à la protection de la biodiversité : reboisement compensatoire sur le site et ses environs afin de stabiliser le sol contre l'érosion hydrique par la création d'une d'une ceinture verte	30.000	0	30000	30.000
6	Mise en place des dispositifs de signalisation et balisage du site : pose des panneaux, barrière et garde-fous, ralentisseurs, voies d'accès du site, etc.	15 000	0	15000	15.000
7	Elaborer et mettre en œuvre un Plan Particulier de Gestion et d'Elimination des Déchets et eaux usées (PPGED)	20000	0	20000	20 000
8	Elaborer et mettre en œuvre un Plan de gestion globale pour l'exploitation et la remise en état des zones d'emprunt et des carrières, y compris les pistes d'accès : actions anti-érosion, réaménagement prévu, etc	30000	0	30000	30 000
9	Elaborer et mettre en œuvre les mesures Particulières liées à la Sécurité	30000	0	30000	30 000
10	Surveillance environnementale et sociale des travaux	150000	0	15000	15 000

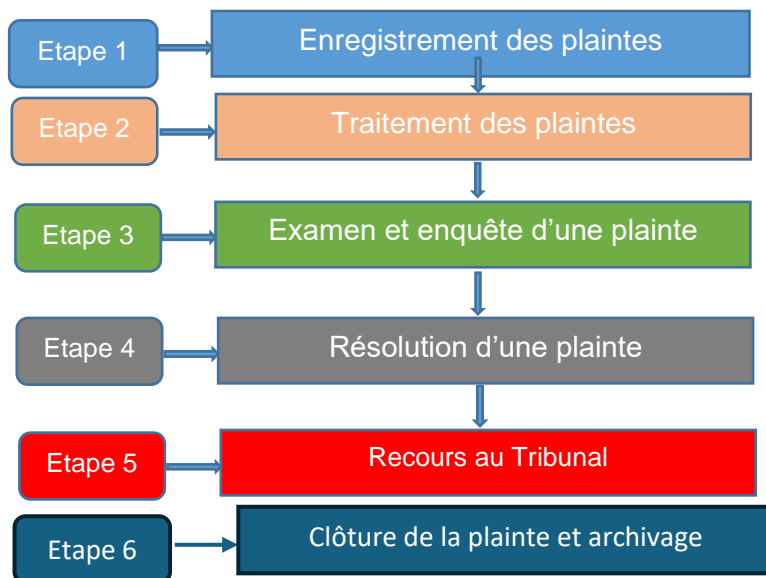
N°	Libellé	PU (USD)	PFCIGL	Entreprise	P.T(USD)
11	Audit environnemental et social à la fin des travaux	250000	0	250000	20 000
12	Renforcement des capacités ou sensibilisation sur les instruments de sauvegarde E&S) du projet	30000	30000	0	30 000
13.	Sensibilisation des populations sur l'engagement citoyen et la pérennisation des ouvrages	10 000	0	10 0000	10 000
14.	Programme de communication (couvertures médiatique et intervention des autorités, etc.)	5 000	0	5000	5 000
15	Gestion de déchets pendant la phase des travaux et d'exploitation	20.000	0	20000	20.000
16	Suivi des activités liées au genre par une ONG spécialisé	30.000	0	30000	30.000
17	Contribution au reboisement compensatoire	20.000	0	20000	20.000
18	Sensibilisation sur le plan d'action de la Biodiversité	20.000	0	20000	20.000
19	Suivi environnemental ACE	15.000	15000	0	15.000
<b>Total Général (USD)</b>					<b>390 000</b>

## IX. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

La mise en œuvre du PFCIGL est sujette à plusieurs types de plaintes et sources de conflits. En effet ces plaintes pourront se manifester lors de la mise en œuvre et l'exploitation du sous-projet de construction du marché de Kavimvira pour diverses raisons inhérentes à la gestion des impacts environnementaux et sociaux et environnementaux. Le PFCIGL possède déjà un mécanisme de gestion de plainte ici illustré par la figure suivante

**FIGURE 1: PROCEDURE DE GESTION DES PLAINTES**

Les principales étapes du MGP/PFCIGL sont présentées dans la figure 1 ci-dessous :



Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (**MGP**) a pour but :

- De garantir une écoute active et inclusive des préoccupations des communautés locales et des parties prenantes ;
- De permettre un traitement rapide, confidentiel et efficace des plaintes ;
- De renforcer la confiance et la transparence dans la mise en œuvre du projet ;
- D'assurer une prise en compte spécifique des plaintes sensibles, notamment celles liées aux VBG/EAS/HS.

### 9.1. Caractéristiques du MGP

Le MGP doit être :

- **Accessible** : gratuit, ouvert à toutes les parties prenantes (communautés locales, commerçants, travailleurs, ONG, etc.) ;
- **Transparent** : avec des procédures claires et connues des populations ;
- **Confidentiel** : notamment pour les cas d'incidents VBG/EAS/HS, avec respect de l'anonymat ;

- Efficace : les délais de traitement doivent être raisonnables (15 jours maximum pour un premier retour) ;
- **Inclusif** : prise en compte des groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap).

## 9.2. Structure et processus du mécanisme

### a) Canaux de dépôt et réception des plaintes

- Boîtes à suggestions installées dans la zone du port et dans les villages riverains.
- Numéro vert (téléphone) géré par l'UGP.
- Focal points communautaires (chefs de quartier, représentants des femmes, ONG locales).
- Réception directe auprès de l'UGP/Responsable E&S ou de la Mission de Contrôle.

### b) Étapes de traitement

- Réception et enregistrement : chaque plainte est notée dans un registre par l'UGP.
- Analyse : la recevabilité est étudiée par l'UGP avec la Mission de Contrôle.
- Réponse initiale : une réponse provisoire est donnée sous 5 jours.
- Médiation et résolution : des réunions de conciliation sont organisées avec les parties concernées.
- Clôture : la plainte est close une fois qu'une solution est acceptée par le plaignant.
- Suivi et rapportage : toutes les plaintes font l'objet d'un rapport consolidé trimestriel.

### c) Cas spécifiques : VBG/EAS/HS

- Un **canal confidentiel et sécurisé** est mis en place, avec des numéros spéciaux et de relais ONG spécialisée, les plaintes sont soumises immédiatement.
- Les plaintes de ce type sont **référéncées directement aux services compétents** (structures médicales, psychosociales, judiciaires).
- Le respect de la confidentialité et la protection de la victime sont prioritaires.

## A. Accès et enregistrement des plaintes

Le projet mettra en place un cahier registre des plaintes qui sera ouvert dès la mise en œuvre du MGP, en l'occurrence dès le lancement des activités dans le site du projet. Sur cette base, les plaignants vont formuler et déposer leurs plaintes auprès du Bourgmestre ou de la Mairie ou chef de quartier qui va centraliser toutes les plaintes et les transmettre au point focal environnemental et social et ce dernier à son tour enverra directement les plaintes à l'UGP-PFCIGL.

En ce qui concerne les plaintes de VBG, tout d'abord, si la plainte n'est pas rapportée au MGP initialement à travers un prestataire de service, le/la survivant(e) devrait être référé(e) immédiatement à un prestataire de service pour les orientations et services appropriés (psychosocial, médical, juridique, et/ou réinsertion sociale). Il/elle doit aussi donner son consentement éclairé de saisir le MGP, en remplissant la fiche de consentement (voir Annexe 32). La prise en charge de tout(e) plaignant(e) auprès du MGP concernant un cas de VBG sera assurée indépendamment de si un lien de l'auteur présumé au projet a été établi ou pas.

Par ailleurs, le PFCIGL offre plusieurs voies et différents formats pour la présentation et/ou enregistrement de plaintes notamment :

- Une boîte à plaintes ;
- Une plainte verbale qui pourra être enregistrée dans le cahier de conciliation ;
- Courrier formel transmis au projet par le biais de la commune ou mairie ;
- Appel téléphonique au projet ou au niveau des points focaux ;
- Envoi d'un SMS au PFCGL ou au responsable des sauvegardes ;
- Consultation avec un prestataire de services ou une autre organisation de services sociaux dans la communauté ;
- Courrier électronique transmis au PFCIGL ou au responsable des sauvegardes ; et
- Contact via le site internet du PFCIGL : <http://www.pfcigl.com>.

En outre, le public peut également déposer les plaintes dans l'une des adresses suivantes : au niveau du chef de quartier qui le transmet au projet par le biais de la mairie. La Mairie transmet ensuite les plaintes au niveau du projet notamment à la Cellule Infrastructures

## **B. Traitement d'une plainte**

Le PFCGL va déterminer de quel « type » de plainte il s'agit et, par conséquent, quelle est la politique ou procédure à appliquer pour traiter la plainte. Le PFCIGL va classer les plaintes selon qu'elles sont de nature *sensible* (*expropriation, indemnisation, comportement des experts du PFCIGL, détournement de fonds, cas de VBG ou EAS/HS, exploitation/abus sexuel etc.*) ou *non sensible* (*décision sur le financement ou la mise en œuvre d'un micro-projet, le choix du projet, etc.*) de façon à ce que les plaintes soient traitées conformément à la politique et procédure appropriées.

### ***Les Plaintes non sensibles : ont plusieurs mobiles qui sont parmi tant d'autres :***

- L'information sur le coût prévu pour la réalisation d'un sous-projet dans un site frontière ciblée par le projet ;
- La non prise en compte d'engagement de la main d'œuvre locale ;
- Le non-respect des heures du travail par les entreprises commises aux travaux sur terrain ;
- La mauvaise conduite d'un personnel ou partenaire direct du PFCIGL ;
- Les plaintes en rapports avec le choix du projet ;
- L'existence d'un riverain sur le site frontière n'ayant un bien dans l'emprise du Projet.

Le caractère non sensible d'une plainte lui donne une certaine rapidité dans son traitement. Ainsi, le plaignant peut avoir une réponse à sa plainte endéans une semaine à compter de la date de dépôt de la plainte.

### ***Les Plaintes sensibles sont souvent liées au :***

- Mauvais usage de fonds/fraude commis par une organisation partenaire du PFCIGL ;
- Dommage causé par les activités du PFCIGL non réparé ;
- Cas d'accident graves survenus suite aux activités du PFCIGL ;
- Cas du décès suite aux activités du PFCIGL ;
- Cas de violences basées sur le genre VBG ou d'exploitation et abus sexuels d'EAS/HS faits commis par le personnel ou un partenaire du PFCIGL

Les investigations d'une plainte sensible ont des durées variables selon les cas et leur complexité ; il est cependant souhaitable que toute investigation soit terminée dans les 12 semaines qui suivent une déposition de plainte (huit semaines seront accordées aux plaintes de VBG).

### **C. Vérification et action**

Pour rappel, le Comité local de résolution des conflits CLRC sera composé de :

- Un représentant du Ministère du Commerce Extérieur ;
- Le représentant du bourgmestre d'Uvira ;
- Le représentant du chef du Groupement de Kagando ;
- Un représentant du parquet ou Magistrat ;
- Chef de quartier ;
- Représentant des PAP (le cas échéant) ;
- Représentant des associations des femmes commerçantes ou leur association ;
- Point focal environnemental et social de la Mairie ou de la commune ;
- Représentant d'une ONG environnementale de la société civile locale ;
- Un représentant de la Police des frontières ;
- Expert en sauvegarde Spécialiste en développement social et Expert en VBG du PFCIGL.

*Il est recommandé qu'au moins un membre de la communauté autochtone de Kahohoro soit représenté dans le comité.*

Pour ce qui est des plaintes liées aux VBG, il serait souhaitable que le comité local CLRC recrute un point focal féminin au lieu d'être référées au MGP à travers un prestataire de services par exemple. Chaque point focal VBG devrait être formé sur la réception d'une plainte de VBG, le référencement des cas aux prestataires de services, et les principes directeurs clés y afférents, surtout concernant l'importance de la confidentialité et la sécurité. Le rôle du point focal VBG n'est pas de prendre en charge les cas de VBG, mais de faciliter le référencement de cas et promouvoir la fonctionnalité du circuit de référencement. L'enregistrement et la prise en charge des cas seront faits uniquement par les prestataires de services qui sont identifiés et opérationnels dans la zone. En ce qui concerne le traitement des plaintes de VBG, ce genre de plainte est classifié comme un « incident sévère » et ne sera pas traité par le comité local, qui jouera uniquement le rôle de référencement de cas si nécessaire. Ces plaintes devraient être traitées directement par la sous-commission VBG mise en place pour le projet au sein de l'Unité de Gestion de Projet (UGP dont les membres seront choisis de manière appropriée et formés sur le traitement des cas de VBG en particulier.

Les membres de la sous-commission VBG sont envisagés comme suit :

- Le Ministère de la Santé, Présidence ;
- Le Ministère du Genre, Co-Président ;
- La société civile (volet genre), Secrétaire ;
- Le Ministère de la Justice, membre ;
- Le Ministère des Affaires Sociales, membre ;

- Le Ministère de l'Intérieur, membre ;
- La Division Provinciale du Commerce Extérieur, membre ;
- La Police spéciale de protection de l'enfance et de prévention des violences, membre;
- Le Conseiller du Gouverneur de Province en matière de Genre et/ou Affaires Sociales, membre ;
- La FEC, membre ;
- La plate-forme des ACT (y compris les personnes vivant avec handicap), membre ;
- La FENAPEC, membre ;
- La COPEMECO, membre ;
- La mission de Contrôle et de Surveillance, membre ;
- L'ONG chargée du traitement des VBG, membre ;
- Le PFCIGL, membre.

Les plaintes dans leur ensemble sont assujetties à une vérification examen, une analyse et une enquête pour en déterminer la validité afin d'établir clairement quel engagement ou promesse n'a pas été respecté ; et décider des mesures à prendre pour y donner suite.

Il revient au Comité local de résolution des conflits responsable du traitement des plaintes de décider comment faire l'enquête au sujet d'une plainte. Dans le cas des plaintes de nature non sensible et aux problèmes liés à la gestion du Projet, c'est habituellement le Spécialiste en développement social et réinstallation du PFCIGL qui examinera la plainte conformément aux lois nationales de la RDC et le CES de la banque mondiale qui s'en occupera directement. Dans le cas des plaintes de nature sensible et aux problèmes liés à la gestion du Projet, l'enquête le processus de vérification sera menée par le Comité local de résolution de conflit CLRC en conformité avec les politiques nationales de la RDC, la norme du CES de la Banque Mondiale. Si la plainte concerne une situation dont le PFCIGL ou son partenaire n'assume pas la responsabilité, elle peut être renvoyée à une instance ou autorité compétente. Dans les cas sensibles de VBG, après la réception d'une telle plainte auprès du MGP, un délai maximum de huit (8) semaines est accordé pour la vérification y relative, compte tenu de son caractère sensible. Il est important de noter que l'objectif de ce processus de vérification est d'examiner l'existence ou non d'un lien entre l'incident de VBG, voir l'auteur présumé de l'acte, et le projet PFCIGL. L'objectif du processus de vérification sera aussi d'assurer la redevabilité en recommandant des mesures disciplinaires à l'encontre de l'auteur présumé, qui sont fiables et fondées dans le cadre d'une procédure disciplinaire. La vérification n'établira pas l'innocence ou la culpabilité pénale d'un individu, ce qui restera uniquement la responsabilité du système judiciaire. En plus, toute décision finale concernant les sanctions à appliquer restera uniquement avec l'employeur ou le gestionnaire de l'auteur présumé ; la sous-commission VBG aura le rôle d'apporter seulement des recommandations après avoir conclu le processus de vérification.

#### **D. Réponse et prise de mesures**

À la suite d'un examen et d'une enquête du processus de vérification réalisés par le CLRC, le PFCIGL va communiquer clairement au plaignant les constats issus du processus d'examen et d'enquête de vérification, et de le tenir dûment informé des mesures qui seront prises à la suite de ce qui a été décidé.

Les réponses vont se faire par écrit ou verbalement selon ce qui aura été convenu avec la personne plaignante et elles seront documentées. Si la réponse n'est pas acceptée, le PFCIGL va permettre à la personne plaignante de faire appel de la décision.

Lorsque la question n'est pas du ressort du PFCIGL, lors de l'arrangement à l'amiable, le plaignant est libre de porter sa plainte à une instance judiciaire de son choix. Mais l'on conseillera toujours le plaignant de privilégier l'arrangement à l'amiable comme mode de résolution de conflit. Il sied de noter que les cas de VBG ne feront jamais sujet d'une résolution à l'amiable et suivront uniquement la procédure telle que l'exigent les principes directeurs.

En ce qui concerne les cas de VBG, une fois que la vérification sera conclue, le/la plaignant(e) devrait être informé(e) de l'issue de la vérification (normalement, à travers le prestataire de services), y compris pour prendre le temps de mettre en place un plan de sécurité, si nécessaire. Seulement après avoir informé le/la plaignant(e), l'auteur sera notifié aussi par le représentant approprié au sein du gestionnaire ou de l'entreprise. Le prestataire de services de VBG devrait également demeurer disponible au/à la survivant(e) pour répondre aux questions en cas de besoin.

### **E. Procédure d'appel**

Si la réponse n'est pas acceptée et que les parties concernées ne peuvent parvenir à une solution, la personne plaignante peut décider de faire appel de la réponse. La procédure d'appel permet de réexaminer l'enquête le processus de vérification déjà effectuée et de déterminer s'il y a lieu de maintenir la première décision ou d'en prendre une nouvelle sur la base des constats issus de ce réexamen.

### **F. Résolution**

Toutes les parties concernées par la plainte parviennent à un accord et, plus important encore, la personne plaignante est satisfaite du fait que la plainte a été traitée de façon juste et appropriée et que les mesures qui ont été prises apportent une solution. Il est important de noter que les cas de VBG ne feront jamais sujet d'une résolution à l'amiable et suivront uniquement la procédure telle que l'exigent les principes directeurs.

### **G. Recours au tribunal**

Après l'échec des plusieurs tentatives de l'arrangement à l'amiable, les personnes lésées par les résolutions des plaintes faites par le CLRC sont libres de recourir aux cours et tribunaux de leurs choix. Pour cette question, l'Officier du Ministère public dont le Magistrat est membre de la Commission d'indemnisation des PAP en amont et en même temps membre du CLRC est censé maîtriser les plaintes si cette dernière est liée aux travaux du PFCIGL et sera le répondant directe du PFCIGL devant la justice. Sa présence devant le juge fera foi à toutes ses déclarations faites dans la résolution de conflit qui oppose le PFCIGL et les plaignants.

### **H. Suivi et enregistrement des plaintes**

Pour assurer la surveillance et la gestion des plaintes reçues, le PFCIGL prévoit un moyen de suivre et d'enregistrer les principales étapes de tout processus de plainte. Ainsi, le PFES et les Chefs des quartiers vont chaque fois contrôler combien de plaintes ont été reçues et par qui, de quel endroit et de qui, à quel sujet, quand et comment le PFCIGL a répondu à la plainte et

quelles mesures ont été prises à cet effet. Une analyse des données recueillies peut être étudiée en même temps en regard des échéanciers et des événements clés du PFCIGL afin de dégager des tendances au niveau des résultats et peut permettre de voir les changements qu'il faudra envisager d'apporter. Assurer le suivi des réponses peut aider à alimenter le processus d'évaluation et permettre de faire des apprentissages et d'apporter des ajustements au besoin au MGP et/ou au PFCIGL

En ce qui concerne les cas de VBG, comme noté ci-dessus, les fiches d'enregistrement seront remplies par le prestataire de services et gardées au sein du prestataire dans un lieu sécurisé et verrouillé, avec un accès strictement limité.

## X. CONSULTATION PUBLIQUE

### 10.1. Démarche adoptée

Des séances de consultations avec les parties prenantes et les acteurs intéressés, ont été organisées en vue de les informer sur le projet (son objectif, ses composantes et ses impacts potentiels) d'une part, et de recueillir leurs points de vue et préoccupations d'autre part. Ces acteurs ont été rencontrés individuellement ou collectivement. Les photos ci-après indiquent quelques acteurs rencontrés lors des consultations. Des séances de consultations avec les parties prenantes et les acteurs intéressés, ont été organisées en vue de les informer sur le projet (son objectif, ses composantes et ses impacts potentiels) d'une part, et de recueillir leurs points de vue et préoccupations d'autre part. Ces acteurs ont été rencontrés individuellement ou collectivement.

Les consultations dans le cadre de l'EIES pour la construction du marché transfrontalier de Kavimvira se sont tenues en deux (03) phases avec toutes les parties prenantes au projet.

Première phase, les rencontres institutionnelles ont été faites avec le Maire de la ville d'Uvira, le Chef du Groupement de Kagando, les services techniques de l'environnement et services au frontière ; ceci en vue d'échanger sur la consistance des travaux, risques et impacts E&S ainsi que les mesures d'atténuation envisagées en date du 16 au 17 juillet 2025.

Seconde phase, à la même date du 16 au 17 Juillet 2025, s'est tenue une séance de consultation du public ainsi que des focus-groups. Ces activités se sont tenues à UVIRA précisément à Kagando. Ces consultations et focus-groups ont été l'occasion d'associer les acteurs à la base pour identifier les enjeux du sous-projet par rapport aux milieux naturels et humains, et définir un cadre opérationnel qui assure à celui-ci les bases de sa viabilité et de sa durabilité. Le consultant a aussi présenté aux bénéficiaires le MGP du projet, son fonctionnement, les différents canaux et les lieux pour déposer les plaintes.

Pour la troisième phase, Les consultations publiques ont été tenues, le 26/07 et 27/07/2025, le les services techniques de l'environnement et de commerce et population de la ville d'Uvira. D'autres rencontres ont été faites via les portes à porte au sein de la communauté riveraine du site de Kagando. Ces séances de consultations publiques avec les parties prenantes ont été organisées en vue, d'une part, de les informer sur les enjeux socio-économiques et environnementaux du Projet de construction du marché transfrontalière de Kavimvira, d'autre part, de recueillir les avis et considérations des populations riveraines en vue de leur prise en compte par le Promoteur du projet.

Il a été présenté, d'une part, les termes de référence du mandat, les impacts positifs et négatifs potentiels que le sous-projet va générer ainsi que les mesures d'atténuation y relatives, et aussi recueillir les avis et considérations des parties prenantes ; et d'autre part, une rencontre avec les femmes et filles relative aux Violences Basées sur le Genre (VBG) afin d'avoir leurs avis, désidératas et considérations sur les risques sociaux et effets potentiels du sous-projet ainsi qu'aux VBG dont sont victimes les femmes dans cette partie du pays. Cette étape a permis au Consultant (firme) de se faire une idée sur les risques et effets environnementaux et sociaux.

A l'issue des consultations menées les parties prenantes ont formulées **les recommandations** suivantes :

- De faire participer la population dans tous les processus des travaux
- Le recrutement de la main d'œuvre non qualifiée soit local,
- Lancer les travaux sans tarder pour aider la population qui vit dans la précarité à accéder à des opportunités d'emploi.
- De faire participer la mairie dans le suivi des activités ;
- D'impliquer les femmes et jeunes filles dans la main d'œuvre locale ;
- De réhabiliter la RN5 au tronçon qui ramène vers le site du marché ;
- Intégrer la société civile dans le suivi et le processus de recrutement de la main d'œuvre locale ;

**La liste de participants est en annexe du rapport.**



**PHOTO 2: MAIRE DE LA VILLE D'UVIRA ACCOMPAGNÉ DE L'INGÉNIEUR DU CADASTRE UVIRA ET DE LA MISSION**



**PHOTO 3: CHEF DU GROUPEMENT DE KAGANDO ACCOMPAGNÉ DE LA MISSION**



**Photo 3 : Consultation avec quelques femmes du groupement de Kagando**

Il convient de préciser qu'aucun atelier de restitution n'a été organisé dans le cadre de ce sous-projet. Cette activité n'était pas prévue dans les Termes de Référence (TDR) de la mission d'étude impact environnemental et social. Par conséquent, les résultats des consultations et analyses présentés dans l'EIES ont été compilés et synthétisés directement par l'équipe de projet et la firme, sans qu'une session formelle de restitution avec l'ensemble des parties prenantes n'ait eu lieu.

### **10.2. Synthèse des consultations**

Il se dégage donc ce qui suit :

*Concernant la gestion de la main d'œuvre ainsi que la sécurité et la santé des travailleurs il faudra :*

- Respecter les processus de recrutement, en élaborant des contrats de services, une inscription effective des travailleurs et la prise en charge de soins médicaux ;
- Privilégier la main d'œuvre locale qualifiée ou non lors du recrutement des travailleurs ;
- Impliquer la société civile dans les processus de recrutement ;
- Veiller à la ration alimentaire des travailleurs pendant les travaux au niveau du chantier ;
- Disponibiliser un service de communication efficace ;
- Ne pas exclure les femmes en privilégiant les hommes ;
- Mettre en place un syndicat des travailleurs.

*Concernant le démarrage des travaux :*

- Disponibilité à accompagner la mission ;
- Impatience pour le démarrage effectif des travaux car ceci répondra à beaucoup des préoccupations ;
- Procéder à l'information au préalable des autorités provinciales du démarrage des études et des travaux ;
- Informer la Mairie sur le démarrage des travaux ;
- Permettre à la communauté de suivre les activités du projet

*Pour les risques relatifs à la gestion écosystémique il faudra :*

- Tenir compte de aléas climatiques responsables de la montée du niveau des eaux du Lac Tanganyika dans la mise en œuvre du projet pour ne pas avoir à changer encore des sites pour le nouveau marché ;
- Veiller au strict respect des habitats naturels ;
- Reboiser le site pour un meilleur embellissement futur
- Prendre en compte la reconstruction de la route (RN5) qui relie le marché au centre-ville ;

*Pour la communication lors de la mise en œuvre du projet il faudra surtout :*

- Collaborer avec les radios locales et communautaires pour les émissions de sensibilisation tout en ayant tout en ayant un journaliste attaché au projet ;

*Pour la question relative aux violences basées sur le genre, les solutions envisagées suggèrent surtout de :*

- Sensibiliser la communauté sur les VBG, HS, VCE
- Eviter pour les cas de Violences sexuelles, les arrangements à l'amiable, à la justice populaire surtout pour les enfants et femmes sorcières, etc.
- Mettre un dispositif de répression pour les cas des violences basées sur le genre pour tout le monde sans exception tout en faisant respecter les règles de bonne conduite ;
- Un accent particulier a été soulevé quant à la prévention contre le MPOX ;

*La gestion des plaintes devrait connaître une meilleure efficacité qu'à condition d'organiser de prime abord des ateliers des renforcements de capacité sur le mécanisme de gestion des plaintes du PFCIGL en impliquant les acteurs des dispositifs locaux de gestion des conflits ;*

*La bonne gestion environnementale requiert selon la plupart des parties prenantes de :*

- Sensibiliser la population sur les lois de l'environnement et les mécanismes de gestion de déchets ;
- Equiper les organisations intervenantes dans l'évacuation des déchets en matériels d'évacuation (un véhicule) ;
- Construire le marché plus pour répondre au besoin des femmes qui travaillent dans des dures conditions

Enfin en termes de l'apport des parties prenantes à la mise en œuvre du projet ; il a été recommandé de :

- Faire participer les opérateurs économiques membres dans les fournitures des matériels de construction, engins de transport et la gestion des trafic et fret au marché de Kavimvira
- Exploiter l'existence d'ONG pour la sensibilisation des communautés dans l'espace de son rayon d'exécution pour l'appropriation et la cohésion sociale ;
- Payer les ouvriers par un système bancaire pour la sécurité de leur argent compte tenu du risque sécuritaire potentiel.
- De faire participer la mairie dans le suivi des activités ;
- Recrutement de la main d'œuvre locale,
- Envisager le sous -projet d'électricité dans la zone ;

**Il s'agit spécifiquement de 61 personnes dont 51 femmes et 10 hommes. Les femmes constituent une portion de 83,6% (48,1 % de moins de 35 ans et 51,9% de 35 ans et plus). Les hommes quant à eux constituent (16,3% des effectifs de moins de 35 ans et 83,7% de 35 ans et plus).**

**Tableau 56 : Répartition des parties prenantes par genre et pourcentage**

Genre	Effectif	%
Homme	10	16,3
Femme	51	83,6
Total	61	100

**Tableau 57: Synthèse des résultats de la consultation**

Thématiques abordées	Réponses données, avis, préoccupations et craintes des participants	Suggestions et recommandations formulées par les participants
Sécurité, santé des travailleurs et des populations	Les conflits auquel le projet va faire face pendant l'exécution porteront sur les agressions physiques, agressions sexuelles, vols, conflit d'intérêt lié au travail. Souvent à Uvira les travailleurs n'ont pas ni contrat, ni assurance médicale. Les	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respectez les processus de recrutement ;</li> <li>• Mettre en place des contrats des services ;</li> <li>• Prise en charge des travailleurs sur la sécurité sociale, et les soins médicaux ;</li> <li>• Disponibiliser un centre de santé sur terrain avec des personnels soignant qualifié ;</li> </ul>

Thématiques abordées	Réponses données, avis, préoccupations et craintes des participants	Suggestions et recommandations formulées par les participants
	Services techniques craignent que l'entreprise exécutant ne puisse pas disponibiliser les contrats de service validés par l'Inspection de Travail de la Mairie pour les natifs qui vont travailler dans le projet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibiliser un service de sécurité bien formé et en;</li> <li>• Mettre en place un syndicat des travailleurs.</li> </ul>
Gestion du foncier	A Uvira plusieurs conflits sont liés à la construction anarchique, manque de document ou de titres et des documents non valides (faux documents), cependant le port est bien sécurisé mais connaît un problème de respect de la norme de délimitation des habitations à au moins 500 m de la clôture du domaine portuaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer avec les services du cadastre, Urbanisme, ITPR, Habitat et Environnement pendant la phase d'évaluation de perte des revenus.</li> </ul>
Gestion de la main d'œuvre	En ce qui concerne la main en œuvre, la population d'Uvira dispose d'une main d'œuvre locale qualifiée ou non pouvant être mise à profit lors de l'exécution du projet des travaux construction du marché de Kavimvira	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Que le projet recrute la main d'œuvre locale ;</li> <li>• Engager les personnes vulnérables dans l'exécution du sous projet ;</li> <li>• I;</li> <li>• Prise en compte de la main d'œuvre locale représentative dont 30% des femmes.</li> </ul>
Gestion écosystémique	La Ville d'Uvira regorge plusieurs Rivières et points d'eau qui ne sont pas bien aménagés. Depuis la montée des eaux du lac Tanganyika aujourd'hui la population est exposée au danger de divagation des animaux (les hippopotames, les Serpent et les crocodiles) et aux innodations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir compte de la montée des eaux du lac Tanganyika (travaux devant s'adapter à cette situation) et ne pas changer le site de construction du nouveau marché ;</li> <li>• Reboiser le site pour un embellissement futur</li> </ul>
Communication	<b>Les radios les plus écoutés sont :</b> Radio le messenger du peuple (RMP) Radio notre dame de Tanganyika (RNDD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer avec les radios nationales et communautaires tout en ayant un journaliste attaché au projet ;</li> <li>• Appuyer la presse dans le renforcement des capacités et doter</li> </ul>

Thématiques abordées	Réponses données, avis, préoccupations et craintes des participants	Suggestions et recommandations formulées par les participants
	<p>Radio télé-Uvira, RTNC-Uvira, Radio Metanoia Fm, Radiotélévision Lukula</p> <p>les réseaux sociaux disponibles : WhatsApp, Facebook Messenger et les réseaux mobile : Vodacom, Airtel et Orange. Les langues les plus véhiculaires sont le Swahili, le français comme langue administrative de communication.</p>	<p>des matériels nécessaires pour la diffusion</p>
Violences et de la vulnérabilité	<p>la violence est traduite par des agressions physiques, agressions sexuelles, vols, conflits d'intérêt lié au travail. Les femmes enceintes, les enfants, les personnes vivant avec handicap, les personnes de 3eme âge, ainsi que les analphabètes, les personnes marginalisées sont les groupes les plus vulnérables qui sont souvent les plus touchés. La crainte est de savoir si le projet va pendre les en charges les vulnérables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser la communauté sur les VBG, EAS-HS, VCE surtout les cadres de base ;</li> <li>• Sensibiliser la population à éviter les arrangements à l'amiables pour les cas de Violences sexuelles ;</li> <li>• Sensibiliser la population à mettre fin aux justices populaires surtout pour les enfants et femmes sorcières, etc.</li> <li>• Mettre en place une politique de répression des violences sexuelles basées sur le Genre ;</li> <li>• Mettre fin aux discriminations lors du recrutement, exécution et suivi du projet ;</li> <li>• Mettre un dispositif pour les cas des violences basées sur le genre pour tout le monde sans exception tout en faisant respecter les règles de bonne conduite.</li> </ul>
Gestion des plaintes	<p>Il existe des mécanismes locaux de gestion des plaintes gérés par différentes structure ou personnalités : le Comité Local de Paix et de Développement (CLPD), la Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP) et la société Civile, les cadres de base, les chefs de groupements et les mwamis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser les ateliers des renforcements de capacités sur les mécanismes de gestion des plaintes ;</li> <li>• Exploiter si nécessaire ces dispositifs en complément au MGP du projet ;</li> <li>• Sensibiliser la justice pour une justice libre, juste et équitable ;</li> </ul>

Thématiques abordées	Réponses données, avis, préoccupations et craintes des participants	Suggestions et recommandations formulées par les participants
Gestion environnementale	<p>La ville d'Uvira de manière générale n'est pas propre malgré les efforts fournis par la Mairie, il y a des associations qui luttent pour l'évacuation des déchets dans la ville. L'assainissement de la ville est faible. La population stock des déchets partout dans la ville comme dans des quartiers et avenues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser la population sur les lois de l'environnement et les mécanismes de gestions de déchets ;</li> <li>• Equiper les organisations intervenantes dans l'évacuation des déchets en matériels d'évacuation (un véhicule) ;</li> <li>• Construire le marché en faveur des femmes qui travaillent dans des conditions difficiles</li> </ul>
Appui au dispositif de mise en œuvre du projet	<p>Il est important d'impliquer toutes les couches sociales et de sexes confondues, cela va permettre à tout un chacun de bien s'impliquer et donner son apport sur le développement de la ville.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploiter l'existence d'ONG pour la sensibilisation des communautés dans l'espace de son rayon d'exécution pour l'appropriation et la cohésion sociale ;</li> <li>• Faire participer les opérateurs économiques d'Uvira dans les fournitures des matériels de construction, engins de transport ainsi que la gestion du fret.</li> <li>• Payer effectivement les salaires du personnel via une banque locale pour la sécurité de leur argent compte tenu du contexte actuel</li> </ul>

## XI. CONCLUSION

L'Étude d'Impact Environnemental et social du sous - projet de construction du marché de Kavimvira à Kagando dans la province du Sud Kivu a mis en évidence les impacts positifs qui contribueront à la création d'emplois et à l'amélioration du cadre de vie. Le sous- projet profitera à l'ensemble de la population de la province de Sud Kivu et en particulier celle de la ville d'Uvira.

Toutefois, dans les phases des travaux et celle d'exploitation, le sous-projet présente des risques et va générer des impacts négatifs dont les plus significatifs sont les suivants : la Pollution de l'air ; le risque de la dégradation du sol, les nuisances sonores l'encombrement par les déchets des chantiers ; la perturbation de la circulation des biens et des personnes ; les risques des EAS/HS ; les risques de contracter les IST et le VIH-SIDA ; le risque de découverte fortuite ; les risques d'accidents professionnels pendant les travaux et pendant l'exploitation ; les risques de conflits sociaux avec les riverains , les pertes des revenus, les risques d'érosions, etc.

Les mesures préconisées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale comprennent les éléments suivants : (i) des mesures d'atténuation, de suivi et des responsabilités institutionnelles y relatives. (ii) le budget de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du Projet ; (iii) un plan de surveillance et de suivi environnemental et social ; (iv) un plan de renforcement des capacités, d'information et de communication ; (v) des arrangements institutionnels de mise en œuvre et de suivi.

Un Mécanisme de Gestion des Plaintes y compris des plaintes sensibles aux VBG, EAS/HS du sous-projet. Ce MGP sera vulgarisé avant le début des travaux pour chaque chantier. Il privilégie l'arrangement à l'amiable avant de tenter de saisir la justice ou le tribunal compétent, pour ce qui concerne les plaintes générales, car ceci est interdit pour les incidents EAS/HS.

Les coûts des mesures environnementales et sociales proposées dans le cadre de la mise en œuvre du sous-projet s'élèvent à **390 000 USD**.

Sur ce, il ressort de l'ÉIES que les impacts négatifs en phase de travaux seront relativement modérés. Toutefois, les mesures prévues dans le PGES ainsi que le dispositif de suivi environnemental et social pendant la phase d'exploitation permettront d'éviter, de réduire et d'atténuer de façon significative les impacts négatifs potentiellement identifiés.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### Références légales et réglementaires nationales

- République Démocratique du Congo. (2011). *Loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant Code de l'Environnement*. Kinshasa, RDC.
- République Démocratique du Congo. (2003). *Décret n° 081/2003 portant sur l'Évaluation des Impacts Environnementaux*. Kinshasa, RDC.
- République Démocratique du Congo. *Code du travail et réglementation sur la sécurité et santé au travail*. Kinshasa, RDC.
- Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD). (2020). *Guide pratique de l'Évaluation Environnementale et Sociale (EES) en RDC*. Kinshasa, RDC.

### Normes et directives internationales

- Banque mondiale. (2017). *Environmental and Social Framework (ESF)*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Banque mondiale. (2017). *Environmental and Social Standards (ESS 1 à 10)*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Banque mondiale. (2020). *Guidance Note on Stakeholder Engagement and Disclosure*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Organisation Internationale du Travail (OIT). (2019). *Conventions sur la santé et sécurité au travail et l'égalité de genre*. Genève, Suisse.

### Rapports et études sectorielles

- Projet PFCIGL. (2025). *Étude d'impact environnemental et social – Marché transfrontalier de Kamvivira*. Kinshasa, RDC.
- UN Women. (2022). *Rapport sur les violences basées sur le genre et l'exploitation dans les zones transfrontalières*. New York, USA: UN Women.
- Banque Africaine de Développement. (2021). *Guidelines on Gender-Based Violence and Social Safeguards in Infrastructure Projects*. Abidjan, Côte d'Ivoire.

### Publications scientifiques et techniques

- Smith, J., & Mukuna, P. (2020). Cross-Border Trade and Social Risks in Eastern DRC. *Journal of Development Studies*, 56(4), 612–630.
- World Bank Group. (2019). *Good Practice Note: Gender-Based Violence in Investment Projects*. Washington, DC: Banque mondiale.
- FAO. (2020). *Guidelines for Inclusive Market Development and Local Economic Empowerment*. Rome, Italie: FAO.

### Sources complémentaires et sites officiels

- Ministère du Genre, Famille et Enfant, RDC. (2023). *Rapports annuels sur la protection des femmes et enfants*. Kinshasa, RDC.
- Banque mondiale. (2025). *Projet PFCIGL – Documentation technique et rapports de mission*. Washington, DC: Banque mondiale.

- Organisation Mondiale de la Santé (OMS). (2021). *Guidelines on Health and Safety in Infrastructure Projects*. Genève, Suisse.

# ***ANNEXES***

## Annexe 1. Effectifs de la main d'œuvre à mobiliser

Le **tableau** ci-dessous indique le nombre et qualification de personnel à mobiliser sur le chantier pendant les travaux.

**Tableau 58. Nombre et qualification de personnel à mobiliser sur le chantier pendant les travaux**

N°	Fonction	Nombre des personnes
1	Maçon	40
2	Aide - Maçon (pose des gabions)	100
3	Coffreur	40
4	Aide – Coffreur	40
5	Ferrailleurs	60
6	Conducteur dame sauteuse	4
8	Chauffeur	5
9	Mécanicien	2
10	Personnels administratifs	5
11	Sentinelle	4
12	Magasinier	2
13	Chef d'équipe	12
14	Nettoyeur	5
15	Environnementaliste	1
16	Sociologue	1
17	Infirmière	2
18	Conducteur des travaux	6
19	Chef de chantier	1
20	Directeur de projet	1
2	Electricien	1
22	Hydraulicien	1
<b>Total</b>		<b>297</b>

Tous les matériels nécessaires pour les travaux seront mobilisés par l'Entreprise **SAGEC - KATANGA S.A.R.** Compte tenu du planning, les différents matériels ne seront présents que sur le site pour des périodes données notamment :

**Tableau 59. Moyens matériels**

No.	Désignation	Nombre minimum requis
1	Camion-citerne	3
2	Camion benne	3
3	Camion grue	1
4	Pelle hydraulique	1
5	Niveleuse	1
6	Rouleau compresseur (compacteur)	1
7	Bétonnières <sup>2</sup>	3
8	Plaque vibrante	2
9	Dame sauteuse	2
10	Groupe électrogène transportable	1
11	Poste à souder autonome	1
12	Matériel de topographie complet (station Totale, récepteurs GPS, réflecteur, etc.)	1 complet
13	Échafaudages métalliques	5 tours (Surface à couvrir 100x15m)
14	Laboratoire GC de chantier équipé de matériels nécessaires pour le contrôle des agrégats et une presse étalonnée à béton	

Cadre politique et programme en rapport avec le sous-projet

Tableau 60 : Politiques et Programmes en rapport avec le sous-Projet

Politiques	Niveau opérationnel	Dispositions et orientations	Pertinence dans le cadre du PFCIGL
Politique et programmes environnementaux	Plan National d'Actions Environnementales (PNAE)	Le PNAE, élaboré en 1997, met un accent particulier sur la dégradation et l'érosion des sols dues aux mauvaises pratiques culturales ; la pollution de l'air et de l'atmosphère provenant, à de degrés divers, des activités agricoles et énergétiques des installations classées et des industries ; la déforestation, l'exploitation forestière illégale, le braconnage intensif et l'exploitation minière sauvage dans certaines aires protégées. Le PNAE insiste sur l'urgence d'élaborer le cadre juridique de la protection de l'environnement et de développer les procédures relatives aux ÉIES.	Le PNAE est pertinent dans le cadre du sous-projet dans le sens que ce dernier est un projet, par lequel ses activités notamment les travaux de construction du marché transfrontalier de Kamvivira, vont impacter plusieurs composantes de l'environnement notamment le sol, l'air, l'eau, la faune, l'homme. Le PNAE insiste sur la protection de l'environnement à travers l'élaboration des instruments de sauvegarde et la mise en application de ceux-ci selon le respect de la législation nationale en la matière.
	Stratégie nationale et le Plan d'actions de la Diversité biologique	La Stratégie nationale et le Plan d'actions de la Diversité biologique, élaborés en 1999 et actualisés en octobre 2001 constituent un cadre de référence pour la gestion durable des ressources biologiques de la RDC. Elle définit ainsi différentes stratégies pouvant mettre un terme aux activités humaines qui ont un impact négatif sur les écosystèmes naturels.	Cette politique est pertinente pour le PFCIGL dans le sens qu'elle prône : (i) la conservation de la biodiversité ; (ii) l'utilisation durable des ressources biologiques ; et, (iii) le partage juste et équitable des avantages résultant de l'exploitation des ressources génétiques.
Politique genre, protection de la femme et de l'enfant	Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre révisée	L'Objectif global de la présente Stratégie est de fournir au Gouvernement, à ses partenaires techniques et	Cette politique est pertinente pour le le sous projet dans le sens où elle fournit un cadre de

	(SNVBG), novembre 2009- 2019	financiers et à l'ensemble des acteurs, un cadre de référence, d'orientation des programmes et d'activités visant à contribuer à la prévention et à l'élimination des VBG ainsi qu'à la prise en charge holistique des survivant(e)s, en vue de promouvoir et de défendre les droits humains de la femme congolaise, mais aussi sa dignité, d'améliorer ses conditions de vie, et de garantir sa contribution au développement du pays.	référence et d'orientation visant à la prévention et l'élimination des VBG. Les activités du sous-projet vont impliquer un taux de pourcentage non négligeable des femmes. En outre, la Province du Sud-Kivu réputée par son insécurité, enregistre un nombre élevé des cas de VBG.
	Politique Nationale d'Intégration du Genre, de Promotion de la Famille et de la Protection de l'Enfant	La politique vise les objectifs suivants : - Promouvoir l'accès à l'éducation et à la formation de tous, surtout des filles / femmes ; - Œuvrer au renforcement du pouvoir économique des hommes et des femmes ; - Travailler à la réduction de la vulnérabilité de la Population Congolaise en particulier celle de la femme ; - Contribuer à l'amélioration de la participation citoyenne et politique, et encourager la femme dans ce secteur.	Cette politique est pertinente pour le PFCIGL dans le sens où elle favorise la promotion du genre.

## Conventions internationales applicables au sous-projet

**Tableau 61 : Conventions Internationales signées par la RDC applicables au Projet**

Nom de la Convention	Objet	Pays /ville et date d'adoption	Pertinence pour le sous-projet
Convention internationale pour la protection des végétaux.	Protection des plantes cultivées et sauvages en prévenant l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles.	Rome, (Italie), 6 décembre 1951	Cette Convention internationale est pertinente dans le sens qu'elle lutte contre les ennemis des végétaux, produits végétaux et contre leur diffusion et spécialement leur introduction au-delà des frontières nationales, Le projet est interpellé par la convention et devra veiller à son application.
Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles.	Cette convention vise à prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation, l'utilisation et le développement des sols des eaux, de la flore et des ressources en faune en se fondant sur les principes scientifiques et en prenant en considération les intérêts de la population.	Alger, (Algérie), 15 septembre 1968	Cette Convention est pertinente pour ce projet car elle garantit la protection de l'écosystème de sa zone d'intervention
Convention relative à la protection du patrimoine mondiale culturel et naturel	Assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel.	Paris (France), 23 novembre 1972.	Les travaux de fouilles ou d'excavations, pourraient ramener en surface des biens culturels.
Convention portant création de la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)	Elle visait entre autres à assurer la sécurité des Etats membres et de leurs populations, à promouvoir les échanges commerciaux et la circulation des	Signée le 20 septembre 1976 par les chefs d'Etat et de	Cette convention porte sur la coopération dans les domaines du commerce, de la libre circulation des personnes et des biens, de la libéralisation du commerce des produits du cru

Nom de la Convention	Objet	Pays /ville et date d'adoption	Pertinence pour le sous-projet
	personnes et des biens et à développer la coopération dans les domaines social, économique, scientifique et culturel	gouvernement du Burundi, du Rwanda et du Zaïre (à l'époque),	et de la coopération douanière entre les trois pays.
Convention sur la libre circulation.	Elle prévoyait : (i) la mise en vigueur du tarif préférentiel CEPGL et l'expérimentation des premières mesures d'assouplissement des barrières tarifaires ; (ii) la suppression des barrières non tarifaires à la circulation des biens. Il a été convenu qu'au cours du stade transitoire de la zone de libre-échange, les Etats membres mèneraient à bien les actions suivantes : (i) négociation et application de la deuxième réduction d'obstacles tarifaires ; (ii) suppression des droits et taxes résiduels à l'importation.	Signée le 1 <sup>er</sup> décembre 1985 à Gisenyi (Rwanda).	Le projet va s'exécuter au niveau des frontières, une zone de libre-échange entre le Burundi et le Rwanda.
Protocole portant création du tarif préférentiel de la CEPGL, produits originaires de la CEPGL.	Ce Protocole a pour objectif de contribuer à la promotion et à la libéralisation progressive des échanges entre les Etats membres, en vue d'assurer la libre circulation des biens en franchise de tous droits et taxes à l'importation et à l'exportation sur les produits.	Les Etats membres ont signé, en 1990.	Le projet va s'exécuter au niveau des frontières pour améliorer les installations du poste frontalier et faciliter la promotion, la libéralisation progressive des échanges entre les Etats membres et la libre circulation des biens.

Nom de la Convention	Objet	Pays /ville et date d'adoption	Pertinence pour le sous-projet
Traité portant création de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).	Ce Traité vise à : (i) l'élimination entre les Etats membres des droits de douane et toutes autres taxes d'effet équivalent à l'importation et à l'exportation des marchandises ; (ii) l'abolition entre les Etats membres des restrictions quantitatives et autres entraves au commerce ; (iii) l'établissement et le maintien d'un tarif douanier extérieur commun.	Signé à Libreville, au Gabon, le 18 octobre 1983 par les chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres.	Le sous projet du marché est concerné par ce traité par le fait qu'il libéralise des échanges commerciaux dans la zone du Projet.
Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone	Cette convention établit un cadre pour la coopération et la formulation des mesures convenues pour protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultant des modifications de la couche d'ozone par les activités humaines.	Vienne, 22 mars 1985	La pollution de l'air pendant la mise en œuvre du projet sera tributaire des émissions de gaz provenant de la combustion des produits d'hydrocarbures qui peuvent impacter négativement sur la couche d'ozone. Ainsi, ce projet est concerné par cette convention. La présente EIES intègre des mesures de réduction des émissions de CO2 et de protection de la santé humaine et de l'environnement.
Convention de Bâle sur le transport transfrontalier des déchets dangereux et leur traitement.	Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination est un traité international qui a été conçu afin de réduire la circulation des déchets dangereux entre les pays.	Suisse (Bâle) 22 mars 1989.	La mise en œuvre du sous projet va générer des déchets dangereux dont les huiles et batteries usagées, etc. Donc, ce projet est concerné par cette convention. La présente EIES préconise des mesures idoines conformes à la NES n°3 pendant la phase de mise en œuvre.
Convention de Nations- Unies sur	Stabiliser les émissions de gaz à effet de	Rio de Janeiro	La mise en œuvre de ce projet risque d'impacter

Nom de la Convention	Objet	Pays /ville et date d'adoption	Pertinence pour le sous-projet
les changements climatiques.	serre et fournir un cadre institutionnel de négociation.	(Brésil) 4 juin 1992.	négativement au changement climatique dans la zone du projet. La présente EIES prévoit des mesures de lutte contre les changements climatiques.
Convention N° 111 concernant la discrimination (emploi profession).	Cette Convention lutte contre la discrimination en matière d'emploi et de profession. La discrimination constitue une violation de droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.	Ratifiée le 20/06/2001.	<p>La discrimination désigne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession ;</li> <li>- Toute autre distinction, exclusion ou préférence ayant pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession, qui pourra être spécifiée par le Membre intéressé après consultation des organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs, s'il en existe, et d'autres organismes appropriés.</li> </ul> <p>La présente EIES préconise des mesures de gestion et le projet veillera au respect strict de cette Convention conformément à la législation nationale et à la NES n°2 du CES de la Banque mondiale.</p>

Nom de la Convention	Objet	Pays /ville et date d'adoption	Pertinence pour le sous-projet
Convention (n° 138) sur l'âge minimum de l'Organisation internationale du Travail (OIT)	La convention (n° 138) sur l'âge minimum de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a pour objectif l'abolition effective du travail des enfants — travail dangereux pour la santé, la sécurité ou la moralité des enfants, interférant avec l'enseignement obligatoire ou pour lequel ils sont simplement trop jeunes.	Entrée en vigueur le 17 juin 1976. Elle a été ratifiée par la RDC, le 20 juin 2001.	La Convention n° 138 fixe à 18 ans l'âge minimum concernant les travaux dangereux, définis comme étant tout type de travail qui, par sa nature ou les conditions dans lesquelles il s'exerce, est susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des enfants. La Présente EIES préconise des mesures de gestion conformément à la législation nationale et à la NES n°2. Le projet veillera au strict respect de cette Convention.
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou la déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes	Cette Convention prône les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine et dans l'égalité de droits des hommes et des femmes.	A été adoptée le 18 Décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a été signée en 1980 et ratifiée en 1986 par la RDC. Elle est entrée en vigueur le 3 septembre 1981 après avoir été ratifiée par 20 pays.	Étant donné le projet va embaucher des hommes et des femmes dans sa zone d'intervention, il se conformera à ladite Convention, à la législation nationale et Les recommandations de la Note de bonnes pratiques pour lutter contre l'exploitation et l'abus sexuel et le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (World Bank, septembre 2018) seront tenues en compte pour l'enrichissement des mesures de prévention, atténuation et réponse aux risques VBG liés au projet.
Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et à la	Cette convention s'applique à tout enfant de moins de 18 ans et lui	Elle est entrée en vigueur le 29	Pendant la mise en œuvre des activités de ce projet, il y a risque d'embaucher les enfants sur

Nom de la Convention	Objet	Pays /ville et date d'adoption	Pertinence pour le sous-projet
Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant	garantit des droits, « sans distinction de race, de groupe ethnique, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'appartenance politique ou autre opinion, d'origine nationale et sociale, de fortune, de naissance ou autre statut, et sans distinction du même ordre pour ses parents ou son tuteur légal » (Article 3).	novembre 1999 et ratifié par la RDC le 8 décembre 2020.	les chantiers et bafouer leur droit. La Présente EIES préconise des mesures de gestion conformément à la législation nationale et à la NES n°2. Le projet veillera au strict respect de cette Convention.
Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et le Protocole de la Charte africaine des droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo) (adopté en 2003).	Le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme en Afrique (Protocole de Maputo) est le principal instrument juridique de protection des droites femmes et des filles.	Elle est entrée en vigueur le 25 novembre 2005	Pendant la mise en œuvre des activités du sous projet, il y a risque bafouer le droit et violer le droit des femmes et filles sur les chantiers. La Présente EIES préconise des mesures de gestion conformément à la législation nationale et à la NES n°2. Le projet veillera au strict respect de cette Convention.
Résolution 2011/33 du 23 juillet 2011 sur la Prévention, la protection et la coopération internationale contre l'utilisation de nouvelles technologies d'information pour abus et/ou exploitation des enfants	Cette Résolution vise la prévention, la protection et la coopération internationale contre l'utilisation de nouvelles technologies d'information pour abus et/ou exploitation des enfants	Entrée en vigueur le 23 juillet 2011	Le projet veillera au respect strict de ladite Résolution et la présente EIES prévoit des mesures de gestion conformément à la législation nationale et à la NES n°2.

Source : CGES PFCIGL, 2021.

## Annexe 2. Analyse de la situation des violences basées sur le genre (VBG)

Depuis janvier 2025, la ville d'Uvira fait face à une crise humanitaire préoccupante, marquée par une insécurité persistante et des déplacements massifs de populations. Ce contexte d'urgence a entraîné une recrudescence significative des Violences Basées sur le Genre (VBG), touchant principalement les femmes, les filles, ainsi que d'autres groupes en situation de vulnérabilité.

Les cas de Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (VBG) augmentent de manière exponentielle : depuis **janvier 2025**, plus de 807 cas de Violences sexuelles et plus de 200 autres cas de VBG ont été enregistrés dans la ville et le territoire d'Uvira. Ces chiffres incluent des cas de viol, d'abus sexuels, d'exploitation sexuelle et de mariages précoces/forcés.

*Dans les six aires de santé couvertes par son projet, la Croix-Rouge de la RDC a documenté plus de 400 cas de VBG.*

*De l'autre côté, l'AFPDE a enregistré 93 cas, tandis que la FEPADE a signalé 65 cas.*

Il convient de noter que de nombreux survivant(e)s hésitent à dénoncer les violences subies, souvent en raison de la stigmatisation, de la peur de représailles et de la perte de confiance et cela constitue un défi en termes de nécessité de la sensibilisation des populations riveraines. Par conséquent, un grand nombre de victimes accèdent aux structures de santé après le délai requis de 72 heures, compromettant ainsi leur prise en charge médicale et psychosociale optimale. Dans le cadre de la présente mission, il s'est tenu un focus-group avec la société civile environnementale, le mouvement féminin intervenant dans les domaines des Violences Sexuelles et Basées sur le Genre dans la ville d'Uvira, le Bureau urbain du Genre, Famille et Enfant et des entretiens avec la structure du VBG de l'hôpital général d'Uvira. Un questionnaire et une fiche d'enquête spécifique aux VBG, EAS/HS ont été administrés comme outil permettant la collecte des données.

- ✓ 127 femmes et filles mineures ont été violées par des hommes en uniforme durant la période de sept jours d'hibernation forcée dans la ville d'Uvira.
- ✓ 52 cas (41%) sont arrivés et ont bénéficié une prise en charge médicale dans les 72 heures ;
- ✓ 75 cas n'ont pas bénéficié des soins, soit pour rupture des kits PPE dans des structures sanitaires, soit pour n'avoir pas consulté au centre de santé ;
- ✓ Ces cas ont été notifiés dans une dizaine de structures sanitaires de la ville d'Uvira ;
- ✓ Nombreux parmi les cas référés à l'Hôpital Général de Référence (HGR) d'Uvira, n'étaient pas arrivés à cause de crainte de stigmatisations et des balles qui crépitaient tout le temps dans la ville.
- ✓ Ces violences ont laissé des traumatismes physiques et psychologiques très profonds, voire des blessures morales importantes au sein des victimes.
- ✓ Plusieurs autres cas demeurent toujours dans la communauté pour manque des moyens pour payer les soins, mais aussi par crainte de stigmatisation.

**Tableau 62. Données de cas viols documentés**

Aire de santé et services étatiques	Noms de la structure sanitaire	Cas consultés pour viols	Cas reçu au niveau de communauté	Cas reçu dans 72heures	Des kits PPE disponibles dans le stock		Appui
					Adultes	Ped	
<b>Tanganyika</b>	HGR Uvira	3	0	2	2	5	
	CS Tanganyika	2	0	2			Référés pour rupture d'intrants
<b>Kabindula</b>	CS Kabindula	5	0	5	0		
	CS Kabindula Etat	3	0	2			Rupture des kits pédiatrique
<b>Kabimba</b>	CS Kabimba	1	0	1	5		
<b>Kavimvira</b>	CS Kavimvira	10	0	7	10		
	CS Ste Marie	17	0	7			09 cas sont dans la communauté et refusent d'être consulter
<b>Mario vanucci</b>	CS Mario vanucci	5	0	5			CR
<b>Kilomoni</b>	CS Croix rouge	0	0	0			Des cas sont nombreux dans la communauté
<b>Kiyaya</b>	CS Kasenga CEPAC	4	0	3			
	CS Kiyaya	0	0	0	4		
<b>Kasenga CEPAC</b>	CS Kasenga CEPAC	5	0	5			
<b>Kalundu</b>	CS Kalundu Etat	14	0	5			
	Kalundu CEPAC	1	0	1			Beaucoup de cas sont dans la communauté
<b>Kimanga</b>	CS Kimanga	5	0	5			
	CM Alfajiri	2	0	2			
<b>Service Genre, Famille et Enfant</b>	Ville d'uvira	0	30	0			
	Territoire d'Uvira	0	20	0			
<b>Total</b>	<b>127</b>	<b>77</b>	<b>50</b>	<b>52</b>			

Source : pour la période allant du 15 au 28 Février 2025 dans les structures sanitaires de la ville et Territoire d'UVIRA (BUREAU URBAIN GENRE, FAMILLE ET ENFANT

**Tableau 63. Données des cas de viols**

Lieu	Types de VBG	Nombre
<b>UVIRA Ville</b>	Viols	<b>196</b>
	Agressions physiques	<b>13</b>
	Violences Conjugales	<b>4</b>
<b>UVIRA Territoire</b>	Viols	<b>325</b>
	Agressions physiques	<b>105</b>
	Violences Conjugales	<b>20</b>
<b>Total</b>		<b>663</b>

Source : Structures sanitaires de la ville et territoire d'Uvira (HGR UVIRA) avril-juillet 2025

### Annexe 3. Situation actuelle

- ❖ Les connaissances sur les VBG sont très faiblement connues dans le genre féminin. Actuellement, le problème des VBG, ainsi que d'EAS/HS est une réalité qui se vit dans les communautés consultées, malheureusement, certaines formes ou typologies sont considérées comme des comportements normaux par la communauté (violences conjugales, harcèlement sexuel appelé communément « drague », exploitation sexuelle, le sexe de survie, excitation des mineures a la débouche, l'inceste, le mariage précoce, la pornographie mettant en scène des enfants, les avortements).
- ❖ La majorité des survivants de VBG restent quasiment muets ; les dénonciations demeurent faibles pour plusieurs raisons notamment : l'ignorance, la stigmatisation des victimes, la peur des représailles les arrangements à l'amiable, le non-rendement d'une justice équitable, l'inaccessibilité, la peur.
- ❖ Le faible taux des ONG œuvrant dans la thématique « VBG » rend la tâche difficile pour des communautés en grande densité mais du moins quelques centres de santé et hôpitaux de l'Etat assurent la prise en charge médicale qui aussi malheureusement se retrouve toujours en rupture de stock des KIT PEP.
- ❖ Le faible taux des condamnations des bourreaux.

### Annexe 4. Situation durant l'exécution du projet

L'exécution du projet impliquera plusieurs facteurs sociaux dont l'injection monétaire, création d'emploi et déploiement des travailleurs non-résidents qui risqueraient d'exacerber les risques des VBG/EAS/HS.

Le tableau ci-dessous, donne un aperçu sur les formes des VBG/EAS/HS rencontrées dans la zone du projet (Uvira) :

**Tableau 64. Identification des formes des VBG dans les zones du projet (y compris les risques et vulnérabilité auxquels les enfants font face)**

1. Formes de VBG qui sont courantes dans les zones				
N	Forme des VBG	Lieux de production	Présumés Auteurs	Potentielles Victimes
1	Viol de mineures filles et des femmes, Viol collectif, harcèlement sexuel, Abus sexuel, Sexe de survie et ou prostitution, les images pornographiques mettant en scène les enfants, excitation les mineures a la débouche, mariage précoce, inceste, violence conjugale, l'avortement non sécurisé	La ville d'Uvira constitue le lieu de production dans son entièreté.	Les hommes en uniforme sont des principaux auteurs.	Filles, garçons en minorité, les femmes et les hommes.
2	Violence domestique sous toutes ses formes (injures, bagarre, coups et blessures,);	Environnement familial (ménage, maison...)	Hommes	Femmes et enfants
3	Exhortions, agression physique, vol etc.	Voies publiques, routes faiblement éclairées et routes peu fréquentées, maison de tolérance et débit des boissons.	Les hommes en uniforme, les jeunes et hommes adultes	Tous les genres, particulièrement les femmes
4	Travail des mineurs	Marchés, vendeurs ambulants d'eau glacée, boissons sucrées et divers	Parents (hommes et femmes)	Enfants
2. Les principales formes de VBG qui seront exacerbées pendant l'exécution des travaux				
N	Formes VBG	Lieu de production	Présumés auteurs	Potentielles victimes
1	Viol des mineurs et majeures dans les zones du projet.	Chantier, maisons, hôtels, endroits faiblement éclairés.	Travailleurs du sous projet (Hommes et Jeunes garçons)	Jeunes filles, élèves, filles mères
2	Exploitation, abus et harcèlement sexuel, Monnayage de sexe contre travail/Service, Prostitution et sexe de survie	Sites des travaux, communauté	Entrepreneurs et travailleurs du projet	Femmes et filles
3	Discrimination sous toutes ses formes lors du recrutement	Sites des travaux	Entrepreneurs (recruteur)	Hommes et femmes de la communauté.

4	Insolvabilité et grivèlerie	Zone et Site des travaux	Entrepreneurs et Travailleurs	-Travailleurs (Hommes et femmes) ; -Fournisseurs des matériaux ; - Femmes vendeuses des « Malewa ou restaurant »
5	Agression physique : Coups et blessures sur le chantier, Maltraitance et torture (travail des mineurs)	Sites des travaux, route conduisant au chantier	Les Travailleurs	Hommes, femmes et mineurs
6	Violence psychologique : Traitement inhumain et dégradant (injures, insultes, humiliation,	Chantiers	Entrepreneurs	Travailleurs (Hommes et femmes)

**Tableau 65. Risque d'exacerbation des VBG/EAS/HS dans la zone du sous-projet**

<b>Facteurs/domaines d'évaluation des risques</b>	<b>Risques exacerbés par l'exécution des travaux</b>	<b>Potentiels victimes</b>
Création/L'accès à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abus du pouvoir économique (l'employeur) ;</li> <li>- Augmentation du pouvoir d'achat des employés au projet ;</li> <li>- Augmentation de la pratique des sexes de survie ;</li> <li>- Violation du code de travail et sécurité sociale par l'entrepreneur (en cas de non-respect des heures de travail, le retard pendant le paiement du personnel, retard dans la signature de contrat de travail, pas de prise en charge médicale ; et le recrutement des mineurs)</li> <li>- Prolifération des maisons de tolérance ;</li> <li>- Travail des mineurs dans le commerce informel ;</li> <li>- Discrimination sous toutes ses formes lors du processus de recrutement ;</li> <li>- Abus d'autorité/pouvoir de la part des hommes ;</li> <li>- Harcèlement sexuel en milieu du travail ;</li> <li>- Recrutement des non-résidents ;</li> <li>- Multiplication du petit commerce informel autour des chantiers ;</li> <li>- Les « fausses promesses des mariages » par les travailleurs allogènes ;</li> <li>- Déperdition scolaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandeurs d'emploi,</li> <li>- Les femmes</li> <li>- Les mineurs</li> <li>- Les personnes vivant avec handicap</li> </ul>
Justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règne de l'impunité et moindre protection des victimes et leurs familles ;</li> <li>- Arrangements à l'amiable</li> </ul>	Femme et fille

Facteurs/domaines d'évaluation des risques	Risques exacerbés par l'exécution des travaux	Potentiels victimes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de confiance aux animateurs des instances judiciaires ;</li> <li>- Lenteur dans l'administration de la justice</li> </ul>	
Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inaccessibilité financière pour certains services liés à la prise en charge clinique SVS ;</li> <li>- Sollicitation élevée du service,</li> <li>- Propagation des maladies sexuellement transmissible</li> </ul>	Femmes et les enfants

### Annexe 5. Problématique dans la réponse face aux VBG

De par les informations recueillies lors des consultations communautaires, les zones du sous-projet connaissent un défi majeur dans l'accompagnement multisectoriel des survivants/victimes.

L'inexistence dans les zones du projet, moins encore dans le site de travaux des ONG œuvrant dans la thématique des « VBG » est un facteur majeur qui ne facilite pas l'éradication du fléau de la violence sexuelle basée sur le genre (sous toutes ses formes) au sein des communautés.

-Comment emprunter le chemin du changement quand l'ignorance bat son plein ?

A cela s'ajoute le faible taux des structures pouvant assurer la prise en charge holistique des survivants/victimes.

-Comment parvenir à aider ces derniers à remonter leurs capacités de résilience lorsque les services sont presque inexistantes ? Selon les propos recueillis, les obstacles majeurs d'accès aux services de prise en charge VBG identifiés sont :

#### a. Obstacles liés à la population

L'ignorance de la thématique par l'ensemble des communautés, seules 10 à 20 % possèdent des connaissances assez vagues sur les violences sexuelles considérées étant la seule typologie de violence basée sur le genre.

A cela s'ajoute l'acceptation sociale de certains types de comportement source des VBG. Cet état des choses est un obstacle majeur pour les victimes de se diriger vers les structures de prise en charge ;

- L'ignorance des communautés sur l'existence et l'importance des services de prise en charge holistique des VBG : La sensibilisation sur les conséquences psychosociales est très faible que les communautés ne trouvent pas la pertinence de se diriger vers les services d'appui en cas d'incident ;
- Le caractère payant des services dans la prise en charge multi-sectorielle, particulièrement dans le domaine judiciaire et psychosociale ;

- La stigmatisation due au regard négatif et désorienté de la communauté sur les victimes des VBG mettant cette dernière dans un sentiment de retenue pour accéder aux services de prise en charge ;
- Le dysfonctionnement de l'appareil judiciaire qui a pour conséquence une perte quasi-totale de la confiance des victimes envers les animateurs des institutions judiciaires ;
- Le règne de l'impunité qui promeut à ce jour les arrangements à l'amiable ;
- L'absence d'un programme de protection des victimes : La peur des représailles des bourreaux surtout s'il s'agit d'un homme en uniforme (Militaire et Muzalendo) pousse à ce que les victimes se résignent d'aller vers la justice ;
- L'inexistence d'un mécanisme de gestion des plaintes et d'un circuit de référencement opérationnel garantissant la sécurité des victimes et une prise en charge appropriée.

#### **b. Circuit de référencement**

Le nombre des fournisseurs des services VBG dans les zones du sous projet est très faible ou quasi inexistant, il est très complexe d'établir un système de référencement opérationnel pour une prise en charge holistique des survivants.

Conformément aux propos recueillis et faisant suite aux séances de travail réalisées avec quelques prestataires de services VBG, nous avons identifié quelques structures de prise en charge telles que : L'hôpital de référence d'Uvira, AFEMA, AFPDE, AJDC, CEDIER, CRE, CRF, CR-RDC, POPOLI-Frateli.

Après la démolition des quasi-totalités des immobiliers du service genre y compris ordinateurs qui contenaient la base des données de cas de VBG, un fichier a été créé et partagé aux acteurs en fin de rapporter et assurer une bonne coordination.

Depuis janvier 2025, la ville d'Uvira et son territoire font face à une crise humanitaire préoccupante, marquée par une insécurité persistante et des déplacements massifs de populations. Ce contexte d'urgence a entraîné une recrudescence significative des Violences Basées sur le Genre (VBG), touchant principalement les femmes, les filles et garçons, ainsi que d'autres groupes en situation de vulnérabilité.

#### **c. Gestion des risques liés aux VBG / EAS /HS**

Afin de mettre en œuvre les activités de prévention et de réponse liées aux VBG/EAS/HS, le projet signera un accord avec une ONG experte en prise en charge holistique, qui soutiendra le projet durant la phase d'exécution des opérations.

#### **d. Synthèse des recommandations issues de la consultation sur les VBG**

Les recommandations et suggestions ci-dessous, ont été formulées par les prestataires de services, les autorités politico-administratives, OSC et membres de la communauté du sous projet.

Recrutement d'une ONG spécialisée pour accompagner le projet dans la prévention et gestion des risques VBG/EAS/HS.

- Formation des ouvriers sur les risques de VBG /EAS/HS,
- Avant le début des travaux, le personnel du projet, l'Entreprise, la Mission de contrôle ainsi que les ouvriers doivent impérativement signer le code de bonne conduite ;
- Organiser des activités de sensibilisation de la communauté sur les VBG/EAS/HS ainsi que les VHI/SIDA dans le site d'intervention du Projet et ses environs afin de promouvoir le changement des comportements durable ;
- Appuyer les structures sanitaires en PEP KIT post viol et autres intrants nécessaires au traitement des SVS en cas de besoin ;
- Favoriser le recrutement des candidatures féminines pour renforcer leur autonomisation ;
- L'installation par le projet dans chaque quartier où se trouve les sites d'un centre de prise en charge holistique ;
- Renforcer la prise en charge holistique des survivant(e)s de VBG incluant le soutien médical, psychosocial, juridique et la réintégration socio-économique ;
- Organiser des séances de renforcement de capacité sur les VBG à l'intention de la communauté et tout le personnel implique dans l'exécution des travaux ;
- Renforcer le mécanisme d'appui aux SVS par la mise en place d'une coordination opérationnelle avec un circuit de référencement fonctionnelle dans le cadre du projet ;
- L'approche Genre doit être prise en compte dans tout le processus de Projet (conception, l'élaboration, mise en œuvre du projet).

Annexe 6. Liste des présences

Le 16 juillet 2021

SENSIBILISATION AU PRES DE LA POPULATION  
RIVERAINE POUR L'INTEGRATION ET L'APPROPRIATION  
DU PROJET DE MARCHÉ TRANSFORMÉE  
DE KAMVIYIRA.

(12)

1.	KAZA KILIRWA	Commerçante	MUCHELE, FARINE
2.	REBECCA AUGUSTINE	Commerçante	DEUES, FARINE ET AUTRE
3.	RIZIKI CHANTÉ	Commerçante	CONDIMENTS, FARINE
4.	ELO WILONJA	Commerçante	(Poisson) BRAISE, FARINE, HUILE
5.	LUSOMBO KABANGA	MAIN D'OEUVRE	
6.	ANNA RUKONDO	FARINE	
7.	KATAKA ZAWADI	TOMATE, CHAMP	
8.	SALIMA RIZIKI	Commerçante	petit poisson
9.	VUMILIYA MALIYABO	Commerçante et champ	
10.	MEMA CHANCE	Enseignante et Commerçante	
11.	REHEMA ASTA	Commerçante	
12.	TATA BENOIS	MASONI, il homme a tout faire	
13.	ROZA KARASI	Commerçante	Beignets
14.	ZUENA HERNATA	Commerçante	Beignets
15.	CHANCELINE NGOMO	Commerçante	Beignets
16.	MAUWA JOSEPHINE	Commerçante	FARINE
17.	ALEMO MAJALIWA	Enseignante	
18.	APOLINE TABWE	Commerçante	
19.	GLOIRE NAKABAKA	AU CHOMAGE	
20.	TANTINE ABDA LA	Commerçante	
21.	TUMUSIRI DOMINIQUE	Commerçante	
22.	DAUDI MIBARAKA	Tout travaux	
23.	BAHATI NATUMAINI	Commerçante	



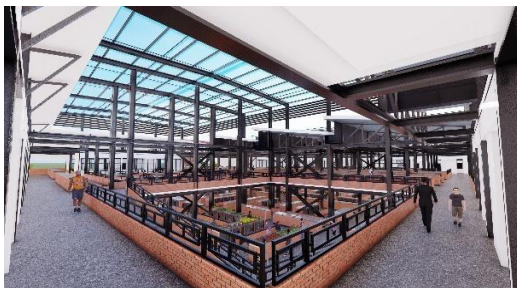
## Annexe 8. Maquette Marché de Kavimvira



Vue de face



Vue aérienne



Façade intérieure

**Annexe 9. Engagement du Promoteur**